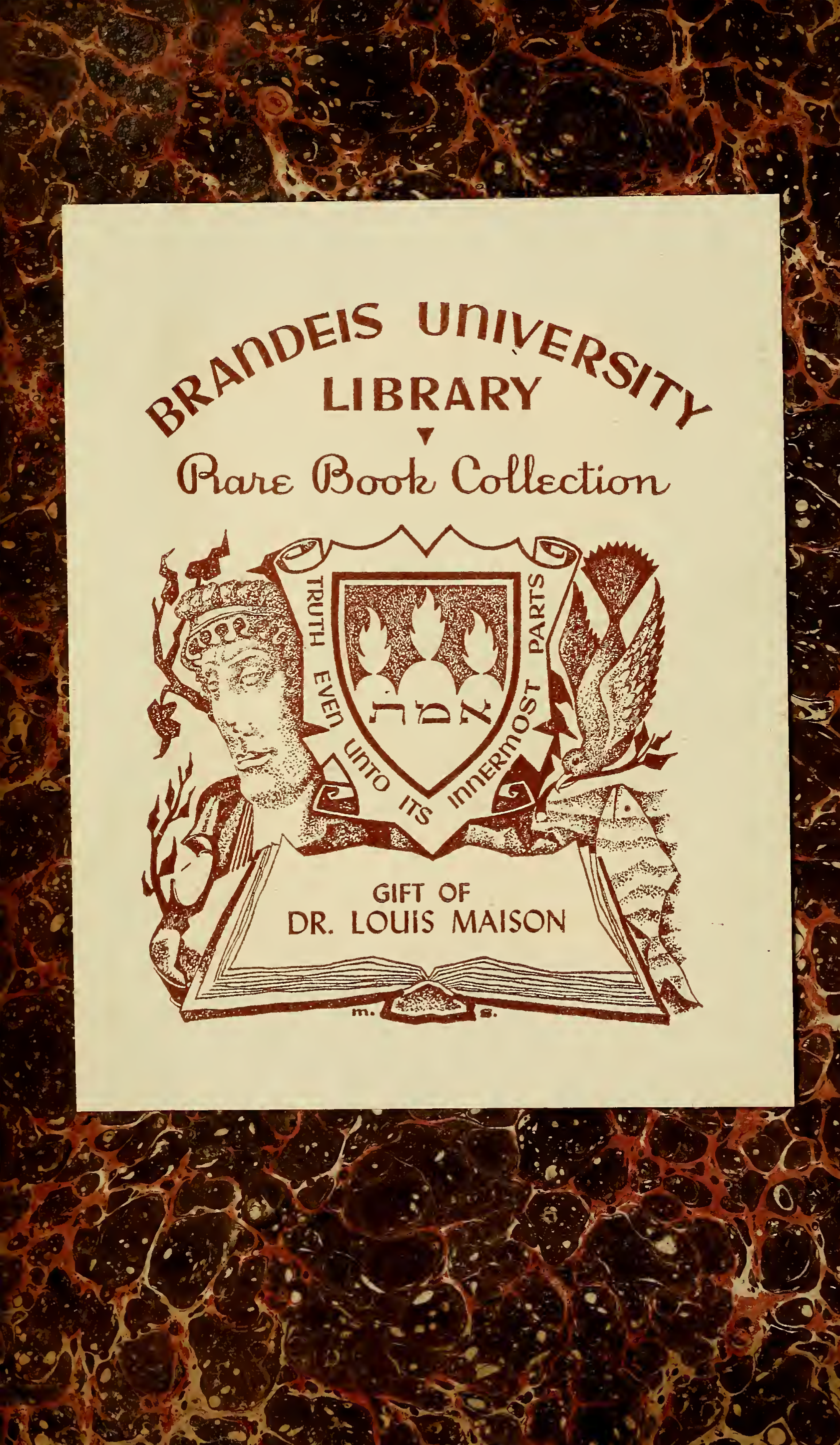
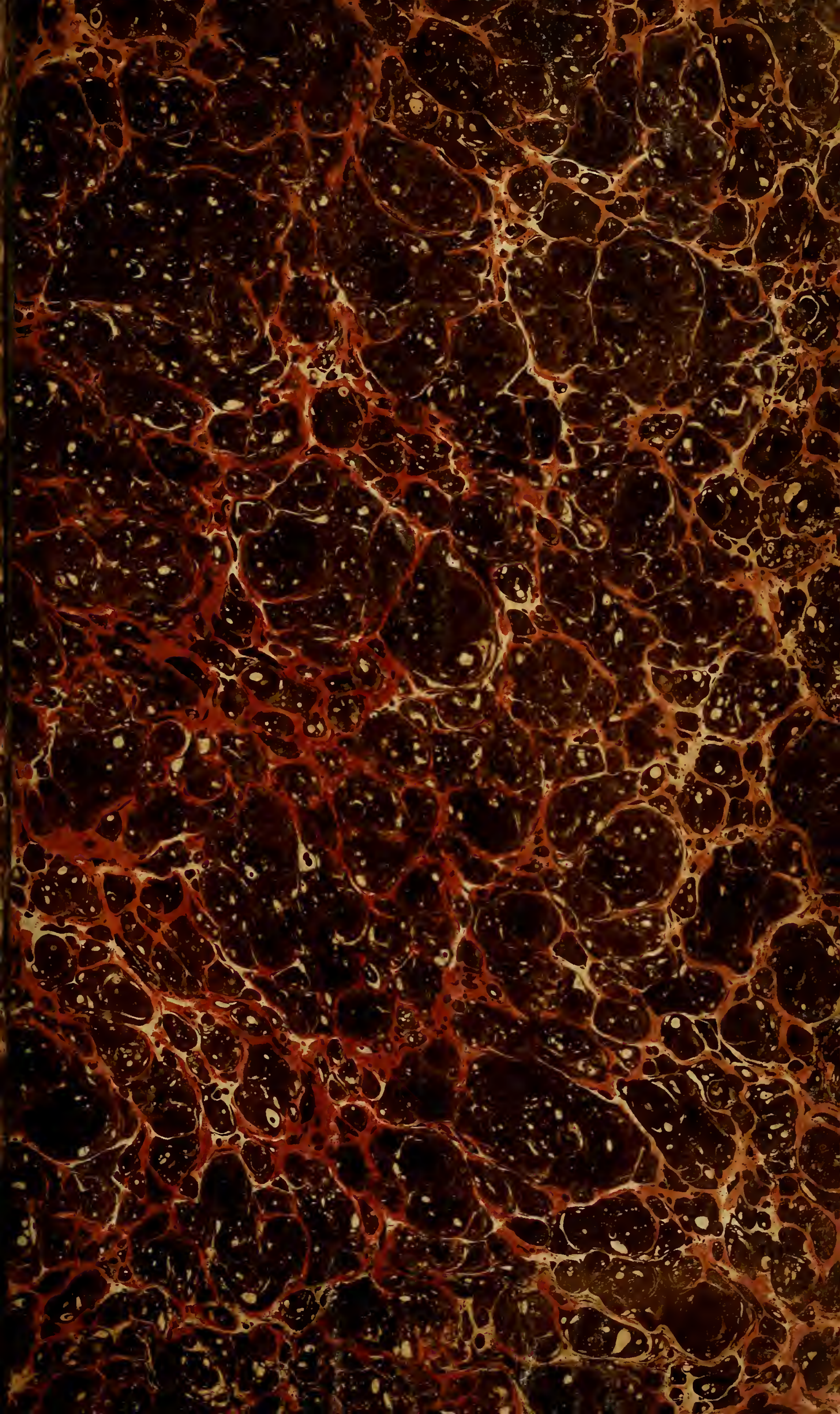



BRANDEIS UNIVERSITY
LIBRARY
Rare Book Collection
TRUTH EVEN UNTO ITS INNERMOST PARTS
אמת
GIFT OF
DR. LOUIS MAISON
m. s.



ŒUVRES

COMPLETTES

D'HELVETIUS.

TOME QUATRIÈME.

ŒUVRES
COMPLETTES
D'HELVETIUS.

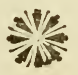
NOUVELLE ÉDITION,

Corrigée & augmentée ſur les Manuſcrits de l'Auteur, avec ſa Vie & ſon Portrait.

DE L'HOMME.

Honteux de m'ignorer,
Dans mon être, dans moi, je cherche à pénétrer.
VOLTAIRE, Diſc. 6, de la nature de l'Homme.

TOME QUATRIÈME.



A PARIS,
Chez SERVIERE, LIBRAIRE.

1795.

DE L'HOMME, DE SES FACULTÉS INTELLECTUELLES ET DE SON ÉDUCATION.

Ouvrage posthume d'HELVETIUS.

SECTION VI.

Des maux produits par l'ignorance ; que l'ignorance n'est point destructive de la mollesse, qu'elle n'assure point la fidélité des sujets ; qu'elle juge sans examen les questions les plus importantes. Celle du luxe citée en exemple. Des malheurs où ces jugemens peuvent quelquefois précipiter une nation. Du mépris & de la haine qu'on doit aux protecteurs de l'ignorance.

CHAPITRE PREMIER.

De l'ignorance & de la mollesse des peuples.

L'IGNORANCE n'arrache point les peuples à la mollesse. Elle les y plonge, les dégrade & les avilit. Les nations les plus stupides ne sont pas les plus recom-

mandables pour leur magnanimité, leur courage & la févérité de leurs mœurs. Les Portugais & les Romains modernes font ignorans: ils n'en font pas moins pufillanimes, voluptueux & moux. Il en eft ainfi de la plupart des peuples de l'orient. En général dans tout pays où le defpotifme & la fuperftition engendrent l'ignorance; l'ignorance à fon tour y enfante la molleffe & l'oifiveté.

Le gouvernement défend-il de penfer; je me livre à la pareffe. L'inhabitude de réfléchir me rend l'application pénible & l'attention fatigante (1). Quels charmes pour moi auroit alors l'étude? Indifférent à toute efpèce de connoiffances, aucune ne m'intéreffe affez pour m'en occuper; & ce n'eft plus que dans des fenfations agréables que je puis chercher mon bonheur.

Qui ne penfe pas veut fentir, & fentir délicieufement. On veut même croître, fi j'ofe le dire, en fenfations à mefure qu'on diminue en penfées. Mais peut-on être à chaque inftant affecté de fenfations voluptueufes? non, c'eft de loin en loin qu'on en éprouve de telles.

L'intervalle qui fépare chacune de ces fenfations eft chez l'ignorant & le défœuvré rempli par l'ennui. Pour en abréger la durée, il fe provoque au plaifir, s'épuife & fe blâfe. Entre tous les peuples quels font les plus généralement livrés à la débauche? les peuples efclaves & fuperftitieux.

Il n'eft point de nation plus corrompue que la vé-

nitienne (*a*) ; & ſa corruption, dit M. Burck, eſt l'effet de l'ignorance qu'entretient à Veniſe le deſpotiſme ariſtocratique & démocratique. « Nul citoyen » n'oſe y penſer. Y faire uſage de ſa raiſon eſt un » crime, & c'eſt le plus puni. Or, qui n'oſe penſer » veut du moins ſentir, & doit par ennui ſe livrer à » la molleſſe. Qui ſupporteroit le joug d'un deſpo- » tiſme ariſtocratique, ſi ce n'eſt un peuple ignorant » & voluptueux? Le gouvernement le ſait, & le gou- » vernement encourage ſes ſujets à la débauche. Il » leur offre à la fois des fers & des plaiſirs ; ils accep- » tent les uns pour les autres ; & dans leurs ames avilies » l'amour des voluptés l'emporte toujours ſur celui » de la liberté. Le Vénitien n'eſt qu'un pourceau qui, » nourri par le maître & pour ſon uſage, eſt gardé » dans un étable où on le laiſſe ſe veautrer dans la » fange & la boue.

» A Veniſe, grand, petit, homme, femme, clergé, » laïc, tout eſt également plongé dans la molleſſe. Les » nobles toujours en crainte du peuple & toujours » redoutables les uns aux autres, s'aviliſſent, s'éner- » vent eux-mêmes par politique, & ſe corrompent » par les mêmes moyens qu'ils corrompent leurs ſujets. » Ils veulent que les plaiſirs & les voluptés engour- » diſſent en eux le ſentiment d'horreur qu'exciteroit

---

(*a*) Voyez Traité du ſublime de M. Burck. Je le traduis, & ne prétends point juger d'un peuple que je ne connois que ſur des relations.

» dans un esprit élevé & fier le tribunal d'inquisition
» de l'Etat ».

Ce que M. Burck dit ici des Vénitiens est également applicable aux Romains modernes, & généralement à tous les peuples ignorans & policés. Si le catholicisme, disent les réformés, énerve les ames & ruine à la longue l'empire où il s'établit; c'est qu'il y propage l'ignorance & l'oisiveté, & que l'oisiveté est mère de tous les vices politiques & moraux.

L'amour du plaisir seroit-il donc un vice? non. La nature porte l'homme à sa recherche, & tout homme obéit à cette impulsion de la nature. Mais le plaisir est le délassement du citoyen instruit, actif & industrieux, & c'est l'unique occupation de l'oisif & du stupide. Le Spartiate, comme le Perse, étoit sensible à l'amour; mais l'amour différent en chacun d'eux, faisoit de l'un un peuple vertueux, & de l'autre un peuple efféminé. Le ciel a fait les femmes dispensatrices de nos plaisirs les plus vifs. Mais le ciel a-t-il voulu qu'uniquement occupés d'elles, les hommes, à l'exemple des fades bergers de l'Astrée, n'eussent d'autre emploi que celui d'amans? ce n'est point dans les petits soins d'une passion langoureuse, mais dans l'activité de son esprit, dans l'acquisition des connoissances, dans ses travaux & son industrie que l'homme peut trouver un remède à l'ennui. L'amour est toujours un péché théologique, & devient un péché moral lorsqu'on en fait sa principale occupation. Alors il énerve l'esprit & dégrade l'ame.

Qu'à l'exemple des Grecs & des Romains les na-

tions fassent de l'amour un Dieu (*a*), mais qu'elles ne s'en rendent point les esclaves. L'Hercule qui combat Achéloüs, & lui enlève Déjanire, est fils de Jupiter. Mais l'Hercule qui file aux pieds d'Omphale n'est qu'un Sybarite. Tout peuple actif & éclairé est le premier de ces Hercules; il aime le plaisir, le conquiert & ne s'en excède point; il pense souvent, jouit quelquefois.

Quant au peuple esclave & superstitieux, il pense peu, s'ennuie beaucoup, voudroit toujours jouir, s'excite & s'énerve. Le seul antidote à son ennui seroit le travail, l'industrie & les lumières. Mais, dit à ce sujet Sidnei, les lumières d'un peuple sont toujours proportionnées à sa liberté, comme son bonheur & sa puissance toujours proportionnés à ses lumières. Aussi l'Anglois plus libre est communément plus éclairé que le François (*b*), le François que l'Espagnol, l'Espagnol

(*a*) L'amour est dans l'homme un principe puissant d'activité. Il a souvent changé la face des empires. L'amour & la jalousie ouvrirent aux Maures les portes de l'Espagne, & y détruisirent la dynastie des Ommiades. Son influence sur le monde moral enhardit sans doute les poètes à lui donner sur le physique une puissance qu'il n'a pas. Hésiode en fit l'architecte de l'univers.

(*b*) La France, dit-on, a, dans ces derniers temps, produit plus d'hommes illustres que l'Angleterre. Soit, il n'est pas moins vrai que le corps de la nation françoise s'abrutit de jour en jour. Le François n'a ni le même intérêt, ni les mêmes moyens de s'éclairer que l'Anglois. La France est actuellement peu redoutable. Le citoyen

que le Portugais, le Portugais que le Maure. L'Angleterre en conſéquence eſt, relativement à ſon étendue, plus puiſſante que la France (*a*), la France que l'Eſpagne, l'Eſpagne que le Portugal; & le Portugal que Maroc. Plus les peuples ſont éclairés, plus ils ſont vertueux, puiſſans & heureux. C'eſt à l'ignorance ſeule qu'il faut imputer les effets contraires. Il n'eſt qu'un cas où l'ignorance puiſſe être deſirable; c'eſt lorſque tout eſt déſeſpéré dans un Etat, & qu'à travers les maux préſens on apperçoit encore de plus grands maux à venir. Alors la ſtupidité eſt un bien (*b*). La ſcience & la prévoyance eſt un mal. C'eſt alors que fermant les yeux à la lumière, on voudroit ſe cacher des maux ſans remède. La poſition du citoyen eſt ſemblable à celle du marchand naufragé; l'inſtant pour lui le plus

---

ſans émulation y croupit dans la pareſſe. Le mérite ſans conſidération eſt le mépris des grands. Les hommes actuellement célèbres mourront ſans poſtérité.

(*a*) Pour prouver l'avantage du moral ſur le phyſique, le ciel, diſent les Anglois, a voulu que la Grande-Bretagne proprement dite, n'eût que le quart d'étendue de l'Eſpagne, que le tiers de la France, & que moins peuplée peut-être que ce dernier royaume, elle lui commandât par la ſupériorité de ſon gouvernement.

(*b*) Dans les empires d'orient, le plus funeſte & le plus dangereux don du ciel, dit un voyageur célèbre, ſeroit une ame noble, un eſprit élevé. Les gens vertueux & raiſonnables ſupportent impatiemment le joug du deſpotiſme. Or cette impatience eſt un crime dont le ſultan les puniroit. Peu d'Orientaux ſont expoſés à ce danger.

cruel n'eſt pas celui où, porté ſur les débris du vaiſſeau, la nuit couvre la ſurface des mers, où l'amour de la vie & l'eſpérance lui font dans l'obſcurité entrevoir une terre prochaine. Le moment terrible eſt le lever de l'aurore, lorſque repliant les voiles de la nuit, elle éloigne la terre de ſes yeux & lui découvre à la fois l'immenſité des mers & ſes malheurs : c'eſt alors que l'eſpérance portée avec lui ſur les débris du vaiſſeau, fuit, & cède ſa place au déſeſpoir.

Mais eſt-il quelque royaume en Europe où les malheurs des citoyens ſoient ſans remède ? Qu'on y détruiſe l'ignorance & l'on y aura détruit tous les germes du mal moral.

L'ignorance plonge non-ſeulement les peuples dans la molleſſe, mais éteint en eux juſqu'au ſentiment de l'humanité. Les plus ignorans ſont les plus barbares. Lequel ſe montra dans la dernière guerre le plus inhumain des peuples? L'ignorant Portugais. Il coupoit le nez & les oreilles des priſonniers faits ſur les Eſpagnols. Pourquoi les Anglois & les François ſe montrèrent-ils plus généreux ? c'eſt qu'ils étoient moins ſtupides.

Nul citoyen de la Grande Bretagne qui ne ſoit plus ou moins inſtruit (2). Point d'Anglois que la forme de ſon gouvernement ne néceſſite à l'étude (3). Nul miniſtère qui doive être & qui ſoit en effet plus ſage à certains égards ; aucun que le cri national avertiſſe plus promptement de ſes fautes. Or ſi dans la ſcience du gouvernement comme dans toute autre, c'eſt du choc des opinions contraires que doit jaillir

la lumière ; point de pays où l'adminiſtration puiſſe être plus éclairée, puiſqu'il n'en eſt aucun où la preſſe ſoit plus libre.

Il n'en eſt pas de même à Lisbonne. Où le citoyen étudieroit-il la ſcience du gouvernement ? ſeroit-ce dans les livres ? la ſuperſtition ſouffre à peine qu'on y liſe la bible. Seroit-ce dans la converſation ? il eſt dangereux d'y parler des affaires publiques, & en conſéquence perſonne ne s'y intéreſſe. Seroit-ce enfin au moment qu'un grand entre en place ? mais alors, comme je l'ai déjà dit, le moment de ſe faire des principes eſt paſſé ; c'eſt le temps de les appliquer, d'exécuter, & non de méditer. D'où faut-il donc qu'une pareille nation tire ſes généraux & ſes miniſtres ? de l'étranger. Tel eſt l'état d'aviliſſement où l'ignorance réduit un peuple.

CHAPITRE II.

L'ignorance n'assûre point la fidélité des sujets.

QUELQUES politiques ont regardé l'ignorance comme favorable au maintien de l'autorité du Prince, comme l'appui de sa couronne & la sauve garde de sa personne. Rien de moins prouvé par l'histoire. L'ignorance des peuples n'est vraiment favorable qu'au sacerdoce. Ce n'est point en Prusse, en Angleterre où l'on peut tout dire & tout écrire, qu'on attente à la vie des Monarques; mais en Portugal, en Turquie, dans l'Indostan, &c. Dans quel siècle dressa-t-on l'échafaud de Charles I? dans celui où la superstition commandoit en Angleterre, où les peuples gémissant sous le joug de l'ignorance, étoient encore sans art & sans industrie.

La vie de George III est assurée, & ce n'est point l'esclavage & l'ignorance, mais les lumières & la liberté qui la lui assurent. En est-il de même en Asie? y voit-on un trône au-dessus de l'atteinte d'un meurtrier? tout pouvoir sans bornes est un pouvoir incertain (4). Les siècles où les princes sont les plus exposés aux coups du fanatisme & de l'ambition, sont ceux de l'ignorance & du despotisme. L'ignorance & la servitude détruisent les empires; & tout Monar-

que qui les propage, creuſe le gouffre où du moins s'abymera ſa poſtérité.

Un Prince a-t-il avili l'homme au point de fermer la bouche aux opprimés ; il a conjuré contre lui-même. Qu'alors un prêtre armé du poignard de la religion, ou qu'un uſurpateur, à la tête d'une troupe de brigands, deſcende dans la place publique, il ſera ſuivi de ceux-même qui, s'ils avoient eu des idées nettes de la juſtice, euſſent, ſous l'étendard du Prince légitime, combattu & puni le prêtre ou l'uſurpateur. Tout l'Orient dépoſe en faveur de ce que j'avance. Tous les trônes y ont été ſouillés du ſang de leur maître. L'ignorance n'aſſure donc pas la fidélité des ſujets.

Ses principaux effets ſont d'expoſer les empires à tous les malheurs d'une mauvaiſe adminiſtration, de répandre ſur tous les eſprits un aveuglement qui paſſant bientôt du gouverné au gouvernant, aſſemble les tempêtes ſur la tête du Monarque.

Dans les pays policés, ſi l'ignorance trop ſouvent compagne du deſpotiſme, expoſe la vie des Rois, porte le déſordre dans les finances & l'injuſtice dans la répartition des impôts, quel homme oſera donc ſe déclarer l'ennemi de la ſcience & le protecteur d'une ignorance qui, s'oppoſant à toute réforme utile, éterniſe les abus, & non ſeulement prolonge la durée des calamités publiques, mais rend encore les citoyens incapbles de cette opiniâtre attention qu'exige l'examen de la plupart des queſtions politiques ?

Je prendrai pour exemple celle du luxe. Que de

faces ſous leſquelles on peut la conſidérer ! que de contradictions à ce ſujet dans les déciſions des moraliſtes ! que de ſagacité & d'attention pour réſoudre ce problême politique ! combien une erreur ſur de pareilles queſtions n'eſt elle pas quelquefois préjudiciable aux empires & l'ignorance par conſéquent funeſte aux nations ?

CHAPITRE III.

De la queſtion du luxe.

QU'EST-CE que le luxe ? en vain voudroit-on en donner une définition préciſe. Le mot de luxe, comme celui de grandeur, eſt une de ces expreſſions comparatives qui n'offrent à l'eſprit aucune idée nette & déterminée. Ce mot n'exprime qu'un rapport entre deux ou pluſieurs objets. Il n'a de ſens fixe qu'au moment où l'on les met, ſi je l'oſe dire en équation, & qu'on compare le luxe d'une certaine nation, d'une certaine claſſe d'hommes, d'un certain particulier, avec le luxe d'une autre nation, d'une autre claſſe d'hommes & d'un autre particulier.

Le payſan Anglois bien nourri, bien vêtu, eſt dans un état de luxe comparé au payſan François. L'homme habillé d'un drap épais eſt dans un état de luxe par rapport au ſauvage couvert d'une peau d'ours. Tout, juſqu'aux plumes dont le Caraïbe orne ſon bonnet, peut être regardé comme luxe.

CHAPITRE IV.

Si le luxe est nécessaire & utile.

Il est de l'intérêt de toute nation de former de grands-hommes dans les arts & les sciences de la guerre, de l'administration, &c. Or les grands talens sont par-tout le fruit de l'étude & de l'application. L'homme paresseux de sa nature ne peut être arraché au repos que par un motif puissant. Quel peut être ce motif? de grandes récompenses. Mais de quelle nature doivent être les récompenses décernées par une nation? entendroit-on par ce mot le simple don du nécessaire? non sans doute. Le mot récompense désigne toujours le don de quelques superfluités (5), ou dans les plaisirs, ou dans les commodités de la vie. Or toutes les superfluités dont jouit celui auquel elles sont accordées, le mettent dans un état de luxe par rapport au plus grand nombre de ses concitoyens. Il est donc évident que les esprits ne pouvant être arrachés à une stagnation nuisible à la société, que par l'espoir des récompenses, c'est-à-dire, des superfluités, la nécessité du luxe est démontrée, & qu'en ce sens le luxe est utile.

Mais dira-t-on, ce n'est point contre cette espèce de luxe ou de superfluité, récompense des grands talens, que s'élèvent les moralistes: c'est contre ce

luxe

luxe destructeur qui produit l'intempérance & surtout cette avidité de richesses corruptrice des mœurs d'une nation & présage de sa ruine.

J'ai souvent prêté l'oreille aux discours des moralistes : je me suis souvent rappelé leurs panégyriques vagues de la tempérance, & leurs déclamations encore plus vagues contre les richesses ; & jusqu'à présent nul d'entre eux, examinateur profond des accusations portées contre le luxe, & des calamités qu'on lui impute, n'a selon moi, réduit la question au point de simplicité qui doit en donner la solution.

Ces moralistes prennent-ils le luxe de la France pour exemple, je consens d'en examiner avec eux les avantages & les désavantages. Mais avant d'aller plus loin, est-il bien vrai, comme ils le répètent sans cesse :

1°. Que le luxe produise l'intempérance nationale ;

2°. Que cette intempérance enfante tous les maux qu'on lui attribue.

CHAPITRE V.

Du luxe & de la tempérance.

Il eſt deux ſortes de luxe :

Le premier eſt un luxe national fondé ſur une certaine égalité dans le partage des richeſſes publiques. Il eſt peu apparent (6), & s'étend à preſque tous les habitans d'un pays. Ce partage ne permet pas aux citoyens de vivre dans le faſte & l'intempérance d'un Samuel Bernard, mais dans un certain état d'aiſance & de luxe par rapport aux citoyens d'une autre nation. Telle eſt la poſition du payſan Anglois (*a*) comparé au payſan François. Or le premier n'eſt pas toujours le plus tempérant.

La ſeconde eſpèce de luxe moins générale (7), plus apparente & renfermée dans une claſſe plus ou moins nombreuſe de citoyens, eſt l'effet d'une répartition très-inégale des richeſſes nationales. Ce luxe eſt celui des gouvernemens deſpotiques, où la bourſe des petits eſt ſans ceſſe vidée dans celle des grands, où

(*a*) Le Spartiate étoit fort & robuſte; il étoit donc ſuffiſamment ſubſtanté. Les payſans, en certains pays, ſont maigres & foibles. Ils ne ſont donc pas aſſez nourris. Le Spartiate a donc vécu dans un état de luxe par rapport aux habitans de quelques autres contrées.

quelques-uns regorgent de superflu, lorsque les autres manquent du nécessaire (b). Les habitans d'un tel pays consomment peu : qui n'a rien, n'achete rien. Ils sont d'ailleurs d'autant plus tempérans, qu'ils sont plus indigens.

La misère est toujours sobre, & le luxe dans ces gouvernemens ne produit pas l'intempérance, mais la tempérance nationale, c'est-à-dire, du plus grand nombre.

Sachons maintenant si cette tempérance est aussi féconde en prodiges que l'assurent les moralistes. Qu'on consulte l'histoire : l'on apprend que les peuples communément les plus corrompus sont les sobres habitans soumis au pouvoir arbitraire ; que les nations réputées les plus vertueuses, sont au contraire ces nations libres, aisées, dont les richesses sont le plus également réparties, & dont les citoyens en conséquence ne sont pas toujours les plus tempérans. En général plus un homme a d'argent, plus il en dépense, mieux il se nourrit. La frugalité, vertu sans doute respectable & méritoire dans un particulier, est dans une nation toujours l'effet d'une grande cause. La vertu d'un peuple est presque toujours *une vertu de nécessité*; & la frugalité, par cette raison, produit rarement dans les empires les miracles qu'on en publie.

Les Asiatiques esclaves, pauvres & nécessairement tempérans sous Darius & Tigrane, n'eurent jamais les vertus de leurs vainqueurs.

Les Portugais, comme les Orientaux, surpassent

les Anglois en ſobriété & ne les égalent point en valeur, en induſtrie, en vertu, enfin en bonheur (9). Si les François ont été battus dans la dernière guerre, ce n'eſt point à l'intempérance de leurs ſoldats qu'il faut rapporter leurs défaites. La plupart des ſoldats ſont tirés de la claſſe des cultivateurs, & les cultivateurs françois ont l'habitude de la ſobriété.

Si les moraliſtes vantent ſans ceſſe la frugalité & décrient continuellement le luxe, c'eſt que plus reſpectables à leurs propres yeux, ils s'honorent de ces declamations; c'eſt qu'ils n'ont point d'idées nettes du luxe, qu'ils le confondent avec la cauſe ſouvent funeſte qui le produit, qu'ils ſe croyent vertueux, parce qu'ils ſont auſtères, & raiſonnables, parce qu'ils ſont ennuyeux. Or l'ennui n'eſt pas raiſon.

Qu'on ſe défie donc à cet égard des moraliſtes modernes; ils n'ont ſur cette queſtion que des idées ſuperficielles. Mais dira-t-on, les écrivains de l'antiquité ont dans le luxe vu pareillement le corrupteur de l'Aſie. Ils ſe ſont donc trompés comme les modernes.

Pour ſavoir ſi c'eſt le luxe ou la cauſe même du luxe qui dans l'homme détruit tout amour de la vertu, qui corrompt les mœurs d'une nation & l'avilit, il faut d'abord déterminer ce qu'on entend par le mot *peuple vil.* Eſt-ce celui dont tous les citoyens ſont corrompus? il n'eſt point de tel peuple; il n'eſt point de pays où l'ordre commun du bourgeois toujours opprimé & rarement oppreſſeur, n'aime & n'eſtime la vertu. Son intérêt l'y ſollicite. Il n'en eſt pas de même de l'ordre des grands. L'intérêt de qui veut être impunément in-

juſte, c'eſt d'étouffer dans les cœurs tout ſentiment d'équité. Cet intérêt commande impérieuſement aux puiſſans, mais non au reſte de la nation. Les ouragans bouleverſent la ſurface des mers ; mais leurs profondeurs ſont toujours calmes & tranquilles. Telle eſt la claſſe inferieure des citoyens de preſque tous les pays. La corruption parvient lentement juſqu'aux cultivateurs qui ſeuls compoſent la plus grande partie de toute nation.

L'on n'entend & l'on ne peut donc entendre par *nation avilie*, que celle où la partie gouvernante, c'eſt-à-dire, les puiſſans, ſont ennemis de la partie gouvernée, ou du moins indifférens à ſon bonheur (*a*).

(*a*) Ce mot, *corruption de mœurs*, ne ſignifie que la diviſion de l'intérêt public & particulier. Quel eſt le moment de cette diviſion? celui où toutes les richeſſes & le pouvoir de l'Etat ſe raſſemblent dans les mains du petit nombre. Nul lien alors entre les différentes claſſes de citoyens. Le grand tout entier à ſon intérêt perſonnel, indifférent à l'intérêt public, ſacrifiera l'Etat à ſes paſſions particulières. Faudra-t-il, pour perdre un ennemi, faire manquer une négociation, une opération de finance, déclarer une guerre injuſte, perdre une bataille; il fera tout, il accordera tout au caprice, à la faveur, & rien au mérite. Le courage & l'intelligence du ſoldat & du bas-officier reſteront ſans récompenſes. Qu'en arrivera-t-il ? que le magiſtrat ceſſera d'être intègre, & le ſoldat courageux ; que l'indifférence ſuccédera dans leur ame à l'amour de la juſtice & de la patrie, & qu'une telle nation, devenue le mépris des autres, tombera dans l'aviliſſement. Or cet aviliſſement ne ſera pas l'effet de ſon luxe, mais

Or cette indifférence n'eſt pas l'effet du luxe, mais de la cauſe qui le produit, c'eſt-à-dire, de l'exceſſif pouvoir des grands, & du mépris qu'en conſéquence ils conçoivent pour leurs concitoyens.

Dans la ruche de la ſociété humaine, il faut, pour y entretenir l'ordre & la juſtice, pour en écarter le vice & la corruption, que tous les individus également occupés, ſoient forcés de concourir également au bien général, & que les travaux ſoient également partagés entre eux.

En eſt-il que leurs richeſſes & leur naiſſance diſpenſent de tout ſervice : la diviſion & le malheur eſt dans la ruche ; les oiſifs y meurent d'ennui, ils ſont enviés, ſans être enviables, parce qu'ils ne ſont pas heureux. Leur oiſiveté cependant, fatigante pour eux-mêmes, eſt deſtructive du bonheur général. Ils dévorent par ennui le miel que les autres mouches apportent, & les travailleuſes meurent de faim pour des oiſifs qui n'en ſont pas plus fortunés.

Pour établir ſolidement le bonheur & la vertu d'une nation, il faut la fonder ſur une dépendance réciproque entre tous les ordres des citoyens. Eſt-il des grands qui, revêtus d'un pouvoir ſans bornes, n'ont du moins pour le moment rien à craindre ou à eſpérer de la haine ou de l'amour de leurs inférieurs : alors toute dépendance mutuelle entre les grands & les petits eſt rompue ; & ſous un même nom ces

de cette trop inégale répartition du pouvoir & des richeſſes dont le luxe même eſt un effet.

deux ordres de citoyens compoſent deux nations rivales. Alors le grand ſe permet tout : il ſacrifie ſans remords à ſes caprices, à ſes fantaiſies, le bonheur de tout un peuple.

Si la corruption des puiſſans ne ſe manifeſte jamais davantage que dans les ſiècles du plus grand luxe, c'eſt que ces ſiècles ſont ceux où les richeſſes ſe trouvent raſſemblées dans un plus petit nombre de mains, où les grands ſont plus puiſſans, par conſéquent plus corrompus.

Pour connoître la ſource de leur corruption, l'origine de leur pouvoir, de leurs richeſſes & de cette diviſion d'intérêts des citoyens qui ſous le même nom forment deux nations ennemies, il faut remonter à la formation des premières ſociétés.

CHAPITRE VI.

De la formation des peuplades.

QUELQUES familles ont paſſé dans une île. Je veux que le ſol en ſoit bon, mais inculte & déſert. Quel eſt au moment du débarquement le premier ſoin de ces familles ? celui de conſtruire des huttes & de défricher l'étendue de terrein néceſſaire à leur ſubſiſtance.

Dans ce premier moment quelles ſont les richeſſes de l'île ? les récoltes & le travail qui les produit. Cette île contient-elle plus de terres à cultiver que de cultivateurs, quels ſont les vrais opulens ? ceux dont les bras ſont les plus forts & les plus actifs.

Les intérêts de cette ſociété naiſſante feront d'abord peu compliqués, & peu de lois en conſéquence lui ſuffiront. C'eſt à la défenſe du vol & du meurtre que preſque toutes ſe réduiront. De telles lois ſeront toujours juſtes, parce qu'elles ſeront faites du conſentement de tous ; parce qu'une loi généralement adoptée dans un Etat naiſſant, eſt toujours conforme à l'intérêt du plus grand nombre & par conſéquent toujours ſage & bienfaiſante.

Je ſuppoſe que cette ſociété éliſe un chef ; ce ne ſera qu'un chef de guerre, ſous les ordres duquel elle combattra les pirates & les nouvelles colonies qui

voudront s'établir dans son île. Ce chef, comme tout autre colon, ne sera possesseur que de la terre qu'il aura défrichée. L'unique faveur qu'on pourra lui faire, c'est de lui laisser le choix du terrein. Il sera d'ailleurs sans pouvoir.

Mais les chefs successeurs du premier, resteront-ils long-temps dans cet état d'impuissance ? par quel moyen en sortiront ils, & parviendront-ils enfin au pouvoir arbitraire ?

L'objet de la plupart d'entr'eux sera de se soumettre l'île qu'ils habitent. Mais leurs efforts seront vains tant que la nation sera peu nombreuse. Le despotisme s'établit difficilement dans un pays qui nouvellement habité, est encore peu peuplé. Dans toutes les monarchies les progrès du pouvoir sont lents. Le temps employé par les souverains de l'Europe pour s'asservir leurs grands vassaux en est la preuve. Le Prince qui de trop bonne heure attenteroit à la propriété des biens, de la vie & de la liberté des puissans propriétaires, & voudroit accabler le peuple d'impôts, se perdroit lui même. Grand & petit, tout se révolteroit contre lui. Le monarque n'auroit ni argent pour lever une armée, ni armée pour combattre ses sujets.

Le moment où la puissance du Prince ou du chef s'accroît, est celui où la nation est devenue riche & nombreuse, où chaque citoyen cesse d'être soldat (*a*),

---

(*a*) Il n'est peut-être qu'un moyen de soustraire un empire au despotisme de l'armée; c'est que ses habitans soient, comme à Sparte, citoyens & soldats.

où, pour repousser l'ennemi, le peuple consent de soudoyer des troupes & de les tenir toujours sur pied. Si le chef s'en conserve le commandement dans la paix & dans la guerre, son crédit insensiblement augmente, il en profite pour grossir l'armée. Est-elle assez forte; alors le chef ambitieux lève le masque, opprime les peuples, anéantit toute propriété, pille la nation: parce qu'en général l'homme s'approprie tout ce qu'il peut ravir; parce que le vol ne peut être contenu par des lois sevères, & que les lois sont impuissantes contre le chef & son armee.

C'est ainsi qu'un premier impôt fournit souvent à l'usurpateur les moyens d'en lever de nouveaux, jusqu'à ce qu'enfin armé d'une puissance irrésistible, il puisse, comme à Constantinople, engloutir dans sa cour & son armée toutes les richesses nationales. Alors indigent & foible, un peuple est attaqué d'une maladie incurable. Nulle loi ne garantit alors aux citoyens la propriété de leur vie, de leurs biens & de leur liberté.

Faute de cette garantie, tous rentrent en état de guerre & toute société est dissoute.

Ces citoyens vivent-ils encore dans les mêmes cités; ce n'est plus dans une union, mais dans une servitude commune. Il ne faut alors qu'une poignée d'hommes libres pour renverser les empires en apparence si formidables.

Qu'on batte trois ou quatre fois l'armée avec laquelle l'usurpateur tient la nation aux fers, point de ressource pour lui dans l'amour & la valeur de ses

peuples. Lui & sa milice sont craints & haïs. Le bourgeois de Constantinople ne voit dans les janissaires, que les complices du Sultan & les brigands à l'aide desquels il pille & ravage l'empire. Le vainqueur a-t-il affranchi les peuples de la crainte de l'armée ; ils favorisent ses entreprises & ne voient en lui qu'un vengeur.

Les Romains font cent ans la guerre aux Volsques, ils en emploient cinq cents à la conquête de l'Italie ; ils paroissent en Asie ; elle leur est asservie. La puissance d'Antiochus & de Tigrane s'anéantit à leur aspect, comme celle de Darius à l'aspect d'Alexandre.

Le despotisme est la vieillesse & la dernière maladie d'un empire. Cette maladie n'attaque point sa jeunesse. L'existence du despotisme suppose ordinairement celle d'un peuple déjà riche & nombreux. Mais se peut-il que la grandeur, la richesse & l'extrême population d'un Etat aient quelquefois des suites aussi funestes ?

Pour s'en éclaircir, considérons dans un royaume les effets de l'extrême richesse & de la grande multiplication des citoyens. Peut-être découvrira-t-on dans cette multiplication le premier germe du despotisme.

CHAPITRE VII.

De la multiplication des hommes dans un Etat & de ses effets.

DANS l'île d'abord inculte où j'ai placé un petit nombre de familles, que ces familles se multiplient; qu'insensiblement l'île se trouve pourvue & du nombre de laboureurs nécessaires à sa culture, & du nombre d'artisans nécessaires aux besoins d'un peuple agriculteur; la réunion de ces familles formera bientôt une nation nombreuse. Que cette nation continue à se multiplier; qu'il naisse dans l'île plus d'hommes que n'en peuvent occuper la culture des terres & les arts que suppose cette culture; que faire de ce surplus d'habitans? Plus ils croîtront en nombre, plus l'Etat croîtra en charge; & de-là la nécessité, ou d'une guerre qui consomme ce surplus d'habitans; ou d'une loi qui tolère, comme à la Chine, l'exposition des enfans (10).

Tout homme sans propriété & sans emploi dans une société, n'a que trois partis à prendre; ou de s'expatrier, & d'aller chercher fortune ailleurs, ou de voler pour subvenir à sa subsistance, ou d'inventer enfin quelque commodité ou parure nouvelle en échange de laquelle ses concitoyens fournissent à ses besoins. Je n'examinerai point ce que devient le vo-

leur ou le banni volontaire. Ils sont hors de cette société. Mon unique objet est de considérer ce qui doit arriver à l'inventeur d'une commodité ou d'un luxe nouveau. S'il découvre le secret de peindre la toile, & que cette invention soit du goût de peu d'habitans, peu d'entr'eux échangeront leurs denrées contre sa toile (11). Mais si le goût de ces toiles devient général, & qu'en ce genre on lui fasse beaucoup de demandes, que fera-t-il pour y satisfaire? il s'associera un plus ou moins grand nombre de ces hommes que j'appelle superflus; il levera une manufacture, l'établira dans un lieu agréable, commode & communément sur les bords d'un fleuve dont les bras s'étendant au loin dans le pays, y faciliteront le transport de ses marchandises. Or je veux que la multiplication continuée des habitans, donne encore lieu à l'invention de quelque autre commodité, de quelque autre objet de luxe, & qu'il s'élève encore une nouvelle manufacture; l'entrepreneur, pour l'avantage de son commerce, aura intérêt de la placer sur les bords du même fleuve. Il la bâtira donc près de la première. Plusieurs de ces manufactures formeront un bourg; puis une ville considérable. Cette ville renfermera bientôt les citoyens les plus opulens; parce que les profits du commerce sont toujours immenses, lorsque les négocians peu nombreux ont encore peu de concurrens.

Les richesses de cette ville y attireront les plaisirs. Pour en jouir & les partager, les riches propriétaires quitteront leur campagne, passeront quelques mois

dans cette ville, y conſtruiront des hôtels. La ville de jour en jour s'agrandira, les hommes s'y rendront de toutes parts, parce que la pauvreté y trouvera plus de ſecours, le vice plus d'impunité, & la volupté plus de moyens de ſe ſatisfaire. Cette ville portera enfin le nom de Capitale.

Tels ſeront dans cette île les premiers effets de l'extrême multiplication des citoyens.

Un autre effet de la même cauſe ſera l'indigence de la plupart des habitans. Leur nombre s'accroît-il ; eſt-il plus d'ouvriers que d'ouvrages ; la concurrence baiſſe le prix des journées : l'ouvrier préféré eſt celui qui vend le moins chèrement ſon travail, c'eſt-à-dire, qui retranche le plus de ſa ſubſiſtance. Alors l'indigence s'étend ; le pauvre vend, le riche achète ; le nombre des poſſeſſeurs diminue & les lois deviennent de jour en jour plus ſévères.

Des lois douces peuvent régir un peuple de propriétaires. La confiſcation partielle ou totale des biens y ſuffit pour réprimer les crimes. Chez les Germains, les Gaulois & les Scandinaves, des amendes plus ou moins fortes étoient les ſeules peines infligées aux différens délits.

Il n'en n'eſt pas de même, lorſque les non-propriétaires compoſent la plus grande partie d'une nation. On ne les gouverne que par des lois dures. Un homme eſt-il pauvre ; ne peut-on le punir dans ſes biens ; il faut le punir dans ſa perſonne ; & de-là les peines afflictives. Or ces peines d'abord appliquées aux indigens, ſont par le laps du temps étendues

jusqu'aux propriétaires ; & tous les citoyens sont alors régis par des lois de sang. Tout concourt à les établir.

Chaque citoyen possède-t-il quelque bien dans un Etat ; *le desir de la conservation est sans contredit le vœu général d'une nation.* Il s'y fait peu de vols. Le grand nombre au contraire y vit-il sans propriétés ; *le vol devient le vœu général de cette même nation ;* & les brigands se multiplient. Or cet esprit de vol généralement répandu, nécessite souvent à des actes de violence.

Supposons que par la lenteur des procédures criminelles & la facilité avec laquelle l'homme sans propriété se transporte d'un lieu à l'autre, le coupable doive presque toujours échapper au châtiment, & que les crimes deviennent fréquens : il faudra, pour les prévenir, pouvoir arrêter un citoyen sur le premier soupçon. Or arrêter est déjà une punition arbitraire qui bientôt exercée sur les propriétaires eux-mêmes, substitue l'esclavage à la liberté. Quel remède à cette maladie de l'Etat ? est-il un moyen de le rappeler à des lois douces ? le seul que je sache, seroit de multiplier le nombre des propriétaires & de refaire en conséquence un nouveau partage des terres. Or ce partage est toujours difficile dans l'exécution. Voilà comme l'inégale répartition des richesses nationales & la trop grande multiplication des hommes sans propriété introduisant à la fois dans un empire des vices & des lois cruelles, y développent enfin le germe

d'un despotisme qu'on doit regarder comme un nouvel effet de la même cause (*a*).

Un peuple nombreux n'est-il point comme les Grecs & les Suisses, divisé en un certain nombre de républiques fédératives; ne compose-t-il, comme en Angleterre, qu'un seul & même peuple; alors les citoyens en trop grand nombre & trop éloignés les uns des autres pour y délibérer sur les affaires générales, sont forcés de nommer des représentans pour chaque bourg, ville, province, &c. Ces représentans s'assemblent dans la capitale, & c'est là qu'ils séparent leur intérêt de l'intérêt des représentés.

(*a*) Les malheurs occasionnés par une extrême population furent connus des anciens. En conséquence point de moyens qu'ils n'aient employés pour la diminuer. L'amour socratique en Crête en fut un. Cet amour, dit M. Goguet, conseiller au parlement, y étoit autorisé par les lois de Minos.

Un jeune homme loué pour tant de temps, s'échappoit-il de la maison de son amant, il étoit cité devant le magistrat, & par l'autorité des lois remis jusqu'au temps convenu entre les mains de ce même amant.

Le motif de cette loi bizarre, disent Platon & Aristote, fut en Crête la crainte d'une trop grande population.

Ce fut dans cette même vue que Pythagore commanda à ses disciples le jeûne & l'abstinence. Les jeûneurs font peu d'enfans.

Aux pythagoriciens succédèrent les vestales, enfin les moines qui, peut-être asservis par la même raison à la loi de la continence, ne sont par conséquent que les représentans des anciens pédérastes.

CHAPITRE

CHAPITRE VIII.

Division des intérêts des citoyens produite par leur multiplication.

Du moment où les citoyens trop multipliés dans un Etat pour se rassembler dans un même lieu, ont nommé des représentans, ces représentans tirés du corps même de la nation, choisis par elle, honorés de ce choix, ne proposent d'abord que des lois conformes à l'intérêt public. Le droit de propriété est pour eux un droit sacré. Ils le respectent d'autant plus que, surveillés par la nation, s'ils en trahissoient la confiance, ils en seroient punis par le déshonneur & peut-être par un châtiment plus sévère.

C'est donc au moment où, comme je l'ai déjà dit, les peuples ont édifié une capitale immense, où les intérêts compliqués des différens ordres de l'Etat ont multiplié les lois, où, pour se soustraire à leur étude fatigante, les peuples se reposent de ce soin sur leurs représentans ; où les habitans enfin, uniquement occupés de mettre leurs terres en valeur, cessent d'être citoyens & ne sont qu'agriculteurs, que le représentant sépare son intérêt de celui des représentés.

C'est alors que la paresse de l'esprit dans les commettans, le desir actif du pouvoir dans les commis,

annoncent un grand changement dans l'Etat. Tout en ce moment favorise l'ambition de ces derniers.

Lorsqu'en conséquence de la multiplication de ses habitans, un peuple se subdivise en plusieurs classes, & qu'on compte dans la même nation celle des riches, des indigens, des propriétaires, des négocians, &c., il n'est pas possible que les intérêts de ces divers ordres de citoyens soient toujours les mêmes. Rien à certains égards de plus contraire à l'intérêt national qu'un trop grand nombre d'hommes sans propriétés. Ce sont autant d'ennemis secrets que le tyran peut à son gré armer contre les propriétaires. Cependant rien de plus conforme à l'intérêt du négociant. Plus il est d'indigens, moins il paye leur travail. L'intérêt du commercant est donc quelquefois contraire à l'intérêt public. Or un corps de négocians est souvent le puissant dans un pays de commerce. Il a sous ses ordres un nombre infini de matelots, d'artisans, de porte-faix, d'ouvriers de toute espèce qui n'ayant d'autres richesses que leurs bras, sont toujours prêts à les employer au service de quiconque les paye.

Un peuple compose-t il sous un même nom, une infinité de peuples différens & dont les intérêts sont plus ou moins contradictoires ; il est évident que, faute d'unité dans l'intérêt national & d'unanimité réelle dans les arrêtés des divers ordres des commettans, le représentant favorisant tour à tour telle ou telle classe de citoyens, peut en semant entr'elles la division, se rendre d'autant plus redoutable à toutes, qu'en armant une partie de la nation contre l'autre,

il ſe met par ce moyen à l'abri de toute recherche.

L'impunité lui a-t-elle donné plus de conſidération & de hardieſſe ; il ſent enfin qu'au milieu de l'anarchie des intérêts nationaux, il peut de jour en jour devenir plus indépendant, s'approprier de jour en jour plus d'autorité & de richeſſes ; qu'avec de grandes richeſſes il peut ſoudoyer ceux qui ſans propriétés, ſe vendent à quiconque veut les acheter, & que l'acquiſition de tout nouveau degré d'autorité doit lui fournir de nouveaux moyens d'en uſurper une plus grande.

Lorſqu'animés de cet eſpoir, les repréſentans ont, par une conduite auſſi mal-honnête qu'adroite, acquis un pouvoir égal à celui de la nation entière, de ce moment il ſe fait une diviſion d'intérêts entre la partie gouvernante & la partie gouvernée. Tant que la dernière eſt compoſée de propriétaires aiſés, braves, éclairés, en état d'ébranler & peut-être même de détruire l'autorité des repréſentans, le corps de la nation eſt ménagé ; il eſt même floriſſant. Mais cet équilibre de puiſſance peut-il ſubſiſter long-temps entre ces deux ordres de citoyens ? n'eſt-il pas à craindre que les richeſſes s'accumulant inſenſiblement dans un plus petit nombre de mains, le nombre des propriétaires, (ſeuls ſoutiens de la liberté publique) ne diminue journellement *(a)* ? que l'eſprit d'uſurpation, toujours

---

(*a*) Un homme s'enrichit-il dans le commerce ; il réunit une infinité de petites propriétés à la ſienne. Alors le nombre des propriétaires, & par conſéquent de ceux dont

plus actif dans les représentans, que l'esprit de conservation & de défense dans les représentés, ne mette à la longue la balance du pouvoir en faveur des premiers ? Quelle autre cause du despotisme auquel ont jusqu'à présent abouti toutes les différentes espèces de gouvernement ?

Ne sent on pas qu'en un pays vaste & peuplé la division des intérêts des gouvernés doit toujours fournir aux gouvernans le moyen d'envahir une autorité que l'amour naturel de l'homme pour le pouvoir lui fait toujours desirer ?

Tous les empires se sont détruits ; & c'est du moment où les nations devenues nombreuses, ont été gouvernées par des représentans ; où ces représentans favorisés par la division des intérêts des commettans, ont pu s'en rendre indépendans, qu'on doit dater la décadence de ces empires.

En tous les pays la grande multiplication des hommes fut la cause inconnue, nécessaire & éloignée de la

---

l'intérêt est le plus étroitement lié à l'intérêt national, est diminué ; le nombre, au contraire, des hommes sans propriété & sans intérêt à la chose publique s'est accru. Or si de tels hommes sont toujours aux gages de quiconque les paye, comment se persuader que le puissant ne s'en serve jamais pour se soumettre ses concitoyens ?

Tel est l'effet nécessaire de la trop grande multiplication des hommes dans un empire. C'est le cercle vicieux qu'ont jusqu'à présent parcouru tous les divers gouvernemens connus.

perte des mœurs (*a*). Si les nations de l'Asie, toujours citées comme les plus corrompues, reçurent les premières le joug du despotisme; c'est que de toutes les parties du monde, l'Asie fut la première habitée & policée.

Son extrême population la soumit à des souverains. Ces souverains accumulèrent les richesses de l'État sur un petit nombre de grands, les revêtirent d'un pouvoir excessif, & ces grands alors se plongèrent dans ce luxe, languirent dans cette corruption, c'est-à-dire, dans cette indifférence pour le bien public que l'histoire a toujours si justement reprochée aux Asiatiques.

Après avoir rapidement considéré les grandes causes dont le développement vivifie les sociétés depuis le moment de leur formation jusqu'au moment de leur décadence; après avoir indiqué les situations & les états différens par lesquels passent ces sociétés pour tomber enfin sous le pouvoir arbitraire; il faut main-

---

(*a*) Mais n'est-il point de loi qui pût prévenir les funestes effets de la trop grande multiplication des hommes, & lier étroitement l'intérêt du représentant à l'intérêt du représenté? En Angleterre, ces deux intérêts sans doute sont plus les mêmes qu'en Turquie, où le sultan se déclare l'unique représentant de sa nation. Mais s'il est des formes de gouvernement plus favorables les unes que les autres à l'union de l'intérêt public & particulier, il n'en est aucune où ce grand problême moral & politique, ait été parfaitement résolu. Or, jusqu'à son entière résolution, la seule multiplication des hommes doit en tout empire engendrer la corruption des mœurs.

tenant examiner pourquoi ce pouvoir une fois établi, il se fait dans les nations une répartition de richesses qui plus inégale & plus prompte dans le gouvernement despotique que dans tout autre, les précipite plus rapidement à leur ruine.

CHAPITRE IX.

Du partage trop inégal des richesses nationales.

POINT de forme de gouvernement où maintenant les richesses nationales soient & puissent être également réparties. Se flatter de cet égal partage chez un peuple soumis au pouvoir arbitraire, c'est folie.

Dans les gouvernemens despotiques, si les richesses de tout un peuple s'absorbent dans un petit nombre de familles, la cause en est simple.

Les peuples reconnoissent-ils un maître; peut-il arbitrairement leur imposer des taxes, transporter à son gré les biens d'une certaine classe de citoyens à une autre; il faut qu'en peu de temps les richesses de l'empire (*a*) se rassemblent dans les mains des fa-

(*a*) Plus le prince croît en pouvoir, moins il est accessible. Sous le vain prétexte de rendre la personne royale plus respectable, les favoris la voilent à tous les yeux. L'approche en est interdite aux sujets. Le monarque devient un dieu invisible. Or quel est donc, dans cet apothéose, l'objet des favoris? celui d'abrutir le prince pour

voris. Mais quel bien ce mal de l'Etat fait-il au prince? le voici.

Un despote, en qualité d'homme, s'aime de préférence aux autres. Il veut être heureux & sent comme le particulier qu'il participe à la joie & à la tristesse de tout ce qui l'environne. Son intérêt c'est que ses gens, c'est-à-dire, ses courtisans soient contens. Or leur soif pour l'or est insatiable. S'ils sont à cet égard sans pudeur, comment leur refuser sans cesse ce qu'ils lui demandent toujours? Voudra-t il constamment mécontenter ses familiers & s'exposer au chagrin communicatif de tout ce qui l'entoure? peu d'hommes ont ce courage. Il videra donc perpétuellement la bourse de ses peuples dans celle de ses courtisans; & c'est entre ses favoris qu'il partagera presque toutes les richesses de l'Etat. Ce partage fait, quelles bornes mettre à leur luxe? plus il est grand, & plus dans la situation où se trouve alors un empire, ce luxe est utile. Le mal n'est que dans sa cause productrice, c'est-à-dire, dans le partage trop inégal des richesses nationales & dans la puissance excessive du prince qui, peu instruit de ses devoirs & prodigue par foiblesse, se croit généreux, lorsqu'il est injuste (12).

Mais le cri de la misère ne peut-il l'avertir de sa méprise? Le trône où s'assied un sultan est inaccessible

---

le gouverner. Ils le relèguent donc à cet effet dans un sérail, ou le renferment dans leur petite société; & toutes les richesses nationales s'absorbent alors dans un petit nombre de familles.

aux plaintes de ses sujets : elles ne parviennent point jusqu'à lui. D'ailleurs que lui importe leur félicité, si leur mécontentement n'a nulle influence immédiate sur son bonheur actuel !

Le luxe, comme je le prouve, est dans la plupart des pays l'effet rapide & nécessaire du despotisme. C'est donc contre le despotisme que doivent s'élever les ennemis du luxe (13). Pour supprimer un effet, il faut en détruire la cause : s'il est un moyen d'opérer en ce genre quelque changement heureux, c'est par un changement insensible dans les lois & l'administration (14).

Il faudroit, pour le bonheur même du prince & de sa postérité, que ces moralistes austères fixassent en fait d'impôt les limites immuables que le souverain ne doit jamais reculer. Du moment où la loi, comme un obstacle insurmontable, s'opposera à la prodigalité du monarque, les courtisans mettront des bornes à leurs desirs & à leurs demandes ; ils n'exigeront point ce qu'ils ne pourront obtenir.

Le prince, dira-t-on, en sera moins heureux. Il aura sans doute près de lui moins de courtisans & de courtisans moins bas ; mais leur bassesse n'est peut-être pas si nécessaire qu'on le croit à sa félicité. Les favoris d'un roi sont ils libres & vertueux ; le souverain s'accoutume insensiblement à leur vertu. Il ne s'en trouve pas plus mal, & ses peuples s'en trouvent beaucoup mieux.

Le pouvoir arbitraire ne fait donc que hâter le partage inégal des richesses nationales.

CHAPITRE X.

Causes de la trop grande inégalité des fortunes des citoyens.

DANS les pays libres & gouvernés par des lois sages, nul homme sans doute n'a le pouvoir d'appauvrir sa nation pour enrichir quelques particuliers. Dans ces mêmes pays cependant tous les citoyens ne jouissent pas de la même fortune. La réunion des richesses s'y fait moins lentement ; mais enfin elle s'y fait.

Il faut bien que le plus industrieux gagne plus, que le plus ménager épargne davantage, & qu'avec des richesses déjà acquises, il en acquière de nouvelles. D'ailleurs il est des héritiers qui recueillent de grandes successions. Il est des négocians qui mettant de gros fonds sur leurs vaisseaux, font de gros gains ; parce qu'en toute espèce de commerce, c'est l'argent qui attire l'argent. Son inégale distribution est donc une suite nécessaire de son introduction dans un Etat (15).

CHAPITRE XI.

Des moyens de s'oppoſer à la réunion trop rapide des richeſſes en peu de mains.

Il eſt mille moyens d'opérer cet effet. Qui pourroit empêcher un peuple de ſe déclarer héritier de tous les nationaux ; & lors du décès d'un particulier très-riche de répartir entre pluſieurs les biens trop conſidérables d'un ſeul ?

Par quelle raiſon, à l'exemple des Lucquois, un peuple ne proportionneroit-il pas tellement les impôts à la richeſſe de chaque citoyen, qu'au-delà de la poſſeſſion d'un certain nombre d'arpens, l'impôt mis ſur ces arpens excédât le prix de leur fermage ? Dans ce pays il ne ſe feroit certainement pas de grandes acquiſitions.

On peut imaginer cent lois de cette eſpèce. Il eſt donc mille moyens de s'oppoſer à la trop prompte réunion des richeſſes dans un certain nombre de mains, & de ſuſpendre les progrès trop rapides du luxe.

Mais peut-on dans un pays où l'argent a cours, ſe promettre de maintenir toujours un juſte équilibre entre les fortunes des citoyens ? peut-on empêcher qu'à la longue les richeſſes ne s'y diſtribuent d'une manière très-inégale, & qu'enfin le luxe ne s'y introduiſe & ne s'y accroiſſe ? Ce projet eſt impoſſible. Le

riche fourni du néceſſaire mettra toujours le ſuperflu de ſon argent à l'achat des ſuperfluités (16). Des lois ſomptuaires, dira-t-on, réprimeroient en lui ce deſir. J'en conviens. Mais alors le riche n'ayant plus le libre uſage de ſon argent, l'argent lui en paroîtroit moins deſirable : il feroit moins d'effort pour en acquérir. Or dans tous pays où l'argent a cours, peut-être l'amour de l'argent, comme je le prouverai ci après, eſt-il un principe de vie & d'activité dont la deſtruction entraîne celle de l'Etat.

Le réſultat de ce chapitre, c'eſt que l'argent une fois introduit & toujours inégalement partagé entre les citoyens, y doit à la longue néceſſairement amener le goût des ſuperfluités.

La queſtion du luxe ſe réduit donc maintenant à ſavoir ſi l'introduction de l'argent dans un Etat y eſt utile ou nuiſible.

Dans la poſition actuelle de l'Europe, tout examen à ce ſujet paroît ſuperflu. Quelque choſe qu'on pût dire, on n'engageroit point les François, les Anglois & les Hollandois à jeter leur or à la mer. Cependant la queſtion eſt par elle-même ſi curieuſe, que le lecteur conſidérera ſans doute avec quelque plaiſir, l'état différent de deux nations chez leſquelles l'argent a, ou n'a pas cours.

CHAPITRE XII.

Du pays où l'argent n'a point cours.

L'ARGENT est-il sans valeur dans un pays; quel moyen d'y faire le commerce ? par échange. Mais les échanges sont incommodes. Aussi s'y fait il peu de ventes, peu d'achats & point d'ouvrages de luxe. Les habitans de ce pays peuvent être sainement nourris, bien vêtus & non connoître ce qu'en France on appelle le luxe.

Mais un peuple sans argent & sans luxe n'auroit-il pas à certains égards quelques avantages sur un peuple opulent ? oui sans doute : & ces avantages sont tels qu'en un pays où l'on ignoreroit le prix de l'argent, peut-être ne pourroit-on l'y introduire sans crime.

Un peuple sans argent, s'il est éclairé, est communément un peuple sans tyrans (*a*). Le pouvoir arbitraire s'établit difficilement dans un royaume sans canaux, sans commerce & sans grands chemins. Le prince qui lève ses impôts en nature, c'est-à-dire, en denrées, peut rarement soudoyer & rassembler le nom-

(*a*) On pourroit dire aussi sans ennemis. Qui se proposera d attaquer un pays où l'on ne peut gagner que des coups ? on sait d'ailleurs qu'un peuple tel que les Lacédémoniens, par exemple, est invincible, s'il est nombreux.

bre d'hommes néceſſaires pour mettre une nation aux fers.

Un prince d'orient ſe fût difficilement aſſis & ſoutenu ſur le trône de Sparte ou de Rome naiſſante.

Or ſi le deſpotiſme eſt le plus cruel fléau des nations & la ſource la plus féconde de leurs malheurs, la non introduction de l'argent qui communément les défend de la tyrannie, peut donc être regardée comme un bien.

Mais jouiſſoit-on à Sparte de certaines commodités de la vie? O riches & puiſſans! qui faites cette queſtion, ignorez-vous que les pays de luxe ſont ceux où les peuples ſont les plus miſérables?

Uniquement occupés de ſatisfaire vos fantaiſies, vous prenez-vous pour la nation entière? êtes-vous ſeuls dans la nature? y vivez-vous ſans frères? O! hommes ſans pudeur, ſans humanité & ſans vertu, qui concentrez en vous ſeuls toutes vos affections, & vous créez ſans ceſſe de nouveaux beſoins, ſachez que Sparte étoit ſans luxe, ſans commodité, & que Sparte étoit heureuſe; ſeroit-ce en effet la ſomptuoſité des ameublemens & les recherches de la moleſſe qui conſtitueroient la félicité humaine? il y auroit trop peu d'heureux. Placera-t-on le bonheur dans la délicateſſe de la table? mais la différente cuiſine des nations prouve que la bonne chère n'eſt que la chère accoutumée.

Si des mêts bien apprêtés irritent mon appétit & me donnent quelques ſenſations agréables, ils me donnent auſſi des peſanteurs, des maladies; & tout compenſé,

le tempérant est au bout de l'an du moins aussi heureux que le gourmand. Quiconque a faim & peut satisfaire ce besoin, est content (*a*). Un homme est-il bien nourri, bien vêtu ; le surplus de son bonheur dépend de la manière plus ou moins agréable dont il remplit, comme je le prouverai bientôt, *l'intervalle qui sépare un besoin satisfait d'un besoin renaissant*. Or à cet égard rien ne manquoit au bonheur du Lacédémonien ; & malgré l'apparente austérité de ses mœurs, de tous les Grecs, dit Xénophon, c'étoit le plus heureux. Le Spartiate avoit-il satisfait à ses besoins ; il descendoit dans l'arêne, & c'est-là qu'en présence des vieillards & des plus belles femmes, il pouvoit chaque jour déployer dans des jeux & des exercices publics, toute la force, l'agilité, la souplesse de son corps, & montrer dans la vivacité de ses réparties toute la justesse & la précision de son esprit.

Or de toutes les occupations propres à remplir *l'intervalle d'un besoin satisfait au besoin renaissant*, aucunes qui soient plus agréables. Le Lacédémonien sans commerce & sans argent étoit donc à-peu-près aussi heureux qu'un peuple peut l'être. J'assurerai donc, d'après l'expérience & Xénophon, qu'on peut bannir l'argent d'un Etat & y conserver le bonheur. A quelle cause d'ailleurs rapporter la félicité publique, si ce n'est à

(*a*) Le paysan a-t-il du lard & des choux dans son pot ; il ne desire ni la gélinote des Alpes, ni la carpe du Rhin, ni l'hombre du lac de Genève. Aucun de ces mets ne lui manque, ni à moi non plus.

la vertu des particuliers ? Les contrées en général les plus fortunées ſont donc celles où les citoyens ſont les plus vertueux. Or ſeroit-ce dans les pays où l'argent a cours que les citoyens ſeroient tels ?

CHAPITRE XIII.

Quels ſont dans les pays où l'argent n'a point cours, les principes productifs de la vertu ?

DANS tout gouvernement le principe le plus fécond en vertu eſt l'exactitude à punir & à récompenſer les actions utiles ou nuiſibles à la ſociété.

Mais en quels pays ces actions ſont-elles le plus exactement honorées ou punies ? dans ceux où la gloire, l'eſtime générale & les avantages attachés à cette eſtime, ſont les ſeules récompenſes connues. Dans ces pays la nation eſt l'unique & juſte diſpenſatrice des récompenſes. La conſidération générale, ce don de la reconnoiſſance publique, n'y peut être accordée qu'aux idées & aux actions utiles à la nation ; & tout citoyen en conſéquence s'y trouve néceſſité à la vertu.

En eſt-il ainſi dans un pays où l'argent a cours ? non : le public n'y peut être le ſeul poſſeſſeur des richeſſes, ni par conſéquent l'unique diſtributeur des récompenſes. Quiconque a de l'argent peut en donner, & le donne communément à la perſonne qui lui procure le plus de plaiſir. Or cette perſonne n'eſt pas toujours

la plus honnête. En effet si l'homme veut toujours obtenir avec le plus de sûreté & le moins de peine possible, l'objet (17) de ses desirs, & qu'il soit plus facile de se rendre agréable aux puissans que recommandable au public, c'est donc au puissant qu'en général on veut plaire. Or si l'intérêt du puissant est souvent contraire à l'intérêt national, les plus grandes récompenses seront donc en certains pays souvent décernees aux actions qui, personnellement utiles aux grands, sont nuisibles au public, & par conséquent criminelles. Voilà pourquoi les richesses y sont si souvent accumulées sur des hommes accusés de bassesses, d'intrigues, d'espionnage, &c.; pourquoi les récompenses pécuniaires presque toujours accordées au vice (18), y produisent-elles tant de vicieux, & pourquoi l'argent a-t-il toujours été regardé comme une source de corruption.

Je conviens donc qu'à la tête d'une nouvelle colonie, si j'allois fonder un nouvel empire, & que je pusse à mon choix enflammer mes colons de la passion de la gloire ou de l'argent, c'est celle de la gloire que je devrois leur inspirer. C'est en faisant de l'estime publique, & des avantages attachés à cette estime, le principe d'activité de ces nouveaux citoyens, que je les nécessiterois à la vertu.

Dans un pays où l'argent n'a point cours, rien de plus facile que d'entretenir l'ordre & l'harmonie, d'encourager les talens & les vertus, & d'en bannir les vices. On entrevoit même en ce pays la possibilité d'une législation inaltérable, & qui, supposée bonne,

conſerveroit toujours les citoyens dans le même état de bonheur. Cette poſſibilité diſparoît dans les pays où l'argent à cours.

Peut-être le problême d'une légiſlation parfaite & durable y devient-il trop compliqué pour pouvoir être encore réſolu. Ce que je ſais, c'eſt que l'amour de l'argent y étouffant tout eſprit, toute vertu patriotique, y doit à la longue engendrer tous les vices dont il eſt trop ſouvent la récompenſe.

Mais convenir que dans l'établiſſement d'une nouvelle colonie, on doit s'oppoſer à l'introduction de l'argent, c'eſt convenir avec les moraliſtes auſtères du danger du luxe. Non, c'eſt avouer ſimplement que la cauſe du luxe, c'eſt-à-dire, que le partage trop inégal des richeſſes eſt un mal (19). C'en eſt un en effet, & le luxe eſt à certains égards le remède à ce mal. Au moment de la formation d'une ſociété l'on peut ſans doute ſe propoſer d'en bannir l'argent. Mais peut-on comparer l'état d'une telle ſociété à celui où ſe trouvent maintenant la plupart des nations de l'Europe ?

Seroit-ce dans des contrées à moitié ſoumiſes au deſpotiſme, où l'argent eut toujours cours, où les richeſſes ſont déjà raſſemblées en un petit nombre de mains, qu'un eſprit ſenſé formeroit un pareil projet ? Suppoſons le projet exécuté : ſuppoſons l'uſage & l'introduction de l'argent défendu dans un pays ; qu'en réſulteroit-il ? je vais l'examiner.

CHAPITRE XIV.

Des pays où l'argent a cours.

CHEZ les peuples riches, s'il eſt beaucoup de vicieux, c'eſt qu'il eſt beaucoup de récompenſes pour le vice. S'il s'y fait communément un grand commerce, c'eſt que l'argent y facilite les échanges. Si le luxe s'y montre dans toute ſa pompe, c'eſt que la très-inégale répartition des richeſſes produit le luxe le plus apparent, & qu'alors, pour le bannir d'un Etat, il faudroit, comme je l'ai déjà prouvé, en bannir l'argent. Or nul prince ne peut concevoir un tel deſſein; & ſuppoſé qu'il le conçût, nulle nation dans l'état actuel de l'Europe qui ſe prêtât à ſes deſirs. Je veux cependant qu'humble diſciple d'un moraliſte auſtère, un monarque forme ce projet & l'exécute. Que s'enſuivroit-il? la dépopulation preſque entière de l'Etat. Qu'en France, par exemple, on défende, comme à Sparte, l'introduction de l'argent & l'uſage de tout meuble non fait avec la hache ou la ſerpe; alors le maçon, l'architecte, le ſculpteur, le ſerrurier de luxe le charron, le verniſſeur, le perruquier, l'ébéniſte, la fileuſe, l'ouvrier en toile, en laine fine, en dentelles, ſoiries, &c. (*a*), abandonneront la France & cherche-

(*a*) Mais dans cette ſuppoſition, ces ouvriers, dit-on,

ront un pays qui les nourriſſe. Le nombre de ces exilés volontaires montera peut-être en ce royaume au quart de ſes habitans. Or ſi le nombre des laboureurs & des artiſans groſſiers que ſuppoſe la culture, ſe proportionne toujours au nombre des conſommateurs, l'exil des ouvriers de luxe entraînera donc à ſa ſuite celui de beaucoup d'agriculteurs. Les hommes opulens fuyant avec leurs richeſſes chez l'étranger, ſeront ſuivis dans leur exil d'un certain nombre de leurs concitoyens & d'un grand nombre de domeſtiques. La France alors ſera déſerte. Quels ſeront ſes habitans? quelques laboureurs dont le nombre depuis l'invention de la charrue ſera bien moins conſidérable qu'il l'eût été lors de la culture à la bêche. Or dans cet état de dépopulation & d'indigence, que deviendroit ce royaume? porteroit il la guerre chez ſes voiſins? non: il ſeroit ſans argent (20) La ſoutiendroit-il ſur ſon territoire? non: il ſeroit ſans hommes. D'ailleurs la France n'étant pas comme la Suiſſe défendue par des montagnes inacceſſibles, comment imaginer qu'un royaume dépeuplé, ouvert de toute part, attaquable en Flandre & en Allemagne, pût repouſſer le choc d'une nation nombreuſe? Il faudroit pour y réſiſter que les François par leur courage & leur diſcipline euſſent ſur leurs

---

reprendroient les travaux de la campagne, & ſe feroient charretiers, bucherons, &c. Ils n'en feroient rien. D'ailleurs où trouver de l'emploi dans un pays déjà fourni à-peu-près du nombre de charretiers & de bucherons néceſſaires pour labourer les plaines & couper le bois?

voiſins le même avantage que les Grecs avoient jadis ſur les Perſes, ou que les François conſervent encore aujourd'hui ſur les Indiens. Or nulle nation européenne n'a cette ſupériorité ſur les autres.

La France dévaſtée & ſans argent ſeroit donc expoſée au danger preſque certain d'une invaſion. Eſt-il un prince qui voulût à ce prix bannir les richeſſes & le luxe de ſon Etat ?

CHAPITRE XV.

Du moment où les richeſſes ſe retirent d'elles-mêmes d'un empire.

Il n'eſt point de pays où les richeſſes ſe fixent & puiſſent à jamais ſe fixer. Semblables aux mers qui tour-à-tour inondent & découvrent différentes plages, les richeſſes, après avoir porté l'abondance & le luxe chez certaines nations, s'en retirent pour ſe répandre dans d'autres contrées (21). Elles s'accumulèrent jadis à Tyr & à Sydon, paſsèrent enſuite à Carthage, puis à Rome. Elles ſéjournent maintenant en Angleterre. S'y arrêteront-elles ? je l'ignore. Ce que je ſais, c'eſt qu'un peuple enrichi par ſon commerce & ſon induſtrie appauvrit ſes voiſins, & les met à la longue hors d'état d'acheter ſes marchandiſes :

C'eſt que dans une nation riche l'argent & les papiers repréſentatifs de l'argent ſe multipliant peu-à-peu,

les denrées & la main-d'œuvre (*a*) enchérissent :

C'est que toutes (*b*) choses d'ailleurs égales, la nation opulente ne pouvant fournir ses denrées & marchandises au prix d'une nation pauvre, l'argent de la première doit insensiblement passer aux mains de la seconde, qui devenue opulente à son tour, se ruine de la même manière (22).

Telle est peut-être la principale cause du flux & du reflux des richesses dans les empires. Or les richesses en se retirant d'un pays où elles ont séjourné y déposent presque toujours la fange de la bassesse & du despotisme. Une nation riche qui s'appauvrit, passe rapidement du dépérissement à sa destruction entière. L'unique ressource qui lui reste seroit de reprendre des mœurs mâles, les seules convenables à sa pauvreté (23). Mais rien de plus rare que ce phénomène moral. L'histoire ne nous en offre point d'exemple. Une nation tombe-t-elle de la richesse dans l'indigence; cette nation n'attend plus qu'un vainqueur & des fers. Il faudroit pour l'arracher à ce malheur, qu'en elle l'amour de la gloire pût remplacer celui de l'argent. Or des peuples anciennement policés & commerçans sont peu susceptibles de ce premier amour,

---

(*a*) La main-d'œuvre devenue très-chère chez une nation riche, cette nation tire plus de l'étranger qu'elle ne lui porte. Elle doit donc s'appauvrir en plus ou moins de temps.

(*b*) On sait quelle augmentation subite apporta dans le prix des denrées le transport de l'or américain en Europe.

& toute loi qui réfroidiroit en eux le desir des richesses, hâteroit leur ruine.

Dans le corps politique comme dans le corps de l'homme, il faut un esprit, une ame qui le vivifie & le mette en action. Quelle sera-t-elle ?

CHAPITRE XVI.

Des divers principes d'activité des nations.

PARMI les hommes en est-il sans desirs ? presque aucun. Leurs desirs sont-ils les mêmes ? il en est deux qui leur sont communs.

Le premier est celui du bonheur.

Le second celui de la puissance nécessaire pour se le procurer.

Ai je un goût ; je veux pouvoir le satisfaire. Le desir du pouvoir, comme je l'ai déjà prouvé, est donc nécessairement commun à tous. Par quel moyen acquiert-on du pouvoir sur ses concitoyens ? par la crainte dont on les frappe, ou par l'amour qu'on leur inspire ; c'est à-dire, par les biens & les maux qu'on leur peut faire, & de-là la considération conçue pour le fort, ou méchant, ou vertueux.

Mais dans un pays libre où l'argent n'a point cours, quel avantage cette considération procure-t-elle au héros qui, par exemple, contribue le plus au gain d'une bataille ? elle lui donne le choix sur les dépouilles

ennemies ; elle lui aſſigne pour récompenſe la plus belle eſclave, le meilleur cheval, le plus riche tapis, le plus beau char, la plus belle armure (24). Dans une nation libre, la conſidération & l'eſtime publiques (*a*) eſt un pouvoir, & le deſir de cette eſtime y devient en conſéquence un principe puiſſant d'activité. Mais ce principe moteur eſt-il celui d'un peuple ſoumis au deſpotiſme, d'un peuple où l'argent a cours, où le public eſt ſans puiſſance, où ſon eſtime n'eſt repréſentative d'aucune eſpèce de plaiſir & de pouvoir ? non : dans un tel pays, les deux ſeuls objets du deſir des citoyens ſont, l'un la faveur du deſpote, & l'autre de grandes richeſſes, à la poſſeſſion deſquelles chacun peut aſpirer.

Leur ſource, dira-t-on, eſt ſouvent infecte. L'amour de l'argent eſt deſtructif de l'amour de la patrie, des talens & de la vertu (25). Je le ſais : mais comment imaginer qu'on puiſſe mépriſer l'argent qui ſoulagera l'homme dans ſes beſoins, qui le ſouſtraira à des peines & lui procurera des plaiſirs ? Il eſt des pays où l'amour de l'argent devient le principe de l'activité nationale, où cet amour par conſéquent eſt ſalutaire. Le plus vicieux des gouvernemens eſt un gouvernement ſans principe moteur (26). Un peuple ſans objet de deſirs eſt ſans action. Il eſt le mépris de ſes voiſins. Or leur eſtime importe plus qu'on ne penſe à ſa proſpérité (27).

(*a*) Cette eſtime eſt réellement un pouvoir que les anciens deſignoient par le mot *autoritas*.

En tout empire où l'argent a cours, où le mérite ne conduit ni aux honneurs, ni au pouvoir; que le magiſtrat ſe garde bien d'affoiblir ou d'éteindre dans les citoyens le deſir de l'argent & du luxe. Il étoufferoit en eux tout principe de mouvement & d'action.

CHAPITRE XVII.

De l'argent conſidéré comme principe d'activité.

L'ARGENT & les papiers repréſentatifs de l'argent facilitent les emprunts. Tous les gouvernemens abuſent de cette facilité. Par-tout les emprunts ſe ſont multipliés; les interêts ſe ſont groſſis. Il a fallu pour les payer accumuler impôts ſur impôts. Leur fardeau accable maintenant les empires les plus puiſſans de l'Europe; & ce mal cependant n'eſt pas le plus grand qu'ait produit le deſir & de l'argent & des papiers repréſentatifs de cet argent.

L'amour des richeſſes ne s'étend point à toutes les claſſes des citoyens ſans inſpirer à la partie gouvernante le deſir du vol & des vexations (28).

Dès lors la conſtruction d'un port, un armement, une compagnie de commerce, une guerre entrepriſe, dit on, pour l'honneur de la nation: enfin tout prétexte de la piller eſt avidement ſaiſi. Alors tous les vices, enfans de la cupidité, s'introduiſant à la fois

dans un empire, en infectent successivement tous les membres, & le précipitent enfin à sa ruine (29).

Quel spécifique a ce mal ? aucun.

Le sang qui porte la nutrition dans tous les membres de l'enfant, & qui successivement en développe toutes les parties, est un principe de destruction. La circulation du sang ossifie à la longue les vaisseaux; elle en anéantit les ressorts, & devient un germe de mort. Cependant qui la suspendroit en seroit sur le champ puni. La stagnation d'un instant seroit suivie de la perte de la vie. Il en est de même de l'argent. Le desire-t-on vivement; ce desir vivifie une nation, éveille son industrie, anime son commerce, accroît ses richesses & sa puissance; & la stagnation, si j'ose le dire, de ce desir, seroit mortelle à certains Etats.

Mais les richesses, en abandonnant les empires où elles se sont d'abord accumulées, n'en occasionnent-elles pas la ruine, & tôt ou tard rassemblées dans un petit nombre de mains, ne détachent-elles pas l'intérêt particulier de l'intérêt public ? oui sans doute. Mais dans la forme actuelle des gouvernemens, peut-être ce mal est il inévitable.

Peut-être est-ce à cette époque qu'un empire s'affoiblissant de jour en jour, tombe dans un affaissement précurseur d'une entière destruction; & peut-être est-ce ainsi que doit germer, croître, s'élever & mourir la plante morale nommée empire.

CHAPITRE XVIII.

Que ce n'eſt point dans le luxe, mais dans ſa cauſe productrice, qu'on doit chercher le principe deſtructeur des empires.

Que conclure de l'examen rapide de la queſtion que je traite ? Que preſque toutes les accuſations intentées contre le luxe ſont ſans fondement ; que des deux eſpéces de luxe citées au chap. 5, il en eſt un qui, toujours l'effet de la trop grande multiplication des hommes & de la forme deſpotique de leurs gouvernemens, ſuppoſe une très-inégale répartition des richeſſes nationales ; qu'une telle répartition eſt ſans doute un grand mal ; mais qu'une fois établie, le luxe devient, ſinon un remède efficace, du moins un palliatif à ce mal. C'eſt la magnificence des grands qui reporte journellement l'argent & la vie dans la claſſe inférieure des citoyens.

L'emportement avec lequel la plupart des moraliſtes s'élèvent contre le luxe, eſt l'effet de leur ignorance. Que cet emportement trouve place dans un ſermon. Un ſermon n'exige aucune préciſion dans les idées. Ces ouvrages applaudis d'un vieillard craintif & bénévole, ſont trop vagues, trop enthouſiaſtes & trop ridicules pour obtenir l'eſtime d'un auditoire éclairé.

Ce que le bon ſens examine, l'ignorance du prédi-

cateur le décide. Son eſprit léger & confiant ne ſut jamais douter. Malheur au prince qui prêteroit l'oreille à ſes déclamations, & qui ſans des changemens préalables dans la forme du gouvernement, tenteroit de bannir tout luxe d'une nation, dont l'amour de l'argent eſt le principe d'activité. Il auroit bientôt dépeuplé ſon pays, énervé l'induſtrie de ſes ſujets, & jeté les eſprits dans une langueur fatale à ſa puiſſance.

Je ſuis content, ſi l'on regarde ces idées premières & peut-être encore ſuperficielles qu'occaſionne la queſtion du luxe, comme un exemple des points de vue divers ſous leſquels on doit conſidérer tout problême important & compliqué de la morale (30); ſi l'on ſent toute l'influence que doit avoir ſur le bonheur public la ſolution plus ou moins exacte de pareils problêmes, & la ſcrupuleuſe attention qu'on doit par conſéquent porter à leur examen.

Qui ſe déclare protecteur de l'ignorance, ſe déclare donc l'ennemi de l'Etat, & ſans le ſavoir commet le crime de lèze-humanité.

Chez tous les peuples il eſt une dépendance réciproque entre la perfection de la légiſlation & les progrès de l'eſprit humain. Plus les citoyens ſeront éclairés, plus leurs lois ſeront parfaites. Or c'eſt de leur ſeule bonté, comme je vais le prouver, que dépend la félicité publique.

NOTES DE LA SECTION VI.

1. La haine d'un peuple ignorant pour l'application s'étend jufqu'à fes amufemens. Aime-t-il le jeu ; il ne joue que des jeux de hafard. Aime-t-il les Opéra ; c'eft, pour ainfi-dire, des poëmes fans paroles qu'il demande, peu lui importe que fon efprit foit occupé : il fuffit que fes oreilles foient frappées de fons agréables. Entre tous les plaifirs, ceux qu'il préfère font ceux qui ne fuppofent ni efprit ni connoiffances.

2. En Angleterre pourquoi les grands font-ils en général plus éclairés qu'en tout autre pays ? c'eft qu'ils ont intérêt de l'être. En Portugal au contraire, pourquoi font-ils fi fouvent ignorans & ftupides ? c'eft que nul intérêt ne les néceffite à s'inftruire.

La fcience des premiers eft celle de l'homme & du gouvernement.

Celle des feconds eft la fcience du lever, du coucher & des voyages du Prince.

Mais les Anglois ont-ils porté dans la morale & la politique toutes les lumières qu'on devoit attendre d'un peuple auffi libre ? j'en doute. Enivrés de leur gloire, les Anglois ne foupçonnent point de défaut dans leur gouvernement actuel.

Peut-être les écrivains François ont-ils eu fur cet objet des vues plus profondes & plus étendues. Il eft deux caufes de cet effet :

La première eft l'état de la France. Le malheur n'eft-il pas encore exceffif en un pays ; n'a-t-il pas entièrement abattu les efprits ; il les éclaire & devient dans l'homme un principe d'activité. Souffre-t-on ; on veut s'arracher à la douleur, & ce defir eft inventif.

La seconde est peut-être le peu de liberté dont jouissent en France les écrivains. L'homme en place fait-il une injustice, une bévue; il faut la respecter. La plainte est en ce royaume le crime le plus puni. Y veut-on écrire sur les matières d'administration; il faut pour cet effet remonter en morale & en politique, jusqu'à ces principes simples & généraux dont le développement indique d'une manière éloignée la route que le gouvernement doit tenir pour faire le bien. Les écrivains François ont présenté en ce genre les idées les plus grandes & les plus étendues. Ils se sont par cette raison rendus plus universellement utiles que les écrivains Anglois. Ces derniers n'ayant pas les mêmes motifs pour s'élever à des principes généraux & premiers, font de bons ouvrages, mais presqu'uniquement applicables à la forme particulière de leur gouvernement, aux circonstances présentes & enfin à l'affaire du jour.

3. Il n'est point à Londres d'ouvrier, de porteur de chaise qui ne lise les gazettes, qui ne soupçonne la vénalité de ses représentans & ne croie en conséquence devoir s'instruire de ses droits en qualité de citoyen. Aussi nul membre du Parlement n'oseroit y proposer une loi directement contraire à la liberté nationale. S'il le faisoit, ce membre cité par le parti de l'opposition & les papiers publics devant le peuple, seroit exposé à sa vengeance. Le corps du Parlement est donc contenu par la nation. Nul bras maintenant assez fort pour enchaîner un pareil peuple. Son asservissement est donc éloigné. Est-il impossible ? je ne l'assurerai point; peut-être ses immenses richesses présagent-elles déjà cet évènement futur.

4. Le dernier roi de Danemarck doutoit sans contredit de la légitimité du pouvoir despotique, lorsqu'il permit à des écrivains célèbres de discuter à cet égard ses droits, ses prétentions, & d'examiner les limites que l'intérêt public devoit mettre à sa puissance. Quelle magnanimité

dans un souverain ! Son autorité en fut-elle affoiblie ? non ; & cette noble conduite qui le rendit cher à son peuple doit à jamais le rendre respectable à l'humanité.

5. Dans les siècles héroïques ; dans ceux des Hercule, des Thésée, des Fingal, c'étoit par le don d'un riche carquois, d'une épée bien trempée, ou d'une belle esclave qu'on récompensoit les vertus des guerriers. Du temps de Manlius Capitolinus, c'étoit en agrandissant de deux acres les domaines d'un héros, que la patrie s'acquittoit envers lui. La dixme d'une paroisse, aujourd'hui cédée au plus vil moine, eût donc jadis été la récompense d'un Scévola ou d'un Horace Coclès. Si c'est en argent qu'on paye aujourd'hui tous les services rendus à la patrie, c'est que l'argent est représentatif de ces anciens dons. L'amour des superfluités fut en tous les temps le moteur de l'homme. Mais quelle manière d'administrer les dons de la reconnoissance publique, & quelle espèce de superfluités faut-il préférer pour en faire la récompense des talens & de la vertu ? c'est un problême moral, également digne de l'attention du ministre & du philosophe.

6. De grandes richesses sont-elles réparties entre un grand nombre de citoyens ; chacun d'eux vit dans un état d'aisance & de luxe par rapport aux citoyens d'une autre nation, & n'a cependant que peu d'argent à mettre en ce qu'on appelle magnificence.

Chez un tel peuple le luxe est, si je l'ose dire, national, mais peu apparent.

Au contraire dans un pays où tout l'argent est rassemblé dans un petit nombre de mains, chacun des riches a beaucoup à mettre en somptuosité.

Un tel luxe suppose un partage très-inégal des richesses de l'Etat ; & ce partage est sans doute une calamité publique. En est-il ainsi de ce luxe national qui suppose tous les citoyens dans un certain état d'aisance, & par conséquent un partage à-peu-près égal de ces mêmes richesses ?

non : ce luxe loin d'être un malheur eſt un bien public. Le luxe par conſéquent n'eſt point en lui-même un mal.

7. On peut au nombre, & ſur-tout à l'eſpèce de manufactures d'un pays, juger de la manière dont les richeſſes y ſont réparties. Tous les citoyens y ſont-ils aiſés ; tous veulent être bien vêtus. Il s'y établit en conſéquence un grand nombre de manufactures ni trop fines, ni trop groſſières.

Les étoffes en ſont ſolides, durables & bien frappées, parce que les citoyens ſont pourvus de l'argent néceſſaire pour ſe vêtir, mais non pour changer ſouvent d'habits.

L'argent d'un royaume eſt-il au contraire raſſemblé dans un petit nombre de mains, la plupart des citoyens languiſſent dans la misère. Or l'indigent ne s'habille point, & pluſieurs des manufactures dont nous venons de parler tombent. Que ſubſtitue-t-on à ces établiſſemens ? quelques manufactures d'étoffes riches, brillantes & peu durables ; parce que l'opulence, honteuſe d'uſer un habit, veut en changer ſouvent. C'eſt ainſi que tout ſe tient dans un gouvernement.

8. Lorſque je vois, diſoit un grand roi, délicateſſe & profuſion ſur la table du riche, du grand & du Prince, je ſoupçonne diſette ſur celle du peuple. Or j'aime à ſavoir mes ſujets bien nourris, bien vêtus. Je ne tolère la pauvreté qu'à la tête de mes régimens. La pauvreté eſt brave, active, intelligente, parce qu'elle eſt avide de richeſſes, parce qu'elle pourſuit l'or à travers les dangers, parce que l'homme eſt plus hardi pour conquérir que pour conſerver, & le voleur plus courageux que le marchand. Ce dernier eſt plus opulent, il apprecie mieux la vraie valeur des richeſſes : le voleur s'en exagère toujours le prix.

9. L'Angleterre a peu d'étendue, & toute l'Europe la reſpecte. Quelle preuve plus aſſurée de la ſageſſe de ſon adminiſtration, de l'aiſance, du courage des peuples,

enfin de ce bonheur national que les législateurs & les philosophes se proposent de procurer aux hommes, les premiers par les lois, les seconds par leurs écrits ?

10. La dépense & la consommation d hommes occasionnée par le commerce, la navigation & l'exercice de certains arts, est, dit-on, très-considérable. Tant mieux : il faut, pour la tranquillité d'un pays très-peuplé, ou que la dépense en ce genre soit, si je l'ose dire, égale à la recette, ou que l'Etat prenne, comme en Suisse, le parti de consommer dans des guerres étrangères le surplus de ses habitans.

11. On a dit du luxe qu'il augmentoit l'industrie du laboureur : l'on a dit vrai. Le laboureur veut-il faire beaucoup d'échanges ; il est obligé pour cet effet d'améliorer son champ & d'augmenter sa récolte.

12. De la somme des impôts mis sur les peuples, une partie est destinée à l'entretien & à l'amusement particulier du souverain ; mais l'autre doit être en entier appliquée aux besoins de l'Etat ; si le prince est propriétaire de la première partie, il n'est qu'administrateur de la seconde. Il peut être libéral de l'une, il doit être économe de l'autre.

Le trésor public est un dépôt entre les mains du souverain. Le courtisan avide donne, je le sais, le nom de générosité à la dissipation de ce dépôt, mais le prince qui le viole commet une injustice & un vol réel. Le devoir d'un monaque est d'être avare du bien de ses sujets. « Je » me croirois indigne du trône, disoit un grand prince, » si, dépositaire de la recette des impôts, j'en distrayois » une seule pension pour enrichir un favori ou un délateur ».

L'emploi légitime de toute taxe levée pour subvenir aux besoins de l'Etat, est le payement des troupes pour repousser la guerre au dehors, & le payement de la magistrature pour entretenir la paix & l'ordre au dedans.

Tibère

Tibère même répétoit souvent à ses favoris. « Je me » garderai bien de toucher au trésor public. Si je l'épuisois » en folles dépenses, il faudroit le remplir ; & pour cet » effet avoir recours à des moyens injustes : le trône en » seroit ébranlé ».

13. A quel signe reconnoît-on le luxe vraiment nuisible ? à l'espèce de marchandise étalée sur les boutiques. Plus ces marchandises sont riches, moins il y a de proportion dans la fortune des citoyens. Or cette grande disproportion, toujours un mal en elle-même, devient encore un plus grand mal pour la multiplicité des goûts qu'elle engendre. Ces goûts contractés on veut les satisfaire. Il faut à cet effet d'immenses trésors. Point de bornes alors au desir des richesses. Rien qu'on ne fasse pour les acquérir. Vertu, honneur, patrie, tout est sacrifié à l'amour de l'argent.

Dans les pays au contraire où l'on se contente du nécessaire, l'on est heureux & l'on peut être vertueux.

Le luxe excessif qui presque par-tout accompagne le despotisme, suppose une nation déjà partagée en oppresseurs & en opprimés, en voleurs & en volés. Mais si les voleurs forment le plus petit nombre, pourquoi ne succombent-ils pas sous les efforts du plus grand ? à quoi doivent-ils leur salut ? à l'impossibilité où se trouvent les volés de se donner le mot & de se rassembler le même jour. D'ailleurs l'oppresseur, avec l'argent déjà pillé, peut toujours soudoyer une armée pour combattre les opprimés & les vaincre en détail.

Aussi le pillage d'une nation soumise au despotisme continue-t-il jusqu'à ce qu'enfin le dépeuplement, la misère des peuples aient également soumis & le voleur & le volé au joug d'un voisin puissant. Une nation n'est plus en cet état composée que d'indigens sans courage, & de brigands sans justice ; elle est avilie & sans vertu.

Il n'en est pas ainsi dans un pays où les richesses sont

à-peu-près également réparties entre les citoyens, où tous sont aisés par rapport aux citoyens des autres nations. Dans ce pays nul homme assez riche pour se soumettre ses compatriotes. Chacun contenu par son voisin est plus occupé de conserver que d'envahir. Le desir de la conservation y devient donc le vœu général & dominant de la plus grande & de la plus riche partie de la nation. Or c'est, & ce desir, & l'état d'aisance des citoyens, & le respect de la propriété d'autrui qui chez tous les peuples secondent les germes de la vertu, de la justice & du bonheur. C'est donc à la cause productrice d'un certain luxe qu'il faut rapporter presque toutes les calamités qu'on lui impute.

14. Les courtisans, dit-on, se modèlent sur le prince. Méprise-t-il le luxe & la mollesse; l'un & l'autre disparoissent: oui; pour le moment. Mais pour opérer un changement durable dans les mœurs d'un peuple, ce n'est pas assez de l'exemple ou de l'ordre du souverain. Cet ordre ne transforme pas un peuple de Sybarites en un peuple robuste, laborieux & vaillant. C'est l'œuvre des lois. Qu'elles imposent tous les jours les citoyens à quelques heures d'un travail pénible, qu'elles l'obligent de s'exposer tous les jours à quelque petit danger, elles le rendront à la longue robuste & brave; parce que la force & le courage, disent le roi de Prusse & Végece, s'acquièrent par l'habitude du travail & du danger.

15. Dans un pays libre, la réunion des richesses nationales en un certain nombre de mains se fait lentement: c'est l'œuvre des siècles, mais à mesure qu'elle se fait, le gouvernement tend au pouvoir arbitraire, par conséquent à sa dissolution.

L'état de république est l'âge viril d'un empire; le despotisme en est la vieillesse. L'empire est-il vieux; rarement il rajeunit. Les riches ont-ils soudoyé une partie de la nation; avec cette partie ils soumettent l'autre au despotisme aristocratique ou monarchique. Propose-t-on quel-

ques lois nouvelles dans cet empire; toutes sont en faveur des riches & des grands, aucunes en faveur du peuple. L'esprit de législation se corrompt, & sa corruption annonce la chûte de l'Etat.

16. Rien à ce sujet de plus contradictoire que les opinions des moralistes. Conviennent ils de la nécessité & de l'utilité du commerce en certains pays; ils veulent en même temps y introduire une austérité de moeurs incompatible avec l'esprit commerçant.

En France, le moraliste qui le matin recommande les riches manufactures aux soins du gouvernement, déclame le soir contre le luxe, les spectacles & les mœurs de la capitale.

Mais quel est l'objet du gouvernement lorsqu'il perfectionne ses manufactures, lorsqu'il étend son commerce? c'est d'attirer chez lui l'argent de ses voisins. Or qui doute que les mœurs, les amusemens de la capitale, ne concourent à cet effet? que les spectacles, les actrices, les dépenses qu'elles font & font faire aux étrangers ne soient une des parties les plus lucratives du commerce de Paris? Quel est donc, ô moralistes! l'objet de vos déclamations contradictoires?

17. Qu'on ne s'étonne point de l'extrême amour des hommes pour l'argent. Un phénomène vraiment surprenant seroit leur indifférence pour les richesses. Il faut en tout pays où l'argent a cours, où les richesses sont l'échange de tous les plaisirs, que les richesses y soient aussi vivement poursuivies que les plaisirs même dont elles sont représentatives. Il faut la naissance d'un Lycurgue & la prohibition de l'argent pour éteindre chez un peuple l'amour des richesses. Or quel concours singulier de circonstances pour former & ce législateur, & le peuple propre à recevoir ses lois!

18. Du moment où les honneurs ne sont plus le prix des actions honnêtes, les mœurs se corrompent. Lors de

l'arrivée du duc de Milan à Florence, le mépris, dit Machiavel, étoit le partage des vertus & des talens. Les Florentins sans esprit & sans courage étoient entièrement dégénérés. S'ils cherchoient à se surpasser les uns les autres, c'étoit en magnificence d'habits, en vivacités, & d'expressions & de reparties. Le plus satyrique étoit chez eux réputé le plus spirituel. Y auroit-il maintenant dans l'Europe quelque nation dont le tour d'esprit ressemblât à celui des Florentins de ce temps-là ?

19. Ce n'est point de la masse plus ou moins grande des richesses nationales, mais de leur plus ou moins inégale répartition que dépend le bonheur ou le malheur des peuples. Supposons qu'on anéantisse la moitié des richesses d'une nation; si l'autre moitié est à-peu-près également repartie entre tous les citoyens, l'Etat sera presque également heureux & puissant.

De tous les commerces le plus avantageux à chaque Nation est celui dont les profits se partagent en un plus grand nombre de mains. Plus on compte dans un Etat d'hommes libres, indépendans & jouissans d'une fortune médiocre, plus l'Etat est fort. Aussi tout prince sage n'a-t-il jamais accablé ses sujets d'impôts, ne les a-t-il jamais privés de leur aisance, & n'a-t-il enfin jamais gêné leur liberté, ou par trop d'espionnage, ou par des lois trop sévères & trop incommodes de police.

Un monarque qui ne respecte ni l'aisance, ni la liberté de ses sujets, voit leur ame flétrie languir dans l'inertie. Or cette maladie des esprits est d'autant plus fâcheuse, qu'elle est communément déjà incurable alors qu'elle est apperçue.

20. A-t-on défendu l'introduction de l'argent dans une nation; il faut ou que cette nation adopte les lois de Sparte, ou qu'elle reste exposée à l'invasion de ses voisins. Quel moyen à la longue de leur résister si, pouvant être toujours attaquée, elle ne peut les attaquer ?

Dans tout état, il faut, pour repousser la guerre maintenant si dispendieuse, ou de grandes richesses, ou la pauvreté, le courage & la discipline des Spartiates.

Or qui fournit de grandes richesses au gouvernement? de grosses taxes levées sur le superflu & non sur les besoins des citoyens. Que supposent de grosses taxes? de grandes consommations. Si l'Anglois vivoit comme l'Espagnol de pain, d'eau & d'oignon, l'Angleterre bientôt appauvrie & dans l'impossibilité de soudoyer des flottes & des armées, cesseroit d'être respectée. Sa puissance, aujourd'hui fondée sur d'immenses revenus & de gros impôts, seroit encore détruite, si ces impôts, comme je l'ai déjà dit, se levoient sur les besoins & non sur l'aisance des habitans.

Le crime le plus habituel des gouvernemens de l'Europe, est leur avidité à s'approprier tout l'argent du peuple. Leur soif est insatiable. Que s'ensuit-il? que les sujets dégoûtés de l'aisance par l'impossibilité de se la procurer, sont sans émulation & sans honte de leur pauvreté. Dès ce moment la consommation diminue, les terres restent en friche, les peuples croupissent dans la paresse & l'indigence, parce que l'amour des richesses a pour base: 1°. la possibilité d'en acquérir; 2°. l'assurance de les conserver; 3°. le droit d'en faire usage.

21. Supposons que la Grande-Bretagne attaque l'Inde, la dépouille de ses trésors & les transporte à Londres, les Anglois seront alors possesseurs d'immenses richesses. Qu'en feront-ils? ils épuiseront d'abord l'Angleterre de tout ce qui peut contribuer a leurs plaisirs; ils tireront ensuite de l'étranger les vins exquis, les huiles, les cafés, enfin tout ce qui peut flatter leur goût; & toutes les nations entreront en partage des trésors indiens. Je doute que des lois somptuaires puissent s'opposer à cette dispersion de leurs richesses. Ces lois, toujours faciles à éluder, donnent d'ailleurs trop d'atteinte au droit de propriété,

le premier & le plus sacré des droits. Mais quel moyen de fixer les richesses dans un empire ? je n'en connois aucun. Le flux & reflux de l'argent sont dans le moral l'effet de causes aussi constantes, aussi nécessaires & aussi puissantes, que le sont dans le physique le flux & reflux des mers.

22. Rien de plus facile à tracer que les divers degrés par lesquels une nation passe de la pauvreté à la richesse, de la richesse à l'inégal partage de cette richesse, de cet inégal partage au despotisme, & du despotisme à sa ruine. Un homme pauvre s'applique-t il au commerce, s'adonne-t-il à l'agriculture, fait-il fortune ; il a des imitateurs. Ces imitateurs se sont-ils enrichis ; leur nombre se multiplie, & la nation entière se trouve insensiblement animée de l'esprit de travail & de gain. Alors son industrie s'éveille, son commerce s'étend ; elle croît chaque jour en richesses & en puissance. Mais si sa richesse & sa puissance se réunissent insensiblement dans un petit nombre de mains, alors le goût du luxe & des superfluités s'emparera des grands, parce que, si l'on en excepte quelques avares, l'on n'acquiert que pour dépenser. L'amour des superfluités irritera dans ces grands la soif de l'or & le desir du pouvoir : ils voudront commander en despotes à leurs concitoyens. Ils tenteront tout à cet effet ; & c'est alors qu'à la suite des richesses, le pouvoir arbitraire, s'introduisant peu-à-peu chez un peuple, en corrompra les mœurs & l'avilira.

Lorsqu'une nation commerçante atteint le période de sa grandeur, le même desir du gain qui fit d'abord sa force & sa puissance, devient ainsi la cause de sa ruine.

Le principe de vie qui, se développant dans un chêne majestueux, élève sa tige, étend ses branches, grossit son tronc & le fait régner sur les forêts, est le principe de son dépérissement.

Mais en suspendant dans les peuples le développement trop rapide du desir de l'or, ne pourroit-on prolonger la

durée des empires ? L'on n'y parviendroit, répondrai-je, qu'en affoibliſſant dans les citoyens l'amour des richeſſes. Or qui peut aſſurer qu'alors les citoyens ne tombaſſent point dans cette pareſſe eſpagnole, la plus incurable des maladies politiques ?

23. Les vertus de la pauvreté ſont, dans une nation, l'audace, la fierté, la bonne foi, la conſtance, enfin une ſorte de férocité noble. Elles ſont, chez des peuples nouveaux, l'effet de l'eſpèce d'égalité qui règne d'abord entre tous les citoyens. Mais ces vertus ſéjournent elles long-temps dans un empire? non : elles y vieilliſſent rarement, & la ſeule multiplication des habitans ſuffit ſouvent pour les en bannir.

24. Point de talens & de vertus que ne crée dans un peuple l'eſpoir des honneurs décernés par l'eſtime & la reconnoiſſance publiques. Rien que n'entreprenne le deſir de les mériter & de les obtenir. Les honneurs ſont une monnoie qui hauſſe & baiſſe ſelon le plus ou le moins de juſtice avec laquelle on la diſtribue. L'intérêt public exigeroit qu'on lui conſervât la même valeur, & qu'on la diſpensât avec autant d'équité que d'économie. Tout peuple ſage doit payer en honneurs les ſervices qu'on lui rend. Veut-il les acquitter en argent ; il épuiſe bientôt ſon tréſor ; & dans l'impuiſſance alors de récompenſer le talent & la vertu, l'un & l'autre eſt étouffé dans ſon germe.

25. L'argent eſt-il devenu l'unique principe d'activité dans une nation ; c'eſt un mal. Je n'y connois plus de remède. Les récompenſes en nature ſeroient ſans doute plus favorables à la production des hommes vertueux. Mais pour les propoſer, que de changemens à faire dans les gouvernemens de la plupart des Etats de l'Europe !

26. A quelle cauſe attribuer l'extrême puiſſance de

l'Angleterre ? au mouvement, au jeu de toutes les passions contraires. Le parti de l'opposition excité par l'ambition, la vengeance ou l'amour de la patrie, y protège le peuple contre la tyrannie. Le parti de la cour animé du desir des places, de la faveur ou de l'argent, y soutient le ministère contre les attaques quelquefois injustes de l'opposition.

L'avarice & la cupidité toujours inquiètes des commerçans y réveillent à chaque instant l'industrie de l'artisan. Les richesses de presque tout l'univers sont par cette industrie transportées en Angleterre. Mais dans une nation aussi riche, aussi puissante, comment se flatter que les divers partis se conserveront toujours dans cet équilibre de force qui maintenant assure son repos & sa grandeur ? Peut-être cet équilibre est il très-difficile à maintenir. On a pu faire jusqu'à présent aux Anglois l'application de cette épitaphe du duc de Dévonshire : *fidèles sujets des bons rois ; ennemi redoutable des tyrans.* Pourra-t-on toujours la leur faire ? Heureuse la nation de qui Gourville a pu dire : *son roi, lorsqu'il est l'homme de son peuple, est le plus grand roi du monde, veut-il être plus ; il n'est rien.* Ce mot répété par Temple à Charles II, irrita d'abord l'orgueil du prince : mais revenu à lui-même, il serra la main de Temple & dit : *Gourville a raison, je veux être l'homme de mon peuple.*

27. C'est l'esprit de juiverie d'une métropole qui souvent porte le feu de la révolte dans les colonies. En traite-t-elle les colons en nègres ; ce traitement les irrite. S'ils sont nombreux, ils lui résistent & s'en séparent enfin comme le fruit mûr se détache de la branche.

Pour s'assurer l'amour & la soumission de ses colonies, une nation doit être juste. Elle doit souvent se rappeler qu'elle ne transporte dans des terres étrangères qu'un superflu de citoyens qui lui eût été à charge ; qu'elle n'est par conséquent en droit d'exiger d'eux, que des secours en temps de guerre & la signature d'un traité fédératif

auquel se soumettront toujours les colonies, lorsque la métropole ne voudra pas s'approprier tout le profit de leurs travaux.

28. Dans tout pays où l'argent a cours, il faut qu'à la longue la manière inégale dont l'argent s'y répartit, engendre la pauvreté générale. Or cet espèce de pauvreté est mère de la dépopulation. L'indigence soigne peu ses enfans, les nourrit mal, en élève peu. J'en citerai pour preuve, & les sauvages du nord de l'Amérique & les esclaves des colonies. Le travail excessif exigé des négresses enceintes; le peu de soin qu'on y prend d'elles; enfin le despotisme du maître, tout concourt à leur stérilité.

En Amérique si les jésuites étoient les seuls chez qui la réproduction des nègres fût à-peu-près égale à la consommation, c'est que maîtres plus éclairés, ils fatiguoient & maltraitoient moins leurs esclaves.

Un prince traite-t-il mal ses sujets; les accable-t-il d'impôts; il dépeuple son pays, engourdit l'activité des habitans; parce que l'extrême misère produit nécessairement le découragement, & le découragement la paresse.

29. Une trop inégale répartition des richesses nationales précède & produit toujours le goût du luxe. Un particulier a-t-il plus d'argent qu'il n'en faut pour subvenir à ses besoins; il se livre à l'amour des superfluités. L'ennemi du luxe doit donc chercher dans la cause même du partage trop inégal des richesses & dans la destruction du despotisme, le remède aux maux dont il accuse le luxe, & que réellement le luxe soulage. Toute espèce de superfluités a sa cause productrice.

Le luxe des chevaux, préférable à celui des bijoux, & propre aux Anglois, est en partie l'effet du long séjour qu'ils font dans leurs campagnes. Si tous les habitent, c'est qu'ils y sont, pour ainsi dire, nécessités par la constitution de leur Etat.

C'eſt la forme des gouvernemens qui dirige d'une manière inviſible juſqu'aux goûts des particuliers. C'eſt toujours à leurs lois que les peuples doivent leurs mœurs & leurs habitudes.

30. On ne peut trop ſcrupuleuſement examiner toute queſtion importante de morale & de politique. C'eſt, ſi je l'oſe dire, au fond de l'examen que ſe trouve la ſcience & la vérité. L'or ſe ramaſſe au fond des creuſets.

SECTION VII.

Les vertus & le bonheur d'un peuple ſont l'effet, non de la ſainteté de ſa religion, mais de la ſageſſe de ſes lois.

CHAPITRE PREMIER.

Du peu d'influence des religions ſur les vertus & la félicité des peuples.

Des hommes plus pieux qu'éclairés ont imaginé que les vertus des nations, leur humanité & la douceur de leurs mœurs dépendoient de la pureté de leur culte. Les hypocrites intéreſſés à propager cette opinion l'ont publiée ſans la croire. Le commun des hommes l'a crue ſans l'examiner.

Cette erreur une fois annoncée a preſque par-tout été reçue comme une vérité conſtante. Cependant l'expérience & l'hiſtoire nous apprennent que la proſpérité des peuples dépend, non de la pureté de leur culte, mais de l'excellence de leur légiſlation.

Qu'importe en effet leur croyance ! Celle des Juifs étoit pure, & les Juifs étoient la lie des nations. On ne les compara jamais ni aux Egyptiens, ni aux anciens Perſes.

Ce fut ſous Conſtantin que la religion chrétienne devint la religion dominante. Elle ne rendit cependant point les Romains à leurs premières vertus. On ne vit point alors de Décius ſe dévouer pour la patrie & de Fabricius préférer ſept acres de terres aux richeſſes de l'empire.

En quel moment Conſtantinople devint-elle le cloaque de tous les vices? au moment même de l'établiſſement de la religion chrétienne. Son culte ne changea point les mœurs des ſouverains. Leur piété ne les rendit pas meilleurs. Les rois les plus chrétiens ne furent pas les plus grands des rois. Peu d'entre eux montrèrent ſur le trône les vertus des Tite, des Trajan, des Antonins. Quel prince dévôt leur fut comparable!

Ce que je dis des monarques, je le dis des nations. Le pieux Portugais ſi ignorant & ſi crédule, n'eſt ni plus vertueux, ni plus humain, que le peuple moins crédule & plus tolérant des Anglois.

L'intolérance religieuſe eſt fille de l'ambition ſacerdotale & de la ſtupide crédulité. Elle n'améliorera jamais les hommes. Avoir recours à la ſuperſtition, à la crédulité & au fanatiſme pour leur inſpirer la bienfaiſance, c'eſt jeter de l'huile ſur le feu pour l'éteindre.

Pour adoucir la férocité humaine & rendre les hommes plus ſociables entre eux, il faut d'abord les rendre indifférens à la diverſité des cultes. Les Eſpagnols moins ſuperſtitieux euſſent été moins barbares envers les Américains.

Rapportons-nous-en au roi Jacques. Ce prince étoit bigot & connoisseur en ce genre. Il ne croyoit point à l'humanité des prêtres. « Il est très-difficile, » disoit-il, d'être à la fois bon théologien & bon » sujet ».

En tout pays, beaucoup de gens de la bonne doctrine & peu de vertueux. Pourquoi ? c'est que la religion n'est pas vertu. Toute croyance & même tout principe spéculatif n'a pour l'ordinaire aucune influence sur la conduite (1) & la probité des hommes (*a*).

Le dogme de la fatalité est le dogme presque général de l'orient : c'étoit celui des Stoïciens. Ce qu'on appelle liberté ou puissance de délibérer, n'est, disoient-ils, dans l'homme, qu'un sentiment de crainte ou d'espérance successivement éprouvé, lorsqu'il s'agit de prendre un parti du choix duquel dépend son bonheur ou son malheur. La délibération est donc toujours en nous l'effet nécessaire de notre haine pour la douleur & de notre amour pour le plaisir (2). Qu'on consulte à ce sujet les théologiens. Un tel dogme, diront-ils, est destructif de toute vertu. Cependant les Stoïciens n'étoient pas moins vertueux que les philosophes des autres sectes : cependant les princes turcs ne sont pas moins fidèles à leurs traités que les princes catholiques ; cependant le fataliste Persan n'est pas moins honnête dans son commerce que le chrétien

---

(*a*) En montrant l'inutilité de la prédication papiste, un auteur célèbre a très-bien prouvé l'inutilité de cette religion.

françois ou portugal. La pureté des mœurs eſt donc indépendante de la pureté des dogmes.

La religion payenne, quant à ſa partie morale, étoit fondée comme toute autre ſur ce qu'on appelle la loi naturelle. Quant à ſa partie théologique ou mythologique, elle n'étoit pas très-édifiante. On ne lit point l'hiſtoire de Jupiter, de ſes amours, & ſur-tout du traitement fait à ſon père Saturne, ſans convenir qu'en fait de vertus, les dieux ne préchoient point d'exemple. Cependant la Grèce & l'ancienne Rome abondoient en héros, en citoyens vertueux. Et maintenant la Grèce moderne & la nouvelle Rome n'engendrent comme le Bréſil & le Mexique, que des hommes vils, pareſſeux, ſans talens, ſans vertus & ſans induſtrie.

Or depuis l'établiſſement du chriſtianiſme dans les monarchies de l'Europe, ſi les ſouverains n'ont été ni plus vaillans, ni plus éclairés; ſi les peuples n'ont été ni plus inſtruits, ni plus humains; ſi le nombre des patriotes ne s'eſt nulle part multiplié; quel bien font donc les religions? ſous quel prétexte le magiſtrat tourmenteroit-il l'incrédule (3)? égorgeroit-il l'hérétique (4)? pourquoi mettre tant d'importance à la croyance de certaines révélations toujours conteſtées, ſouvent ſi conteſtables, lorſqu'on en met ſi peu à la moralité des actions humaines?

Que nous apprend l'hiſtoire des religions? qu'elles ont par-tout allumé les flambeaux de l'intolérance, jonché les plaines de cadavres, abreuvé les campagnes de ſang, embraſé les villes, dévaſté les empires; mais

qu'elles n'ont jamais rendu les hommes meilleurs. Leur bonté eſt l'œuvre des lois (5).

Ce ſont les chauſſées qui contiennent les torrens; c'eſt la digue du ſupplice & du mépris qui contient le vice. C'eſt au magiſtrat d'élever cette digue.

Si les ſciences de la morale, de la politique & de la légiſlation ne ſont qu'une ſeule & même ſcience, quels devroient être les vrais docteurs de la morale? les prêtres? non: mais les magiſtrats. La religion détermine notre croyance, & les lois nos mœurs & nos vertus.

Quel ſigne diſtingue le chrétien du juif, du guèbre, du muſulman? eſt-ce une équité, un courage, une humanité, une bienfaiſance particulière à l'un & non connue des autres? On les reconnoît à leurs diverſes profeſſions de foi. Qu'on ne confonde donc jamais l'homme honnête avec l'orthodoxe (6).

En chaque pays, l'orthodoxe eſt celui qui croit tel ou tel dogme, & dans tout l'univers, le vertueux eſt celui qui fait telle ou telle action humaine & conforme à l'intérêt général. Or ſi ce ſont les lois (7) qui déterminent nos actions, ce ſont elles qui font les bons citoyens (8).

Ce n'eſt donc point à la ſainteté du culte qu'on doit rapporter & les vertus & la pureté de mœurs d'un peuple. Pouſſe-t-on plus loin cet examen; on voit que l'eſprit religieux eſt entièrement deſtructif de l'eſprit légiſlatif.

CHAPITRE II.

De l'esprit religieux, destructif de l'esprit législatif.

L'OBÉISSANCE aux lois est le fondement de toute législation. L'obéissance au prêtre est le fondement de presque toute religion.

Si l'intérêt du prêtre pouvoit se confondre avec l'intérêt national, les religions deviendroient les confirmatrices de toute loi sage & humaine. Cette supposition est inadmissible. L'intérêt du corps ecclésiastique fut par-tout isolé & distinct de l'intérêt public. Le gouvernement sacerdotal a, depuis celui des juifs jusqu'à celui du pape, toujours avili la nation chez laquelle il s'est établi. Par-tout le clergé voulut être indépendant du magistrat; & dans presque toutes les nations, il y eut en conséquence deux autorités suprêmes & destructives l'une de l'autre.

Un corps oisif est ambitieux : il veut être riche & puissant & ne peut le devenir qu'en dépouillant les magistrats de leur autorité (*a*) & les peuples de leurs biens.

(*a*) Lors de la destruction projetée des parlemens en France, quelle joie indécente les prêtres de Paris ne firent-ils point éclater! que les magistrats de toutes les nations reconnoissent à cette joie la haine de l'autorité spirituelle

Les

Les prêtres, pour se les approprier, fondèrent la religion sur une révélation & s'en déclarèrent les interprètes. Est-on l'interprète d'une loi, on la change à son gré : on en devient à la longue l'auteur. Du moment où les prêtres se chargent d'annoncer les volontés du ciel, & ne sont plus des hommes ; ce sont des divinités. C'est en eux, ce n'est point en Dieu que l'on croit. Ils peuvent en son nom ordonner la violation de toute loi contraire à leurs intérêts, & la destruction de toute autorité rebelle à leurs décisions.

L'esprit religieux par cette raison fut toujours incompatible avec l'esprit législatif (*a*), & le prêtre toujours l'ennemi du magistrat. Le premier institua les lois canoniques ; le second les lois politiques. L'esprit de domination & de mensonge présida à la confection des premières : elles furent funestes à l'univers. L'esprit de justice & de vérité présida plus ou moins à la confection des secondes ; elles furent en conséquence plus ou moins avantageuses aux nations.

---

pour la temporelle. Si le sacerdoce paroît quelquefois la respecter dans les rois, c'est lorsqu'ils lui sont soumis, & que par eux il commande aux lois.

(*a*) L'intérêt du prêtre change-t-il ; ses principes religieux changent. Combien de fois les interprètes de la révélation ont-ils métamorphosé la vertu en crime & le crime en vertu ? Ils ont béatifié l'assassin d'un roi. Quelle confiance peut donc inspirer la morale variable des théologiens ? La vraie morale puise ses principes dans la raison, dans l'amour du bien public : & de tels principes sont toujours les mêmes.

Si la justice & la vérité sont sœurs, il n'est de lois réellement utiles que les lois fondées sur une connoissance profonde de la nature & des vrais intérêts de l'homme. Toute loi qui pour base a le mensonge (9) ou quelque fausse révélation est, toujours nuisible. Ce n'est point sur un tel fondement que l'homme éclairé édifiera les principes de l'équité. Si le Turc permet de tirer de son Koran les principes du juste & de l'injuste, & ne souffre pas qu'on les tire du Veddam, c'est que sans préjugés à l'égard de ce dernier livre, il craindroit de donner à la justice & à la vertu un fondement ruineux. Il ne veut pas en confirmer les préceptes par de fausses révélations (10).

Le mal que font les religions est réel & le bien imaginaire.

De quelle utilité en effet peuvent-elles être? Leurs préceptes sont ou contraires, ou conformes à la loi naturelle, c'est-à-dire, à celle que la raison perfectionnée dicte aux sociétés pour leur plus grand bonheur.

Dans le premier cas, il faut rejeter les préceptes de cette religion comme contraires au bien public.

Dans le second cas, il faut les admettre. Mais alors que sert une religion qui n'enseigne rien que l'esprit & le bons sens n'enseignent sans elle?

Du moins, dira-t-on, les préceptes de la raison consacrés par une révélation en paroissent plus respectables. Oui, dans un premier moment de ferveur. Alors des maximes crues vraies, parce qu'on les croit révélées, agissent plus fortement sur les imaginations. Mais cet enthousiasme est bientôt dissipé.

De tous les préceptes ceux dont la vérité eſt démontrée ſont les ſeuls qui commandent conſtamment aux eſprits. Une révélation, par cela même qu'elle eſt incertaine & conteſtée, loin de fortifier la démonſtration d'un principe moral, doit à la longue en obſcurcir l'évidence (11).

L'erreur & la vérité ſont deux êtres hétérogènes. Ils ne s'allient jamais enſemble. Tous les hommes d'ailleurs ne ſont pas mûs par la religion : tous n'ont pas la foi, mais tous ſont animés du deſir du bonheur & le ſaiſiront par-tout où la loi le leur préſentera.

Des principes reſpectés, parce qu'ils ſont révélés (12), ſont toujours les moins fixes. Journellement interprétés par le prêtre, ils ſont auſſi variables que ſes intérêts, & preſque toujours en contradiction avec l'intérêt général. Toute nation, par exemple, deſire que le prince ſoit éclairé. Le ſacerdoce deſire au contraire que le prince ſoit abruti. Que d'art à cet effet n'emploient-ils pas ?

Point d'anecdote qui peigne mieux l'eſprit du clergé, que ce fait ſi ſouvent cité par les réformés.

Il s'agiſſoit dans un grand royaume de ſavoir quels ſeroient les livres dont on permettroit la lecture au jeune prince. On aſſemble le conſeil à ce ſujet. Le confeſſeur du jeune prince y préſide. On propoſe d'abord les décades de Tite-Live commentées par Machiavel, l'Eſprit des lois, Montagne, Voltaire, &c. Ces ouvrages ſucceſſivement rejetés, le confeſſeur jéſuite ſe lève enfin & dit : j'ai vu l'autre jour ſur la table du

prince le Catéchiſme & le Cuiſinier françois : point de lecture pour lui moins dangereuſe.

La puiſſance du prêtre, comme celle du courtiſan, eſt toujours attachée à l'ignorance & à la ſtupidité du monarque. Auſſi rien qu'ils ne faſſent pour le rendre ſot, inacceſſible à ſes ſujets & le dégoûter des ſoins de l'adminiſtration.

Du temps du Czar Pierre, Sévach Huſſein, Sophi de Perſe, perſuadé par les viſirs, par les prêtres & par ſa pareſſe, que ſa dignité ne lui permettoit pas de s'occuper des affaires publiques, s'en décharge ſur ſes favoris. Peu d'années après ce Sophi eſt détrôné.

CHAPITRE III.

Quelle espèce de Religion seroit utile.

Le principe le plus fécond en calamités publiques (13) est l'ignorance. C'est de la perfection des lois (14) que dépendent les vertus des citoyens ; & des progrès de la raison humaine que dépend la perfection de ces mêmes lois. Pour être honnête (15), il faut être éclairé. Pourquoi donc l'arbre de la science est-il encore l'arbre défendu par le despotisme & le sacerdoce ? Toute religion qui dans les hommes honore la pauvreté d'esprit, est une religion dangereuse. La pieuse stupidité des Papistes ne les rend pas meilleurs. Quelle armée dévaste le moins les contrées qu'elle traverse ? est-ce l'armée dévote, l'armée des Croisés ? non ; mais l'armée la mieux disciplinée.

Or si la discipline, si la crainte du général réprime la licence des troupes & contient dans le devoir des soldats jeunes, ardens & journellement accoutumés à braver la mort dans les combats, que ne peut la crainte des lois sur les timides habitans des villes ?

Ce ne sont point les anathêmes de la religion ; c'est l'épée de la justice qui dans les cités désarme l'assassin ; c'est le bourreau qui retient le bras du meurtrier. La crainte du supplice peut tout dans les camps (16). Elle peut tout aussi dans les villes. Elle rend dans les

uns l'armée obéissante & brave; & dans les autres les citoyens justes & vertueux. Il n'en est pas ainsi des religions. Le papisme commande la tempérance; cependant quelles sont les années où l'on voit le moins d'ivrognes? sont-ce celles où l'on débite le plus de sermons? non : mais celles où l'on recueille le moins de vin. Le catholicisme défendit en tous les temps le vol, la rapine, le viol, le meurtre, &c., & dans tous les siècles les plus dévots, dans le neuvième, le dixième & le onzième, l'Europe n'étoit peuplée que de brigands. Quelle fut la cause de tant de violences & de tant d'injustices? la trop foible digue que les lois opposoient alors aux forfaits. Une amende plus ou moins considérable étoit le seul châtiment des grands crimes. On payoit tant pour le meurtre d'un chevalier, d'un baron, d'un comte, d'un légat, enfin jusqu'à l'assassinat d'un prince, tout étoit tarifé (*a*).

Le duel fut long-temps à la mode en Europe & sur-tout en France. La religion le défendoit & l'on se battoit tous les jours (*b*). Le luxe a depuis amolli les mœurs françoises. La peine de mort est portée contre les duellistes. Ils sont du moins presque tous forcés de s'expatrier. Il n'est plus de duel.

Qui fait maintenant la sûreté de Paris? la dévotion de ses habitans? non : mais l'exactitude & la vigilance

---

(*a*) Voyez Hume, vol. 1 de son histoire d'Angleterre.

(*b*) Tout crime non puni par la loi est un crime journellement commis. Quelle plus forte preuve de l'inutilité des religions!

de ſa police (17). Les Pariſiens du ſiècle paſſé étoient plus dévots & plus voleurs.

Les vertus ſont donc l'œuvre des lois (*a*) ; & non de la religion. Je citerai pour preuve le peu d'influence de notre croyance ſur notre conduite.

CHAPITRE IV.

De la religion papiſte.

PLUS de conſéquence dans les eſprits rendroit la religion papiſte plus nuiſible aux Etats. Dans cette religion, ſi le célibat paſſe pour l'etat le plus parfait & le plus agréable au ciel (*b*), point de croyant, s'il eſt conſéquent, qui ne dût vivre dans le célibat.

Dans cette religion, s'il eſt beaucoup d'appelés & peu d'élus, toute mère tendre doit tuer ſes enfans

---

(*a*) On donne une fête publique : eſt-elle mal ordonnée ; il s'y fait beaucoup de vols : eſt-elle bien ordonnée ; il ne s'y en commet aucun. Dans ces deux cas, ce ſont les mêmes hommes que la bonne ou mauvaiſe police rend honnêtes ou frippons.

(*b*) C'eſt à l'imperfection, c'eſt à l'inconſéquence des hommes que le monde doit ſa durée. Une ſorte d incrédulité ſourde s'oppoſe ſouvent aux funeſtes effets des principes religieux. Il en eſt des lois eccléſiaſtiques comme des réglemens du commerce. S'ils ſont mal faits, c'eſt à l'indocilité des négocians que l'Etat doit ſa richeſſe ; leur obéiſſance en eût été la ruine.

nouveau baptisés pour les faire jouir plutôt & plus sûrement du bonheur eternel.

Dans cette religion, quelle est, disent les prédicateurs', la mort à craindre? la mort imprévue. Quelle est la désirable? celle à laquelle on est préparé. Où trouver cette mort; sur l'échafaud. Mais elle suppose le crime; il faut donc le commettre (*a*).

Dans cette religion, quel usage faire de son argent? le donner aux moines pour tirer par leurs prières & leurs messes les ames du purgatoire.

Qu'un malheureux soit enchaîné sur un bûcher, qu'on soit prêt à l'allumer; quel homme humain ne donneroit pas sa bourse pour l'en délivrer? quel homme ne s'y sentiroit pas forcé par le sentiment d'une pitié involontaire? doit on moins à des ames destinées à être brûlées pendant plusieurs siècles?

Un vrai catholique doit donc se reprocher toute espèce de dépense de luxe & en superfluités. Il doit vivre de pain, de fruits, de légumes. Mais l'évêque lui-même (*b*) fait bonne chère, boit d'excellens vins,

---

(*a*) Un pareil fait arriva, il y a quatre ou cinq ans, en Prusse. Au sortir d'un sermon sur le danger d'une mort imprévue, un soldat tue une fille. Malheureux, lui dit-on, qui t'a fait commettre ce crime? le desir du paradis, répond-il. Ce meurtre me conduit à la prison, de la prison à l'échafaud, de l'échafaud au ciel. Le roi, instruit du fait, fit défense aux ministres de prêcher à l'avenir de tels sermons, & même d'accompagner les criminels au supplice.

(*b*) L'indifférence actuelle des évêques pour les ames

fait vernir ſes carroſſes. La plupart des papiſtes font broder des habits & dépenſent plus en chiens, chevaux, équipages qu'en meſſes. C'eſt qu'ils ſont inconſéquens à leur croyance. Dans la ſuppoſition du purgatoire, qui donne l'aumône au pauvre, fait un mauvais uſage de ſes richeſſes. Ce n'eſt point aux vivans qu'on la doit; c'eſt aux morts; c'eſt à ces derniers que l'argent eſt le plus néceſſaire.

Jadis plus ſenſible aux maux des trépaſſés, l'on faiſoit plus de legs aux eccléſiaſtiques. On ne mouroit point ſans leur abondonner une partie de ſes biens. L'on ne faiſoit, il eſt vrai, ce ſacrifice qu'au moment où l'on n'avoit plus, ni de ſanté pour jouir des plaiſirs, ni de tête pour ſe défendre des inſinuations monacales. Le moine d'ailleurs étoit redouté, & peut-être donnoit-on plus à la crainte du moine, qu'à l'amour des ames. Sans cette crainte la croyance du purgatoire n'eût pas autant enrichi l'égliſe. La conduite des hommes, des peuples, eſt donc rarement conſéquente à leur croyance & même à leurs principes ſpéculatifs. Ces principes ſont preſque toujours ſtériles.

Que j'établiſſe l'opinion la plus abſurde, celle dont

---

du purgatoire, fait ſoupçonner qu'ils ne ſont pas eux-mêmes bien convaincus de l'exiſtence d'un lieu qu'ils n'ont jamais vu. On eſt de plus étonné qu'un homme y reſte plus ou moins long-temps, ſelon qu'il a plus ou moins de pièces de douze ſols pour faire dire des meſſes, & que l'argent ſoit encore plus utile dans l'autre monde que dans celui-ci.

on peut tirer les conféquences les plus abominables; fi je ne change rien aux lois, je n'ai rien changé aux mœurs d'une nation. Ce n'eft point une fauffe maxime de morale qui me rendra méchant (*a*), mais l'intérêt que j'aurai de l'être. Je deviendrai pervers fi les lois détachent mon intérêt de l'intérêt public; fi je ne puis trouver mon bonheur que dans le malheur d'autrui (*b*), & que par la forme du gouvernement le crime foit récompenfé, la vertu délaiffée & le vice élevé aux premières places.

L'intérêt eft la femence productrice du vice & de la vertu. Ce n'eft point l'opinion erronée d'un écrivain qui peut accroître le nombre des voleurs dans un empire. La doctrine des jéfuites favorifoit le larcin: cette doctrine fut condamnée par les magiftrats; ils le devoient par décence: mais ils n'avoient point remarqué qu'elle eût multiplié le nombre des filoux. Pourquoi? c'eft que cette doctrine n'avoit point changé les lois; c'eft que la police étoit auffi vigilante;

(*a*) En morale, dit Machiavel, quelque opinion abfurde qu'on avance, on ne nuit point à la fociété fi l'on ne foutient point cette opinion par la force. En tous genres de fciences, c'eft par l'épuifement des erreurs qu'on parvient jufqu'aux fources de la vérité. En morale, la chofe réellement utile eft la recherche du vrai; la chofe réellement nuifible eft fa non-recherche. Qui préche l'ignorance eft un frippon qui veut faire des dupes.

(*b*) L'homme eft l'ennemi, l'affaffin de prefque tous les animaux. Pourquoi? c'eft que fa fubfiftance eft attachée à leur deftruction.

c'eſt qu'on infligeoit les mêmes peines aux coupables, & que ſauf le haſard d'une famine, d'une réforme ou d'un évènement pareil, les mêmes lois doivent en tout temps donner à-peu-près le même nombre de brigands.

Je ſuppoſe qu'on voulût multiplier les voleurs, que faudroit-il faire ?

Augmenter les impôts & les beſoins des peuples;

Obliger tout marchand de voyager avec une bourſe d'or;

Mettre moins de maréchauſſée ſur les routes;

Abolir enfin les peines contre le vol;

Alors on verroit bientôt l'impunité multiplier le crime.

Ce n'eſt donc ni de la vérité d'une révélation, ni de la pureté d'un culte, mais uniquement de l'abſurdité ou de la ſageſſe des lois que dépendent les vices ou les vertus des citoyens (*a*). La religion vraiment

---

(*a*) Platon avoit ſans doute entrevu cette vérité, lorſqu'il diſoit : « le moment où les villes & leurs citoyens » ſeront délivrés de leurs maux, eſt celui où la philoſophie » & la puiſſance, réunies dans le même homme, rendront » la vertu victorieuſe du vice ». Rouſſeau n'eſt pas de cet avis. Au reſte, qu'il vante tant qu'il voudra la ſincérité & la vérité d'un peuple ſauvage & barbare, je ne l'en croirai pas ſur ſa parole.

Le fait, dit Hume, vol. 1 de l'Hiſtoire d'Angleterre, c'eſt que les Anglo-Saxons, comme tous les peuples ignorans & brigands, affichoient le parjure, la fauſſeté avec une impudence inconnue aux peuples civiliſés.

C'eſt la raiſon perfectionnée par l'expérience qui ſeule

utile est celle qui force les hommes à s'instruire. Quels sont les gouvernemens les plus parfaits ? ceux dont les sujets sont les plus éclairés. De tous les exemples le plus propre à démontrer cette vérité, c'est le gouvernement des jésuites. C'est en ce genre le chef-d'œuvre de l'esprit humain. Examinons leur constitution : nous en connoîtrons mieux quel est sur les hommes le pouvoir de la législation.

---

peut démontrer aux peuples l'intérêt qu'ils ont d'être justes, humains & fidèles à leurs promesses. La superstition à cet effet ne produit point les effets de la raison. Nos dévots ancêtres juroient leurs traités sur la croix & les reliques, & se parjuroient. Les peuples ne garantissent plus aujourd'hui leurs traités par de pareils sermens. Ils dédaignent ces inefficaces sûretés.

CHAPITRE V.

Du gouvernement des Jésuites.

Je ne considère ici la constitution des jésuites que relativement à leurs vues ambitieuses. Les jésuites voulurent crédit, pouvoir, considération, & l'obtinrent dans les cours catholiques.

Quels moyens employèrent-ils à cet effet ? la terreur & la séduction.

Qui les rendit redoutables aux princes ? l'union de leur volonté à celle de leur général. La force d'une pareille union n'est peut-être pas encore assez connue.

L'antiquité n'offre point de modèle du gouvernement des jésuites. Supposons qu'on eût demandé aux anciens la solution de ce problême politique :

Savoir, « Comment du fond d'un monastère un » homme peut en régir une infinité d'autres répandus » dans des climats divers & soumis à des lois & à » des souverains différens ; comment à des distances » souvent immenses, cet homme peut conserver assez » d'empire sur ses sujets pour les faire à son gré mou- » voir, agir, penser & conformer toujours leurs dé- » marches aux vues ambitieuses de l'ordre ».

Avant l'institution des ordres monastiques, ce problême eût paru une folie. On eût mis sa solution au rang des chimères platoniciennes. Cette chimère cependant s'est réalisée.

A l'égard des moyens par lesquels le général s'assure l'obéissance de ses religieux, ces moyens sont connus; je ne m'arrêterai pas à les détailler.

Mais comment avec si peu de sujets, inspire-t-il souvent tant de crainte aux souverains? c'est un chef-d'œuvre de politique.

Pour opérer ce prodige, il falloit que la constitution des jésuites rassemblât tout ce que le gouvernement monarchique & républicain ont d'avantageux.

D'une part, promptitude & secret dans l'exécution :

De l'autre, amour vif & habituel de la grandeur de l'ordre.

Les jésuites pour cet effet devoient avoir un despote à leur tête, mais un despote éclairé & par conséquent électif (18).

L'élection de ce chef supposoit,

Choix sur un certain nombre de sujets;

Temps & moyens d'étudier l'esprit, les mœurs, les caractères, & les inclinations de ces sujets.

Pour cet effet il falloit que nourris dans les maisons des jésuites, leurs élèves pussent être examinés par les plus ambitieux & les plus éclairés des supérieurs;

Que l'élection faite le nouveau général étroitement lié à l'intérêt de la société, n'en pût avoir d'autres;

Qu'il fût par conséquent comme tout jésuite, soumis aux principales règles de l'ordre;

Qu'il fît les mêmes vœux;

Fût comme eux inhabile à se marier;

Eût comme eux renoncé à toute dignité, à tout lien de parenté, d'amour & d'amitié;

Que tout entier aux jésuites, il ne tînt sa propre considération que de la grandeur de l'ordre; qu'il n'eût par conséquent d'autre desir que d'en accroître le pouvoir;

Que l'obéissance de ses sujets lui en fournît les moyens;

Qu'enfin pour être le plus utile possible à sa société, le général pût se livrer tout entier à son génie, & que ses conceptions hardies ne pussent être réprimées par aucune crainte.

A cet effet on fixa sa résidence près d'un prêtre roi.

On voulut qu'attaché à ce souverain par le lien d'un intérêt commun, à certains égards, le général partageant en secret l'autorité du pontife, vécût dans sa cour, & pût de-là braver la vengeance des rois.

C'est là qu'en effet au fond de sa cellule, comme l'araignée au centre de sa toile, il étend ses fils dans toute l'Europe & qu'il est par ces mêmes fils averti de tout ce qui se passe.

Instruit par la confession des vices, des talens, des vertus, des foiblesses des princes, des grands & des magistrats, il sait par quelle intrigue on peut favoriser l'ambition des uns, s'opposer à celle des autres, flatter ceux-ci, gagner ou effrayer ceux-là.

Pendant qu'il médite sur ces grands objets, on voit à ses côtés l'ambition monacale qui, tenant devant lui le livre secret & rédouté, où sont inscrites les bonnes ou mauvaises qualités des princes, leurs dispositions favorables ou contraires à la société, marque

d'un trait de ſang le nom des rois qui, dévoués à la vengeance de l'ordre, doivent être rayés du nombre des vivans. Si frappés de terreur les princes foibles crurent au commandement du général, n'avoir que le choix entre la mort & l'obéiſſance ſervile, leur crainte ne fut pas entièrement panique. Le gouvernement des jéſuites la juſtifioit à un certain point. Un homme commande-t-il une ſociété, dont les membres ſont entre ſes mains ce que le bâton eſt dans celle du vieillard; parle-t-il par leur bouche; frappe-t-il par leurs bras; dépoſitaire d'immenſes richeſſes, peut-il à ſon gré les tranſporter par-tout où le requiert l'avantage de l'ordre; auſſi deſpote que le vieux de la Montagne, a-t-il des ſujets auſſi ſoumis; les voit-on à ſon commandement ſe précipiter dans les plus grands dangers, exécuter les entrepriſes les plus hardies (*a*) : un tel homme ſans doute eſt à redouter.

Les jéſuites le ſentirent, & fiers de la terreur qu'inſpiroit leur chef, ils ne ſongèrent qu'à s'aſſurer de cet homme redouté. Ils voulurent à cet effet que ſi, par pareſſe ou quelques autres intérêts, le général trahiſſoit ceux de la ſociété, il en fût le mépris & craignît d'en être la victime. Or qu'on nomme un gouvernement où l'intérêt, & du chef & de ſes membres ait été ſi réciproque & ſi étroitement uni; qu'on

(*a*) Si les jéſuites ont dans mille occaſions fait preuve d'autant d'intrépidité que les Abiſſins, c'eſt que chez ces religieux, comme chez ces redoutables Africains, le ciel eſt la récompenſe du dévouement aux ordres du chef.

ne

ne s'étonne donc point qu'avec des moyens en apparence si foibles, la société ait en si peu de temps atteint un si haut degré de puissance.

Son pouvoir fut l'effet de la forme de son gouvernement.

Quelque hardis que fussent les principes de sa morale, ces principes adoptés par les papes étoient à-peu-près ceux de l'église catholique. Si dans les mains des séculiers, cette dangereuse morale eut des effets peu funestes, je n'en suis point surpris. Ce n'est point la lecture d'un Busembaum ou d'un la Croix qui crée les régicides ; c'est dans l'ignorance & la solitude des cloîtres que s'engendrent ces monstres, & c'est de-là qu'ils s'élancent sur le prince. En vain le moine, en les armant du poignard, veut cacher la main qui le leur fournit. Rien de plus reconnoissable que les crimes commis par l'ambition sacerdotale.

Que pour les prévenir, l'ami des souverains & l'ennemi du fanatisme sachent à quels signes certains on peut distinguer les diverses causes des grands attentats.

CHAPITRE VI.

Des diverſes cauſes des grands attentats.

CES cauſes ſont l'amour de la gloire, l'ambition & le fanatiſme. Quelque puiſſantes que ſoient ces paſſions, leur force néanmoins n'égale point ordinairement dans l'homme, l'amour de ſa conſervation & de ſa félicité; il ne brave point le danger & la douleur : il ne tente point d'entrepriſe périlleuſe, ſi l'avantage attaché au ſuccès n'eſt en quelque proportion avec le danger auquel il s'expoſe. C'eſt un fait prouvé par l'expérience de tous les temps.

CHAPITRE VII.

Des attentats commis par l'amour de la gloire ou de la patrie.

LORSQUE pour arracher eux & leur patrie aux fers de l'esclavage, les Dion, les Pélopidas, les Aratus & les Timoléon méditoient le meurtre du tyran, quelles étoient leurs craintes & leurs espérances ? ils n'avoient point à redouter la honte & le supplice d'un Ravaillac. La fortune les abandonnoit-elle dans leurs entreprises ; ces héros toujours soutenus d'un parti puissant pouvoient toujours se flatter de mourir les armes à la main. Le sort leur étoit-il favorable ; ils devenoient l'idole & l'amour de leurs concitoyens. La récompense étoit donc au moins en proportion avec le danger auquel ils s'exposoient.

Lorsque Brutus suivit César au sénat, il se dit sans doute à lui-même ; le nom de Brutus, ce nom déjà consacré par l'expulsion des Tarquins, m'ordonne le meurtre du dictateur & m'en fait un devoir. Si le succès me favorise, je detruis un gouvernement tyrannique, je désarme le despotisme prêt a faire couler le plus pur sang de Rome, je la sauve de la destruction & j'en deviens le nouveau fondateur. Si je succombe dans mon entreprise, je péris de ma propre

main ou de celle de l'ennemi. La récompenſe eſt donc égale au danger.

Le vertueux Brutus, du temps de la ligue, ſe fût-il tenu ce diſcours ? eût-il porté la main ſur ſon ſouverain ? non : quel avantage pour la France, & quelle gloire pour lui, ſi vil inſtrument de l'ambition papale, il eût été l'aſſaſſin de ſon maître ?

Dans un gouvernement monarchique, il n'eſt que deux motifs qui puiſſent déterminer un ſujet au régicide ; l'un une couronne terreſtre ; l'autre une couronne céleſte. L'ambition & le fanatiſme produiſent ſeuls de tels crimes.

CHAPITRE VIII.

Des attentats commis par l'ambition.

LES attentats de l'ambition ſont toujours commis par un homme puiſſant. Il faut pour les projeter que le crime conſommé, l'ambitieux puiſſe au même inſtant en recueillir le fruit, & que le crime manqué & découvert, il reſte encore aſſez puiſſant pour intimider le prince, ou du moins ſe ménager le temps de la fuite.

Telle étoit ſous l'empire grec la poſition de ſes généraux qui, ſuivis de leurs armées, marchoient à l'Empereur, le frappoient dans le combat, ou l'égorgeoient ſur le trône.

Telle eſt encore à Conſtantinople celle où ſe trouve l'Aga ou le prince Ottoman, lorſqu'à la tête des janiſſaires, il force le ſérail, arrête & tue le ſultan qui ſouvent n'aſſure ſon trône & ſa vie que par le meurtre de ſes proches.

La condition du régicide déclare preſque toujours quelle eſpèce de paſſion l'anime, de l'ambiton ou du fanatiſme religieux.

CHAPITRE IX.

Des attentats commis par le fanatiſme.

Le régicide ambitieux ne ſe trouve que dans la claſſe des grands ; le régicide fanatique ſe trouve dans toutes, & le plus ſouvent même dans la plus baſſe, parce que tout homme peut également prétendre au trône & aux récompenſes céleſtes. Il eſt encore d'autres ſignes auxquels on diſtingue ces deux eſpèces de régicides. Rien de plus différent que leur conduite dans de pareils attentats.

Le premier perd il l'eſpoir d'échapper ; eſt-il au moment d'être pris ; il s'empoiſonne ou ſe tue ſur ſa victime. Le ſecond n'attente point à ſa vie : ſa religion le lui défend : elle ſeule peut retenir le bras d'un homme aſſez intrépide pour commettre un tel forfait : elle ſeule peut lui faire préférer une mort affreuſe ſubie ſur un échafaud, à la mort douce qu'il ſe ſeroit donnée lui-même.

Le fanatique eſt un inſtrument de vengeance que le moine fabrique & emploie, lorſque ſon intérêt le lui ordonne.

CHAPITRE X.

Du moment où l'intérêt des Jésuites leur commande un grand attentat.

Le crédit des jésuites baisse-t-il ; attend - il d'un gouvernement nouveau plus de faveur que du gouvernement actuel ; la bonté du prince régnant, le pouvoir du parti dévot à la cour les assure-t-il de l'impunité : ils conçoivent alors leur détestable projet. Ils préparent les citoyens à de grands évènemens : ils éveillent en eux des passions sinistres ; ils effraient les imaginations, ou, comme autrefois, par la prédiction de la fin prochaine du monde, ou par l'annonce du renversement total de la religion. Au moment où ces idées mises en fermentation échauffent les esprits & deviennent le sujet général des conversations, les jésuites cherchent le forcené que doit armer leur ambition. Les scélérats de cette espèce sont rares. Il faut pour de tels attentats des ames composées de sentimens violens & contraires ; des ames à la fois susceptibles du dernier degré de scélératesse, de dévotion, de crédulité & de remords. Il faut des hommes à la fois hardis & prudens, impétueux & discrets ; & les caractères de cette espèce sont le produit des passions les plus mornes & les plus sévères. Mais à quoi reconnoître les ames inflammables au fanatisme ? quel moyen de découvrir ces semences de passions qui

fortes, contraires & propres à former des régicides, sont toujours invisibles avant d'être mises en action? le tribunal de la confession est le microscope où ces germes se découvrent. Dans ce tribunal (19), où l'homme se trouve à nud, le droit d'interroger permet au moine de fouiller tous les replis d'une ame.

Le général instruit par lui des mœurs, des passions & des dispositions d'une infinité de pénitens, a le choix sur un trop grand nombre pour n'y pas trouver l'instrument de sa vengeance.

Son choix fixé & le fanatique trouvé, il s'agit d'allumer son zèle. L'enthousiasme est une maladie contagieuse qui se communique, dit Milord Shaftesbury, par le geste, le regard, le son de la voix, &c. Le général le fait : il commande, & le fanatique attiré dans une maison de jésuites, s'y trouve au milieu d'enthousiastes. C'est là que s'animant lui même du sentiment de ceux qui l'entourent, on lui fait accroire qu'il pense ce qu'on lui suggère, & que familiarisé avec l'idée du crime qu'il doit commettre, on le rend inaccessible aux remords.

Le remords d'un instant suffit pour désarmer le bras de l'assassin. Il n'est point d'homme, quelque méchant, quelqu'audacieux qu'il soit, qui soutienne sans effroi l'idée d'un si grand attentat & des tourmens qui le suivent. Le seul moyen de lui en dérober l'horreur, c'est d'exalter tellement en lui le fanatisme, que l'idée de son crime, loin de s'associer dans sa mémoire à l'idée de son supplice, lui rappelle uniquement celles des plaisirs célestes, récompense de son forfait.

De tous les ordres religieux celui des jésuites est à la fois le plus puissant, le plus éclairé & le plus enthousiaste. Nul par conséquent qui puisse opérer aussi fortement sur l'imagination d'un fanatique ; & nul qui puisse avec moins de danger attenter à la vie des princes. L'aveugle soumission des jésuites aux ordres de leur général les assure tous les uns des autres. Sans défiance à cet égard ils donnent un libre essor à leurs pensées.

Rarement chargés de commettre le crime qu'ils encouragent jusqu'à son exécution, la crainte du supplice ne peut refroidir leur zèle. Chaque jésuite étayé de tout le crédit & de la puissance de l'ordre, sent qu'à l'abri de toute recherche jusqu'à la consommation de l'attentat, nul avant cet instant n'osera se porter accusateur du membre d'une société redoutable par ses richesses, par le grand nombre d'espions qu'elle soudoie, de grands qu'elle dirige, de bourgeois qu'elle protège & qu'elle s'attache par le lien indissoluble de la crainte & de l'espérance.

Le jésuite sait de plus que le crime consommé, rien de plus difficile que d'en convaincre sa société ; que prodigant l'or & les menaces, & se supposant toujours calomniée, elle pourra toujours répandre sur les plus noirs forfaits, cette obscurité favorable aux jésuites qui veulent bien être soupçonnés d'un grand crime, parce qu'ils en deviennent plus redoutables ; mais qui ne veulent pas en être convaincus, parce qu'ils seroient trop odieux.

Quel moyen en effet de les en convaincre ? le

général ſait le nom de tous ceux qui trempent dans un grand complot ; il peut au premier ſoupçon les diſperſer dans des couvens inconnus & étrangers : il peut ſous un faux nom les y entretenir à l'abri d'une pourſuite ordinaire. Devient-elle vive ; le général eſt toujours sûr de la rendre vaine, ſoit en enfermant l'accuſé au fond d'un cloître, ſoit en le ſacrifiant à l'intérêt de l'ordre. Avec tant de reſſources & d'impunités, doit-on s'étonner que la ſociété ait tant oſé, & qu'encouragés par les éloges de l'ordre, ſes membres aient ſouvent exécuté les entrepriſes les plus hardies ?

On apperçoit donc dans la forme même du gouvernement des jéſuites la cauſe de la crainte, du reſpect qu'ils inſpirent, & la raiſon enfin pour laquelle, depuis leur établiſſement, il n'eſt point de guerre religieuſe, de révolutions, d'aſſaſſinats de princes à la Chine, en Ethiopie, en Hollande, en France, en Angleterre, en Portugal, à Genève, &c. auxquels les jéſuites n'aient eu plus ou moins de part.

L'ambition du général & des aſſiſtans eſt l'ame de cette ſociété. Nulle qui plus jalouſe de la domination, ait employé plus de moyens pour ſe l'aſſurer. Le clergé ſéculier eſt ſans doute ambitieux ; mais animé de la même paſſion, il n'a pas les moyens de la ſatisfaire. Il fut plus rarement régicide.

Le jéſuite eſt dans la dépendance immédiate d'un ſupérieur (20). Il n'en eſt pas de même du prêtre ſéculier. Ce prêtre répandu dans le monde, diſtrait par ſes affaires & ſes plaiſirs, n'eſt point en entier à une ſeule idée. Son fanatiſme n'eſt point ſans ceſſe

exalté par la préſence d'autres fanatiques. Moins puiſſant d'ailleurs qu'un corps religieux, coupable, il ſeroit puni. Il eſt donc moins entreprenant & moins redoutable que le régulier.

Le vrai crime des jéſuites ne fut pas la perverſité (*a*) de leur morale, mais leur conſtitution, leurs richeſſes, leur pouvoir, leur ambition & l'incompatibilité de leurs intérêts avec celui de toute nation.

Quelque parfaite qu'ait été la légiſlation de ces religieux, quelqu'empire qu'elle dût leur donner ſur les peuples, cependant, dira-t-on, ces jéſuites ſi redoutés ſont aujourd'hui bannis de France, de Portugal, d'Eſpagne : oui, parce qu'on s'eſt encore oppoſé à temps à leurs vaſtes projets.

Dans toute conſtitution monaſtique, il eſt un vice radical ; c'eſt le defaut de puiſſance réelle. Celle des moines eſt fondée ſur la folie & la ſtupidité des hommes. Or il faut qu'à la longue l'eſprit humain s'éclaire, ou du moins qu'il change de folie. Les jéſuites qui l'avoient prévu, vouloient en conſéquence réunir dans leurs mains la puiſſance temporelle & ſpirituelle. Ils vouloient effrayer par leurs armées les princes qu'ils n'intimideroient point par le poignard ou le poiſon. Ils avoient à cet effet déjà jeté dans le Paraguai & la Californie les fondemens de nouveaux empires.

Que le ſommeil du magiſtrat eût été plus long,

(*a*) De faux principes de morale ne ſont dangereux que lorſqu'ils ſont loi.

cent ans plus tard, peut-être étoit-il impossible de s'opposer à leurs desseins. L'union du pouvoir spirituel & temporel les eût rendus trop redoutables : ils eussent à jamais retenu les catholiques dans l'aveuglement & leurs princes dans l'humiliation. Rien ne prouve mieux le degré d'autorité auquel les jésuites étoient déjà parvenus, que la conduite tenue en France pour les en chasser (*a*).

Pourquoi le magistrat s'éleva-t-il si vivement contre leurs livres ? (21). Il appercevoit sans doute la frivolité d'une telle accusation. Mais il sentoit aussi que cette accusation étoit la seule qui pût les perdre dans l'esprit des peuples. Toute autre eût été impuissante.

Supposons en effet que dans l'arrêt de leur bannissement le magistrat n'eût fait usage que des seuls motifs du bien public.

« Toute société nombreuse, eût-il dit, est ambitieuse & ne s'occupe que de son intérêt particulier. » Ne se confond-il pas avec l'intérêt public ; cette société est dangereuse ».

» Quant à celle des jésuites, eût-il ajouté, il est

(*a*) Lorsque effrayés des remontrances de leurs parlemens, on voit les rois se confier aux jésuites, comment ne se pas rappeler la fable du souriceau ? Quel animal bruyant je viens de rencontrer, dit-il à sa mère, c'est, dit-on, un coq. Je suis transi de peur ; je n'aurois pu vous rejoindre, si je n'eusse été rassuré par la présence d'un animal bien doux ; il me paroît ami de notre espèce. Son nom est un chat. O ! mon fils, c'est de ce dernier dont il faut te garder.

» évident que soumise par sa constitution à un des-
» pote étranger, elle ne peut avoir d'intérêt conforme
» à celui du public (*a*).

» L'extrême étendue du commerce des jésuites ne
» peut il pas être destructif du commerce national ?
» des richesses immenses gagnées (*b*) dans le négoce
» & transportées au gré du général, à la Chine, en
» Espagne, en Allemagne, en Italie, &c. ne peuvent
» qu'appauvrir une nation.

» Une société enfin devenue célèbre par des atten-
» tats sans nombre, une société composée d'hommes
» sobres & qui, pour multiplier ses partisans, offre
» protection, crédit, richesses à ses amis, persécution,
» infortune & mort à ses ennemis, est à coup sûr une
» société dont les projets devoient être aussi vastes que
» destructifs du bonheur général ».

(*a*) Les magistrats peuvent sans doute appliquer aux jésuites ce mot de Hobbes aux prêtres papistes : « Vous » êtes, leur disoit-il, une confédération de frippons am- » bitieux. Jaloux de dominer sur les peuples, vous tâchez, » à force de mystères & de non sens, d'éteindre en eux » les lumières de la raison & de l'évangile ».

« Croire à la vérité du prêtre, dit à ce sujet le poète » Lée, c'est se fier aux souris du grand, aux larmes de la » courtisanne, aux sermens du marchand, & à la tristesse » de l'héritier ».

(*b*) Les richesses des jésuites sont immenses ; « ils ne » sèment ni ne labourent, & cependant, dit Shakespéar, » ce sont eux qui recueillent toute la graisse de la terre. » Ils savent même pressurer jusqu'au suc de la pauvreté ».

Quelque raisonnables qu'eussent été ces motifs, ils eussent fait peu d'impression, & l'ordre puissant & protégé des jésuites n'eût jamais été sacrifié à la raison & au bien public.

CHAPITRE XI.

Le Jansénisme seul pouvoit détruire les Jésuites.

Pour combattre les jésuites avec avantage, que falloit-il ? opposer passion à passion, secte à secte, fanatisme à fanatisme. Il falloit armer contre eux le janséniste. Or le janséniste insensible par dévotion (22) ou par stupidité au malheur de ses semblables ne se fût point élevé contre les jésuites, s'il n'eût apperçu en eux que les ennemis du bien public. Les magistrats le sentirent & crurent que, pour l'animer contre ces religieux, il falloit étonner son imagination & dans un livre tel que celui des assertions, faire sans cesse retentir à ses oreilles les mots d'impudicité, de péché philosophique, de magie, d'astrologie, d'idolâtrie, &c.

On a reproché ces assertions aux magistrats. Ils ont, a-t-on dit, avili & dégradé leur caractère & leur dignité en se présentant au public sous la forme de controversistes (23). Ni les princes, ni les magistrats ne doivent sans doute pas faire le vil métier d'ergotistes & de théologiens. Les disputes de l'école sont

incompatibles avec les grandes vues de l'adminiſtration. Ces diſputes retréciſſent les eſprits (*a*).

Si l'on y met trop d'importance, elles deviennent le préſage des plus grands malheurs. Elles annoncèrent la Saint-Barthelemi. Le ſiècle d'or d'une nation n'eſt pas celui des controverſes. Cependant ſi, lors de l'affaire des jéſuites, les magiſtrats n'avoient en France que peu de crédit & d'autorité ; ſi la poſition des parlemens par rapport aux jéſuites étoit telle qu'ils ne puſſent opérer le bien public que ſous des prétextes & par des motifs différens de ceux qui les déterminoient réellement, pourquoi n'en euſſent-ils pas fait uſage, & n'euſſent-ils pas profité du mépris où tomboient les livres & la morale des jéſuites, pour délivrer la France de moines devenus ſi redoutables par leur pouvoir, leurs intrigues, leurs richeſſes, leur ambition (24), & ſur-tout par les moyens que leur conſtitution leur fourniſſoit pour s'aſſervir les eſprits?

Le vrai crime des jéſuites fut l'excellence de leur gouvernement. Son excellence fut par-tout deſtructive du bonheur public.

Il faut en convenir, les jéſuites ont été un des plus

(*a*) En preſque tous les pays, qui veut obtenir une charge doit être de la religion du peuple. La Chine, dit-on, eſt preſque le ſeul empire où l'on ait reconnu l'abus de cet uſage. Pour être hiſtorien juſte & véridique, s'il faut, diſent les Chinois, être indifférent à toute religion; pour régir équitablement les hommes, pour être magiſtrat intègre, mandarin ſans prévention, il faut donc n'être pareillement d'aucune ſecte.

cruels fléaux des nations ; mais sans eux l'on n'eût jamais parfaitement connu ce que peut sur les hommes un corps de lois dirigées au même but.

Que se proposèrent les jésuites ? la puissance & la richesse de l'ordre. Or nulle législation avec si peu de moyens ne remplit mieux ce grand objet. Si l'on ne trouve chez aucun peuple d'exemple d'un gouvernement aussi parfait, c'est que pour l'établir, il faut avoir comme un Romulus un nouvel empire à fonder. On est rarement dans cette position ; & dans toute autre peut être est-il impossible de donner une excellente législation.

L'objet de la ſeconde ſeroit la découverte des moyens par leſquels on peut faire inſenſiblement paſſer un peuple de l'état de malheur qu'il éprouve à l'état de bonheur dont il peut jouir.

Pour réſoudre la première de ces propoſitions, il faudroit prendre exemple ſur les géomètres. Leur propoſe-t-on un problême compliqué de mécanique; que font-ils ? ils le ſimplifient, ils calculent la vîteſſe des corps en mouvement ſans égard à leur denſité, à la réſiſtance des fluides environnans, au frottement des autres corps, &c.

Il faudroit donc, pour réſoudre la première partie du problême d'une excellente légiſlation, n'avoir pareillement égard, ni à la réſiſtance des préjugés, ni au frottement des intérêts contraires & perſonnels, ni aux mœurs, ni aux lois, ni aux uſages déjà établis. Il faudroit ſe regarder comme le fondateur d'un ordre religieux qui, dictant ſa règle monaſtique, n'a point égard aux habitudes, aux préjugés de ſes ſujets futurs.

Il n'en ſeroit pas ainſi de la ſeconde partie de ce même problême. Ce n'eſt pas d'après ſes ſeules conceptions, mais d'après la connoiſſance des lois & des mœurs actuelles d'un peuple, qu'on peut déterminer les moyens de changer peu-à-peu ces mêmes mœurs, ces mêmes lois & par des degrés inſenſibles de faire paſſer un peuple de ſa légiſlation actuelle à la meilleure poſſible.

Une différence eſſentielle eſt remarquable entre ces deux propoſitions, c'eſt que la première une fois

résolue, sa solution (sauf quelques différences occasionnees par la position particulière d'ùn pays) est générale & la même pour tous les peuples.

Au contraire la solution de la seconde doit être différente selon la forme différente de chaque Etat. On sent que les gouvernemens turc, suisse, espagnol ou portugais doivent nécessairement se trouver à des distances plus ou moins inégales d'une parfaite législation.

S'il ne faut que du génie pour résoudre la première de ces propositions: pour résoudre la seconde il faut au génie joindre la connoissance des mœurs & des principales lois du peuple dont on veut insensiblement changer la législation.

En général, pour bien traiter une pareille question, il est nécessaire d'avoir, du moins sommairement, étudié les coutumes & les préjugés des peuples de tous les siècles & de tous les pays. On ne persuade les hommes que par des faits; on ne les instruit que par des exemples. Celui qui se refuse au meilleur raisonnement, se rend au fait souvent le plus équivoque.

Mais ces faits acquis, quelles seroient les questions dont l'examen pourroit donner la solution du problème de la meilleure législation? Je citerai celles qui se présentent les premières à mon esprit.

CHAPITRE II.

Des premières questions à se faire lorsqu'on veut donner de bonnes lois.

On peut se demander,

1°. Quel motif a rassemblé les hommes en société : si la crainte des bêtes féroces, la nécessité de les écarter des habitations, de les tuer pour assurer sa vie & sa subsistance ; ou si quelque autre motif de cette espèce ne dut point former les premières peuplades :

2°. Si les hommes une fois réunis & successivement devenus chasseurs, pasteurs & cultivateurs, ne furent pas forcés de faire entre eux des conventions & de se donner des lois :

3°. Si ces lois pouvoient avoir d'autre fondement que le desir commun d'assurer la propriété de leurs biens, de leur vie & de leur liberté, exposée dans l'état de non-société, comme dans celui du despotisme, à la violence du plus fort :

4°. Si le pouvoir arbitraire sous lequel un citoyen reste exposé aux insultes de la force & de la violence, où l'on lui ravit jusqu'au droit de la défense naturelle, peut être regardé comme une forme de gouvernement :

5°. Si le despotisme, en s'établissant dans un empire, n'y rompt pas tous les liens de l'union sociale ;

ſi les mêmes motifs, ſi les mêmes beſoins qui réunirent d'abord les hommes, ne leur commandent point alors la diſſolution d'une ſociété où, comme en Turquie, l'on n'a la propriété ni de ſes biens, ni de ſa vie, ni de ſa liberté ; où les citoyens enfin toujours en état de guerre les uns contre les autres, ne reconnoiſſent d'autres droits que la force & l'adreſſe :

6°. Si les propriétés peuvent être long-temps reſpectées ſans entretenir, comme en Angleterre, un certain équilibre de puiſſance entre les différentes claſſes des citoyens :

7°. S'il eſt un moyen de maintenir la durée de cet équilibre, & ſi ſon entretien n'eſt pas abſolument néceſſaire pour s'oppoſer efficacement aux efforts continuels des grands pour s'emparer des propriétés des petits :

8°. Si les moyens propoſés à ce ſujet par Hume, dans ſon petit, mais excellent traité d'une république parfaite, ſont ſuffiſans pour opérer cet effet :

9°. Si l'introduction de l'argent dans ſa république (*a*) n'y produiroit point à la longue cette inégale répartition de richeſſes qui fournit au puiſſant les fers dont il enchaîne ſes concitoyens :

10°. Si l'indigent a réellement une patrie ; ſi la non propriété doit quelque choſe au pays où elle ne poſ-

---

(*a*) L'or corrupteur des mœurs des nations, eſt une fée qui ſouvent y métamorphoſe les honnêtes gens en fripons. Lycurgue, qui le ſavoit bien, chaſſa cette fée de Lacédémone.

sède rien ; si l'extrême pauvreté, toujours aux gages des riches & des puissans, n'en doit pas souvent favoriser l'ambition ; si l'indigent enfin n'a pas trop de besoins pour avoir des vertus :

11°. Si par la subdivision des propriétés, les lois ne pourroient pas unir l'intérêt du grand nombre des habitans à l'intérêt de la patrie :

12°. Si d'après l'exemple des Lacédémoniens dont le territoire partagé en trente-neuf mille lots étoit distribué aux trente-neuf mille familles qui formoient la nation, on ne pourroit pas, en supposant la trop grande multiplication des citoyens, assigner à chaque famille un terrein plus ou moins étendu, mais toujours proportionné au nombre de ceux qui la composent (a) :

13°. Si la distribution moins inégale des terres & des richesses (b) n'arracheroit point une infinité

(a) Dans cette supposition, pour conserver une certaine égalité dans le partage des biens, il faudroit donc, à mesure qu'une famille s'éteint, qu'elle cédât partie de ses propriétés à des familles voisines & plus nombreuses ? pourquoi non ?

(b) Le nombre des propriétaires est il très-petit dans un empire, relativement au grand nombre de ses habitans ; la suppression même des impôts n'arracheroit point ces derniers à la misère. Le seul moyen de les soulager seroit de lever une taxe sur l'Etat ou le clergé, & d'en employer le produit à l'achat de petits fonds qui, distribués tous les ans aux plus pauvres familles, multiplieroient chaque année le nombre des possesseurs.

d'hommes au malheur réel qu'occaſionne l'idée exagérée qu'ils ſe forment de la félicité du riche (*a*) ; idée productrice de tant d'inimitiés entre les hommes & de tant d'indifférence pour le bien public :

14°. Si c'eſt par un grand ou petit nombre de lois ſaines & claires qu'il faut gouverner les peuples ; ſi du temps des empereurs, & lorſque la multiplicité des lois obligea de les raſſembler dans les codes juſtinien, tribonien, &c. les Romains étoient plus vertueux & plus heureux que lors de l'établiſſement des lois des douze tables :

15°. Si la multiplicité des lois n'en occaſionne pas l'ignorance & l'inexécution :

16°. Si cette même multiplicité de lois ſouvent contraires les unes aux autres, ne néceſſite pas les peuples à charger certains hommes & certains corps de leur interprétation ; ſi les hommes & les corps chargés

---

(*a*) Le ſpectacle du luxe eſt ſans doute un accroiſſement de malheur pour le pauvre. Le riche le fait, & ne retranche rien de ce luxe. Que lui importe le malheur de l'indigent ; les princes eux-mêmes y ſont peu ſenſibles : ils ne voient dans leurs ſujets qu'un vil bétail. S'ils le nourriſſent, c'eſt qu'il eſt de leur intérêt de le multiplier. Tous les gouvernemens parlent de population. Mais quel empire faut-il peupler ? celui dont les ſujets ſont heureux. Les multiplier dans un mauvais gouvernement, c'eſt former le barbare projet d'y multiplier les miſérables ; c'eſt fournir à la tyrannie de nouveaux inſtrumens pour s'aſſervir de nouvelles nations, & les rendre pareillement infortunées : c'eſt étendre les malheurs de l'humanité.

de cette interprétation ne peuvent point, en changeant insensiblement ces mêmes lois, en faire les instrumens de leur ambition; si l'expérience enfin ne nous apprend pas que par-tout où il y a beaucoup de lois, il y a peu de justice :

17°. Si dans un gouvernement sage on doit laisser subsister deux autorités indépendantes & suprêmes, telles que sont la temporelle & la spirituelle :

18°. Si l'on doit limiter la grandeur des villes :

19°. Si leur extrême étendue permet de veiller à l'honnêteté des mœurs : si dans les grandes villes on peut faire usage du supplice si salutaire de la honte & de l'infamie (*a*) ; & si dans une ville comme Paris ou Constantinople, un citoyen, en changeant de nom & de quartier, ne peut pas toujours échapper à ce supplice :

20°. Si par une ligue fédérative plus parfaite que celle des Grecs, un certain nombre de petites républiques ne se mettroient pas à l'abri, & de l'invasion de l'ennemi, & de la tyrannie d'un citoyen ambitieux :

21°. Si dans la supposition où l'on partageât en trente provinces ou républiques, un pays grand comme la France ; où l'on assignât à chacun de ces Etats un territoire à-peu-près égal ; où ce territoire fût circonscrit & fixé par des bornes immuables ; où

(*a*) Dans un gouvernement sage, le supplice de la honte suffiroit seul pour contenir le citoyen dans son devoir.

ſa poſſeſſion enfin fût garantie par les vingt-neuf autres républiques, il eſt à préſumer qu'une de ces républiques pût aſſervir les autres, c'eſt-à-dire, qu'un ſeul homme ſe battît avec avantage contre vingt-neuf:

22°. Si dans la ſuppoſition où toutes ces républiques ſeroient gouvernées par les mêmes lois ; où chacun de ces petits Etats chargé de ſa police intérieure & de l'élection de ſes magiſtrats, répondroit à un conſeil ſupérieur ; où ce conſeil ſupérieur composé de quatre députés de chaque république, & principalement occupé des affaires de la guerre & de la politique, ſeroit cependant chargé de veiller à ce que chacune de ces républiques ne réformât ou ne changeât ſa légiſlation que du conſentement de toutes ; où d'ailleurs l'objet des lois ſeroit d'élever les ames, d'exalter les courages & d'entretenir une diſcipline exacte dans les armées : ſi dans une telle ſuppoſition le corps entier de ces républiques ne ſeroit pas toujours aſſez puiſſant pour s'oppoſer efficacement aux projets ambitieux de leurs voiſins & de leurs concitoyens (*a*):

23°. Si dans l'hypothèſe où la légiſlation de ces républiques en rendît les citoyens les plus heureux

(*a*) En général, l'injuſtice de l'homme n'a d'autre meſure que celle de ſa puiſſance. Le chef-d'œuvre de la légiſlation conſiſte donc à borner tellement le pouvoir de chaque citoyen, qu'il ne puiſſe jamais impunément attenter à la vie, aux biens & à la liberté d'un autre. Or ce problême n'a, juſqu'à préſent, été nulle part mieux réſolu qu'en Angleterre.

possible, & leur procurât tous les plaisirs compatibles avec le bien public; si ces mêmes républiques ne seroient pas alors moralement assurées d'une félicité inaltérable :

24°. Si le plan d'une bonne législation ne doit pas renfermer celui d'une excellente éducation ; si l'on peut donner une telle éducation aux citoyens sans leur présenter des idées nettes de la morale & sans rapporter les préceptes au principe unique de l'amour du bien général : si rappelant à cet effet aux hommes les motifs qui les ont réunis en société, on ne pourroit pas leur prouver qu'il est presque toujours de leur intérêt bien entendu de sacrifier un avantage personnel & momentané à l'avantage national, & de mériter par ce sacrifice le titre honorable de vertueux :

25°. Si l'on peut fonder la morale sur d'autres principes que sur celui de l'utilité publique : si les injustices même du despotisme, toujours commises au nom du bien public, ne prouvent pas que ce principe est réellement l'unique de la morale (*a*); si l'on

---

(*a*) Lorsque le moine enjoint d'aimer Dieu par-dessus toute chose; ce moine s'identifiant toujours avec son église & son Dieu, ne dit rien autre chose, sinon qu'il faut aimer & respecter, lui & son église, de préférence à tout. Celui-là seul est donc vraiment ami de sa nation qui répète, d'après les philosophes, que tout amour doit céder à celui de la justice, & qu'il faut tout sacrifier au bien public.

peut y ſubſtituer l'utilité particulière de ſa famille & de ſa parenté (*a*) :

26°. Si dans la ſuppoſition où l'on conſacreroit cet axiome :

Qu'on doit plus à ſa parenté qu'à ſa patrie ;

un père, dans le deſſein de ſe conſerver à ſa famille, ne pourroit pas abandonner ſon poſte au moment du combat : ſi ce père chargé de la caiſſe publique ne pourroit pas la piller pour en diſtribuer l'argent à ſes enfans, & dépouiller ainſi ce qu'il doit aimer le moins, pour en revêtir ce qu'il doit aimer le plus :

27°. Si du moment où le ſalut public n'eſt plus la ſuprême loi & la première obligation du citoyen (*b*),

---

(*a*) L'amour de la patrie n'eſt-il plus regardé par un homme comme le premier principe de la morale ; cet homme peut être bon père, bon mari, bon fils, mais il ſera toujours mauvais citoyen. Que de crimes l'amour des parens n'a-t-il pas fait commettre !

(*b*) Eſt-on inſenſible aux maux publics qu'occaſionne une mauvaiſe adminiſtration ; eſt-on foiblement affecté du déshonneur de ſa nation ; ne partage-t-on pas avec elle la honte de ſes défaites ou de ſon eſclavage ; on eſt un citoyen lâche & vil. Pour être vertueux, il faut être malheureux de l'infortune de ſes concitoyens. Si, dans l'orient, il étoit un homme dont l'ame fût vraiment honnête & élevée, il paſſeroit ſa vie dans les larmes ; il auroit pour la plupart des viſirs la même horreur qu'on eut jadis en France pour Bullion, qui, dans le moment où Louis XIII s'attendriſſoit ſur la misère de ſes ſujets, lui fit cetre réponſe atroce : « Sachez que vos peuples ſont encore aſſez » heureux de n'être pas réduits à brouter l'herbe ».

il subsiste encore une science du bien & du mal : s'il est enfin une morale, lorsque l'utilité publique n'est plus la mesure de la punition, ou de la récompense, de l'estime ou du mépris dus aux actions des citoyens :

28°. Si l'on peut se flatter de trouver des citoyens vertueux dans un pays où les honneurs, l'estime & les richesses seroient devenus par la forme du gouvernement les récompenses du crime ; où le vice enfin seroit heureux & respecté :

29°. Si les hommes se rappelant alors que le desir du bonheur est le seul motif de leur réunion, ils ne sont pas en droit de s'abandonner au vice, par-tout où le vice procure honneur, richesses & félicité :

30°. Si dans la supposition où les lois, comme le prouve la constitution des jésuites, puissent tout sur les hommes, il seroit possible qu'un peuple entraîné au vice par la forme de son gouvernement pût s'en arracher sans faire quelque changement dans ces mêmes lois :

31°. S'il suffit, pour qu'une législation soit bonne, qu'elle assure la propriété des biens, de la vie & de la liberté des citoyens ; qu'elle mette moins d'inégalité dans les richesses nationales, & les citoyens plus à portée de subvenir par un travail modéré (*a*) à leurs

(*a*) Regarder la nécessité du travail comme une suite du péché originel & comme une punition de Dieu, c'est une absurdité. Cette nécessité, au contraire, est une faveur du ciel, Que la nourriture de l'homme soit le prix de son

besoins & à ceux de leur famille : s'il ne faut pas encore que cette législation exalte dans les hommes le sentiment de l'émulation ; que l'Etat propose à cet effet de grandes récompenses aux grands talens & aux grandes vertus ; si ces récompenses qui consistent toujours dans le don de quelques superfluités & qui furent jadis le principe de tant d'actions (*a*) fortes & magnanimes, ne pourroient point encore produire le même effet ; & si des récompenses décernées par le

---

travail, c'est un fait. Or pour expliquer un fait si simple, qu'est-il besoin de recourir à des causes surnaturelles, & de présenter toujours l'homme comme une énigme ? S'il parut tel autrefois, il faut convenir qu'on a depuis si généralisé le principe de l'intérêt, si bien prouvé que cet intérêt est le principe de toutes nos pensées & de toutes nos actions, que le mot de l'énigme est enfin deviné, & que pour expliquer l'homme il n'est plus nécessaire, comme le prétend Pascal, de recourir au péché originel.

(*a*) Les principes de nos actions sont, en général, la crainte & l'espoir d'une peine & d'un plaisir prochain. Les hommes, presque toujours indifférens aux maux éloignés, ne font rien pour s'y soustraire. Qui n'est pas malheureux se croit dans son état naturel. Il imagine pouvoir toujours s'y conserver. L'utilité d'une loi préservatrice du malheur à venir est donc rarement sentie. Combien de fois les peuples ne se sont-ils pas prêtés à l'extinction de certains priviléges qui seuls les garantissoient de l'esclavage ? La liberté, comme la santé, est un bien dont communément l'on ne sent le prix qu'après l'avoir perdu. Les peuples, en général trop peu occupés de la conservation de leur liberté, ont, par leur incurie, trop souvent fourni à la tyrannie les moyens de les asservir.

public (de quelque nature d'ailleurs qu'elles ſoient) peuvent être regardées comme un luxe de plaiſir propre à corrompre les mœurs.

CHAPITRE III.

Du luxe de plaiſir.

POINT de jour que l'on ne parle de la *corruption des mœurs nationales*. Que doit-on entendre par ce mot ?

« Le détachement de l'intérêt particulier de l'in-
» térêt général ».

Pourquoi l'argent, ce principe d'activité d'un peuple riche, devient-il ſi ſouvent un principe de corruption ? c'eſt que le public, comme je l'ai déjà dit, n'en eſt pas ſeul diſtributeur : c'eſt que l'argent en conſéquence eſt ſouvent la récompenſe du vice. Il n'en eſt pas ainſi des récompenſes dont le public eſt l'unique diſpenſateur. Toujours un don de la reconnoiſſance nationale, elles ſuppoſent toujours un bienfait, un ſervice rendu à la patrie, par conſéquent une action vertueuſe. Un tel don, de quelque eſpèce qu'il ſoit, reſſerra donc toujours le nœud de l'intérêt perſonnel & général.

Qu'une belle eſclave, une concubine devienne chez un peuple le prix, ou des talens, ou de la vertu, ou de la valeur, les mœurs de ce peuple n'en ſeront pas plus corrompues. C'eſt dans les ſiècles héroïques

que les Crétois imposoient aux Athéniens ce tribut de dix belles filles dont Théſée les affranchit : c'eſt dans les ſiècles de leurs triomphes & de leur gloire que les Arabes & les Turcs exigeoient de pareils tributs des peuples qu'ils avoient vaincus.

Lit-on ces poëmes, ces romans celtiques, hiſtoires toujours vraies des mœurs d'un peuple encore féroce; on y voit les Celtes s'armer comme les Grecs pour la conquête de la beauté, & l'amour, loin de les amollir, leur faire exécuter les entrepriſes les plus hardies.

Tout plaiſir, quel qu'il ſoit, s'il eſt propoſé comme prix des grands talens ou de grandes vertus, peut exciter l'émulation des citoyens & même devenir un principe d'activité & de bonheur national. Mais il faut pour cet effet que tous les citoyens y puiſſent également prétendre, & qu'équitablement diſpenſés, ces plaiſirs ſoient toujours la récompenſe de quiconque montre, ou plus de talens dans le cabinet, ou plus de valeur dans les armées, ou plus de vertus dans les cités.

Suppoſons qu'on ordonne des fêtes magnifiques & que pour réchauffer l'émulation des citoyens, l'on n'y admette d'autres ſpectateurs que des hommes déjà diſtingués par leur génie, leurs talens, ou leurs actions, rien que ne faſſe entreprendre le deſir d'y trouver place. Ce deſir ſera d'autant plus vif que la beauté de ces mêmes fêtes ſera néceſſairement exagérée, & par la vanité de ceux qui y ſeront admis, & par l'ignorance de ceux qui s'en trouveront exclus.

Mais, dira-t-on, que d'hommes malheureux par

cette exclusion ! moins qu'on ne croit. Si tous envient une récompense qui s'obtient par l'intrigue & le crédit, c'est que tous sont en droit d'y prétendre ; mais peu de gens desirent celle qui s'acquiert par de grands travaux & de grands dangers.

Loin d'envier le laurier d'Achille ou d'Homère, le poltron & le paresseux le dédaignent (*a*). Leur vanité consolatrice ne leur laisse voir dans les hommes d'un grand talent ou d'une grande valeur, que des foux dont la paye, comme celle des plombiers & des sapeurs, doit être haute, parce qu'ils s'exposent à de grands dangers & à de grands travaux. Il est juste & sage, diront le poltron & le paresseux, de payer magnifiquement de tels hommes, il seroit fou de les imiter.

L'envie commune à tous n'est un tourment réel que pour ceux qui courent la même carrière ; & si l'envie est un mal pour eux, c'est un mal nécessaire.

Mais je veux, dira-t-on, que, d'après une connoissance profonde du cœur & de l'esprit humain, l'on parvînt à résoudre le problême d'une excellente législation, qu'on éveillât dans tous les citoyens & l'industrie & ces principes d'activité qui les portent au grand, qu'on les rendît enfin les plus heureux possible.

Une si parfaite législation ne seroit encore qu'un

(*a*) Rien en général de moins envié des gens du monde que les talens d'un Voltaire ou d'un Turenne : le peu d'efforts que l'on fait pour en acquérir, est la preuve du peu de cas qu'on en fait.

palais bâti ſur le ſable, & l'inconſtance naturelle à l'homme détruiroit bientôt cet édifice élevé par le génie, l'humanité & la vertu.

CHAPITRE IV.

Des vraies cauſes des changemens arrivés dans les lois des peuples.

TANT de changemens arrivés dans les différentes formes de gouvernement doivent-ils être regardés comme l'effet de l'inconſtance de l'homme? Ce que je ſais, c'eſt qu'en fait de coutumes, de lois & de préjugés, c'eſt de l'opiniâtreté & non de l'inconſtance de l'eſprit humain dont on peut ſe plaindre.

Que de temps pour déſabuſer quelquefois un peuple d'une religion fauſſe & deſtructive du bonheur national! que de temps pour abolir une loi ſouvent abſurde & contraire au bien public!

Pour opérer de pareils changemens, ce n'eſt pas aſſez d'être roi, il faut être un roi courageux, inſtruit & ſecouru encore par des circonſtances favorables.

L'éternité, pour ainſi-dire, des lois, des coutumes, des uſages de la Chine, dépoſe contre la prétendue légéreté des nations.

Suppoſons l'homme auſſi réellement inconſtant qu'on le dit; ce ſeroit dans le cours de ſa vie que ſe manifeſteroit

CHAPITRE XII.

Examen de cette vérité.

Un homme établit-il quelques lois nouvelles dans un empire ; ou c'eſt en qualité de magiſtrat commis par le peuple pour corriger l'ancienne légiſlation, ou c'eſt en qualité de vainqueur, c'eſt-à-dire, à titre de conquêtes. Telles ont été les diverſes poſitions où ſe ſont trouvés, Solon d'une part, Alexandre ou Tamerlan de l'autre.

Dans la première de ces poſitions, le magiſtrat, comme s'en plaignoit Solon, eſt forcé de ſe conformer aux mœurs & aux goûts de ceux qui l'emploient. Ils ne lui demandent point une excellente légiſlation ; elle ſeroit trop diſcordante avec leurs mœurs. Ils déſirent ſimplement la correction de quelques abus introduits dans le gouvernement actuel. Le magiſtrat en conſéquence ne peut donner d'eſſor à ſon génie. Il n'embraſſe point un grand plan & ne ſe propoſe point l'établiſſement d'un gouvernement parfait.

Dans la ſeconde de ces poſitions, que ſe propoſe d'abord le conquérant ? d'affermir ſon autorité ſur des nations appauvries, dévaſtées par la guerre & encore irritées de leur défaite. S'il leur impoſe quelques-unes des lois de ſon pays, c'eſt en adoptant une partie des leurs. Peu lui importent les malheurs réſultans d'un

mélange de lois ſouvent contradictoires entre elles.

Ce n'eſt point au moment de la conquête que le vainqueur conçoit le vaſte projet d'une parfaite légiſlation. Poſſeſſeur encore incertain d'une couronne nouvelle, l'unique choſe qu'il exige alors de ſes nouveaux ſujets, c'eſt leur ſoumiſſion. Et dans quel temps s'occupe-t-on de leur félicité ?

Il n'eſt point de muſe à laquelle on n'ait érigé un temple ; point de ſcience qu'on n'ait cultivée dans quelque académie ; point d'académie où l'on n'ait propoſé quelque prix pour la ſolution de certains problêmes d'optique, d'agriculture, d'aſtronomie, de mécanique, &c. Par quelle fatalité les ſciences de la morale & de la politique, ſans contredit les plus importantes de toutes, & celles qui contribuent le plus à la félicité nationale, ſont-elles encore ſans écoles publiques ?

Quelle preuve plus frappante de l'indifférence des hommes pour le bonheur de leurs ſemblables (*a*) ?

(*a*) O ! mortels qui vous dites bons, & qui l'êtes en effet ſi peu, ne rougirez-vous jamais de votre indifférence pour la réforme & la perfection de vos lois ? Vos magiſtrats ne ſavent-ils vous régir & vous contenir que par la crainte des ſupplices les plus abominables ? Inſenſibles aux cris & aux gémiſſemens des condamnés, n'eſſayeront-ils jamais de réprimer le crime par des moyens plus doux ? Il eſt temps qu'ils conſtatent leur humanité par la recherche de ces moyens. Qu'ils compoſent donc des ouvrages ſur ce ſujet. Qu'ils craignent qu'on n'impute à la pareſſe de leur eſprit le meurtre de tant d'infortunés, & qu'ils pro-

Pourquoi les puissans n'ont-ils point encore institué d'académies morales & politiques ? craindroient-ils qu'elles ne résolussent enfin le problême d'une excellente législation, & n'assurassent à jamais le bonheur des citoyens ? Ils le craindroient sans doute, s'ils soupçonnoient que le bonheur public exigeât le sacrifice de la moindre partie de leur autorité. Il n'est qu'un intérêt qui se taise devant l'intérêt national, c'est celui du foible. Le prince communément ne voit que lui dans la nature. Qui l'intéresseroit à la félicité de ses sujets ? s'il les aimoit, les enchaîneroit-il ? est-ce du char de la victoire & du trône du despotisme qu'il peut leur donner des lois utiles ? ennivré de ses succès, qu'importe au conquérant la félicité de ses esclaves ?

Quant au magistrat chargé par une république de la réforme de ses lois, il a communément trop d'intérêts divers à menager, trop d'opinions différentes à concilier, pour pouvoir en ce genre rien faire de grand & de simple. C'est uniquement au fondateur d'une colonie qui commande à des hommes encore sans préjugés & sans habitudes, qu'il appartient de résoudre le problême d'une excellente législation. Rien dans cette position n'arrête la marche de son génie, ne s'oppose à l'etablissement des lois les plus sages. Leur

posent enfin des prix pour la solution d'un problême si digne de l'équité compatissante des souverains !

O ! mortels, votre prétendue bonté n'est qu'hypocrisie ; elle est dans vos paroles, & non dans vos actions.

perfection n'a d'autres bornes que les bornes même de fon efprit.

Mais, quant à l'objet qu'elles fe propofent, pourquoi les lois monaftiques font-elles les moins imparfaites ? c'eft que le fondateur d'un ordre religieux eft dans la pofition du fondateur d'une colonie. C'eft qu'un Ignace, en traçant dans le filence & la retraite le plan de fa règle, n'a point encore à ménager les goûts & les opinions de fes fujets futurs. Sa règle faite, fon ordre approuvé, il eft entouré de novices d'autant plus foumis à cette règle qu'ils l'ont volontairement embraffée & qu'ils ont par conféquent approuvé les moyens par lefquels ils font contraints à l'obferver. Faut-il donc s'étonner fi, dans leur genre, de telles légiflations font plus parfaites que celle d'aucune naon ?

De toutes les études, celle des diverfes conftitutions monaftiques eft peut-être une des plus curieufes & des plus inftructives pour des magiftrats, des philofophes & généralement pour tous les hommes d'Etat. Ce font des expériences en petit qui, révélant des caufes fecrètes de la félicité, de la grandeur & de la puiffance des différens ordres religieux, prouvent, comme je me fuis propofé de le montrer, que ce n'eft ni de la religion, ni de ce qu'on appelle la morale, à-peu-près la même chez tous les peuples & tous les moines, mais de la légiflation feule que dépendent les vices, les vertus, la puiffance & la félicité des nations.

Les lois font l'ame des empires, les inftrumens du

bonheur public. Ces inſtrumens encore groſſiers peuvent être de jour en jour perfectionnés. A quel degré peuvent-ils l'être ; & juſqu'où l'excellence de la légiſlation peut-elle porter le bonheur des citoyens (*a*) ? Il faut, pour réſoudre cette queſtion, ſavoir d'abord en quoi conſiſte le bonheur de l'individu.

(*a*) Entre les différens ordres religieux, ceux dont le gouvernement approche le plus de la forme républicaine, & dont les ſujets ſont les plus libres & plus heureux, ſont en général ceux dont les mœurs ſont les meilleures & la morale la moins erronée. Tels ſont les doctrinaires & les oratoriens.

NOTES DE LA SECTION VII.

---

1. Tous les François se vantent d'être des amis tendres. Lorsque le livre de l'Esprit parut, ils crièrent beaucoup contre le chapitre de l'amitié. On eût cru Paris peuplé d'Orestes & de Pylades. C'est cependant dans cette nation que la loi militaire oblige un soldat de fusiller son compagnon & son ami déserteur. L'établissement d'une pareille loi ne prouve pas de la part du gouvernement un grand respect pour l'amitié, & l'obéissance à cette loi une grande tendresse pour ses amis.

2. Quiconque, disoient les stoïciens, se voudroit du mal, & sans motif se jeteroit dans le feu, dans l'eau ou par la fenêtre, passeroit pour fou & le seroit en effet, parce qu'en son état naturel l'homme cherche le plaisir & fuit la douleur, parce qu'en toutes ses actions, il est nécessairement déterminé par le desir d'un bonheur apparent ou réel. L'homme n'est donc pas libre. Sa volonté est donc aussi nécessairement l'effet de ses idées, par conséquent de ses sensations, que la douleur est l'effet d'un coup. D'ailleurs, ajoutoient les stoïciens, est-il un seul instant où la liberté de l'homme puisse être rapportée aux différentes opérations de son ame?

Si, par exemple, la même chose ne peut au même instant être & n'être pas, il n'est donc pas possible,

Qu'au moment où l'ame agit, elle agisse autrement;

Qu'au moment où elle choisit, elle choisisse autrement;

Qu'au moment où elle délibère, elle délibère autrement;

Qu'au moment où elle veut, elle veuille autrement.

Or, si c'est ma volonté telle qu'elle est qui me fait dé-

libérer, ſi c'eſt ma délibération telle qu'elle eſt qui me fait choiſir, ſi c'eſt mon choix tel qu'il eſt qui me fait agir, ſi lorſque j'ai délibéré il n'étoit pas poſſible (vu l'amour que je me porte) que je ne vouluſſe pas délibérer, il eſt évident que la liberté n'exiſte ni dans la volonté actuelle, ni dans la délibération actuelle, ni dans le choix actuel, ni dans l'action actuelle, & qu'enfin la liberté ne ſe rapporte à nulle des opérations de l'ame.

Il faudroit pour cet effet qu'une même choſe, comme je l'ai déjà dit, pût au même inſtant être & n'être pas. Or, ajoutoient les ſtoïciens, voici la queſtion que nous faiſons aux philoſophes : « L'ame eſt-elle libre ſi, quand » elle veut, quand elle délibère, quand elle choiſit, » quand elle agit, elle n'eſt pas libre ? »

3. Il n'eſt preſque point de ſaint qui n'ait une fois dans ſa vie lavé ſes mains dans le ſang humain, & fait ſupplicier ſon homme. L'évêque qui, dernièrement, ſollicita ſi vivement la mort d'un jeune homme d'Abbeville, étoit un ſaint. Il voulut que cet adoleſcent expiât dans des tourmens affreux le crime d'avoir chanté quelques couplets licencieux.

4. Si nous maſſacrons les hérétiques, diſent les dévots, c'eſt par pitié. Nous ne voulons que leur faire ſentir l'aiguillon de la charité. Nous eſpérons, par la crainte de la mort & des bourreaux, les arracher à l'enfer. Mais depuis quand la charité a-t-elle un aiguillon ? depuis quand égorge-t-elle ? d'ailleurs, ſi les vices ne damnent pas moins que les erreurs, pourquoi les dévots ne maſſacrent-ils pas les hommes vicieux de leur ſecte ?

5. C'eſt la faim, c'eſt le beſoin qui rend les citoyens induſtrieux, & ce ſont des lois ſages qui les rendent bons. Si les anciens Romains, dit Machiavel, donnèrent en tout genre des exemples de vertu, ſi l'honnêteté chez eux fut commune, ſi, dans l'eſpace de pluſieurs ſiècles, on en

eût compté à peine six ou sept condamnés à l'amende, à l'exil, à la mort, à quoi dûrent-ils & leurs vertus, & leurs succès? à la sagesse de leurs lois, aux premières dissentions qui, s'élevant entre les plébéiens & les patriciens, établirent cet équilibre de puissance, que des dissentions toujours renaissantes maintinrent long-temps entre ces deux corps.

Si les Romains, ajoute cet illustre écrivain, diffèrent en tout des Vénitiens; si les premiers ne furent ni humbles dans le malheur, ni présomptueux dans la prospérité, la diverse conduite & le caractère différent de ces deux peuples furent l'effet de la différence de leur discipline.

6. Helvetius fut, par quelques théologiens, traité d'*impie*, & le P. Bertier de *saint*. Cependant le premier n'a fait ni voulu faire mal à personne, & le second disoit publiquement que s'il eût été roi, il eût noyé le président de Montesquieu dans son sang.

L'un d'eux est l'honnête homme, & l'autre le chrétien.

7. Des lois justes sont toutes puissantes sur les hommes. Elles commandent à leurs volontés, les rendent honnêtes, humains & fortunés. C'est à quatre ou cinq lois de cette espèce que les Anglois doivent leur bonheur & l'assurance de leur propriété & de leur liberté.

La première de ces lois est celle qui remet à la chambre des communes le pouvoir de fixer les subsides.

La seconde est l'acte de l'*habeas corpus*.

La troisième sont les jugemens rendus par les jurés.

La quatrième, la liberté de la presse.

La cinquième, la manière de lever les impôts.

Mais ces impôts ne sont-ils pas maintenant onéreux à la nation? S'ils le sont, ils ne fournissent pas du moins au prince de moyens d'opprimer les individus.

8. Ce n'est point à la religion, ce n'est point à cette loi naturelle innée & gravée, dit-on, dans toutes les ames, que les hommes doivent leurs vertus sociales. Cette loi

naturelle si vantée n'est, comme les autres lois, que le produit de l'expérience, de la réflexion & de l'esprit. Si la nature imprimoit dans les cœurs des idées nettes de la vertu; si ces idées n'étoient point une acquisition, les hommes eussent-ils jadis immolé des victimes humaines à des dieux qu'ils disoient bons ? les Carthaginois, pour se rendre Saturne propice, eussent-ils sacrifié leurs enfans sur ses autels ? l'Espagnol croiroit-il la divinité avide du sang hérétique ou juif ? des peuples entiers se flatteroient-ils d'obtenir l'amour du ciel, soit par le supplice de l'homme qui ne pense pas comme leurs prêtres, soit par le meurtre d'une vierge offerte en expiation de leurs forfaits ?

Je veux que les principes de la loi naturelle soient innés: les hommes sentiroient donc que les châtimens doivent, comme les crimes, être personnels, que la cruauté & l'injustice ne peuvent être les prêtresses des dieux. Or, si des idées aussi claires, aussi simples de l'équité ne sont point encore adoptées de toutes les nations; ce n'est donc point à la religion, ce n'est donc point à la loi naturelle, mais à l'instruction que l'homme doit la connoissance de la justice & de la vertu.

9. La vertu est si précieuse, & sa pratique si liée à l'avantage national, que si la vertu n'étoit qu'une erreur, il lui faudroit sans doute sacrifier jusqu'à la vérité. Mais pourquoi ce sacrifice, & pourquoi le mensonge seroit-il père de la vertu ? Par-tout où l'intérêt particulier se confond avec l'intérêt public, la vertu devient dans chaque individu l'effet nécessaire de l'amour de soi & de l'intérêt personnel.

Tous les vices d'une nation se rapportent toujours à quelques vices de sa législation. Pourquoi si peu d'hommes honnêtes ? c'est que l'infortune poursuit presque par-tout la probité. Qu'au contraire, les honneurs & la considération en soient les compagnes, tous les hommes seront

vertueux. Mais il eſt des crimes ſecrets auxquels la religion ſeule peut s'oppoſer. Le vol d'un dépôt confié en eſt un exemple. Mais l'expérience prouve-t-elle que ce dépôt ſoit plus sûrement confié au prêtre qu'à Ninon de l'Enclos ? Sous le nom de legs pieux, que de vols commis ! que de ſucceſſions enlevées à des héritiers légitimes ! Telle eſt la ſource infecte des richeſſes immenſes de l'égliſe. Voilà ſes vols. Où ſont ſes reſtitutions ? Si le moine, dit-on, ne rend rien ; il fait rendre. A quelle ſomme par an évaluer ces reſtitutions dans un grand royaume ? à cent mille écus ? ſoit : qu'on compare cette ſomme à celle qu'exige l'entretien de tant de couvens : c'eſt alors qu'on pourra juger leur utilité. Que diroit-on d'un financier qui, pour aſſurer la recette d'un million, en dépenſeroit vingt en frais de régie ? on le traiteroit d'imbécille. Le public eſt cet imbécille, lorſqu'il entretient tant de prêtres.

Leurs inſtructions à trop haut prix ſont d'ailleurs inutiles à des peuples aiſés, actifs, induſtrieux, & dont la liberté élève le caractère. Chez de tels peuples, il ſe commet peu de crimes ſecrets.

Devroit-on encore ignorer que c'eſt à l'union de l'intérêt public & particulier que les citoyens doivent leurs vertus patriotiques ? les fondera-t-on toujours ſur des erreurs & des révélations qui, depuis ſi long-temps, ſervent de prétexte aux plus grands forfaits ?

10. Si tous les hommes ſont eſclaves nés de la ſuperſtition, pourquoi, dira-t-on, ne pas profiter de leur foibleſſe pour les rendre heureux & leur faire honorer les lois ? eſt-ce le ſuperſtitieux qui les reſpecte ? c'eſt, au contraire, lui qui les viole. La ſuperſtition eſt une ſource empoiſonnée d'où ſont ſortis tous les malheurs & les calamités de la terre. Ne peut-on la tarir ? On le peut, ſans doute, & les peuples ne ſont pas auſſi néceſſairement ſuperſtitieux qu'on le penſe. Ils ſont ce que le gouvernement les fait. Sous un prince détrompé, ils ne tardent

point à l'être. Le monarque à la longue eſt plus fort que les dieux. Auſſi le premier ſoin du prêtre eſt de s'emparer de l'eſprit des ſouverains. Point de viles flatteries auxquelles à cet effet il ne s'abaiſſe. Faut-il les déclarer de droit divin; il les déclarera tels, il s'avouera lui-même leur eſclave; mais ſous la condition tacite qu'ils ſeront réellement les ſiens. Les princes ceſſent-ils de l'être; le clergé change de ton; & ſi les circonſtances lui ſont favorables, il leur annonce que ſi, dans Saül, Samuel dépoſa l'oint du Seigneur, Samuel ne put rien autrefois que le pape ne puiſſe aujourd'hui.

11. C'eſt toujours à ſa raiſon que l'homme honnête obéira de préférence à la révélation. Il eſt, dira-t-il, plus certain que Dieu eſt l'auteur de la raiſon humaine, c'eſt-à-dire, de la faculté que l'homme a de diſcerner le vrai du faux, qu'il n'eſt certain que ce même Dieu ſoit l'auteur d'un tel livre.

Il eſt plus criminel aux yeux du ſage de nier ſa propre raiſon, que de nier quelque révélation que ce ſoit.

12. Le ſyſtême religieux rompt toute proportion entre les récompenſes décernées aux actions des hommes, & l'utilité dont ces actions ſont au public. Par quelle raiſon en effet le ſoldat eſt-il moins reſpecté que le moine? pourquoi donne-t-on au religieux qui fait vœu de pauvreté douze ou quinze mille livres de rente, pour écouter une fois par an les péchés ou les ſottiſes d'un grand, lorſqu'on refuſe ſix cents livres à l'officier bleſſé ſur la brèche?

13. Preſque toute religion défend aux hommes l'uſage de leur raiſon, les rend à la fois brutes, malheureux & cruels. Cette vérité eſt aſſez plaiſamment miſe en action dans une pièce angloiſe intitulée *la Reine du bon ſens*. Les favoris de la reine ſont dans cette pièce *la juriſprudence*, ſous le nom de *Law*; la *médecine*, ſous le nom de *Phiſick*; un prêtre du ſoleil ſous le nom de *Firebrand* ou *Boutefeu*.

Ces favoris, las d'un gouvernement contraire à leurs intérêts, conſpirent, appellent l'ignorance à leur ſecours. Elle débarque dans l'île du *bon ſens* à la tête d'une troupe de bateleurs, de menétriers, de ſinges, &c.; elle eſt ſuivie d'un gros d'Italiens & de François. La Reine du bon ſens marche à ſa rencontre. Firebrand l'arrête; ô Reine! lui dit-il, ton trône eſt ébranlé, les dieux s'arment contre toi; leur colère eſt l'effet funeſte de ta protection accordée aux incrédules. C'eſt par ma bouche que le ſoleil te parle; tremble; remets-moi ces impies, que je les livre aux flammes; ou le ciel conſommera ſur toi ſa vengeance. Je ſuis prêtre; je ſuis infaillible, je commande, obéis, ſi tu ne crains que je maudiſſe le jour de ta naiſſance comme un jour fatal à la religion. La Reine, ſans écouter, fait ſonner la charge; elle eſt abandonnée de ſon armée : elle ſe retire dans un bois : Firebrand l'y ſuit & l'y poignarde. Mon intérêt & ma religion demandoient, dit il, cette grande victime; mais m'en déclarerai-je l'aſſaſſin? non : l'intérêt qui m'ordonna ce parricide, veut que je le taiſe : je pleurerai en public mon ennemie, je célébrerai ſes vertus. Il dit : on entend un bruit de guerre. L'ignorance paroît, fait enlever le corps du *bon ſens*, le dépoſe dans un tombeau. Une voix en ſort & prononce ces mots prophétiques : « Que l'ombre du bon ſens erre » à jamais ſur la terre; que ſes gémiſſemens ſoient l'éter- » nel effroi de l'armée de l'ignorance; que cette ombre » ſoit uniquement viſible aux gens éclairés, & qu'ils » ſoient en conſéquence toujours traités de viſionnaires ».

14. Les lois ſont les fanaux dont la lumière éclaire le peuple dans le chemin de la vertu. Que faut-il pour rendre les lois reſpectables? qu'elles tendent évidemment au bien public, & ſoient long-temps examinées avant d'être promulguées.

Les lois des douze tables furent chez les Romains un an entier expoſées à la cenſure publique. C'eſt par une

telle conduite que des magiſtrats prouvent le deſir ſincère qu'ils ont d'établir de bonnes lois.

Tout tribunal qui, ſur la réquiſition d'un homme en place, enregiſtreroit légèrement une peine de mort contre les citoyens, rendroit la légiſlation odieuſe & la magiſtrature mépriſable.

15. Quatre choſes, diſent les juifs, doivent détruire le monde, l'une deſquelles eſt un homme religieux & fou.

16. Tout homme craint la douleur & la mort. Le ſoldat même obéit à cette crainte; elle le diſcipline.

Qui ne redouteroit rien, ne feroit rien contre ſa volonté. C'eſt en qualité de poltronnes que les troupes ſont braves. Or, dit à ce ſujet un grand prince, ſi le bourreau peut tout ſur les armées, il peut tout ſur les villes.

17. Si la police néceſſaire pour réprimer le crime eſt trop coûteuſe, elle eſt à charge aux citoyens: elle devient une calamité publique. Si la police eſt trop inquiſitive, elle corrompt les mœurs, elle étend l'eſprit d'eſpionnage, elle devient une calamité publique. Il ne faut pas que la police ſerve la vengeance du fort contre le foible & qu'elle empriſonne le citoyen ſans faire juridiquement ſon procès. Elle doit de plus ſe ſurveiller ſans ceſſe elle-même. Sans la plus extrême vigilance, ſes commis, devenus des malfaiteurs autoriſés, ſont d'autant plus dangereux, que leurs crimes nombreux & cachés reſtent inconnus comme impunis.

18. Il n'en eſt pas d'un deſpote jéſuite comme d'un tyran oriental qui, ſuivi d'une troupe de bandits à laquelle il donne le nom d'armée, pille & ravage ſon empire. Le jéſuite deſpote, ſoumis lui-même aux règles de ſon ordre, animé du même eſprit, ne tire ſa conſidération que de la puiſſance de ſes ſujets. Son deſpotiſme ne peut donc leur être nuiſible.

19. Si l'on cite peu de régicides parmi les réformés,

c'eſt qu'ils ne s'agenouillent point devant le prêtre, qu'ils ſe confeſſent à Dieu & non à l'homme. Il n'en eſt pas de même des catholiques. Preſque tous ſe confeſſent & communient avant leurs attentats.

20. L'obéiſſance du moine envers ſon ſupérieur rendra toujours ce dernier redoutable. Ordonne-t-il le meurtre; le meurtre s'exécute. Quel religieux peut réſiſter à ſes commandemens? que de moyens dans le ſupérieur pour ſe faire obéir! Pour les connoître, parcourons la règle des capucins.

Clemens Papa 4, *ubi ſuprà*, *cap. 6*, §. *24*, dit: « un » frère n'a droit de ſe confeſſer qu'à un autre frère, ſi ce » n'eſt dans le cas d'une néceſſité abſolue ». Il dit, *ubi ſuprà*, *cap. 6*, §. *8* : « Si, dans la priſon, un frère accablé » du poids de ſes fers, demande à ſe confeſſer à un reli- » gieux de l'ordre, il n'obtiendra ſa demande que dans le » cas où le gardien jugera à propos de lui accorder cette » conſolation & cette grâce. Le religieux ne pourra com- » munier à Pâques que par la permiſſion du ſupérieur, & » toujours dans l'infirmerie ou quelque autre lieu ſecret ».

Il ajoute, *ubi ſuprà*, *cap. 6*, §. *10* : « Pour les grands » crimes, les frères ſeront brûlés vifs. Pour les autres » crimes, ils ſeront dépouillés, mis nus, ſeront attachés » & déchirés impitoyablement par trois repriſes à la vo- » lonté du père miniſtre. L'on ne leur donnera qu'avec » meſure un pain d'affliction & une eau de douleur.

» Pour les crimes atroces, le père miniſtre pourra in- » venter tel genre de tourment qu'il voudra ».

Il dit, *ubi ſuprà*, *cap. 6*, §. *2* : « Si le fer, le feu, les » fouets, la ſoif, la priſon, le refus des ſacremens, ne » ſont pas ſuffiſans pour punir un frère ou lui faire avouer » le crime dont il eſt accuſé, le père miniſtre pourra in- » venter tel genre de ſupplice qu'il voudra, ſans lui nom- » mer les délateurs & les témoins, à moins que ce ne fût » un religieux de grande importance. Car il ſeroit indé-

» cent de mettre à la question (hors le cas d'un crime
» énorme) un père qui auroit d'ailleurs bien mérité de
» l'ordre ».

Il ajoute enfin *ubi suprà, cap. 6, §. 3* : « Le frère qui
» aura recours au tribunal séculier, tel que celui de l'é-
» vêque, sera puni à la volonté du général ou du provin-
» cial ; & le frère qui confessera son péché, ou en aura
» été convaincu, sera exécuté par forme de provision,
» nonobstant l'appel, sauf à faire droit dans la suite, si
» l'appel est fondé ».

Une telle règle donnée, il n'est point de moine dont le pape, l'église & le général ne puisse faire un régicide. Point de supérieurs auxquels le prince dût conférer une semblable puissance sur ses inférieurs. Par quel aveuglement expose-t-il ainsi l'innocence aux plus cruels supplices, & lui-même à tant de dangers ?

21. Parmi les ouvrages des jésuites, il en est sans doute beaucoup de ridicules & de hasardés. Le père Garasse, par exemple, déclamant contre Caïn, dit, page 130, l. II de sa doctrine curieuse : « Que Caïn, comme le re-
» marquent les Hébreux, étoit un homme de peu de sens,
» & le premier athée ; que ce Caïn ne pouvoit com-
» prendre ce que lui disoit Adam son père, savoir, qu'il
» étoit un Dieu saint, juge de nos actions. Ne pouvant le
» comprendre, Caïn s'imagina que c'étoit des contes de
» vieilles, & que son père avoit perdu le sens commun,
» lorsqu'il lui racontoit sa sortie du paradis terrestre, &
» ce qui lui étoit arrivé. De-là Caïn se laisse emporter à
» tuer son frère, & à répondre à Dieu comme s'il eût
» parlé à un faquin ».

Ce même père, L. I, page 97, raconte qu'à l'arrivée de Calvin dans le Poitou, lorsque presque toute la noblesse en embrassoit les erreurs, un gentilhomme retint partie de cette noblesse à la foi catholique, en disant : « Je promets
» d'établir une religion meilleure que celle de Calvin, si je

» trouve une douzaine de bélitres qui ne craignent pas de » se faire brûler pour la défense de mes rêveries ». Fontenelle fut persécuté pour avoir répété dans ses oracles ce que le père Garasse fait dire au gentilhomme poitevin. Tant il est vrai qu'il n'y a qu'heur & malheur dans ce monde.

22. Jusqu'aux pédans jansénistes, tous conviennent qu'en France l'éducation actuelle ne peut former des citoyens & des patriotes. Pourquoi donc, toujours occupés de leur grâce versatile ou suffisante, ces jansénistes n'ont-ils encore proposé aucun plan nouveau d'éducation publique? que d'indifférence dans les dévots pour le bien général?

23. Ce livre des assertions, disoient les partisans des jésuites, digne d'un théologien hibernois, ne l'est point d'un parlement. Les jésuites, ajoutoient-ils, n'ont donc pas été jugés par des magistrats; mais par des procureurs jansénistes. Ce que je sais, c'est qu'on doit en partie à ce livre la dissolution de cette société. Tant il est vrai que les plus heureuses réformes s'opèrent quelquefois par les moyens les plus ridicules.

24. Pons de Thiard de Bissy, évêque de Châlons sur Saône (le seul qui, dans les états de Blois de 1558, fût resté fidèle à Henri III), adresse une lettre au parlement de Dijon. Dans cette lettre, en date de 1590, ce prélat déplore d'abord le malheur de sa triste patrie; il décrit les horreurs de la ligue & ses crimes abominables; il assure enfin que Dieu, dans sa colère, veut abîmer ce beau royaume *que des imposteurs au masque de fer ont ébranlé de toutes parts*. Puis s'adressant au parlement, c'est ainsi qu'il l'exhorte à chasser les jésuites:

« Ces apôtres de Mahomet ont, dit-il, l'impiété de » prêcher que la guerre est la voie de Dieu. Que ces sé» ducteurs diaboliques, ces amateurs présomptueux de » la fausse sagesse, ces zélateurs hypocrites, ces murailles

» reblanchies,

» reblanchies, ces écoles, auteurs des tempêtes civiles,
» ces incendiaires des esprits, ces boute-feux des sédi-
» tions, ces émissaires de l'Espagne, ces espions dange-
» gereux & habiles dans l'art de dresser des embûches,
» soient donc à jamais bannis de France ».

Portant ensuite la parole au jésuite Charles & à ses con-
frères. « Vous voyez, dit-il, tous ces forfaits exécrables
» qui font gémir les gens de bien, & vous n'y opposez
» pas le moindre signe d'improbation; vous faites plus;
» vous y applaudissez, vous promettez aux plus grands
» crimes les récompenses célestes. Vous excitez à les com-
» mettre, & vous placez dans le ciel d'infames brigands
» que vous lavez dans la rosée de votre miséricorde.

» Le roi très-chrétien vient d'être assassiné par l'attentat
» horrible de vos semblables, & vous l'immolez encore
» après sa mort. Vous le dévouez aux flammes éternelles,
» & vous osez prêcher qu'on doit lui refuser le secours
» des prières ».

SECTION VIII.

De ce qui conſtitue le bonheur des individus ; de la baſe ſur laquelle on doit édifier la félicité nationale, néceſſairement compoſée de toutes les félicités particulières.

CHAPITRE PREMIER.

Tous les hommes dans l'état de ſociété peuvent-ils être également heureux ?

NULLE ſociété où tous les citoyens puiſſent être égaux en richeſſes & en puiſſance (1). En eſt-il où tous puiſſent être égaux en bonheur ? c'eſt ce que j'examine.

Des lois ſages pourroient ſans doute opérer le prodige d'une félicité univerſelle. Tous les citoyens ont-ils quelque propriété ; tous ſont-ils dans un certain état d'aiſance, & peuvent-ils par un travail de ſept ou huit heures ſubvenir abondamment à leurs beſoins & à ceux de leur famille ; ils ſont auſſi heureux qu'ils peuvent l'être.

Pour le prouver, ſachons en quoi conſiſte le bonheur du particulier. Cette connoiſſance préliminaire

eſt la ſeule baſe ſur laquelle on puiſſe édifier la félicité nationale.

Une nation eſt le compoſé de tous ſes citoyens ; & le bonheur public le compoſé de tous les bonheurs particuliers. Or qu'eſt - ce qui conſtitue le bonheur de l'individu ? peut-être l'ignore t-on encore & ne s'eſt-on point aſſez occupé d'une queſtion qui peut cependant jeter les plus grandes lumières ſur les diverſes parties de l'adminiſtration.

Qu'on interroge la plupart des hommes. Pour être également heureux , diront - ils , il faudroit que tous fuſſent également riches & puiſſans. Rien de plus faux que cette aſſertion. En effet ſi la vie n'eſt que le compoſé d'une infinité d'inſtans divers , tous les hommes ſeroient également heureux , ſi tous pouvoient remplir ces inſtans d'une manière également agréable. Le peut-on dans les différentes conditions ? eſt il poſſible d'y colorier de la même nuance de félicité tous les momens de la vie humaine ? Pour réſoudre cette queſtion , ſachons dans quelles occupations differentes ſe conſomment néceſſairement les diverſes parties de la journée.

CHAPITRE II.

De l'emploi du temps.

Les hommes ont faim & soif : ils ont besoin de coucher avec leurs femmes, de dormir, &c. Des vingt-quatre heures de la journée, ils en emploient dix ou douze à pourvoir à ces divers besoins. Au moment qu'ils les satisfont, depuis le marchand de peaux de lapin jusqu'au prince, tous sont également heureux.

En vain diroit-on que la table de la richesse est plus délicate que celle de l'aisance. L'artisan est-il bien nourri ; il est content. La différente cuisine des différens peuples prouve, comme je l'ai déjà dit, que la bonne chère est la chère accoutumée (*a*).

Il est donc dix ou douze heures de la journée où tous les hommes assez aisés pour se procurer leur nécessaire, peuvent être également heureux. Quant aux

(*a*) Ce mot me rappelle celui d'un cuisinier françois. Il étoit passé en Angleterre ; il y voyoit tout manger à la sauce blanche. Quoi ! disoit-il, en ce pays on compte cent religions différentes, & qu'une seule sauce pour tous les mets. Vive la France : nous n'y avons qu'une religion, mais en revanche point de viande qu'on n'y mange à cent sauces différentes.

dix ou douze autres heures, c'eſt-à-dire, à celles (*a*) qui ſéparent un beſoin renaiſſant d'un beſoin ſatisfait, qui doute que les hommes n'y jouiſſent encore de la même félicité, s'ils en font communément le même uſage, & ſi preſque tous les conſacrent au travail, c'eſt-à-dire, à l'acquiſition de l'argent néceſſaire pour ſubvenir à leurs beſoins? Or le poſtillón qui court, le charretier qui voiture, le commis qui enregiſtre, tous dans leurs divers états, ſe propoſent ce même objet. Ils font donc en ce ſens le même emploi de leur temps.

Mais, dira-t-on, en eſt-il ainſi de l'opulent oiſif? Ses richeſſes fourniſſent ſans travail à tous ſes beſoins, à tous ſes amuſemens: j'en conviens. En eſt-il plus heureux? non: la nature ne multiplie pas en ſa faveur les beſoins de la faim, de l'amour, &c. Mais cet opulent remplit d'une manière plus agréable l'intervalle qui ſépare un beſoin ſatisfait, d'un beſoin renaiſſant? j'en doute.

L'artiſan eſt ſans contredit expoſé au travail. Mais le riche oiſif l'eſt à l'ennui. Lequel de ces deux maux eſt le plus grand?

Si le travail eſt généralement regardé comme un mal; c'eſt que dans la plupart des gouvernemens l'on ne ſe procure le néceſſaire que par un travail exceſſif;

(*a*) C'eſt en effet de l'emploi plus ou moins heureux de ces dix ou douze heures que dépend principalement le malheur ou le bonheur de la plupart des hommes.

c'eſt que l'idée du travail rappelle en conſéquence toujours l'idée de la peine.

Le travail cependant n'en eſt pas une en lui-même. L'habitude nous le rend-elle facile; nous occupe-t-il ſans trop nous fatiguer; le travail au contraire eſt un bien.

Que d'artiſans devenus riches continuent encore leur commerce & ne le quittent qu'à regret, lorſque la vieilleſſe les y contraint ! Rien que l'habitude ne rende agréable.

Dans l'exercice de ſa charge, de ſon métier, de ſa profeſſion, de ſon talent, le magiſtrat qui juge, le ſerrurier qui forge, l'huiſſier qui exploite, le poète & le muſicien qui compoſent, tous goûtent à-peu-près le même plaiſir & dans leurs travaux divers trouvent également le moyen d'échapper au mal phyſique de l'ennui.

L'homme occupé eſt l'homme heureux. Pour le prouver, je diſtinguerai deux ſortes de plaiſirs.

Les uns ſont les *plaiſirs des ſens*. Ils ſont fondés ſur des beſoins phyſiques. Ils ſont goûtés dans toutes les conditions, & dans le moment où les hommes en jouiſſent, ils ſont également fortunés. Mais ces plaiſirs ont peu de durée.

Les autres ſont les *plaiſirs de prévoyance*. Entre ces plaiſirs, je compte tous les moyens de ſe procurer les beſoins phyſiques. Ces moyens ſont par la prévoyance toujours convertis en plaiſirs réels. Je prends le rabot; qu'éprouverai-je ? tous les plaiſirs de pré-

voyance attachés au paiement de ma menuiserie. Or les plaisirs de cette espèce n'existent point pour l'opulent qui, sans travail, trouve dans sa caisse l'échange de tous les objets de ses desirs. Il n'a rien à faire pour se les procurer ; il en est d'autant plus ennuyé.

Aussi toujours inquiet, toujours en mouvement, toujours promené dans un carrosse, c'est l'écureuil qui se désennuie en roulant sa cage. Pour être heureux, l'opulent oisif est forcé d'attendre que la nature renouvelle en lui quelque besoin.

C'est donc l'ennui du désœuvrement qui remplit en lui l'intervalle qui sépare un besoin renaissant d'un besoin satisfait.

Dans l'artisan c'est le travail, qui, lui procurant les moyens de pourvoir à des besoins, à des amusemens qu'il n'obtient qu'à ce prix, le lui rend agréable.

Pour le riche oisif il est mille momens d'ennui pendant lesquels l'artisan & l'ouvrier goûtent les plaisirs toujours renaissans de la prévoyance.

Le travail, lorsqu'il est modéré, est en général le plus heureux emploi que l'on puisse faire du temps où l'on ne satisfait aucun besoin, où l'on ne jouit d'aucun des plaisirs des sens, sans contredit les plus vifs & les moins durables de tous.

Que de sentimens agréables ignorés de celui qu'aucun besoin ne nécessite à penser ! Mes immenses richesses m'assurent elles tous les plaisirs que le pauvre desire & qu'il acquiert avec tant de peines ; je me plonge dans l'oisiveté. J'attends, comme je l'ai déjà

dit, avec impatience que la nature réveille en moi quelque desir nouveau. J'attends ; je suis ennuyé & malheureux. Il n'en est pas ainsi de l'homme occupé. L'idée de travail & de l'argent dont on le paye, s'est-elle associée dans sa mémoire à l'idée de bonheur ; l'occupation en devient un. Chaque coup de hache rappelle au souvenir du charpentier les plaisirs que doit lui procurer le paiement de sa journée.

En général toute occupation nécessaire remplit de la manière la plus agréable l'intervalle qui sépare un besoin satisfait d'un besoin renaissant, c'est-à-dire, les dix ou douze heures de la journée où l'on envie le plus l'oisiveté du riche, où l'on le croit si supérieurement heureux.

La joie avec laquelle dès le matin le laboureur attelle sa charrue, & le receveur ouvre sa caisse & son livre de compte, en est la preuve.

L'occupation est un plaisir de tous les instans, mais ignoré du grand & du riche oisif. La mesure de notre opulence, quoi qu'en dise le préjugé, n'est donc pas la mesure de notre félicité. Aussi dans toutes les conditions où, comme je l'ai déjà dit, l'on peut par un travail modéré subvenir à tous ses besoins, les hommes au-dessus de l'indigence, moins exposés à l'ennui que les riches oisifs, sont à-peu-près aussi heureux qu'ils peuvent l'être.

Les hommes sans être égaux en richesses, & en dignités, peuvent donc l'être en bonheur. Mais pourquoi les empires ne sont-ils peuplés que d'infortunés ?

CHAPITRE III.

Des causes du malheur de presque toutes les nations.

Le malheur presqu'universel des hommes & des peuples dépend de l'imperfection de leurs lois & du partage trop inégal des richesses. Il n'est dans la plupart des royaumes que deux classes de citoyens ; l'une qui manque du nécessaire, l'autre qui regorge de superflu.

La première ne peut pourvoir à ses besoins que par un travail excessif. Ce travail est un mal physique pour tous : c'est un supplice pour quelques-uns.

La seconde classe vit dans l'abondance, mais aussi dans les angoisses de l'ennui (*a*). Or l'ennui est un mal presque aussi redoutable que l'indigence.

(*a*) A combien de maux, outre ceux de l'ennui, les riches ne sonr-ils pas sujets ? que d'inquiétudes & de soins pour accroître & conserver une grande fortune ? qu'est-ce qu'un riche ? c'est l'intendant d'une grande maison, chargé de nourrir & d'habiller les valets qui le déshabillent.

Si ces domestiques ont du pain assuré pour leur vieillesse, & s'ils n'ont point partagé avec leur maître l'ennui de son désœuvrement, ils ont été mille fois plus heureux.

Le bonheur d'un opulent est une machine compliquée à laquelle il y a toujours à refaire. Pour être constamment heureux, il faut l'être à peu de frais.

La plupart des empires ne doivent donc être peuplés que d'infortunés. Que faire pour y rappeler le bonheur ? diminuer la richesse des uns ; augmenter celle des autres ; mettre le pauvre en un tel état d'aisance qu'il puisse par un travail de sept ou huit heures abondamment subvenir à ses besoins & à ceux de sa famille. C'est alors qu'il devient à-peu-près aussi heureux qu'il le peut être.

Il goûte alors, quant aux plaisirs physiques, tous ceux de l'opulent. L'appetit du pauvre est de la nature de l'appetit du riche, & pour me servir du proverbe usité, *le riche ne dîne pas deux fois.* Je sais qu'il est des plaisirs coûteux hors de la portée de la simple aisance : mais l'on peut toujours les remplacer par d'autres & remplir d'une manière également agréable l'intervalle qui sépare un besoin satisfait d'un besoin renaissant, c'est-à-dire, un repas d'un autre repas, une première d'une seconde jouissance. Dans tout sage gouvernement, l'on peut jouir d'une égale felicité, & dans les momens où l'on satisfait ses besoins, & dans ceux qui séparent un besoin satisfait d'un besoin renaissant. Or si la vie n'est que l'addition de ces deux sortes d'instans, l'homme aisé comme je m'étois proposé de le prouver, peut donc égaler en bonheur les plus riches & les plus puissans.

Mais est-il possible que de bonnes lois mettent tous les citoyens dans cet état d'aisance requis pour le bonheur ? C'est à ce fait que se réduit maintenant cette importante question.

CHAPITRE IV.

Qu'il eſt poſſible de donner plus d'aiſance aux citoyens.

Dans l'état actuel de la plupart des nations, que le gouvernement frappé de la trop grande diſproportion des fortunes veuille y remettre plus d'égalité, il aura ſans doute mille obſtacles à ſurmonter. Un ſemblable projet conçu avec ſageſſe ne doit & ne peut s'exécuter que par des changemens continus & inſenſibles ; mais ces changemens ſont poſſibles. Que les lois aſſignent quelque propriété à tous les citoyens, elles arracheront le pauvre à l'horreur de l'indigence & le riche au malheur de l'ennui. Elles rendront l'un & l'autre plus heureux.

Mais ces lois établies, s'imagine-t-on que ſans être également riches ou puiſſans (*a*), les hommes ſe croi-

(*a*) Ai-je contracté un grand nombre de beſoins; en vain l'on voudroit me perſuader que peu de fortune ſuffit à ma félicité. Si l'on a, dès mon enfance, uni dans ma mémoire l'idée de richeſſe à celle de bonheur, quel moyen de les ſéparer dans un âge avancé? ignoreroit-on encore ce que peut ſur nous l'aſſociation de certaines idées?

Que par la forme du gouvernement, j'aie tout à craindre des grands, je reſpecterai mécaniquement la grandeur juſque dans le ſeigneur étranger qui ne peut rien ſur moi.

roient également heureux ? rien de plus difficile à leur persuader dans l'éducation actuelle. Pourquoi ? c'est que dans leur enfance on associe dans leur mémoire l'idée de richesse à celle de bonheur ; c'est qu'en presque tous les pays cette idée doit se graver d'autant plus profondément dans leur souvenir, qu'ils n'y pourvoient communément que par un travail excessif à leurs besoins pressans & journaliers.

En seroit-il ainsi dans un pays gouverné par d'excellentes lois ?

Si le sauvage a pour l'or & les dignités le mépris le plus dédaigneux, l'idée de l'extrême richesse n'est donc pas nécessairement liée à celle de l'extrême bonheur. On peut donc s'en former des idées distinctes & différentes ; on peut donc prouver aux hommes que dans la suite des instans qui composent leur vie, tous seroient également heureux, si par la forme du gouvernement, ils pouvoient à quelque aisance joindre la propriété de leurs biens, de leur vie & de leur

---

Que j'aie associé dans mon souvenir l'idée de vertu à celle de bonheur, je la cultiverai lors même que cette vertu sera l'objet de la persécution. Je sais bien qu'à la longue ces deux idées se désuniront, mais ce sera l'œuvre du temps, & même d'un long temps. Il faudra pour cet effet que des expériences répétées m'aient cent fois prouvé que la vertu ne procure réellement aucun des avantages que j'en attendois. C'est dans la méditation profonde de ce fait qu'on trouvera la solution d'une infinité de problêmes moraux insolubles sans la connoissance de cette association de nos idées.

liberté. C'eſt le défaut des bonnes lois qui par-tout allume le deſir d'immenſes richeſſes.

CHAPITRE V.

Du deſir exceſſif des richeſſes.

Je n'examine point dans ce chapitre ſi le deſir de l'or eſt le principe d'activité de la plupart des nations, & ſi dans les gouvernemens actuels cette paſſion n'eſt point un mal néceſſaire. Je ne la conſidère que relativement à ſon influence ſur le bonheur des particuliers.

Ce que j'obſerve à ce ſujet, c'eſt qu'il eſt des pays où le deſir d'immenſes richeſſes devient raiſonnable. Ce ſont ceux où les taxes ſont arbitraires & par conſéquent les poſſeſſions incertaines; où les renverſemens des fortunes ſont fréquens; où, comme en orient. le prince peut impunément s'emparer des propriétés de ſes ſujets.

Dans ce pays, ſi l'on deſire les tréſors d'Abulcaſem, c'eſt que toujours expoſé à les perdre, on eſpère au moins tirer des débris d'une grande fortune de quoi ſubſiſter ſoi & ſa famille. Par-tout où la loi ſans force, ne peut protéger le foible contre le puiſſant, on peut regarder l'opulence comme un moyen de ſe ſouſtraire aux injuſtices, aux vexations du fort, au mépris enfin compagnon de la foibleſſe. On deſire

donc une grande fortune comme une protectrice & un bouclier contre les oppresseurs.

Mais dans un gouvernement où l'on seroit assuré de la propriété de ses biens, de sa vie, de sa liberté, où le peuple vivroit dans une certaine aisance, le seul homme qui pût raisonnablement desirer d'immenses richesses, seroit le riche oisif; lui seul, s'il en étoit dans un tel pays, pourroit les croire nécessaires à son bonheur; parce que ses besoins sont en fantaisies (*a*), & que les fantaisies n'ont point de bornes. Vouloir les satisfaire, c'est vouloir remplir le tonneau des Danaïdes.

Par-tout où les citoyens n'ont point de part au gouvernement, où toute émulation est éteinte, quiconque est au-dessus du besoin, est sans motif pour étudier & s'instruire; son ame est vide d'idées; il est absorbé dans l'ennui; il voudroit y échapper : il ne le peut. Sans ressource au-dedans de lui-même, c'est du dehors qu'il attend sa félicité. Trop paresseux pour aller au-devant du plaisir, il voudroit que le plaisir vînt au-devant de lui. Or le plaisir se fait souvent

---

(*a*) Il est des pays où le faste & les fantaisies sont non-seulement le besoin des grands, mais encore celui du financier. Rien de plus ridicule que ce qu'il appelle chez lui luxe de décence. Encore n'est-ce pas ce luxe qui le ruine. Qu'on ouvre ses livres de comptes, l'on voit que les dépenses de sa maison ne sont pas les plus considérables; que les plus grandes sont en fantaisies, bijoux, &c. & que ces besoins en ce genre sont illimités, comme son amour pour les richesses.

attendre, & le riche, par cette raiſon, eſt ſouvent & néceſſairement infortuné.

Ma félicité dépend-elle d'autrui; ſuis-je paſſif dans mes amuſemens ; ne puis je m'arracher moi-même à l'ennui ; quel moyen de m'y ſouſtraire ? c'eſt peu d'une table ſplendide, il me faut encore des chevaux, des chiens, des équipages, des concerts, des muſiciens, des peintres, des ſpectacles pompeux. Point de tréſor qui puiſſe fournir à ma dépenſe.

Peu de fortune ſuffit au bonheur de l'homme occupé (2). La plus grande ne ſuffit pas au bonheur d'un déſœuvré. Il faut ruiner cent villages pour amuſer un oiſif. Les plus grands princes n'ont point aſſez de richeſſes & de bénéfices pour ſatisfaire l'avidité d'une femme, d'un courtiſan ou d'un prélat. Ce n'eſt point au pauvre, c'eſt au riche oiſif que ſe fait le plus vivement ſentir le beſoin d'immenſes richeſſes. Auſſi, que de nations ruinées & ſurchargées d'impôts ! que de citoyens privés du néceſſaire, uniquement pour ſubvenir aux depenſes de quelques ennuyés ! La richeſſe a-t-elle engourdi dans un homme la faculté de penſer; il s'abandonne à la pareſſe ; il ſent à la fois de la douleur à ſe mouvoir & de l'ennui à n'être point mû. Il voudroit être remué ſans ſe donner la peine de ſe remuer. Or que de richeſſes pour ſe procurer ce mouvement étranger !

O ! indigens, vous n'êtes pas ſans doute les ſeuls miſérables ; pour adoucir vos maux, conſidérez cet opulent oiſif qui, paſſif dans preſque tous ſes amuſemens, ne peut s'arracher à l'ennui que par des ſenſations trop vives pour êtres fréquentes.

Si l'on me ſoupçonnoit d'exagérer ici le malheur du riche oiſif, que l'on examine en détail ce que la plupart des grands & des riches font pour l'éviter, l'on ſera convaincu que cette maladie eſt du moins auſſi commune que cruelle.

CHAPITRE VI.

De l'Ennui.

L'ENNUI eſt une maladie de l'ame. Quel en eſt le principe? l'abſence de ſenſations aſſez vives pour nous occuper (*a*).

Une médiocre fortune nous néceſſite-t-elle au travail; en a-t-on contracté l'habitude; pourſuit-on la gloire dans la carrière des arts & des ſciences; on n'eſt point expoſé à l'ennui.

Il n'attaque communément que le riche oiſif.

(*a*) Des ſenſations foibles ne nous arrachent point à l'ennui. Dans ce nombre, je place les ſenſations habituelles. Je m'éveille à l'aube du jour; je ſuis frappé par les rayons réfléchis de tous les objets qui m'environnent; je le ſuis par le chant du coq, par le murmure des eaux, par le bêlement des troupeaux, & je m'ennuie. Pourquoi? c'eſt que des ſenſations trop habituelles ne font plus ſur moi d'impreſſions fortes.

CHAPITRE VII.

Des moyens inventés par les oisifs pour se soustraire à l'ennui.

En France, par exemple, mille devoirs de société inconnus aux autres nations y ont été inventés par l'ennui. Une femme se marie ; elle accouche. Un oisif l'apprend : il s'impose à tant de visites ; va tous les jours à la porte de l'accouchée, parle au suisse ; remonte dans son carrosse & va s'ennuyer ailleurs.

De plus ce même oisif se condamne chaque jour à tant de billets, à tant de lettres de complimens écrites avec dégoût & lues de même.

L'oisif voudroit éprouver à chaque instant des sensations fortes. Elles seules peuvent l'arracher à l'ennui. A leur défaut, il saisit celles qui se trouvent à sa portée. Je suis seul ; j'allume du feu. Le feu fait compagnie. C'est pour éprouver sans cesse de nouvelles sensations que le Turc & le Persan mâchent perpétuellement, l'un son opium, l'autre son bétel.

Le sauvage s'ennuye-t-il ; il s'assied près d'un ruisseau & fixe les yeux sur le courant. En France, le riche, pour la même raison, se loge chèrement sur le quai des Théatins. Il voit passer les bateaux ; il éprouve de temps en temps quelques sensations. C'est un tribut de trois ou quatre mille livres que l'oisif paye tous les

ans à l'ennui & dont l'homme occupé eût pu faire présent à l'indigence. Or si les grands, les riches sont si fréquemment & si fortement attaqués de la maladie de l'ennui, nul doute qu'elle n'ait une grande influence sur les mœurs nationales.

CHAPITRE VIII.

De l'influence de l'ennui sur les mœurs des nations.

DANS un gouvernement où les riches & les grands n'ont point de part au maniement des affaires publiques ; où, comme en Portugal, la superstition leur défend de penser, que peut faire le riche oisif ? l'amour. Les soins qu'exige une maîtresse y peuvent seuls remplir d'une manière vive l'intervalle qui sépare un besoin satisfait d'un besoin renaissant. Mais pour qu'une maîtresse devienne une occupation, que faut-il ? que l'amour soit entouré de périls, que la jalousie vigilante s'opposant sans cesse aux desirs de l'amant, cet amant soit sans cesse occupé des moyens de la surprendre (*a*).

(*a*) Ce que la jalousie opère à cet égard en Portugal, la loi l'opéroit à Sparte. Lycurgue avoit voulu que le mari séparé de sa femme ne la vît qu'en secret, dans des lieux & des bois écartés. Il sentoit que la difficulté de se ren-

L'amour & la jalousie sont donc en Portugal (*a*) les seuls remèdes à l'ennui. Cr quelle influence de tels

---

contrer augmenteroit leur amour, resserreroit le lien conjugal, & tiendroit les deux époux dans une activité qui les arracheroit à l'ennui.

(*a*) Point de jalousie plus emportée, plus cruelle & en même temps plus lascive que celle des femmes de l'orient. Je citerai à ce sujet la traduction d'un poète persan. Une sultane fait dépouiller devant elle le jeune esclave qu'elle aime & qu'elle croit infidèle. Il est étendu à ses pieds: elle se précipite sur lui.

« C'est malgre toi, lui dit-elle, que je jouis encore de » ta beauté, mais enfin j'en jouis. Déjà tes yeux sont » mouillés des larmes du plaisir; ta bouche est entre-ou- » verte; tu te meurs. Est-ce pour la dernière fois que je » te serre sur mon sein. L'excès de l'ivresse efface de mon » souvenir ton infidélité. Je suis toute sensation. Toutes » les facultés de mon ame m'abandonnent & s'absorbent » dans le plaisir: je suis le plaisir même.

» Mais quelle idée succède à ce rêve délicieux? quoi, » tu serois caressé par ma rivale! non: ce corps ne passera » du moins que défiguré dans ses bras. Qui me retient? » tu es nud & sans defense. Tes beautés me désarme- » roient elles? je rougis de la volupté avec laquelle je » considère encore les rondeurs de ce corps.... Mais ma » fureur se rallume. Ce n'est plus l'amour ni le plaisir qui » m'animent. La vengeance & la jalousie vont te déchirer » de verges. La crainte t'éloignera de ma rivale & te ra- » menera près de moi.

» Ta possession à ce prix n'est sans doute flatteuse, ni » pour la vanité, ni pour le sentiment; n'importe, elle le » sera pour mes sens.

» Ma rivale mourra loin de toi, & je mourrai dans tes » bras ».

remèdes ne doivent ils pas avoir sur les mœurs nationales ? c'est à l'ennui qu'on doit pareillement en Italie l'invention des Sigisbées.

L'ennui sans doute eut autrefois part à l'institution de la chevalerie. Les anciens & preux chevaliers ne cultivoient ni les arts, ni les sciences. La mode ne leur permettoit pas de s'instruire, ni leur naissance de commercer. Que pouvoit donc faire un chevalier ? l'amour. Mais au moment qu'il déclaroit sa passion à sa maîtresse, si cette maîtresse eût, comme dans les mœurs actuelles, reçu sa main & couronné sa tendresse, ils se fussent mariés, eussent fait des enfans, & puis c'est tout. Or un enfant est bientôt fait. L'époux & l'épouse se fussent ennuyés une partie de leur vie.

Pour conserver leurs desirs dans toute leur activité, pour occuper leur jeunesse & en écarter l'ennui, le chevalier & sa maîtresse dûrent donc par une convention tacite & inviolable s'engager l'un d'attaquer, l'autre de résister tant de temps. L'amour par ce moyen devenoit une occupation. C'en étoit réellement une pour le chevalier.

Toujours en action près de sa bien-aimée, il falloit pour la conquérir que l'amant se montrât passionné dans ses propos, vaillant dans les combats, qu'il se présentât dans les tournois, y parût bien monté, galamment armé, & y maniât la lance avec adresse & force. Le chevalier passoit sa jeunesse dans ces exercices, tuoit le temps dans ces occupations ; il se marioit enfin, & la bénédiction nuptiale donnée, le romancier n'en parloit plus.

Peut-être dans leur vieilleſſe les preux chevaliers d'autrefois étoient-ils comme quelques uns de nos vieux guerriers d'aujourd'hui, ennuyés, ennuyeux, bavards & ſuperſtitieux.

Pour être heureux faut-il que nos deſirs ſoient remplis auſſi-tôt que conçus ? non : le plaiſir veut qu'on le pourſuive quelque temps. Puis-je à mon lever jouir d'une jolie femme, que faire le reſte de la journée ? tout y prendra la couleur de l'ennui. Ne dois-je la voir que le ſoir ; le flambleau de l'eſpoir & du plaiſir colorera d'une nuance de roſe tous les inſtans de ma journée. Un jeune homme demande un ſérail. S'il l'obtient, bientôt épuiſé par le plaiſir, il végétera dans le déſœuvrement de l'ennui.

Connois, lui dirois je, toute l'abſurdité de ta demande. Vois ces grands, ces princes, ces hommes extrêmement riches, ils poſsèdent tout ce que tu envies ; quels mortels ſont plus ennuyes ! S'ils jouiſſent de tout avec indifférence, c'eſt qu'ils jouiſſent ſans beſoin.

Quel plaiſir différent éprouvent dans les forêts deux hommes, dont l'un chaſſe pour s'amuſer & l'autre pour ſe nourrir, lui & ſa famille ? ce dernier arrive-t-il à ſa cabane chargé de gibier ; ſa femme & ſes enfans courent au-devant de lui. La joie eſt ſur leur viſage ; il jouit de toute celle qu'il leur procure.

Le beſoin eſt le principe, & de l'activité & du bonheur des hommes. Pour être heureux, il faut des deſirs, les ſatisfaire avec quelque peine ; mais la peine donnée, être sûr d'en jouir.

CHAPITRE IX.

De l'acquisition plus ou moins difficile des plaisirs selon le gouvernement où l'on vit & le poste qu'on y occupe.

Je prends encore le plaisir des femmes pour exemple. En Angleterre l'amour n'y est point une occupation ; c'est un plaisir. Un grand, un riche occupé dans la chambre haute ou basse des affaires publiques, ou chez lui de son commerce, traite légèrement l'amour. Ses lettres ou ses envois expédiés, il monte chez une jolie fille jouir & non soupirer. Quel rôle joueroit à Londres un Sigisbée ? A peu-près le même qu'il eût joué à Sparte ou dans l'ancienne Rome.

Qu'en France même un ministre ait des femmes ; on le trouve bon. Mais qu'il perde son temps auprès d'elles ; on s'en moque. On veut bien qu'il jouisse, non qu'il soupire. Les dames sont donc priées de se prêter avec égard à la triste situation du ministre & d'être pour lui moins difficiles.

Peut-être n'a-t-on rien à leur reprocher sur ce point. Elles sont assez patriotes pour lui épargner jusqu'à l'ennui de la déclaration, & sentent que c'est toujours sur le degré du désœuvrement d'un amant, qu'elles doivent mesurer leur résistance.

CHAPITRE X.

Quelle maîtreſſe convient à l'oiſif.

On fait maintenant peu de cas de l'amour platonique ; on lui préfère l'amour phyſique ; & celui-ci n'eſt pas réellement le moins vif. Le cerf eſt-il enflammé de ce dernier amour ; de timide, il devient brave. Le chien fidèle quitte ſon maître & court après la lice en chaleur. En eſt-il ſéparé ; il ne mange point : tout ſon corps friſſonne, il pouſſe de longs hurlemens. L'amour platonique fait-il plus ? non : je m'en tiens donc à l'amour phyſique. C'eſt pour ce dernier que Buffon ſe déclare ; & je penſe comme lui, que de tous les amours, c'eſt le plus agréable, excepté cependant pour les déſœuvrés.

Une coquette eſt pour ces derniers une maîtreſſe délicieuſe. Entre-t-elle dans une aſſemblée, vêtue de cette manière galante qui permet à tous d'eſpérer ce qu'elle n'accordera qu'à très peu ; l'oiſif s'éveille ; ſa jalouſie s'irrite ; il eſt arraché à l'ennui (*a*). Il faut

(*a*) La plus forte paſſion de la coquette eſt d'être adorée. Que faire à cet effet ? toujours irriter le deſir des hommes & ne les ſatisfaire preſque jamais. *Une femme*, dit le proverbe, *eſt une table bien ſervie qu'on voit d'un œil différent avant ou après le repas.*

donc des coquettes aux oisifs & de jolies filles aux occupés.

La chasse des femmes comme celle du gibier, doit être différente selon le temps qu'on veut y mettre. N'y peut-on donner qu'une heure ou deux ; on va au tiré. Ne sait on que faire de son temps ; veut-on prolonger son mouvement ; il faut des chiens courans & forcer le gibier. La femme adroite se fait long-temps courir par le desœuvré.

Au Canada le roman du sauvage est court. Il n'a pas le temps de faire l'amour. Il faut qu'il pêche & qu'il chasse. Il offre donc l'allumette à sa maîtresse ; l'a-t-elle soufflée ; il est heureux. Si l'on avoit à peindre les amours de Marius & de César, lorsqu'ils avoient en tête Silla & Pompée, ou le roman ne seroit pas vraisemblable, ou, comme celui du sauvage, il seroit très-court. Il faudroit que Cesar y répétât, je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu.

Si l'on décrivoit au contraire les amours champêtres des bergers oisifs, il faudroit leur donner des maîtresses delicates, cruelles & sur-tout fort pudibondes. Sans de telles maîtresses Céladon périroit d'ennui.

CHAPITRE XI.

De la variété des Romans & de l'amour dans l'homme oisif ou occupé.

DANS tous les siècles les femmes ne se laissent pas prendre aux mêmes appas, & de-là tant de tableaux différens de l'amour. Le sujet est cependant toujours le même ; c'est l'union d'un homme à une femme.

Le roman est fini lorsque le romancier les a couchés dans le même lit.

Si ces sortes d'ouvrages différent entre eux ; ce n'est que dans la variété des moyens employés par le héros pour faire agréer à sa maîtresse cette phrase un peu sauvage ; *moi vouloir coucher avec toi* (*a*).

Le ton des romans change selon le siècle, le gouvernement où le romancier écrit, & le degré d'oisiveté de son héros. Chez une nation occupée on met peu d'importance à l'amour. Il est inconstant, aussi peu durable que la rose. Tant que l'amant en est aux petits soins, aux premières faveurs ; c'est la rose en

(*a*) Les héros d'une comédie ou d'une tragédie sont-ils amoureux ; ont-ils une maîtresse ; tous deux lui font la même demande, & ne diffèrent que dans la manière de l'exprimer.

bouton. Aux premiers plaiſirs le bouton s'ouvre & découvre la roſe naiſſante. De nouveaux plaiſirs l'épanouiſſent entièrement. A-t-elle atteint toute ſa beauté; la roſe ſe flétrit; ſes feuilles ſe détachent; elle meurt pour refleurir l'année ſuivante, & l'amour pour renaître avec une maîtreſſe nouvelle.

Chez un peuple oiſif, l'amour devient une affaire, il eſt plus conſtant.

Que ne peuvent ſur les mœurs l'ennui & l'oiſiveté! Parmi les gens du monde, dit la Rochefoucault, s'il n'eſt point de mariages délicieux, c'eſt qu'en France la femme riche ne ſait à quoi paſſer ſon temps. L'ennui la pourſuit. Elle veut s'y ſouſtraire; elle prend un amant, fait des dettes. Le mari ſe fâche, il n'eſt point écouté. Les deux époux s'aigriſſent & ſe déteſtent, parce qu'ils ſont oiſifs, ennuyés & malheureux (3). Il en eſt autrement de la femme du laboureur. Dans cet état les époux s'aiment, parce qu'ils ſont occupés, qu'ils ſont mutuellement utiles; parce que la femme veille ſur la baſſe-cour, allaite ſes enfans, tandis que le mari laboure.

L'oiſiveté, ſouvent mère des vices, l'eſt toujours de l'ennui: & c'eſt juſques dans la religion qu'on cherche un remède à cet ennui.

CHAPITRE XII.

De la Religion & de ses cérémonies considérées comme remède à l'ennui.

Aux Indes où la terre sans culture fournit abondamment aux besoins d'un peuple paresseux, qui pourroit, dit un savant Anglois, l'arracher à l'ennui, sinon la religion & ses devoirs multipliés ? Aussi la pureté de l'ame y est-elle attachée à tant de rits & de pratiques superstitieuses qu'il n'est point d'Indien quelqu'attentif qu'il soit sur lui-même, qui ne commette chaque instant des fautes dont les dieux ne manquent point d'être irrités, jusqu'à ce que les prêtres enrichis des offrandes du pécheur, soient appaisés & satisfaits.

La vie d'un Indien n'est en conséquence qu'une purification, une ablution & une pénitence perpétuelles.

En Europe nos femmes atteignent-elles un certain âge ; quittent-elles le rouge, les amans, les spectacles ; elles tombent dans un ennui insupportable. Que faire pour s'y soustraire ? substituer de nouvelles occupations aux anciennes, se faire dévotes, se créer des devoirs pieux ; aller tous les jours à la messe, à vêpres, au sermon, en visite chez un directeur, s'imposer des macérations. On aime mieux encore se

macérer que s'ennuyer. Mais à quel âge cette métamorphose s'opère-t elle? communément à quarante-cinq ou cinquante ans. C'est pour les femmes le temps de l'apparition du diable. Les préjugés alors le représentent vivement à leur mémoire.

Il en est des prejuges comme des fleurs de lis : l'empreinte en est quelque temps invisible : mais le directeur & le bourreau la font à leur gré reparoître. Or si l'on cherche jusque dans une dévotion puérile le moyen d'échapper à l'ennui, il faut donc que cette maladie soit bien commune & bien cruelle. Quel remède y apporter? aucun qui soit efficace. On n'use en ce genre que de palliatifs : les plus puissans sont les arts d'agrémens; & c'est en faveur des ennuyés que sans doute on les perfectionna.

On a dit du hasard qu'il est le père commun de toutes les decouvertes. Or si les besoins physiques peuvent après le hasard être regardés comme les inventeurs des arts utiles, le besoin d'amusement doit, après ce même hasard, être pareillement regardé comme l'inventeur des arts d'agrémens.

Leur objet est d'exciter en nous des sensations qui nous arrachent à l'ennui. Or plus ces sensations sont à la fois fortes & distinctes, plus elles sont efficaces.

L'objet des arts est d'émouvoir, & les diverses règles de la poétique ou de l'éloquence, ne sont que les divers moyens d'opérer cet effet.

Emouvoir est le principe, & les préceptes de la rhétorique en sont le développement ou les conséquences. C'est parce que les rhéteurs n'ont pas égale-

ment senti toute l'étendue de cette idée que je me permets d'en indiquer la fécondité.

Mon sujet m'autorise à cet examen. C'est par la connoissance des remèdes employés contre l'ennui, qu'on peut de plus en plus s'éclairer sur sa nature.

CHAPITRE XIII.

Des arts d'agrémens & de ce qu'en ce genre on appelle le beau.

L'OBJET des arts, comme je l'ai déjà dit, est de plaire & par conséquent d'exciter en nous des sensations qui, sans être douloureuses, soient vives & fortes. Un ouvrage produit-il sur nous cet effet; on y applaudit (*a*).

(*a*) Dans le genre agréable, plus une sensation est vive & plus l'objet qui la produit en nous est réputé beau. Dans le genre désagréable, au contraire, plus une sensation est forte, plus l'objet qui la produit pareillement en nous est réputé laid ou affreux. Juge-t-on d'après ces sensations, c'est-à-dire, d'après soi; les jugemens sont toujours justes. Juge-t-on d'après ses préjugés, c'est-à-dire, d'après les autres; les jugemens sont toujours faux, & ce sont les plus communs.

J'ouvre un livre moderne. Son impression sur moi est plus agréable que celle d'un ouvrage ancien. Je ne lis même le dernier qu'avec dégoût : n'importe : c'est l'ancien que je louerai de préférence. Pourquoi ? c'est que les

Le beau eſt ce qui nous frappe vivement. Et par le mot *de connoiſſance du beau*, l'on entend celle des moyens d'exciter en nous des ſenſations d'autant plus agréables qu'elles ſont plus neuves & plus diſtinctes.

C'eſt aux moyens d'opérer cet effet que ſe réduiſent toutes les diverſes règles de la poétique & de l'éloquence.

Si l'on veut du neuf dans l'ouvrage d'un artiſte, c'eſt que le neuf produit une ſenſation de ſurpriſe, une commotion vive. Si l'on veut qu'il penſe d'après lui; ſi l'on mépriſe l'auteur qui fait des livres après des livres; c'eſt que de tels ouvrages ne rappellent à ma mémoire que des idées trop connues pour faire ſur nous des impreſſions fortes.

Qui nous fait exiger du romancier & du tragique des caractères ſinguliers & des ſituations neuves? le deſir d'être ému. Il faut de telles ſituations & de tels caractères pour exciter en nous des ſenſations vives.

L'habitude d'une impreſſion en émouſſe la vivacité. Je vois froidement ce que j'ai toujours vu, & le même beau ceſſe à la longue de l'être pour moi.

J'ai tant conſidéré ce ſoleil, cette mer, ce payſage, cette belle femme, que, pour reveiller de nouveau

---

hommes & leurs générations ſont les échos les uns des autres: c'eſt qu'on eſtime ſur parole juſqu'à l'ouvrage qui nous ennuie.

L'envie d'ailleurs défend d'admirer un contemporain, & l'envie prononce preſque toujours tous nos jugemens. Pour humilier les vivans, que d'éloges prodigués aux morts!

mon attention & mon admiration pour ces objets, il faut que ce soleil peigne les cieux de couleurs plus vives qu'à l'ordinaire, que cette mer soit bouleversée par les ouragans, que ce paysage soit éclairé d'un coup de lumière singulier, & que la beauté elle-même se présente à moi sous une forme nouvelle.

La durée de la même sensation nous y rend à la longue insensibles; & de-là cette inconstance & cet amour de la nouveauté communs à tous les hommes, parce que tous veulent être vivement & fortement émus (*a*).

Si tous les objets affectent fortement la jeunesse, c'est que tous sont neufs pour elle. En fait d'ouvrages, si la jeunesse a le goût moins sûr que l'âge mûr, c'est que cet âge est moins sensible & que la sûreté du goût suppose peut-être une certaine difficulté d'être ému. On veut l'être. Ce n'est pas assez que le plan d'un ouvrage soit neuf: on desire, s'il est possible, que tous les détails le soient pareillement. Le lecteur voudroit que chaque vers, chaque ligne, chaque mot excitât en lui une sensation. Aussi Boileau dit à ce sujet dans une de ses épitres, si mes vers plaisent, ce n'est pas que tous soient également corrects, élégans, harmonieux:

Mais mon vers, bien ou mal, dit toujours quelque chose.

(*a*) L'ouvrage le plus méprisé n'est point l'ouvrage plein de défauts, mais l'ouvrage vide de beautés; il tombe des mains du lecteur, parce qu'il n'excite point en lui de sensations vives.

En effet les vers de ce poëte présentent presque toujours une idée ou une image & par conséquent excitent presque toujours en nous une sensation. Plus elle est vive, plus le vers est beau (*a*). Il devient sublime lorsqu'il fait sur nous la plus forte impression possible.

C'est donc à sa force plus ou moins grande, qu'on distingue le beau du sublime.

(*a*) Plus on est fortement remué, plus on est heureux, lorsque l'émotion cependant n'est point douloureuse. Mais dans quel état éprouve-t-on le plus de ces espèces de sensations ? peut-être dans l'état d'homme de lettres ou d'artiste. Peut-être est-ce dans les atteliers des arts qu'il faut chercher les heureux.

CHAPITRE

CHAPITRE XIV.

Du sublime.

Le seul moyen de se former une idée du mot *sublime*, c'est de se rappeler les morceaux cités comme tels par les Longin, les Despréaux & la plupart des rhéteurs.

Ce qu'il y a de commun dans l'impression qu'excitent en nous ces morceaux divers, est ce qui constitue le sublime.

Pour en mieux connoître la nature, je distinguerai deux sortes de sublime, l'un d'image, l'autre de sentiment ?

Du sublime des images.

A quelle espèce de sensation donne-t-on le nom de sublime.

A la plus forte, lorsqu'elle n'est pas, comme je l'ai déjà dit, portée jusqu'au terme de la douleur.

Quel sentiment produit en nous cette sensation?

Celui de la crainte : la crainte est fille de la douleur; elle nous en rappelle l'idée.

Pourquoi cette idée fait-elle sur nous la plus forte impression ? c'est que l'excès de la douleur excite en nous un sentiment plus vif que l'excès du plaisir ;

c'eſt qu'il n'en eſt point dont la vivacité ſoit comparable à celle des douleurs éprouvées dans le ſupplice d'un Ravaillac ou d'un Damien. De toutes les paſſions la crainte eſt la plus forte. Auſſi le ſublime eſt-il toujours l'effet du ſentiment d'une terreur commencée.

Mais les faits ſont-ils d'accord avec cette opinion? pour s'en aſſurer examinons entre les divers objets de la nature, quels ſont ceux dont la vue nous paroît ſublime.

Ce ſont les profondeurs des cieux, l'immenſité des mers, les éruptions des volcans, &c.

D'où naît l'impreſſion vive qu'excitent en nous ces grands objets? des grandes forces qu'ils annoncent dans la nature & de la comparaiſon involontaire que nous faiſons de ces forces avec notre foibleſſe. A cette vue l'on ſe ſent ſaiſi d'un certain reſpect qui ſuppoſe toujours en nous le ſentiment d'une crainte & d'une terreur commencée.

Par quelle raiſon en effet donnai-je le nom de ſublime au tableau où Jules Romain peint le combat des géans, & le refuſai-je à celui où l'Albane peint les jeux des amours? ſeroit-il plus facile de peindre une grâce qu'un géant, & de colorier le tableau de la toilette de Vénus, que celui du champ de bataille des Titans? non: mais lorſque l'Albane me tranſporte à la toilette de la déeſſe, rien n'y réveille le ſentiment du reſpect & de la terreur. Je n'y vois que des objets gracieux & je donne en conſéquence le nom d'agréable à l'impreſſion qu'ils font ſur moi.

Au contraire lorſque Jules Romain me tranſporte

aux lieux où les fils de la terre entaſſent Oſſa ſur Pélion ; frappé de la grandeur de ce ſpectacle, je compare malgré moi ma force à celle de ces géans. Convaincu alors de ma foibleſſe, j'éprouve une eſpèce de terreur ſecrète, & je donne le nom de ſublime à l'impreſſion de crainte que fait ſur moi ce tableau.

Dans la tragédie des Euménides, par quel art Eſchile & ſon décorateur firent-ils une ſi vive impreſſion ſur les Grecs? en leur préſentant un ſpectacle & des décorations effrayantes. Cette impreſſion fut peut-être horrible pour quelques-uns, parce qu'elle fut portée juſqu'au terme de la douleur. Mais cette même impreſſion adoucie eût été généralement reconnue pour ſublime.

En image le ſublime ſuppoſe donc toujours *le ſentiment d'une terreur commencée* (*a*), & ne peut être le produit d'un autre ſentiment (*b*).

Lorſque Dieu dit *que la lumière ſoit, la lumière fut*; cette image eſt ſublime. Quel tableau que celui de l'univers tout-à-coup tiré du néant par la lumière! mais une telle image devroit-elle inſpirer la crainte? oui; parce quelle s'aſſocie néceſſairement dans notre

---

(*a*) Quelles ſont les eſpèces de contes dont l'homme, la femme & l'enfant ſont les plus avides? ceux de voleurs & de revenans. Ces contes effrayent; ils produiſent en eux le ſentiment d'une terreur commencée, & ce ſentiment eſt celui qui fait ſur eux l'impreſſion la plus vive.

(*b*) En général, ſi les ſauvages font plus d'offrandes au *Dieu méchant* qu'au *Dieu bon*, c'eſt que l'homme craint encore plus la douleur qu'il n'aime le plaiſir.

mémoire à l'idee de l'Etre créateur d'un tel prodige ; & qu'alors saisi malgré soi d'un respect craintif pour l'auteur de la lumière, on éprouve le sentiment d'une terreur commencée.

Tous les hommes sont-ils également frappés de cette grande image ? non : parce que tous ne se la représentent pas aussi vivement. Si c'est du connu qu'on s'élève à l'inconnu, pour concevoir toute la grandeur de cette image, qu'on se rappelle celle d'une nuit profonde, lorsque les orages amoncelés en redoublent l'obscurite, lorsque la foudre allumée par les vents, déchire les flancs des nuages & qu'a la lueur répétée & fugitive des éclairs, on voit les mers, les flots, les plaines, les forêts, les montagnes, les paysages & l'univers entier à chaque instant disparoître & se reproduire.

S'il n'est point d'homme auquel ce spectacle n'en impose, quelle impression n'eût donc point éprouvé celui qui, n'ayant point encore d'idées de la lumière, l'eût vue pour la première fois donner la forme & les couleurs à l'univers (*a*) ! Quelle admiration pour

(*a*) Quelque belle que soit cette image en elle-même, je conviens avec Despréaux qu'elle doit encore une partie de sa beauté à la briéveté de son expression. Plus l'expression est courte, plus une image excite en nous de surprise. *Dieu dit que la lumière soit, & la lumière fut.* Tout le sens de la phrase se développe à ce dernier mot *fut.* Or sa prononciation, presque aussi rapide que les effets de la lumière, présente à l'instant le plus grand tableau que l'homme puisse concevoir.

Qu'on eût (dit à ce sujet Despréaux) délayé cette

l'aftre producteur de ces merveilles, & quel refpect craintif pour l'être qui l'auroit créé !

Les grandes images, celles qui fuppofent de grandes forces dans la nature, font donc les feules fublimes, les feules qui nous infpirent le fentiment du refpect & par conféquent celui d'une terreur commencée. Telles font celles d'Homère, lorfque pour donner une grande idée de la puiffance des dieux, il dit :

Autant qu'un homme affis au rivage des mers,
Voit d'un roc élevé d'efpace dans les airs ;
Autant des immortels les courfiers intrépides
En franchiffent d'un faut.

Telle eft cette autre image du même poète :

L'enfer s'émeut au bruit de Neptune en furie,
Pluton fort de fon trône ; il pâlit, il s'écrie ;
Il a peur que ce dieu, dans cet affreux féjour,
D'un coup de fon trident ne faffe entrer le jour ;
Et par le centre ouvert de la terre ébranlée,
Ne faffe voir du Stix la rive défolée ;
Ne découvre aux vivans cet empire odieux
Abhorré des mortels, & craint même des dieux.

---

même image dans une plus longue phrafe, telle que celle-ci : « Le fouverain maître de toutes chofes commande à » la lumière de fe former, & en même temps ce merveilleux ouvrage nommé lumière fe trouve formé ». Il eft évident que cette grande image n'eût point fait fur nous le même effet. Pourquoi? c'eft que la briéveté de l'expreffion, en excitant en nous une fenfation fubite & moins prévue, ajoute à l'impreffion du plus étonnant des tableaux.

Si le nom de ſublime eſt pareillement donné aux fières compoſitions du hardi Milton ; c'eſt que ſes images toujours grandes, excitent en nous le même ſentiment.

En phyſique le grand annonce de grandes forces ; & de grandes forces nous néceſſitent au reſpect.

C'eſt en ce genre ce qui conſtitue le ſublime.

Du ſublime de ſentiment.

Le *moi* de Médée; *l'exclamation* d'Ajax ; le *qu'il mourût* de Corneille; le *ſerment* des ſept chefs devant Thèbes, ſont par les rhéteurs unanimement cités comme ſublimes, & j'en conclus que ſi dans le phyſique c'eſt à la grandeur & à la force des images ; c'eſt dans le moral à la grandeur & à la force des caractères qu'on donne pareillement le nom de *ſublime*. Ce n'eſt point Tircis aux pieds de ſa maîtreſſe, mais Scévola la main ſur un braſier qui m'inſpire un reſpect toujours mêlé de quelque crainte. Tout grand caractère produira toujours le ſentiment d'une terreur commencée.

Lorſque Nérine dit à Médée :

Votre peuple vous hait ; votre époux eſt ſans foi ;
Contre tant d'ennemis que vous reſte-t-il ?
Moi.

Ce *moi* étonne : il ſuppoſe de la part de Médée tant de confiance dans la force de ſon art & ſur-tout de ſon caractère, que frappé de ſon audace, le ſpectateur eſt à ce *moi* ſaiſi d'un certain degré de reſpect & de terreur.

Tel eſt l'effet produit par la confiance qu'Ajax a dans ſa force & ſon courage, lorſqu'il s'écrie:

Grand Dieu, rends-nous le jour, & combats contre nous.

Une telle confiance en impoſe aux plus intrépides.

Le *qu'il mourût* du vieil Horace excite en nous la même impreſſion. Un homme dont la paſſion pour l'honneur & pour Rome eſt exaltée au point de compter pour rien la vie d'un fils qu'il aime, eſt à redouter.

Quant au *ferment* des ſept chefs devant Thèbes;

Sur un bouclier noir ſept chefs impitoyables
Epouvantent les dieux de ſermens effroyables;
Près d'un taureau mourant qu'ils viennent d'égorger,
Tous la main dans le ſang, jurent de ſe venger.
Ils en jurent la Peur, le dieu Mars & Bellone.

Un tel ſerment annonce de la part de ces chefs une vengeance déſeſpérée. Mais ſi cette vengeance ne doit point tomber ſur le ſpectateur; d'où naît ſa crainte?

De l'aſſociation de certaines idées.

Celle de la terreur s'aſſocie toujours dans la mémoire à l'idée de force & de puiſſance. Elle s'y unit comme l'idée de l'effet à l'idée de ſa cauſe.

Suis-je favori d'un roi ou d'une fée; ma tendre, ma reſpectueuſe amitié eſt toujours mêlée de quelque crainte; & dans le bien qu'ils me font, j'apperçois toujours le mal qu'ils peuvent me faire.

Au reſte ſi le ſentiment de la douleur, comme je l'ai déjà dit, eſt le plus vif, & ſi c'eſt à l'impreſſion

la plus vive, lorſqu'elle n'eſt pas trop pénible, qu'on donne le nom de ſublime ; il faut, comme l'expérience le prouve, que la ſenſation du ſublime, renferme toujours celle d'une terreur commencée.

C'eſt ce qui différencie de la manière la plus nette le ſublime du beau.

Du ſublime des idées ſpéculatives.

Eſt il quelques idées philoſophiques auxquelles les rhéteurs donnent le nom de *ſublimes ?* aucune. Pourquoi ? c'eſt qu'en ce genre les idées les plus générales & les plus fécondes ne ſont ſenties que du petit nombre de ceux qui peuvent en appercevoir rapidement toutes les conſéquences.

De telles penſées peuvent ſans doute réveiller en eux un grand nombre de ſenſations, ébranler une longue chaîne d'idées qui, ſaiſies auſſi-tôt que préſentées, excitent en eux des impreſſions vives, mais non de l'eſpèce de celles auxquelles on donne le nom de *ſublimes*.

S'il n'eſt point d'axiomes géométriques cités comme ſublimes par les rhéteurs ; c'eſt qu'on ne peut donner ce nom à des idées auxquelles les ignorans & par conſéquent la plupart des hommes ſont inſenſibles.

Il eſt donc évident,

1°. Que le beau eſt ce qui fait ſur la plupart des hommes une impreſſion forte :

2°. Que le ſublime eſt ce qui fait ſur nous une impreſſion encore plus forte ; impreſſion toujours

mêlée d'un certain ſentiment de reſpect ou de terreur commencée :

3°. Que la beauté d'un ouvrage a pour meſure l'impreſſion plus ou moins vive qu'il fait ſur eux :

4°. Que toutes les règles de la poétique propoſées par les rhéteurs ne ſont que les moyens divers d'exciter dans les hommes des ſenſations agréables ou fortes.

CHAPITRE XV.

De la variété & ſimplicité requiſes dans tous les ouvrages & ſur-tout dans les ouvrages d'agrémens.

POURQUOI deſire-t-on tant de variété dans les ouvrages d'agrémens ? c'eſt, dit la Mothe, que

L'ennui naquit un jour de l'uniformité.

Des ſenſations monotones ceſſent bientôt de faire ſur nous une impreſſion vive & agréable. Il n'eſt point de beaux objets dont à la longue la contemplation ne nous laſſe. Le ſoleil eſt beau ; & cependant la petite fille dans l'Oracle s'écrie, *j'ai tant vu le ſoleil.* Une jolie femme eſt pour un jeune amant un objet encore plus beau que le ſoleil. Que d'amans à la longue s'écrient pareillement, *j'ai tant vu ma maîtreſſe* (*a*).

(*a*) Il eſt ſans doute agréable, diſoit le préſident

La haine de l'ennui, le besoin de sensations agréables, nous en fait sans cesse souhaiter de nouvelles. Si l'on desire en conséquence, & variété dans les détails, & simplicité dans son plan, c'est que les idées en sont plus nettes, plus distinctes & d'autant plus propres à faire sur nous une impression vive.

Les idées difficilement saisies ne sont jamais vivement senties. Un tableau est-il trop chargé de figures; le plan d'un ouvrage est-il trop compliqué; il n'excite en nous qu'une impression, si je l'ose dire, émoussée & foible (*a*). Telle est la sensation éprouvée à la vue de ces temples gothiques que l'architecte a surchargés de sculpture. L'œil distrait & fatigué par le grand nombre des ornemens, ne s'y fixe point sans recevoir une impression pénible.

Trop de sensations à la fois font confusion : leur multiplicité détruit leur effet. A grandeur égale l'édi-

---

Hénault, de trouver sa maîtresse au rendez-vous; mais lorsqu'elle n'est point nouvelle, il est bien plus agréable encore de s'y rendre & de ne l'y point trouver.

(*a*) Le plan d'Héraclius parut d'abord trop compliqué aux gens du monde; il exigeoit trop d'attention de leur part. Boileau fait allusion à cette tragédie dans ces vers de son Art poétique.

Je me ris d'un auteur qui, lent à s'exprimer,
De ce qu'il veut d'abord ne sait pas m'informer,
Et qui débrouillant mal une pénible intrigue,
D'un divertissement me fait une fatigue,
J'aimerois mieux encor qu'il déclinât son nom.
&c. . . . .

fice le plus frappant eſt celui dont mon œil ſaiſit facilement l'enſemble & dont chaque partie fait ſur moi l'impreſſion la plus nette & la plus diſtincte. L'architecture noble, ſimple & majeſtueuſe des Grecs ſera par cette raiſon toujours préférée à l'architecture légère, confuſe & mal proportionnée des Goths.

Applique-t-on aux ouvrages d'eſprit ce que je dis de l'architecture ; on ſent que pour faire un grand effet, il faut pareillement qu'ils ſe développent clairement, qu'ils préſentent toujours des idées nettes & diſtinctes. Auſſi la loi de continuité dans les idées, les images & les ſentimens, a-t-elle toujours été expreſſément recommandée par les rhéteurs.

CHAPITRE XVI.

De la Loi de continuité.

IDÉE, image, ſentiment ; il faut dans un livre que tout ſe prépare & s'amène.

Une image fauſſe en elle-même me déplaît. Que ſur la ſurface des mers un peintre deſſine un parterre de roſes, ces deux images incohérentes, hors de nature, me ſont déſagréables. Mon imagination ne ſait où attacher la racine de ces roſes, & ne devine point quelle force en ſoutient la tige.

Mais une image vraie en elle-même me déplaît encore, lorſqu'elle n'eſt point en ſa place, que rien ne

l'amène & ne la prépare. On ne se rappelle pas assez souvent que dans les bons ouvrages presque toutes les beautés sont locales. Je prends pour exemple une succession rapide de tableaux vrais & divers. En général une telle succession est agréable comme excitant en nous des sensations vives. Cependant, pour produire cet effet, il faut encore qu'elle soit adroitement préparée.

J'aime à passer avec Isis ou la vache Io des climats brûlés de la Torride à ces antres, à ces rochers de glaces que le soleil frappe d'un jour oblique. Mais le contraste de ces images ne produiroit pas sur moi d'impression vive, si le poète, en m'annonçant toute la puissance & la jalousie de Junon, ne m'eût déjà préparé à ces changemens subits de tableaux.

Qu'on applique aux sentimens ce que je dis des images. Pour qu'ils fassent au théâtre une forte impression, il faut qu'ils soient amenés & préparés avec art; que ceux dont j'échauffe un personnage ne puissent absolument convenir qu'à la position où je le mets, qu'à la passion dont je l'anime (4).

Faute d'une exacte conformité entre cette position & les sentimens de mon héros, ces sentimens deviennent faux, & le spectateur n'en trouvant point en lui le germe, éprouve une sensation d'autant moins vive qu'elle est plus confuse.

Passons du sentiment aux idées. Ai-je une vérité neuve à présenter au public : cette vérité presque toujours trop escarpée pour le commun des hommes, n'est d'abord apperçue que du plus petit nombre d'entre

eux. Si je veux qu'elle les affecte généralement, il faut que d'avance, je prépare les esprits à cette vérité, que je les y élève par degré & la leur montre enfin sous un point de vue distinct & précis. Mais suffit-il à cet effet de déduire cette vérité d'un fait ou principe simple? Il faut à la netteté de l'idée joindre encore la clarté de l'expression.

C'est à cette dernière espèce de clarté que se rapportent presque toutes les regles du style.

CHAPITRE XVII.

De la clarté du style.

A-T ON des idées claires & vraies; ce n'est point assez. Il faut, pour les communiquer aux autres, pouvoir encore les exprimer nettement. Les mots sont les signes représentatifs de nos idées. Elles sont obscures, lorsque les signes le sont; c'est-à-dire, lorsque la signification des mots n'a pas été très-exactement déterminée.

En général tout ce qu'on appelle tours & expressions heureuses, n'est que les tours & les expressions les plus propres à rendre nettement nos pensées. C'est donc à la clarté que se réduisent presque toutes les règles du style.

Pourquoi le louche de l'expression est-il en tout écrit réputé le premier des vices? c'est que le louche

du mot s'étend ſur l'idée, l'obſcurcit & s'oppoſe à l'impreſſion vive qu'elle feroit.

Pourquoi veut-on qu'un auteur ſoit varié dans ſon ſtyle & le tour de ſes phraſes? c'eſt que les tours monotones engourdiſſent l'attention; c'eſt que l'attention une fois engourdie, les idées & les images s'offrent moins nettement à notre eſprit & ne font plus ſur nous qu'une impreſſion foible.

Pourquoi exige-t-on préciſion dans le ſtyle? c'eſt que l'expreſſion la plus courte, lorſqu'elle eſt propre, eſt toujours la plus claire; c'eſt qu'on peut toujours appliquer au ſtyle ces vers de Deſpréaux.

Tout ce qu'on dit de trop eſt fade & rebutant :
L'eſprit raſſaſié le rejette à l'inſtant.

Pourquoi deſire-t-on pureté & correction dans tout ouvrage? c'eſt que l'un & l'autre y portent la clarté.

Pourquoi lit-on enfin avec tant de plaiſirs les écrivains qui rendent leurs idées par des images brillantes? c'eſt que leurs idées en deviennent plus frappantes, plus diſtinctes, plus claires & plus propres enfin à faire ſur nous une impreſſion vive. C'eſt donc à la ſeule clarté que ſe rapportent toutes les règles du ſtyle.

Mais les hommes attachent-ils la même idée au mot *ſtyle?* on peut prendre ce mot en deux ſens différens.

Ou l'on regarde uniquement le ſtyle comme une manière plus ou moins heureuſe d'exprimer ſes idées,

& c'eſt ſous ce point de vue que je le conſidère :
Ou l'on donne à ce mot une ſignification plus étendue & l'on confond enſemble & l'idée & l'expreſſion de l'idée.

C'eſt en ce dernier ſens que Beccaria, dans une diſſertation pleine d'eſprit & de ſagacité, dit que pour bien écrire, il faut meubler ſa mémoire d'une infinité d'idées acceſſoires au ſujet qu'on traite. En ce ſens, l'art d'écrire eſt l'art d'éveiller dans le lecteur un grand nombre de ſenſations ; & l'on ne manque de ſtyle que parce qu'on manque d'idées.

Par quelle raiſon en effet le même homme écrit-il bien en un genre & mal dans un autre ? cet homme n'ignore ni les tours heureux, ni la propriété des mots de ſa langue. A quoi donc attribuer la foibleſſe de ſtyle ? à la diſette de ſes idées.

Mais qu'eſt-ce que le public entend communément par ouvrage bien écrit ? un ouvrage fortement penſé. Le public n'en juge que l'effet total ; & ce jugement eſt juſte, lorſqu'on ne ſe propoſe point, comme je le fais ici, de diſtinguer les idées de la manière de les exprimer. Les vrais juges de cette manière ſont les écrivains nationaux ; & ce ſont eux auſſi qui font la réputation du poète, dont le principal mérite eſt l'élégance de la diction.

La réputation du philoſophe quelquefois plus étendue, eſt plus indépendante du jugement d'une ſeule nation. La vérité & la profondeur des idées eſt le premier mérite de l'ouvrage philoſophique & tous les peuples en ſont juges.

Que le philosophe en conséquence n'imagine cependant pas pouvoir impunement négliger le coloris du style. Point d'ecrits que la beaute de l'expression n'embellisse.

Pour plaire au lecteur, il faut toujours exciter en lui des impressions vives. La nécessité de l'émouvoir, soit par la force de l'expression ou des idées, a toujours été recommandée par les rhéteurs & les écrivains de tous les siècles. Les différentes règles de la poétique, comme je l'ai déjà dit, ne sont que les divers moyens d'opérer cet effet.

Un auteur est il foible de choses; ne peut il fixer mon attention par la grandeur de ses images ou de ses pensées; que son style soit rapide, précis & châtié : l'élégance continue est quelquefois un cache-sottise (*a*). Il faut qu'un écrivain pauvre d'idées soit riche en mots & substitue le brillant de l'expression à l'excellence des pensées.

C'est une recette dont les hommes de génie ont eux-mêmes quelquefois fait usage. Je pourrois citer en exemple certains morceaux des ouvrages de Rousseau, où l'on ne trouve qu'un amas de principes & d'idées contradictoires. Il instruit peu; mais son coloris toujours vif amuse & plaît.

L'art d'écrire consiste dans l'art d'exciter des sensations. Aussi le président de Montesquieu lui même

---

(*a*) Il est peut-être aussi rare de trouver un bon écrivain dans un homme médiocre, qu'un mauvais dans un homme d'esprit.

a-t-il

a-t-il quelquefois enlevé l'admiration, étonné les esprits par des idées encore plus brillantes que vraies. Si leur fausseté reconnue, ses idées n'ont plus fait la même impression, c'est que dans le genre d'instruction, le seul beau est à la longue le vrai. Le vrai seul obtient une estime durable.

Au défaut d'idées un bizarre accouplement de mots peut encore faire illusion au lecteur & produire en lui une sensation vive.

Des expressions fortes (*a*), obscures & singulières suppléent dans une première lecture au vide des pensées. Un mot bizarre, une expression surannée excitent une surprise & toute surprise une impression plus ou moins forte. Les épîtres du poète Rousseau en sont la preuve.

En tout genre & sur-tout dans le genre d'agrément, la beauté d'un ouvrage a pour mesure la sensation qu'il fait sur nous. Plus cette sensation est nette & distincte, plus elle est vive. Toute poétique n'est que le commentaire de ce principe simple & le développement de cette règle primitive.

Si les rhéteurs répètent encore les uns d'après les

(*b*) Une idée fausse exige une expression obscure. L'erreur clairement exposée est bientôt reconnue pour erreur. Oser exprimer nettement ses idées, c'est être sûr de leur vérité. En aucun genre les charlatans n'écrivent clairement.

Point de scholastique qui puisse dire comme Boileau :

Ma pensée au grand jour toujours s'offre & s'expose,

autres que la perfection des ouvrages de l'art dépend de leur exacte ressemblance avec ceux de la nature ; ils se trompent. L'expérience prouve que la beauté de ces sortes d'ouvrages consiste moins dans une imitation exacte, que dans une imitation perfectionnée de cette même nature.

CHAPITRE XVIII.

De l'imitation perfectionnée de la nature.

CULTIVE-T-ON les arts ; on sait qu'il en est dont les ouvrages sont sans modèles & dont la perfection par conséquent est indépendante de leur ressemblance avec aucun des objets connus. Le palais d'un monarque n'est pas modelé sur le palais de l'Univers : ni les accords de notre musique sur celle des corps célestes. Leur son du moins n'a jusqu'à présent frappé aucune oreille.

Les seuls ouvrages de l'art dont la perfection suppose une imitation exacte de la nature, sont le portrait d'un homme, d'un animal, d'un fruit, d'une plante, &c. En presque tout autre genre c'est dans une imitation embellie de cette même nature que consiste la perfection de ces ouvrages.

Racine, Corneille ou Voltaire, mettent-ils un héros en scène ; ils lui font dire de la manière la plus courte, la plus élégante & la plus harmonieuse, pré-

ciſément ce qu'il doit dire. Nul héros cependant n'a tenu de tels diſcours. Il eſt impoſſible que Mahomet, Zopire, Pompée, Sertorius, &c., quelque eſprit qu'on leur ſuppoſe aient :

1°. Toujours parlé en vers ;

2°. Qu'ils ſe ſoient toujours ſervi dans leurs entretiens des expreſſions les plus courtes & les plus préciſes ;

3°. Qu'ils aient ſur le champ prononcé les diſcours que deux autres grands-hommes tels que Corneille & Voltaire ont été quelquefois quinze jours ou un mois à compoſer.

En quoi les grands poètes imitent-ils donc la nature ? en faiſant toujours parler leurs perſonnages conformément à la paſſion dont ils les animent (*a*). A tout autre égard ils embelliſſent la nature & font bien.

Mais comment l'embellir ? toutes nos idées nous viennent par nos ſens ; on ne compoſe que d'après ce qu'on voit. Comment imaginer quelque choſe hors la nature ? & ſuppoſé qu'on imaginât, quel moyen

---

(*a*) Au théâtre, le héros doit toujours parler conformément à ſon caractère & à ſa poſition. Le poète, à cet égard, ne peut être trop exact imitateur de la nature. Mais il doit l'embellir en raſſemblant dans une converſation ſouvent d'une demi-heure tous les traits de caractère épars dans toute la vie de ſon héros.

Pour peindre ſon avare, peut-être Molière mit-il à contribution tous les avares de ſon ſiècle, comme nos Phidias tous nos hommes forts, pour modeler leur Hercule.

d'en tranſmettre l'idée aux autres ? Auſſi répondrai-je, ce qu'en deſcription, par exemple, on entend par une compoſition nouvelle, n'eſt proprement qu'un nouvel aſſemblage d'objets déjà connus. Ce nouvel aſſemblage ſuffit pour étonner l'imagination & pour exciter des impreſſions d'autant plus vives qu'elles ſont plus neuves.

De quoi les peintres & les ſculpteurs compoſent-ils leur ſphinx ? des ailes de l'aigle, du corps du lion & de la tête de la femme. De quoi fut compoſée la Vénus d'Appelle ? des beautés éparſes ſur les corps des dix plus belles filles de la Grèce. C'eſt ainſi qu'en embelliſſant, Appelle imita la nature. A ſon exemple & d'après cette méthode, les peintres & les poètes ont depuis creuſé les antres des Gorgones, modelé les Typhons, les Anthées, édifié les palais des fées & des deeſſes, & décoré enfin de toutes les richeſſes du génie les lieux divers & fortunés de leur habitation.

Je ſuppoſe qu'un poète ait à décrire les jardins de l'amour. Jamais le ſifflement mortel & glacial de Borée ne s'y fait entendre ; c'eſt le zéphir qui ſur des ailes de roſes le parcourt pour en épanouir les fleurs & ſe charger de leurs odeurs. Le ciel en ce ſéjour eſt toujours pur & ſerein. Jamais l'orage ne l'obſcurcit. Jamais de fange dans les champs, d'inſectes dans les airs & de vipères dans les bois. Les montagnes y ſont couronnées d'orangers & de grenadiers en fleurs, les plaines couvertes d'épis ondoyans, les vallons toujours coupés de mille ruiſſeaux ou traverſés par un fleuve majeſtueux dont les vapeurs pompées par le

ſoleil & reçues dans le récipient des cieux, ne s'y condenſent jamais aſſez pour retomber en pluie ſur la terre.

La poéſie fait elle dans ce jardin jaillir des fontaines d'ambroiſie, groſſir des pommes d'or; y a t elle aligné des boſquets; conduit-elle l'Amour & Pſiché ſous leurs ombrages; y ſont-ils nus, amoureux & dans les bras du plaiſir; jamais par ſa piqûre une abeille importune ne les diſtrait de leur ivreſſe. C'eſt ainſi que la poéſie embellit la nature, & que de la décompoſition des objets déjà connus, elle recompoſe des êtres & des tableaux dont la nouveauté excite la ſurpriſe & produit en nous les impreſſions les plus vives & les plus fortes.

Mais quelle eſt la fée dont le pouvoir nous permet de métamorphoſer, de recompoſer ainſi les objets & de créer, pour ainſi dire, dans l'univers & dans l'homme, & des êtres & des ſenſations neuves? cette fée eſt le pouvoir d'abſtraire.

CHAPITRE XIX.

Du pouvoir d'abſtraire.

Il eſt peu de mots abſtraits dans les langues ſauvages & beaucoup dans celles des peuples policés. Ces derniers intéreſſés à l'examen d'une infinité d'objets, ſentent à chaque inſtant le beſoin de ſe communiquer nettement & rapidement leurs idées; c'eſt à cet effet qu'ils inventent tant de mots abſtraits : l'étude des ſciences les y néceſſite.

Deux hommes, par exemple, ont à conſidérer une qualité commune à deux corps; ces deux corps peuvent ſe comparer ſelon leur maſſe, leur grandeur, leur denſité, leur forme, enfin leurs couleurs diverſes. Que feront ces deux hommes? ils voudront d'abord déterminer l'objet de leur examen. Ces deux corps ſont-ils blancs; ſi c'eſt uniquement leur couleur qu'ils comparent; ils inventeront le mot *blancheur :* ils fixeront par ce mot toute leur attention ſur cette qualité commune à ces deux corps & en deviendront d'autant meilleurs juges de la différente nüance de leur blancheur.

Si les arts & la philoſophie ont par ce motif dû créer en chaque langue une infinité de mots abſtraits; faut-il s'étonner qu'à leur exemple, la poéſie ait fait auſſi ces abſtractions; qu'elle ait perſonnifié & déifié

les êtres imaginaires de la force, de la justice, de la vertu, de la fièvre, de la victoire, qui ne sont réellement que l'homme considéré en tant que fort, juste, vertueux, malade, victorieux, &c.; & qu'elle ait enfin dans toutes les religions peuplé l'olympe d'abstractions?

Un poète se fait-il l'architecte des demeures célestes; se charge-t-il de construire le palais de Plutus; il applique la couleur & la densité de l'or aux montagnes au centre desquelles il place l'édifice qui se trouve alors environné de montagnes d'or. Ce même poète applique-t-il à la grosseur de la pierre de taille la couleur du rubis ou du diamant; cette abstraction lui fournit tous les matériaux nécessaires à la construction du palais de Plutus ou des murs cristallins des cieux. Sans le pouvoir d'abstraire, Milton n'eût point rassemblé dans les jardins d'Eden ou des fées tant de points-de-vue pittoresques, tant de grottes délicieuses, tant d'arbres, tant de fleurs, enfin tant de beautés partagées par la nature entre mille climats divers.

C'est le pouvoir d'abstraire qui dans les contes & les romans crée ces pigmées, ces génies, ces enchanteurs, ces princes lutins, enfin ce *Fortunatus* dont l'invisibilité n'est que l'abstraction des qualités apparentes des corps.

C'est au pouvoir d'élaguer, si je l'ose dire, d'un objet tout ce qu'il a de défectueux (*a*) & de créer

(*a*) Qui présenteroit sur la scène une action tragique

des roſes ſans épines que l'homme encore doit preſque toutes ſes peines & ſes plaiſirs factices.

Par quelle raiſon en effet attend-on toujours de la poſſeſſion d'un objet plus de plaiſir que cette poſſeſſion ne vous en procure ? Pourquoi tant de déchet entre le plaiſir eſpéré & le plaiſir ſenti ? c'eſt que dans le fait on prend le temps & le plaiſir comme ils viennent, & que dans l'eſpérance on jouit de ce même plaiſir ſans le mélange des peines qui preſque toujours l'accompagnent.

Le bonheur parfait & tel qu'on le deſire ne ſe rencontre que dans les palais de l'eſpérance & de l'imagination. C'eſt-là que la poéſie nous peint comme éternels ces rapides momens d'ivreſſe que l'amour sème de loin en loin dans la carrière de nos jours. C'eſt-là qu'on croit toujours jouir de cette force, de cette chaleur de ſentimens éprouvée une ou deux fois dans la vie, & due ſans doute à la nouveauté des ſenſations qu'excitent en nous les premiers objets de notre tendreſſe. C'eſt-là qu'enfin s'exagérant la vivacité d'un plaiſir rarement goûté & ſouvent deſiré, on ſe ſurfait le bonheur de l'opulent.

Que le haſard ouvre à la pauvreté le ſalon de la richeſſe, lorſqu'éclairé de cent bougies ce ſalon retentit des ſons d'une muſique vive; alors frappé de l'éclat

---

telle qu'elle s'eſt réellement paſſée, courroit grand riſque d'ennuyer les ſpectateurs.

Que doit donc faire le poète ? abſtraire de cette action tout ce qui ne peut faire une impreſſion vive & forte.

des dorures & de l'harmonie des inſtrumens, que le riche eſt heureux, s'écrie l'indigent ! ſa félicité l'emporte autant ſur la mienne que la magnificence de ce ſalon l'emporte ſur la pauvreté de ma chaumière. Cependant il ſe trompe, & dupe de l'impreſſion vive qu'il reçoit, il ne ſait point qu'elle eſt en partie l'effet de la nouveauté des ſenſations qu'il éprouve; que l'habitude de ces ſenſations émouſſant leur vivacité, lui rendroit ce ſalon & ce concert inſipides, & qu'enfin ces plaiſirs des riches ſont achetés par mille ſoucis & mille inquiétudes.

L'indigent a par des abſtractions écarté des richeſſes tous les ſoins & les ennuis qui les ſuivent (*a*).

Sans le pouvoir d'abſtraire, nos conceptions n'atteindroient point au-delà des jouiſſances. Or dans le ſein même des délices, ſi l'on éprouve encore des deſirs & des regrets, c'eſt, comme je l'ai déjà dit, un effet de la différence qui ſe trouve entre le plaiſir imaginaire & le plaiſir ſenti.

C'eſt le pouvoir de décompoſer, de recompoſer les objets & d'en créer de nouveaux, qu'on peut régarder non ſeulement comme la ſource d'une infinité de peines & de plaiſirs factices ; mais encore comme l'unique

---

(*a*) Le pouvoir d'abſtraire d'une condition différente de la ſienne les maux qu'on n'y a point éprouvés, rend toujours l'homme envieux de la condition d'autrui. Que faire pour étouffer en lui une envie ſi contraire à ſon bonheur ? le déſabuſer, & lui apprendre que l'homme au-deſſus du beſoin eſt à-peu-près auſſi heureux qu'il peut l'être.

moyen, & d'embellir la nature en l'imitant, & de perfectionner les arts d'agrément.

Je ne m'étendrai pas davantage sur la beauté de leurs ouvrages. J'ai montré que leur principal objet est de nous soustraire à l'ennui ; que cet objet est d'autant mieux rempli qu'ils excitent en nous des sensations plus vives, plus distinctes, & qu'enfin c'est toujours sur la force plus ou moins grande de ces sensations que se mesure le degré de perfection & de beauté de ces ouvrages.

Qu'on honore, qu'on cultive donc les beaux arts ; ils sont la gloire de l'esprit humain (5) & la source d'une infinité d'impressions délicieuses. Mais qu'on ne croye pas le riche oisif si supérieurement heureux par la jouissance de leurs chefs-d'œuvre.

On a vu dans les premiers chapitres de cette section que sans être égaux en richesses & en puissance : tous les hommes étoient également heureux, du moins dans les dix ou douze heures de la journée employées à la satisfaction de leurs divers besoins physiques.

Quant aux dix ou douze autres heures, c'est-à-dire, à celles qui séparent un besoin satisfait d'un besoin renaissant, j'ai prouvé qu'elles sont remplies de la manière la plus agréable, lorsqu'elles sont consacrées à l'acquisition des moyens de pourvoir abondamment à nos besoins & à nos amusemens. Que puis-je pour confirmer la vérité de cette opinion, sinon m'arrêter encore un moment à considérer lesquels sont le plus sûrement heureux, ou de ces opulens oisifs, si fatigués

de n'avoir rien à faire, ou de ces hommes que la médiocrité de leur fortune nécessite à un travail journalier qui les occupe sans les fatiguer ?

CHAPITRE XX.

De l'impression des arts d'agrément sur l'opulent oisif.

Un riche est-il par ses emplois nécessité à un travail que l'habitude lui rend agréable ; un riche s'est-il fait des occupations ; il peut, comme l'homme d'une fortune médiocre, facilement échapper à l'ennui.

Mais où trouver des riches de cette espèce ? quelquefois en Angleterre où l'argent ouvre la carriere de l'ambition. Par-tout ailleurs la richesse, compagne de l'oisiveté, est passive dans presque tous ses amusemens. Elle les attend des objets environnans ; & peu de ces objets excitent en elle des sensations vives. De telles sensations ne peuvent d'ailleurs, ni se succéder rapidement, ni se renouveler chaque instant. La vie de l'oisif s'écoule donc dans une insipide langueur.

En vain le riche a rassemblé près de lui les arts d'agrément : ces arts ne peuvent lui procurer sans cesse des impressions nouvelles, ni le soustraire longtemps à son ennui. Sa curiosité est si-tôt émoussée, l'oisif est si peu sensible, les chefs-d'œuvre des arts font sur lui des impressions si peu durables, qu'il faudroit pour l'amuser lui en présenter sans cesse de

nouveaux. Or tous les artistes d'un empire ne pourroient à cet égard subvenir à ses besoins.

Il ne faut qu'un moment pour admirer : il faut un siècle pour faire des choses admirables. Que de riches oisifs, sans éprouver de sensations agréables, passent journellement sous ce magnifique portail du vieux louvre que l'étranger contemple avec étonnement !

Pour sentir la difficulté d'amuser un riche oisif, il faut observer qu'il n'est pour l'homme que deux états ; l'un où il est passif, l'autre où il est actif.

CHAPITRE XXI.

De l'état actif & passif de l'homme.

DANS le premier de ces états l'homme peut sans ennui supporter assez long-temps la même sensation. il ne le peut dans le second. Je puis pendant six heures faire de la musique & ne puis sans dégoût assister trois heures à un concert.

Rien de plus difficile à amuser que la passive oisiveté. Tout la dégoûte. C'est ce dégoût universel qui la rend juge si sévère des beautés des arts & qui lui fait exiger tant de perfection dans leurs ouvrages. Plus sensible & moins ennuyée, elle seroit moins difficile.

Quelles impressions vives les arts d'agrémens exciteroient-ils dans l'oisif ! Si les arts nous charment, c'est en retraçant, en embellissant à nos yeux l'image

des plaiſirs déjà éprouvés ; c'eſt en rallumant le deſir de les goûter encore. Or quel deſir réveillent-elles dans un homme qui, riche aſſez pour acheter tous les plaiſirs, en eſt toujours raſſaſié ?

En vain la danſe, la peinture, les arts enfin les plus voluptueux & les plus ſpécialement conſacrés à l'amour, en rappellent l'ivreſſe & les tranſports, quelle impreſſion feront-ils ſur celui qui, fatigué de jouiſſance, eſt blaſé ſur ce plaiſir ? Si le riche court les bals & les ſpectacles, c'eſt pour changer d'ennui & par ce changement en adoucir le mal-aiſe.

Tel eſt en général le ſort des princes. Tel fut celui du fameux Bonnier. A peine avoit-il formé un ſouhait que la fée de la richeſſe venoit le remplir. Bonnier étoit ennuyé de femmes, de concerts, de ſpectacles : malheureux qu'il étoit, il n'avoit rien à deſirer. Moins riche il eût eu des deſirs.

Le deſir eſt le mouvement de l'ame : privée de deſirs, elle eſt ſtagnante. Il faut deſirer pour agir, & agir pour être heureux. Bonnier mourut d'ennui au milieu des délices.

On ne jouit vivement qu'en eſpérance. Le bonheur réſide moins dans la poſſeſſion que dans l'acquiſition des objets de nos deſirs.

Pour être heureux, il faut qu'il manque toujours quelque choſe à notre félicité. Ce n'eſt point après avoir acquis vingt millions, mais en les acquérant qu'on eſt vraiment fortuné. Ce n'eſt point après avoir proſpéré ; c'eſt en proſpérant qu'on eſt heureux. L'ame

alors toujours en action, toujours agréablement remuée, ne connoît point l'ennui.

D'où naît la paſſion effrénée des grands pour la chaſſe ? de ce que paſſifs dans preſque tous leurs autres amuſemens, par conſéquent toujours ennuyés, c'eſt à la chaſſe ſeule qu'ils ſont forcément actifs. On l'eſt au jeu. Auſſi le joueur en eſt-il d'autant moins acceſſible à l'ennui (*a*).

Cependant, ou le jeu eſt gros, ou il eſt petit. Dans le premier cas il eſt inquiétant & quelquefois funeſte : dans le ſecond il eſt preſque toujours inſipide.

Cette riche & paſſive oiſiveté ſi enviée de tous, & qui dans une excellente forme de gouvernement ne ſe montreroit peut-être pas ſans honte, n'eſt donc pas auſſi heureuſe qu'on l'imagine ; elle eſt ſouvent expoſée à l'ennui.

(*a*) Le jeu n'eſt pas toujours employé comme remède à l'ennui. Le petit jeu, le jeu de commerce eſt quelquefois un cache-ſottiſe. L'on joue ſouvent dans l'eſpoir de n'être pas reconnu pour ce qu'on eſt.

CHAPITRE XXII.

C'est aux riches que se fait le plus vivement sentir le besoin des richesses.

Si l'opulent oisif ne se croit jamais assez riche, c'est que les richesses qu'il possède ne suffisent point encore à son bonheur. A-t il des musiciens à ses gages; leurs concerts ne remplissent point le vide de son ame. Il lui faut de plus des architectes, un vaste palais, une cage immense pour renfermer un triste oiseau. Il desire en outre des équipages de chasse, des bals, des fêtes, &c. L'ennui est un gouffre sans fond que ne peuvent combler les richesses d'un empire & peut-être celles de l'univers entier. Le travail seul le remplit. Peu de fortune suffit à la félicité du citoyen laborieux. Sa vie uniforme & simple s'écoule sans orage. Ce n'est point sur la tombe de Crésus (*a*), mais sur celle de Baucis, qu'on grava cette épitaphe:

Sa mort fut le soir d'un beau jour.

(*a*) Si la félicité étoit toujours compagne du pouvoir, quel homme eût été plus heureux que le calife Abdoulrahman! Cependant quelle fut l'inscription qu'il fit graver sur sa tombe. « Honneurs, richesses, puissance souveraine; j'ai joui de tout. Estimé & craint des princes mes contemporains, ils ont envié mon bonheur; ils ont été

De grands trésors sont l'apparence du bonheur & non sa réalité. Il est plus de vraie joie dans la maison de l'aisance que dans celle de l'opulence, & l'on soupe plus gaiement au cabaret que chez le président Hainaut.

Qui s'occupe se soustrait à l'ennui. Aussi l'ouvrier dans sa boutique, le marchand à son comptoir est souvent plus heureux que son monarque. Une fortune médiocre nous nécessite à un travail journalier. Si ce travail n'est point excessif, si l'habitude en est contractée, il nous devient dès-lors agréable (*a*). Tout homme qui par cette espèce de travail peut pourvoir à ses besoins physiques & à celui de ses amusemens, est à-peu-près aussi heureux qu'il le peut être (*b*).

» jaloux de ma gloire; ils ont recherché mon amitié. J'ai, » dans le cours de ma vie, exactement marqué tous les » jours où j'ai goûté un plaisir pur & véritable; & dans » un règne de cinquante années, je n'en ai compté que » quatorze ».

(*a*) On ignore encore ce que peut sur nous l'habitude. On est, dit-on, bien nourri, bien couché à la bastille, & l'on y meurt de chagrin. Pourquoi? c'est qu'on y est privé de sa liberté, c'est-à-dire, qu'on n'y vaque point à ses occupations ordinaires.

(*b*) La condition de l'ouvrier qui, par un travail modéré, pourvoit à ses besoins & à ceux de sa famille, est de toutes les conditions peut-être la plus heureuse. Le besoin qui nécessite son esprit à l'application, son corps à l'exercice, est un préservatif contre l'ennui & les maladies. Or l'ennui & les maladies sont des maux : la joie & la santé des biens.

Mais

Mais doit-on compter l'amusement parmi les besoins ? Il faut à l'homme comme à l'enfant des momens de récréation ou de changement d'occupations. Avec quel plaisir l'ouvrier & l'avocat quittent-ils, l'un son attelier, & l'autre son cabinet pour la comédie ! S'ils sont plus sensibles à ce spectacle que l'homme du monde, c'est que les sensations qu'ils y éprouvent, moins émoussées par l'habitude, sont pour eux plus nouvelles.

A-t-on d'ailleurs contracté l'habitude d'un certain travail de corps & d'esprit ; ce besoin satisfait, l'on devient sensible aux amusemens même où l'on est passif. Si ces amusemens sont insipides au riche oisif, c'est qu'il fait du plaisir son affaire & non son délassement. Le travail auquel jadis l'homme fut, dit-on, condamné, ne fut point une punition céleste, mais un bienfait de la nature. Travail suppose desir. Est-on sans desirs ; on végète sans principes d'activité. Le corps & l'ame restent, si je l'ose dire, dans la même attitude (*a*). L'occupation est le bonheur de l'homme (*b*).

(*a*) Une des principales causes de l'ignorance & de l'inertie des Africains, est la fertilité de cette partie du monde, elle fournit presque sans culture à tous les besoins. L'Africain n'a donc point intérêt de penser. Aussi pense-t-il peu. On en peut dire autant du Caraïbe. S'il est moins industrieux que le sauvage du nord de l'Amérique, c'est que pour se nourrir, ce dernier a besoin de plus d'industrie.

(*b*) Pour le bonheur de l'homme, il faut que le plaisir soit le prix du travail, mais d'un travail modéré. Si la

Mais pour s'occuper & ſe mouvoir, que faut-il ? un motif. Quel eſt le plus puiſſant & le plus général ? la faim. C'eſt elle qui dans les campagnes commande le labour au cultivateur, & qui dans les forêts commande la pêche & la chaſſe au ſauvage.

Un beſoin d'une autre eſpèce anime l'artiſte & l'homme de lettres. C'eſt le beſoin de la gloire, de l'eſtime publique & des plaiſirs dont elle eſt repréſentative.

Tout beſoin, tout deſir néceſſite au travail. En a-t-on de bonne heure contracté l'habitude ; il eſt agréable. Faute de cette habitude, la pareſſe le rend odieux, & c'eſt à regret qu'on sème, qu'on cultive & qu'on penſe.

---

nature eût d'elle-même pourvu à tous ſes beſoins, elle lui eût fait le plus funeſte des dons. Les hommes euſſent croupi dans la langueur : la riche oiſiveté eût été ſans reſſource contre l'ennui. Quel palliatif à ce mal ? aucun. Que tous les citoyens ſoient ſans beſoins, ils ſeront également opulens. Où le riche oiſif trouvera-t-il alors des hommes qui l'amuſent ?

CHAPITRE XXIII.

De la puiſſance de la pareſſe.

Les peuples ont-ils à choiſir entre la profeſſion de voleur ou de cultivateur ; c'eſt la première qu'ils embraſſent. Les hommes en général ſont pareſſeux, ils préféreront preſque toujours les fatigues, la mort & les dangers au travail de la culture. Mes exemples ſont la grande nation des Malais, partie des Tartares & des Arabes, tous les habitans du Taurus, du Caucaſe, & des hautes montagnes de l'Aſie.

Mais, dira-t-on, quel que ſoit l'amour des hommes pour l'oiſiveté, s'il eſt des peuples voleurs & rédoutés comme plus aguerris & plus courageux ; n'eſt-il pas auſſi des nations cultivatrices ? oui, parce que l'exiſtence des peuples voleurs ſuppoſe celle des peuples riches & volables. Les premiers ſont peu nombreux, parce qu'il faut beaucoup de moutons pour nourrir peu de loups, parce que des peuples voleurs habitent des montagnes ſtériles & inacceſſibles, & ne peuvent que dans de ſemblables retraites réſiſter à la puiſſance d'une nation nombreuſe & cultivatrice. Or s'il eſt vrai qu'en général les hommes ſoient pirates & voleurs, toutes les fois que la poſition phyſique de leur pays leur permet de l'être impunément, l'amour du vol leur eſt donc naturel. Sur quoi cet amour eſt-il

fondé? sur la pareſſe, c'eſt-à-dire, ſur l'envie d'obtenir avec le moins de peine poſſible l'objet de leurs deſirs.

L'oiſiveté eſt dans les hommes la cauſe ſourde des plus grands effets. C'eſt faute de motifs aſſez puiſſans pour s'arracher à la pareſſe que la plupart des Satrapes, auſſi voleurs & plus oiſifs que les Malais, ſont encore plus ennuyés & plus malheureux.

CHAPITRE XXIV.

Une fortune médiocre aſſure le bonheur du citoyen.

Si l'habitude rend le travail facile; ſi l'on fait toujours ſans peine ce que l'on refait tous les jours; ſi tout moyen d'acquérir un plaiſir, doit être compté parmi les plaiſirs; une fortune médiocre, en néceſſitant l'homme au travail, aſſure d'autant plus ſa félicité, que le travail remplit toujours de la manière la plus agréable l'eſpace de temps qui ſépare un beſoin ſatisfait d'un beſoin renaiſſant, & par conſéquent les douze & ſeules heures de la journée où l'on ſuppoſe le plus d'inégalité dans le bonheur des hommes.

Un gouvernement accorde-t-il à ſes ſujets la propriété de leurs biens, de leur vie & de leur liberté; s'oppoſe-t-il à la trop inégale répartition des richeſſes nationales; conſerve-t-il enfin tous les citoyens dans

un certain état d'aisance ; il leur a fourni à tous les moyens d'être à-peu-près aussi heureux qu'ils le peuvent être.

Sans être égaux en richesses, en dignités, les individus peuvent donc l'être en bonheur. Mais quelque démontrée que soit cette vérité, est-il un moyen de la persuader aux hommes ? & comment les empêcher d'associer perpétuellement dans leur mémoire l'idée du bonheur à l'idée des richesses ?

CHAPITRE XXV.

De l'association des idées de bonheur & de richesses dans notre mémoire.

En tout pays où l'on n'est assuré de la propriété, ni de ses biens, ni de sa vie, ni de sa liberté, les idées de bonheur & de richesses doivent souvent se confondre. On y a besoin de protecteurs, & richesse fait protection.

Dans tout autre, on peut s'en former des idées distinctes. Si des Fakirs à l'aide d'un cathéchisme religieux persuadent aux hommes les absurdités les plus grossières, par quelle raison, à l'aide d'un catéchisme moral ne leur persuaderoit-on pas qu'ils sont heureux, lorsque pour l'être, il ne leur manque que de se croire tels (6) ? Cette croyance fait partie de notre félicité. Qui se croit infortuné le devient. Mais peut-on

s'aveugler ſur ce point important ? Quels ſont donc les plus grands ennemis de notre bonheur ? l'ignorance & l'envie.

L'envie louable dans la première jeuneſſe, tant quelle porte le nom d'émulation, devient une paſſion funeſte, lorſque dans l'âge avancé elle a repris celui d'envie.

Qui l'engendre ? l'opinion fauſſe & exagérée qu'on ſe forme du bonheur de certaines conditions. Quel moyen de détruire cette opinion ? c'eſt d'éclairer les hommes, c'eſt à la connoiſſance du vrai qu'il eſt réſervé de les rendre meilleurs : elle ſeule peut étouffer cette guerre inteſtine qui ſourdement & éternellement allumée entre les citoyens de profeſſions & de talens différens, diviſe preſque tous les membres des ſociétés policées.

L'ignorance & l'envie, en les abreuvant du fiel d'une haine injuſte & réciproque, leur a trop longtemps caché celle d'une vérité importante. C'eſt que peu de fortune, comme je l'ai prouvé, ſuffit à leur félicité (*a*). Qu'on ne regarde point cet axiome comme un lieu commun de chaire ou de collége. Plus on l'approfondira, plus on en ſentira la vérité.

(*a*) Des hommes qui de l'état d'opulence paſſent à celui de la médiocrité, ſont ſans doute malheureux. Ils ont, dans leur premier état, contracté des goûts qu'ils ne peuvent ſatisfaire dans le ſecond. Auſſi ne parlai-je ici que des hommes qui, nés ſans fortune, n'ont point d'habitudes à vaincre. Peu de richeſſe ſuffit au bonheur de ces derniers ; du moins dans les pays où l'opulence n'eſt point un titre à l'eſtime publique.

Si la méditation de cet axiome peut persuader de leur bonheur une infinité de gens auxquels, pour être heureux, il ne manque que de se croire tels; cette vérité n'est donc point une de ces maximes spéculatives inapplicables à la pratique.

CHAPITRE XXVI.

De l'utilité éloignée de mes principes.

Si le premier j'ai prouvé la possibilité d'une égale répartition de bonheur entre les citoyens, & géométriquement démontré cette importante vérité, je suis heureux; je puis me regarder comme le bienfaiteur des hommes & me dire :

Tout ce que les moralistes ont publié sur l'égalité des conditions; tout ce que les romanciers ont débité du talisman d'Orosmane, n'étoit que l'appercevance encore obscure de ce que j'ai prouvé.

Si l'on me reprochoit d'avoir trop long-temps insisté sur cette question, je répondrois que la félicité publique se composant de toutes les félicités particulières, pour savoir ce qui constitue le bonheur de tous, il falloit savoir ce qui constitue le bonheur de chacun, & montrer que s'il n'est point de gouvernement où tous les hommes puissent être également puissans & riches, il n'en est aucun où ils ne puissent être également heureux; qu'enfin il est telle législa-

tion où (ſauf des malheurs particuliers) il n'y auroit d'autres infortunés que des foux.

Mais une égale répartition de bonheur entre les citoyens ſuppoſe une moins inégale répartition des richeſſes nationales. Or dans quel gouvernement de l'Europe établir maintenant cette répartition ? L'on n'en apperçoit point ſans doute la poſſibilité prochaine. Cependant l'altération qui ſe fait journellement dans la conſtitution de tous les empires, prouve qu'au moins cette poſſibilité n'eſt point une chimère platonicienne.

Dans un temps plus ou moins long, s'il faut, diſent les ſages, que toutes les poſſibilités ſe réaliſent; pourquoi déſeſpérer du bonheur futur de l'humanité? qui peut aſſurer que les vérités ci-deſſus établies lui ſoient toujours inutiles.

Il eſt rare, mais néceſſaire dans un temps donné qu'il naiſſe un Pen, un Manco-Capac pour donner des lois à des ſociétés naiſſantes. Or ſuppoſé (ce qui peut-être eſt plus rare encore) que jaloux d'une gloire nouvelle, un tel homme voulût, ſous le titre d'ami des hommes, conſacrer ſon nom à la poſtérité, & qu'en conſéquence plus occupé de la compoſition de ſes lois & du bonheur des peuples que de l'accroiſſement de ſa puiſſance, cet homme voulût faire des heureux & non des eſclaves; nul doute, comme je le prouverai ſection IX, qu'il n'apperçût dans les principes que je viens d'établir, le germe d'une légiſlation neuve & plus conforme au bonheur de l'humanité.

NOTES DE LA SECTION VIII.

1. POINT de calomnie dont en France le clergé n'ait noirci les philofophes. Il les accufoit de ne reconnoître aucune fupériorité de rang, de naiffance & de dignité. Il croyoit par ce moyen irriter le puiffant contre eux. Cette accufation étoit heureufement trop vague & trop ridicule. En effet, fous quel point de vue un philofophe s'égaleroit-il au grand feigneur ? ou ce feroit en qualité de chrétien, parce qu'à ce titre tous les hommes font frères ; ou ce feroit en qualité de fujet d'un defpote, parce que tout fujet n'eft devant lui qu'un efclave, & que tous les efclaves font effentiellement de même condition. Or les philofophes ne font apôtres ni du papifme, ni du defpotifme, & d'ailleurs il ne doit point y avoir en France de defpote. Mais les titres dont on y décore les grands feigneurs font-ils autre chofe que les joujoux d'une vanité puérile ; ont-ils néceffairement part au maniement des affaires publiques ; ont-ils une puiffance réelle ; ils ne font point grands en ce fens ; mais ils ont des noms qu'on refpecte & qu'on doit refpecter.

2. L'homme occupé s'ennuie peu & defire peu. Souhaite-t-on d'immenfes richeffes ; c'eft comme moyen, ou d'éviter l'ennui, ou de fe procurer des plaifirs. Qui n'a point de befoin eft indifférent aux richeffes. Il en eft de l'amour de l'argent comme de l'amour du luxe. Qu'un jeune homme foit avide de femmes ; s'il regarde le luxe dans les ameublemens, les fêtes & les équipages comme un moyen de les féduire, il eft paffionné pour le luxe. Vieillit-il ; devient-il infenfible aux plaifirs de l'amour ; il dédore fon carroffe, y attelle de vieux chevaux, & dégalonne fes habits. Cet homme aimoit le luxe comme

moyen de se procurer certains plaisirs. Y devient-il indifférent ; il est sans amour pour le luxe.

3. Le mariage dans certaines conditions ne présente souvent que le tableau de deux infortunés unis ensemble pour faire réciproquement leur malheur.

Le mariage a deux objets ; l'un la conservation de l'espèce, l'autre le bonheur & le plaisir des deux sexes.

La recherche des plaisirs est permise, pourquoi s'en priveroit-on, lorsque ces plaisirs ne nuisent point à la société ?

Mais le mariage tel qu'il est institué dans les pays catholiques, ne convient point également à toutes les professions. A quoi rapporter l'uniformité de son institution ? à la convenance, répondrai-je, qui se trouve entre cette forme de mariage & l'état primitif des habitans de l'Europe, c'est-à-dire, l'état de laboureur. Dans cette profession l'homme & la femme ont un objet commun de desir ; c'est l'amélioration des terres qu'ils cultivent. Cette amélioration résulte du concours de leurs travaux. Dans leur ferme les deux époux toujours occupés, toujours utiles l'un à l'autre, supportent sans dégoût & sans inconvénient l'indissolubilité de leur union. Il n'en est pas de même dans les autres professions. Le clergé ne se marie point. Pourquoi ? c'est que dans la forme actuelle du mariage l'église a cru qu'une femme, un ménage & les soins qu'il entraîne détourneroient le prêtre de ses fonctions. En détourne-t-il moins le magistrat, l'homme de lettre, l'homme en place ? & les fonctions de ces derniers ne sont-elles pas tout autrement sérieuses & importantes que celles du prêtre ? les peuples de l'Europe croient-ils cette forme de mariage mieux assortie à la profession des armes ? la preuve du contraire, c'est qu'ils l'interdisent à presque tous leurs soldats. Or que suppose cette interdiction, sinon qu'instruites par l'expérience les nations ont enfin reconnu qu'une femme corrompt les

mœurs du guerrier, éteint en lui l'amour patriotique, & le rend à la longue efféminé, pareſſeux & timide ?

Quel remède à ce mal ? en Pruſſe un ſoldat du premier bataillon trouve-t-il une fille jolie ; il couche avec elle, & l'union des deux époux dure autant que leur amour & leur convenance. Ont-ils des enfans ; s'ils ne peuvent les nourrir, le roi s'en charge, les élève dans une maiſon fondée à cet effet. Il y forme une pépinière de jeunes ſoldats. Or qu'on donne à ce prince la diſpoſition d'une plus grande quantité de fonds eccléſiaſtiques, il exécutera en grand ce qu'il ne peut faire qu'en petit ; & ſes ſoldats amans & pères, jouiront des plaiſirs de l'amour, ſans que leurs mœurs ſoient amollies, & qu'ils aient rien perdu de leur courage.

Dans le mariage, diſoit Fontenelle, la loi d'une union indiſſoluble eſt une loi barbare & cruelle. En France le peu de bons ménages prouve en ce genre la néceſſité d'une réforme.

Il eſt des nations où l'amant & la maîtreſſe ne s'épouſent qu'après trois ans d'habitation. Ils eſſaient pendant ce temps la ſympatie de leurs caractères. Ne ſe conviennent-ils pas ; ils ſe ſéparent, & la fille paſſe en d'autres mains.

Ces mariages africains ſont les plus propres à aſſurer le bonheur des conjoints. Mais qui pourvoiroit alors à la ſubſiſtance des enfans ? les mêmes lois qui l'aſſurent dans les pays où le divorce eſt permis. Que les mâles reſtent aux pères, & les filles à la mère ; qu'on aſſigne dans les contrats de mariage telle ſomme pour l'éducation des enfans venus avant le divorce ; que le revenu des dixmes & des hôpitaux ſoit appliqué à l'entretien de ceux dont les parens ſont ſans bien & ſans induſtrie, l'inconvénient du divorce ſera nul, & le bonheur des époux aſſuré. Mais, dira-t-on, que de mariages diſſous par une loi ſi favorable à l'inconſtance humaine ! l'expérience prouve le contraire.

Au reſte je veux que les deſirs ambulatoires & variables

de l'homme & de la femme leur fissent quelquefois changer l'objet de leur tendresse ; pourquoi les priver des plaisirs du changement, si d'ailleurs leur inconstance, par des lois sages, n'est point nuisible à la société ?

En France les femmes sont trop maîtresses ; en Orient trop esclaves : leur sexe y est sacrifié au nôtre.

Pourquoi ce sacrifice ? Deux époux cessent-ils de s'aimer, commencent-ils à se hair ; pourquoi les condamner à vivre ensemble ?

D'ailleurs s'il est vrai que le desir du changement soit aussi conforme qu'on le dit à la nature humaine, on pourroit donc proposer la possibilité du changement comme le prix du mérite ; on pourroit donc essayer de rendre par ce moyen les guerriers plus braves, les magistrats plus justes, les artisans plus industrieux, & les gens de génie plus studieux.

Quelle espèce de plaisir ne devient point entre les mains d'un législateur habile, un instrument de la félicité publique ?

4. Peu de poètes tragiques connoissent l'homme : peu d'entr'eux ont assez étudié les diverses passions pour leur faire toujours parler leur propre langue. Chacune d'elles cependant a la sienne.

Sagit-il de détourner un homme d'une action dangereuse & imprudente ; l'humanité se charge-t-elle de lui donner un conseil à ce sujet ; elle ménage sa vanité, lui montre la vérité, mais sous les expressions les moins offensantes. Elle adoucit enfin par le ton & le geste ce que cette vérité a de trop amer.

La dureté la dit cruement.

La malignité la dit de la manière la plus humiliante.

L'orgueil commande impérieusement : il est sourd à toute représentation. Il veut qu'on lui obéisse sans examen.

La raiſon diſcute avec cet homme la ſageſſe de ſon action, écoute ſa réponſe & la ſoumet au jugement de l'intéreſſé.

L'ami plein de tendreſſe pour ſon ami, le contredit à regret. Ne le perſuade-t-il pas ; il a recours aux larmes & à la prière, le conjure par le lien ſacré qui unit ſon bonheur au ſien, de ne point s'expoſer au danger de cette action.

L'amour prend un autre ton, & pour combattre la réſolution de ſon amant, la maîtreſſe n'allègue d'autre motif que ſa volonté & ſon amour. L'amant réſiſte-t-il ; elle s'abaiſſe enfin à raiſonner. Mais la raiſon n'eſt jamais que la dernière reſſource de l'amour.

On peut donc, à la différente manière de donner le même conſeil, diſtinguer l'eſpèce de caractère ou de paſſion qui le dicte. Mais la fourberie a-t elle une langue particulière ? Non : auſſi le fourbe emprunte-t-il tantôt celle de l'amitié, & ſe reconnoit-il à la différence qu'on remarque entre le ſentiment dont il ſe dit affecté & celui qu'il doit avoir. Etudie-t-on la langue des paſſions & des caractères différens ; on trouve ſouvent les tragiques en défaut. Il en eſt peu qui, faiſant parler telle paſſion, n'empruntent quelquefois le langage d'une autre. Je ne parlerai point des poètes tragiques ſans citer à ce ſujet Milord Shaftesburi. Lui ſeul me paroît avoir eu la véritable idée de la tragédie. « L'objet de la comédie, eſt, dit-il, la correction des mœurs » des particuliers ; celui de la tragédie doit être pareillement la correction des mœurs des miniſtres & des ſouverains. Pourquoi, ajoute-t-il, ne pas intituler des tragédies du nom de *Roi tyran*, de *Monarque*, ou *foible*, » ou *ſuperſtitieux*, ou *ſuperbe*, ou *flatté* ? c'eſt l'unique » moyen de rendre les tragédies encore plus utiles ».

5. L'homme inſtruit par les découvertes de ſes pères, a reçu l'héritage de leurs penſées : c'eſt un dépôt qu'il eſt chargé de tranſmettre à ſes deſcendans, augmenté de

quelques-unes de ses propres idées. Que d'hommes à cet égard meurent banqueroutiers !

6. Deux causes habituelles du malheur des hommes, d'une part, *ignorance du peu qu'il faut pour être heureux*, de l'autre, *besoins imaginaires & desirs sans bornes*. Un negociant est-il riche; il veut être le plus riche de sa ville. Un homme est-il roi ; il veut être le plus puissant des rois. Ne faudroit-il pas se rappeler quelquefois avec Montagne, *qu'assis soit sur le trône soit sur un escabeau, on n'est jamais assis que sur son cul;* que si le pouvoir & les richesses sont des moyens de se rendre heureux, il ne faut pas confondre les moyens avec la chose même; qu'il ne faut pas acheter par trop de soin, de travaux & de dangers ce qu'on peut avoir à meilleur compte; & qu'enfin dans la recherche du bonheur, on ne doit point oublier que c'est le bonheur qu'on cherche ?

SECTION IX.

De la possibilité d'indiquer un bon plan de législation.

Des obstacles que l'ignorance met à sa publication.

Du ridicule qu'elle jette sur toute idée nouvelle & toute étude approfondie de la morale & de la politique.

De l'inconstance qu'elle suppose dans l'esprit humain : inconstance incompatible avec la durée de bonnes lois.

Du danger imaginaire auquel (si l'on en croit l'ignorance) la révélation d'une idée neuve, & sur-tout des vrais principes des lois, doit exposer les empires.

De la trop funeste indifférence des hommes pour l'examen des vérités morales ou politiques.

Du nom de vraies ou de fausses données aux mêmes opinions, selon l'intérêt momentané qu'on a de les croire telles ou telles.

CHAPITRE PREMIER.

De la difficulté de tracer un bon plan de législation.

PEU d'hommes célèbres ont écrit sur la morale & la législation. Quelle est la cause de leur silence ? seroit-ce

la grandeur, l'importance du ſujet, le grand nombre d'idées, enfin l'étendue d'eſprit néceſſaire pour le bien traiter ? non. Leur ſilence eſt l'effet de l'indifférence du public pour ces ſortes d'ouvrages.

En ce genre un excellent écrit regardé tout au plus comme le rêve d'un homme de bien, devient le germe de mille diſcuſſions, la ſource de mille diſputes que l'ignorance des uns & la mauvaiſe foi des autres rendent interminables. Quel mépris n'affiche-t-on pas pour un ouvrage dont l'utilité éloignée eſt toujours traitée de chimère platonicienne ?

Dans tout pays policé & déjà ſoumis à certaines lois, à certaines mœurs, à certains préjugés; un bon plan de légiſlation preſque toujours incompatible avec une infinité d'intérêts perſonnels, d'abus établis & de plans déjà adoptés, paroîtra donc toujours ridicule. En démontrât-on l'excellence, il ſeroit long-temps conteſté.

Cependant ſi, jaloux d'éclairer les nations ſur l'objet important de leur bonheur, un homme d'un caractère élevé & nerveux vouloit affronter ce ridicule; me ſeroit-il permis de l'avertir que le public ſe prête avec peine à l'examen d'une queſtion compliquée, & que s'il eſt un moyen de fixer ſon attention ſur le problême d'une excellente légiſlation, c'eſt de le ſimplifier & de le réduire à deux propoſitions.

L'objet de la première ſeroit la découverte des lois propres à rendre les hommes les plus heureux poſſible, à leur procurer par conſéquent tous les amuſemens & les plaiſirs compatibles avec le bien public.

L'objet

manifesteroit son inconstance. Par quelle raison en effet des lois respectées de l'aïeul, du fils, du petit-fils, des lois à l'épreuve pendant six générations de la prétendue légéreté de l'homme, y deviendroient-elles tout-à-coup sujettes ?

Qu'on établisse des lois conformes à l'intérêt général ? elles pourront être détruites par la force, la sédition, ou un concours singulier de circonstances, & jamais par l'inconstance de l'esprit humain (a).

Je sais que des lois bonnes en apparence, mais nuisibles en effet sont tôt ou tard abolies. Pourquoi ? C'est que dans un temps donné il faut qu'il naisse un homme éclairé qui, frappé de l'incompatibilité de ces lois avec le bonheur général, transmette sa découverte aux bons esprits de son siècle.

Cette découverte qui, par la lenteur avec laquelle la vérité se propage, ne se communique que de pro-

---

(a) L'œuvre des lois, dira-t-on, devroit être durable. Or pourquoi ces Sarrasins, jadis échauffés de ces passions fortes qui souvent élèvent l'homme au-dessus de lui-même, ne sont-ils plus aujourd'hui ce qu'ils étoient autrefois ? c'est que leur courage & leur génie ne furent point une suite de leur législation, de l'union de l'intérêt particulier à l'intérêt public, ni par conséquent l'effet de la sage distribution des peines & des récompenses temporelles. Leurs vertus n'avoient point de fondement aussi solide. Elles étoient le produit d'un enthousiasme momentané & religieux, qui dut disparoître avec le concours singulier des circonstances qui l'avoit fait naître.

che en proche, n'eſt généralement reconnue vraie que des générations ſuivantes. Or ſi les anciennes lois ſont alors abolies, cette abolition n'eſt point un effet de l'inconſtance des hommes, mais de la juſteſſe de leur eſprit.

Certaines lois ſont-elles enfin reconnues mauvaiſes & inſuffiſantes; n'y tient-on plus que par une vieille habitude; le moindre prétexte ſuffit pour les détruire, & le moindre évènement le procure. En eſt-il ainſi des lois vraiment utiles? non: ainſi point de ſociété étendue & policée, où l'on ait abrogé celles qui puniſſent le vol, le meurtre, &c.

Mais cette légiſlation ſi admirée de Lycurgue, cette légiſlation tirée en partie de celle de Minos (*a*), n'eut

---

(*a*) Peu de gens croient, avec Xénophon, au bonheur de Sparte. Quelle triſte occupation, diſent-ils, que des exercices militaires, que le perpétuel exercice des armes! Sparte, ajoutent-ils, n'étoit qu'un couvent. Tout s'y régloit par le coup de la cloche. Mais, répondrai-je, le coup de la récréation ne plaît-il pas à l'écolier? eſt-ce la cloche qui rend le moine malheureux? Lorſqu'on eſt bien nourri, bien vêtu, à l'abri de l'ennui, toute occupation eſt également bonne, & les plus périlleuſes ne ſont pas les moins agréables. L'hiſtoire des Goths, des Huns, &c. dépoſe en faveur de cette vérité.

Un ambaſſadeur romain entre dans le camp d'Attila: il y entend le barde célébrer les hauts faits du vainqueur. Il y voit les jeunes gens rangés autour du poète, en admirer les vers, treſſaillir de joie au récit de leurs exploits, tandis que les vieillards s'arrachant le viſage, s'écrioient en fondant en larmes: *quel état eſt le nôtre! privés des forces*

que cinq ou ſix cents ans de durée (*a*). J'en conviens, & peut-être n'en pourroit-elle avoir davantage. Quelqu'excellentes que fuſſent les lois de Lycurgue, quelque génie, quelque vertu patriotique & quelque courage qu'elles inſpiraſſent aux Spartiates (*b*), il étoit

---

néceſſaires pour combattre, il n'eſt donc plus de bonheur pour nous !

La félicité habite donc les arènes de la guerre comme les aſyles de la paix. Pourquoi regarder les Lacédémoniens comme infortunés ? eſt-il quelque beſoin qu'il ne ſatisfîſſent ? Ils étoient, dit-on, mal nourris. La preuve du contraire, c'eſt qu'ils étoient forts & robuſtes. Si d'ailleurs leurs journées ſe paſſoient dans des exercices qui les occupoient ſans trop les fatiguer, les Spartiates étoient à-peu près auſſi heureux qu'on le peut être, & beaucoup plus que des payſans haves & débiles, & que des riches oiſifs & ennuyés.

(*a*) Les inſtitutions de Lycurgue, inſenſiblement altérées, ne furent néanmoins entièrement détruites que par la force. Rome ne crut point avoir ſoumis les Spartiates qu'elle n'eût aboli chez eux un reſte d'inſtitution qui les rendoit encore redoutables aux maîtres du monde.

(*b*) Les Lacédémoniens ont dans tous les ſiècles & les hiſtoires, été célèbres par leurs vertus. On leur a néanmoins reproché ſouvent leur dureté envers leurs eſclaves. Ces républicains, ſi orgueilleux de leur liberté & ſi fiers de leur courage, traitoient en effet leurs ilotes avec autant de cruauté que les nations de l'Europe traitent aujourd'hui leurs nègres. Les Spartiates en conſéquence ont paru vertueux ou vicieux, ſelon le point de vue d'où l'on les a conſidérés.

La vertu conſiſte-t-elle dans l'amour de la patrie & de

impoſſible dans la poſition où ſe trouvoit Lacédémone, que cette légiſlation ſe conſervât plus long-temps ſans altération.

Les Spartiates trop peu nombreux pour réſiſter à la Perſe, euſſent été tôt ou tard enſevelis ſous la maſſe de ſes armées, ſi la Grèce, ſi féconde alors en grands-hommes, n'eût réuni ſes forces pour repouſſer l'ennemi commun. Qu'arriva-t-il alors? c'eſt qu'Athènes & Sparte ſe trouvèrent à la tête de la ligue fédérative des Grecs.

A peine ces deux républiques eurent, par des efforts égaux de conduite & de courage, triomphé de la Perſe, que l'admiration de l'univers ſe partagea entre elles, & cette admiration dut devenir & devint le germe de leur diſcorde & de leur jalouſie. Cette

---

ſes concitoyens; les Spartiates ont peut-être été les peuples les plus vertueux.

La vertu conſiſte-t-elle dans l'amour univerſel des hommes? ces mêmes Spartiates ont été vicieux.

Que faire pour les juger avec équité?

Examiner ſi, juſqu'au moment que tous les peuples, ſelon le deſir de l'abbé de Saint-Pierre, ne compoſent plus qu'une grande & même nation, il eſt poſſible que l'amour patriotique ne ſoit pas diſtinctif de l'amour univerſel:

Si le bonheur d'un peuple n'eſt pas juſqu'à préſent attaché au malheur de l'autre; ſi l'on peut perfectionner, par exemple, l'induſtrie d'une nation ſans nuire au commerce des nations voiſines, ſans expoſer leurs manufacturiers à mourir de faim. Or qu'importe, lorſqu'on détruit les hommes, que ce ſoit par le fer ou par la faim?

jaloufie n'eût produit qu'une noble émulation entre ces deux peuples s'ils euffent été gouvernés par les mêmes lois, fi les limites de leur territoire euffent été fixées par des bornes immuables ; s'ils n'euffent pu les reculer fans armer contre eux toutes les autres républiques, & qu'enfin ils n'euffent connu d'autres richeffes que cette monnoie de fer dont Lycurgue avoit permis l'ufage.

La confédération des Grecs n'étoit pas fondée fur une bafe auffi folide. Chaque république avoit fa conftitution particulière. Les Athéniens étoient à la fois guerriers & négocians. Les richeffes gagnées dans le commerce leur fourniffoient les moyens de porter la guerre au-dehors. Ils avoient à cet égard un grand avantage fur les Lacédémoniens.

Ces derniers, orgueilleux & pauvres, voyoient avec chagrin dans quelles bornes étroites leur indigence contenoit leur ambition. Le defir de commander, defir fi puiffant fur deux républiques rivales & guerrières, rendit cette pauvreté infupportable aux Spartiates. Ils fe dégoûtèrent donc infenfiblement des lois de Lycurgue, & contractèrent des alliances avec les puiffances de l'Afie.

La guerre du Péloponèfe s'étant alors allumée, ils fentirent plus vivement le befoin d'argent. La Perfe en offrit : les Lacédémoniens l'acceptèrent. Alors la pauvreté, clef de l'édifice des Loix de Lycurgue, fe détacha de la voûte, & fa chûte entraîna celle de l'Etat. Alors les lois & les mœurs changèrent ; & ce changement, comme les maux qui s'enfuivirent, ne

furent point l'effet de l'inconſtance de l'eſprit humain (*a*), mais de la différente forme des gouvernemens des Grecs, de l'imperfection des principes de leur confédération, & de la liberté qu'ils conſervèrent toujours de ſe faire réciproquement la guerre.

De là cette ſuite d'évènemens qui les entraînèrent à une ruine commune.

Une ligue fédérative doit être fondée ſur des principes plus ſolides. Qu'on partage en trente républiques un pays grand comme la France & le Paraguai (*b*);

(*a*) Ce n'eſt point l'inconſtance des nations, c'eſt leur ignorance qui renverſe ſi ſouvent l'édifice des meilleures lois. C'eſt elle qui rend un peuple docile aux conſeils des ambitieux. Qu'on découvre à ce peuple les vrais principes de la morale; qu'on lui démontre l'excellence de ſes lois & le bonheur réſultant de leur obſervation; ces lois deviendront ſacrées pour lui, il les reſpectera & par amour pour ſa félicité, & par l'opiniâtre attachement qu'en général les hommes ont pour les anciens uſages.

Point d'innovations propoſées par les ambitieux, qu'ils ne colorent du vain prétexte du bien public. Un peuple inſtruit, toujours en garde contre de telles innovations, les rejette toujours. Chez lui, l'intérêt du petit nombre des forts eſt contenu par l'intérêt du grand nombre des foibles. L'ambition des premiers eſt donc enchaînée, & le peuple, toujours le plus puiſſant lorſqu'il eſt éclairé, reſte toujours fidèle à la légiſlation qui le rend heureux.

(*b*) Le Paraguai eſt un pays immenſe. Du temps des jéſuites, ce pays, ſi l'on en croit certaines relations, partagé en trente cantons, étoit gouverné par les mêmes lois & les mêmes magiſtrats, c'eſt-à-dire, par les mêmes religieux. Or, ſi ces trente cantons ne formoient cependant

ſi ces républiques gouvernées par les mêmes lois, ſont liguées entre elles contre les ennemis du dehors; ſi les bornes de leur territoire ſont invariablement déterminées, qu'elles s'en ſoient reſpectivement garanti la poſſeſſion, & ſe ſoient réciproquement aſſuré leur liberté; je dis que ſi elles ont d'ailleurs adopté les lois & les mœurs des Spartiates, leurs forces réunies, & la garantie mutuelle de leur liberté, les mettront également à l'abri, & de l'invaſion des étrangers, & de la tyrannie de leurs compatriotes.

Or ſuppoſons cette légiſlation la plus propre à rendre les citoyens heureux, quel moyen d'en éterniſer la durée? Le plus ſûr c'eſt d'ordonner aux maîtres dans leurs inſtructions, aux magiſtrats dans des diſcours publics, d'en démontrer l'excellence (*a*). Cette

---

qu'un même empire dont les forces pouvoient, à l'ordre des jéſuites, ſe réunir contre l'ennemi commun, & ſi l'exiſtence d'un fait en démontre la poſſibilité, la ſuppoſition d'un pareil empire n'eſt donc pas abſurde.

(*a*) Il eſt néceſſaire, dit Machiavel, de rappeler de temps en temps les gouvernemens à leurs principes conſtitutifs. Qui près d'eux eſt chargé de cet emploi? le malheur. Ce fut l'ambition d'un Appius; ce furent les batailles de Cannes & de Traſimène qui rappelèrent les Romains à l'amour de la patrie. Les peuples n'ont ſur cet objet que l'infortune pour maître. Ils en pourroient choiſir un moins dur.

Pour l'inſtruction même des magiſtrats, pourquoi ne liroit-on pas publiquement chaque année l'hiſtoire de chaque loi & des motifs de ſon établiſſement? n'indiqueroit-on pas aux citoyens celles d'entre ces lois auxquelles

excellence conſtatée, une légiſlation deviendroit à l'épreuve de la légéreté de l'eſprit humain. Les hommes (fuſſent-ils auſſi inconſtans qu'on le dit) ne peuvent abroger des lois établies qu'ils ne ſe réuniſſent dans leurs volontés. Or cette réunion ſuppoſe un intérêt commun de les détruire, & par conſéquent une grande abſurdité dans les lois.

Dans tout autre cas l'inconſtance même des hommes, en les diviſant d'opinion, s'oppoſe à l'unanimité de leurs délibérations, & par conſéquent aſſure la durée des mêmes lois.

O ſouverains! rendez vos ſujets heureux; veillez à ce qu'on leur inſpire dès l'enfance l'amour du bien public: prouvez-leur la bonté de vos lois par l'hiſtoire de tous les temps & la miſère de tous les peuples: démontrez-leur (car la morale eſt ſuſceptible de démonſtration) que votre adminiſtration eſt la meilleure poſſible, & vous aurez à jamais enchaîné leur inconſtance prétendue.

---

ils ſont principalement redevables de la propriété de leur vie, de leurs biens & de leur liberté?

Les peuples aiment leur bonheur. Ils reprendroient à cette lecture l'eſprit de leurs ancêtres, & reconnoîtroient ſouvent dans les lois les moins importantes en apparence, celles qui les mettent à l'abri de l'eſclavage, de l'indigence & du deſpotiſme.

Quelle que ſoit la prétendue légèreté de l'eſprit humain, qu'on faſſe clairement appercevoir aux nations une dépendance réciproque entre le bonheur & la conſervation de leurs lois, on eſt ſûr d'enchaîner leur inconſtance.

Si le gouvernement chinois, quelqu'imparfait qu'il soit, subsiste encore, & subsiste le même, qui détruiroit celui où les hommes seroient les plus heureux possible ? Ce n'est que la conquête, ou les malheurs des peuples qui changent la forme des gouvernemens.

Toute sage législation qui lie l'intérêt particulier à l'intérêt public, & fonde la vertu sur l'avantage de chaque individu, est indestructible. Mais cette législation est-elle possible ? pourquoi non ? L'horizon de nos idées s'étend de jour en jour ; & si la législation, comme les autres sciences, participe aux progrès de l'esprit humain, pourquoi désespérer du bonheur futur de l'humanité ? pourquoi les nations s'éclairant de siècle en siècle, ne parviendroient-elles pas un jour à toute la plénitude du bonheur dont elles sont susceptibles ? Ce ne seroit pas sans peine que je me détacherois de cet espoir.

La félicité des hommes est pour une ame sensible le spectacle le plus agréable. A considérer dans la perspective de l'avenir, c'est l'œuvre d'une législation parfaite. Mais si quelqu'esprit hardi osoit en donner le plan, que de préjugés, dira-t-on, il auroit à combattre & à détruire ! que de vérités dangereuses à révéler !

CHAPITRE V.

La révélation de la vérité n'est funeste qu'à celui qui la dit.

Qu'est-ce en morale qu'une vérité nouvelle ? *Un nouveau moyen d'accroître ou d'assurer le bonheur des peuples.* Que résulte-t-il de cette définition ? Que la vérité ne peut être nuisible.

Un auteur fait-il en ce genre une découverte, quels sont donc ses ennemis ?

1°. Ceux qu'il contredit (1) ;

2°. Les envieux de sa réputation ;

3°. Ceux dont les intérêts sont contraires à l'intérêt public.

Qu'un ministre multiplie le nombre des maréchaussées, il a pour ennemis les voleurs de grands chemins. Que ces voleurs soient puissans, le ministre sera persécuté. Il en est de même du philosophe. Ses préceptes tendent-ils à assurer le bonheur du plus grand nombre ; il aura pour ennemis tous les voleurs de l'Etat, & ces derniers sont à craindre.

Pénétrai-je les intrigues d'un clergé avide ; déconcertai-je les projets de l'avarice & de l'ambition monacale ; si le moine est puissant, je suis poursuivi.

Prouvai-je les malversations d'un homme en place ; si ma preuve est claire, je serai puni. La vengeance

du fort ſur les foibles eſt toujours proportionnée à la vérité des accuſations intentées contre lui. C'eſt du puiſſant (2) que Ménippe dit : « Tu te fâches, ô Jupiter ! tu prends ton foudre, tu as donc tort ». Le puiſſant eſt communément d'autant plus cruel qu'il eſt plus ſtupide. Qu'un Turc en entrant au Divan, y repréſente que l'intolérance du mahométiſme dépeuple l'Etat, aliène les Grecs, que le deſpotiſme du grand-Seigneur avilit la nation, que l'avarice & les vexations des Pachas la découragent, que le défaut de diſcipline rend ſes armées mépriſables ; quel nom donnera-t-on à ce fidèle citoyen ? celui de factieux. On le livrera aux muets. La mort eſt à Conſtantinople la peine infligée à la révélation d'une vérité qui, méditée par le Sultan, eût ſauvé l'empire de la ruine prochaine qui le menace. L'amour qu'on y affecte quelquefois pour la vertu eſt toujours faux. Tout dans les pays deſpotiques eſt hypocriſie : on n'y rencontre que des maſques ; on n'y voit point de viſages.

Par-tout où la nation n'eſt pas le puiſſant (& dans quel pays l'eſt-elle !) l'avocat du bien public eſt martyr des vérités qu'il découvre. Quelle cauſe de cet effet ? La trop grande puiſſance de quelques membres de la ſociété. Préſentai-je au public une opinion nouvelle ; le public, frappé de ſa nouveauté, & quelque temps incertain, ne porte d'abord aucun jugement. Dans ce premier moment ſi les cris de l'envie, de l'ignorance & de l'intérêt s'élèvent contre moi ; ſi je ne ſuis protégé ni par la loi, ni par l'homme en place, je ſuis proſcrit.

L'homme illuſtre achète donc toujours ſa gloire à venir par des malheurs préſens. Au reſte ſes malheurs même, & les violences qu'il éprouve promulguent plus rapidement ſes découvertes. La vérité toujours inſtructive pour celui qui l'écoute, ne nuit qu'à celui qui la dit (*a*).

En morale, c'eſt à la connoiſſance du vrai qu'on attache la félicité publique.

O vérité! vous êtes la divinité des ames nobles; le vertueux ne vous imputa jamais les révolutions des empires & les malheurs des hommes. Les vices ne ſont pas les fruits amers qu'on cueille ſur votre tige. La vérité éclaire-t-elle les princes; le bonheur & la vertu règnent ſous eux dans leur empire.

(*a*) *Toute vérité*, dit le proverbe, *n'eſt pas bonne à dire*. Mais que ſignifie ce mot *bonne?* il eſt le ſynonyme de sûre. Qui dit la vérité s'expoſe ſans doute à la perſécution : c'eſt un imprudent, je le veux. L'imprudent eſt donc l'eſpèce d'homme la plus utile. Il sème à ſes frais des vérités dont ſes concitoyens recueilleront les fruits. Le mal eſt pour lui & le profit pour eux. Auſſi fut-il toujours reſpecté des vrais amis de l'humanité. C'eſt Curtius qui ſaute pour eux dans le gouffre.

CHAPITRE VI.

La connoissance de la vérité est toujours utile.

L'HOMME obéit toujours à son intérêt bien ou mal entendu. *C'est une vérité de fait ; qu'on la taise, ou qu'on la dise, la conduite de l'homme sera toujours la même.* La révélation de cette vérité n'est donc pas nuisible. Mais de quelle utilité peut-elle être ? de la plus grande. Une fois assuré que l'homme agit toujours conformément à son intérêt, le législateur infligera tant de peines au crime, accordera tant de récompenses à la vertu, que tout particulier aura intérêt d'être vertueux.

Ce législateur sait-il qu'ami de sa conservation l'homme se présente avec crainte au danger ; il attachera tant de honte & d'infamie à la lâcheté, tant d'honneurs au courage, que le soldat aura le jour de la bataille plus d'intérêt de combattre que de fuir.

Qu'uniquement occupé de ses fantaisies, un homme mette son bien à fonds perdu ; qu'il laisse ses enfans dans l'indigence : quel remède à ce mal ? le mépris qu'on lui marquera. Fait-on connoître l'homme aux autres hommes ; leur montre-t-on les crimes qu'il peut commettre ; ils créeront les lois propres à les réprimer (*a*) ; & parviendront enfin à lier assez étroite-

(*a*) Le législateur qui donne des lois, suppose tous les

ment l'intérêt particulier à l'intérêt public, pour se nécessiter eux mêmes à la vertu.

En toute espèce de science l'écrivain, dit-on, doit chercher & dire la vérité : faut-il en excepter la science de la morale ; quel est son objet ? le bonheur du plus grand nombre. En ce genre toute vérité nouvelle n'est, comme je l'ai déjà dit, qu'un nouveau moyen d'améliorer la condition des citoyens. Le desir de leur bonheur seroit-il un crime ; une telle opinion n'est soutenue que du stupide sans humanité & du frippon intéressé aux malheurs publics.

En morale, c'est le vrai seul qu'il faut enseigner. Mais ne peut-on en aucun cas y substituer des erreurs utiles ? il n'en est point de telles : je le démontrerai ci-après. La religion elle-même ne rend point un peuple vertueux. Les Romains modernes en sont la preuve. L'intérêt est notre unique moteur. L'on paroît sacrifier, mais l'on ne sacrifie jamais son bonheur à celui d'autrui. Les eaux ne remontent point à leur source, ni les hommes contre le courant rapide de leurs intérêts. Qui le tenteroit seroit un fou. De tels foux sont d'ailleurs en trop petit nombre pour avoir quelqu'influence sur la masse totale de la société. S'il ne s'agit que de former des citoyens vertueux, qu'est-il besoin à cet effet de recourir à des moyens impossibles & surnaturels ?

Qu'on fasse de bonnes lois, elles dirigeront natu-

---

hommes méchans, puisqu'il veut que tous y soient également soumis.

tellement les citoyens au bien général en leur laiſſant ſuivre la pente irréſiſtible qui les porte à leur bien particulier. Ce ne ſont point les vices, la méchanceté & l'improbité des hommes, qui fait le malheur des peuples, mais l'imperfection de leurs lois & par conſéquent leur ſtupidité. Peu importe que les hommes ſoient vicieux; c'en eſt aſſez s'ils ſont éclairés. Une crainte reſpective & ſalutaire les contiendra dans les bornes du devoir. Les voleurs ont des lois & peu d'entre eux les violent, parce qu'ils s'inſpectent & ſe ſuſpectent. Les lois font tout. Si quelque Dieu, diſent à ce ſujet les philoſophes Siamois, fût réellement deſcendu du ciel pour inſtruire les hommes dans la ſcience de la morale, il leur eût donné une bonne légiſlation, & cette légiſlation les eût néceſſités à la vertu. En morale, comme en phyſique, c'eſt toujours en grand & par des moyens ſimples que la divinité opère.

Le réſultat de ce chapitre, c'eſt que la vérité ſouvent odieuſe au puiſſant injuſte, eſt toujours utile au public. Mais n'eſt-il point d'inſtant où ſa révélation puiſſe occaſionner des troubles dans un empire?

CHAPITRE VII.

Que la révélation de la vérité ne trouble jamais les empires.

Une administration eſt mauvaiſe : les peuples ſouffrent : ils pouſſent des plaintes ; en ce moment il paroît un écrit où l'on leur montre toute l'étendue de leurs malheurs ; les peuples s'irritent & ſe ſoulèvent. Je le veux. L'écrit eſt-il la cauſe du ſoulèvement ? non, il en eſt l'époque. La cauſe eſt dans la misère publique. Si l'écrit eût plutôt paru, le gouvernement plutôt averti, eût, en adouciſſant les ſouffrances des peuples, pu prévenir la ſédition. Le trouble n'accompagne la révélation de la vérité que dans un pays entièrement deſpotique ; parce qu'en ce pays le moment où l'on oſe dire la vérité eſt celui où le malheur inſoutenable & porté à ſon comble, ne permet plus au peuple de retenir ſes cris.

Un gouvernement devient-il cruel à l'excès ; les troubles ſont alors ſalutaires. Ce ſont les tranchées qu'occaſionne au malade la médecine qui le guérit. Pour affranchir un peuple de la ſervitude, il en coûte quelquefois moins d'hommes à l'Etat qu'il n'en périt dans une fête publique & mal ordonnée. Le mal du ſoulèvement eſt dans la cauſe qui le produit : la douleur de la criſe eſt dans la maladie qui l'excite. Tombe-

t-on

t-on dans le defpotifme ; il faut des efforts pour s'y fouftraire, & ces efforts font en ce moment le feul bien des infortunés. Le degré du malheur, c'eft de ne pouvoir s'en arracher, & de fouffrir fans ofer fe plaindre. Quel homme affez barbare, affez ftupide pour donner le nom de paix au filence, à la tranquillité forcée de l'efclavage ! c'eft la paix, mais la paix de la tombe.

La révélation de la vérité, quelquefois l'époque, ne fut donc jamais la caufe des troubles & du foulèvement. La connoiffance du vrai, toujours utile aux opprimés, l'eft même aux oppreffeurs. Elle les avertit, comme je l'ai déjà dit, du mécontentement du peuple. En Europe les murmures des nations précèdent de loin leur révolte.

Leurs plaintes font le tonnerre entendu dans le lointain. Il n'eft point encore à craindre. Le fouverain eft encore à temps de réparer fes injuftices & de fe réconcilier avec fon peuple. Il n'en eft pas de même dans un pays d'efclaves. C'eft le poignard en main que la remontrance fe préfente au fultan. Le filence des efclaves eft terrible. C'eft le filence des airs avant l'orage. Les vents font muets encore. Mais du fein noir d'un nuage immobile part le coup de tonnerre qui, fignal de la tempête, frappe au moment qu'il luit.

Le filence qu'impofe la force eft la principale caufe, & des malheurs des peuples, & de la chûte de leurs oppreffeurs. Si la recherche de la vérité nuit, ce n'eft jamais qu'à fon auteur. Les Buffon, les Quefnay, les

Montesquieu en ont découvert. On a long-temps disputé sur la préférence à donner aux anciens sur les modernes, à la musique françoise sur l'italienne : ces disputes ont éclairé le goût du public & n'ont armé le bras d'aucun citoyen. Mais ces disputes, dira-t-on, ne se rapportoient qu'à des objets frivoles ; soit. Mais sans la crainte de la loi, les hommes s'entrégorgeroient pour des frivolités. Les disputes théologiques, toujours réductibles à des questions de mots, en sont la preuve. Que de sang elles ont fait couler ! Puis-je, de l'aveu de la loi, donner le nom de saint zèle à l'emportement de ma vanité ; point d'excès auquel elle ne se livre. La cruauté religieuse est atroce. Qui l'engendre ? seroit-ce la nouveauté d'une opinon théologique (3) ? non, mais l'exercice libre & impuni de l'intolérance (4).

Qu'on traite une question où libre dans ses opinions chacun pense ce qu'il veut, où chacun contredit & est contredit, où quiconque insulteroit son contradicteur, seroit puni selon la griéveté de l'offense, l'orgueil des disputans alors contenu par la crainte de la loi, cesse d'être inhumain.

Mais par quelle contradiction le magistrat qui lie les bras des citoyens, & leur défend les voies de fait, lorsqu'il s'agit d'une discussion d'intérêt ou d'opinion, les leur délie t-il, lorsqu'il s'agit d'une dispute scolastique ? quelle cause d'un tel effet ? l'esprit de superstition & de fanatisme qui, plus souvent que l'esprit de justice & d'humanité, a présidé à la rédaction des lois.

J'ai lu l'hiſtoire des différens cultes : j'ai nombré leurs abſurdités, j'ai eu honte de la raiſon humaine, & j'ai rougi d'être homme. Je me ſuis à la fois étonné des maux que produit la ſuperſtition, de la facilité avec laquelle on peut étouffer un fanatiſme qui rendra toujours les religions ſi funeſtes à l'univers (5) ; & j'ai conclu que les malheurs des peuples pouvoient toujours ſe rapporter à l'imperfection de leurs lois & par conſéquent à l'ignorance de quelques vérités morales. Ces vérités toujours utiles ne peuvent troubler la paix des Etats. La lenteur de leurs progrès en eſt encore une nouvelle preuve.

CHAPITRE VIII.

De la lenteur avec laquelle la vérité ſe propage.

La marche de la vérité eſt lente ; l'expérience le prouve.

Quand le parlement de Paris révoqua-t-il la peine de mort portée contre quiconque enſeignoit une autre philoſophie que celle d'Ariſtote ?

Cinquante ans après que cette philoſophie étoit oubliée.

Quand la faculté de médecine admit-elle la doctrine de la circulation du ſang ?

Cinquante ans après la découverte d'Harvey.

Quand cette même faculté reconnut-elle la ſalu-

brité des pommes de terre ? après cent ans d'expérience, & lorſque le parlement eut caſſé l'arrêt qui défendoit la vente de ce légume (*a*).

Quand les médecins conviendront-ils des avantages de l'inoculation ? dans vingt ans ou environ.

Cent faits de cette eſpèce prouvent la lenteur des progrès de la vérité : ſes progrès cependant ſont ce qu'ils doivent être.

Une vérité, en qualité de nouvelle, choque toujours quelque uſage ou quelque opinion généralement établie : elle a d'abord peu de ſectateurs : elle eſt traitée de paradoxe (*b*), citée comme une erreur & re-

(*a*) Le parlement rendit de même arrêt contre l'émétique & contre Briſſot, médecin du ſeizième ſiècle. Ce médecin prétendoit, contre la pratique ordinaire, ſaigner, dans le cas de pleuréſie, du côté où le malade ſouffroit le plus. Cette pratique nouvelle fut, par les vieux médecins, dénoncée au parlement. Il la déclara impie, fit défenſe de ſaigner dorénavant du côté de la pleuréſie. L'affaire, portée enſuite devant Charles V, ce prince alloit rendre le même jugement, ſi dans cet inſtant Charles III, duc de Savoye, ne fût mort d'une pleuréſie, après avoir été ſaigné à l'ancienne manière. Eſt-ce à des magiſtrats à prétendre, comme les théologiens, juger les livres & les ſciences qu'ils n'entendent point ? que leur en revient-il ? du ridicule.

(*b*) Paroît-il un excellent ouvrage de philoſophie ; le premier jugement qu'en porte l'envie, c'eſt que les principes en ſont faux & dangereux ; le ſecond, que les idées en ſont communes. Malheur à l'ouvrage dont on dit d'abord trop de bien. Le ſilence de l'envie & de la ſottiſe en annonce la médiocrité.

jetée ſans être entendue. Les hommes en général approuvent ou condamnent au haſard, & la vérité même eſt par la plupart d'entre eux reçue comme l'erreur, ſans examen & par préjugé.

De quelle manière une opinion nouvelle parvient-elle donc à la connoiſſance de tous? les bons eſprits en ont-ils apperçu la vérité; ils la publient & cette vérité promulguée par eux & devenue de jour en jour plus commune, finit enfin par être généralement adoptée, mais c'eſt long temps après ſa découverte, ſur-tout lorſque cette vérité eſt morale.

Si l'on ſe prête ſi difficilement à la démonſtration de ces dernières vérités, c'eſt qu'elles exigent quelquefois le ſacrifice, non-ſeulement de nos préjugés, mais encore de nos intérêts perſonnels. Peu d'hommes ſont capables de ce double ſacrifice. D'ailleurs une vérité de cette eſpèce découverte par un de nos concitoyens, peut ſe répandre rapidement & peut le combler d'honneurs. Notre envie qui s'en irrite doit donc s'empreſſer de l'étouffer. C'eſt l'étranger qu'éclairent maintenant les livres moraux faits & proſcrits en France. Pout juger ces livres, il faut des hommes doués à la fois, & du degré de lumière & du degré de déſintéreſſement néceſſaires pour diſtinguer le vrai du faux. Or par-tout les hommes éclairés ſont rares, & les déſintéreſſés plus rares encore, ne ſe rencontrent que chez l'étranger. Les vérités morales ne s'étendent que par des ondulations très-lentes. Il en eſt, ſi je l'oſe dire, de la chûte de ces vérités ſur la terre, comme de celle d'une pierre au milieu d'un lac: les

eaux séparées au point du contact forment un cercle bientôt enfermé dans un plus grand, qui lui-même environné de cercles plus spacieux s'agrandissant de moment en moment, va enfin se briser sur la rive. C'est de cercles en cercles qu'une vérité morale s'étendant aux différentes classes des citoyens, parvient enfin à la connoissance de tous ceux qui n'ont point intérêt de la rejeter.

Pour établir cette vérité il suffit que le puissant ne s'oppose point à sa promulgation, & c'est en ceci que la vérité diffère de l'erreur.

C'est par la violence que cette dernière se propage: c'est la force en main qu'on a prouvé presque toutes les religions; & c'est ce qui les a rendues les fléaux du monde moral.

La vérité sans la force s'établit sans doute lentement, mais elle s'établit sans trouble. Les seules nations où la vérité pénètre avec peine sont les nations ignorantes. L'imbécillité est moins docile qu'on ne l'imagine.

Que l'on propose chez un peuple ignorant une loi utile (6), mais nouvelle; cette loi rejetée sans examen, peut même exciter une sédition (7) chez ce peuple qui, stupide parce qu'il est esclave, est d'autant plus irritable que le despotisme l'a plus souvent irrité.

Que l'on propose au contraire cette même loi chez un peuple éclairé, où la presse est libre, où l'utilité de cette loi est déjà pressentie & sa promulgation desirée, elle sera reçue avec reconnoissance par la partie instruite de la nation, & cette partie contiendra l'autre.

Il résulte de ce chapitre, que la vérité, par la lenteur même avec laquelle sa découverte se propage, ne peut produire de trouble dans les Etats. Mais n'est il pas des formes de gouvernement où la connoissance du vrai puisse être dangereuse ?

CHAPITRE IX.

Des Gouvernemens.

Si toute vérité morale n'est qu'un *moyen d'accroître ou d'assurer le bonheur du plus grand nombre*, & *si l'objet de tout gouvernement est la félicité publique*, point de vérité morale dont la publication ne soit desirable (8). Toute diversité d'opinions à ce sujet tient à la signification incertaine du mot *gouvernement*. Qu'est-ce qu'un gouvernement ? *l'assemblage de lois ou de conventions faites entre les citoyens d'une même nation.* Or ces lois & conventions sont, ou contraires ou conformes à l'intérêt général. Il n'est donc que deux formes de gouvernement, l'une bonne, l'autre mauvaise : c'est à ces deux espèces que je les réduis toutes. Or dans l'assemblage des conventions qui les constitue, dire qu'on ne peut changer les lois nuisibles à la nation, que de telles lois sont sacrées, qu'elles ne peuvent être légitimement réformées, c'est dire qu'on ne peut changer le régime contraire à sa santé ; qu'affligé d'une plaie c'est un crime de la nettoyer, qu'il faut la laisser tomber en gangrène (9).

Au reſte ſi tout gouvernement, de quelque nature qu'il ſoit, ne peut ſe propoſer d'autre objet que le bonheur du plus grand nombre des citoyens, tout ce qui tend à les rendre heureux, ne peut être contraire à ſa conſtitution (10). Celui-là ſeul doit s'oppoſer à toute réforme utile à l'Etat, qui fonde ſa grandeur ſur l'aviliſſement de ſes compatriotes, ſur le malheur de ſes ſemblables & qui veut uſurper ſur eux un pouvoir arbitraire. Quant au citoyen honnête, à l'homme ami de la vérité & de ſa patrie, il ne peut avoir d'intérêt contraire à l'intérêt national. Eſt-on heureux du bonheur de l'empire & glorieux de ſa gloire; on deſire en ſecret la correction de tous les abus. On ſait qu'on n'anéantit point une ſcience lorſqu'on la perfectionne, & qu'on ne détruit point un gouvernement lorſqu'on le réforme.

Suppoſons qu'en Portugal l'on reſpectât davantage la propriété des biens, de la vie & de la liberté des ſujets; le gouvernement en ſeroit-il moins monarchique; ſuppoſons qu'en ce pays l'on ſupprimât l'inquiſition & les lettres de cachet, qu'on limitât l'exceſſive autorité de certaines places, auroit-on changé la forme du gouvernement? non: l'on en auroit ſeulement corrigé les abus. Quel monarque vertueux ne ſe prêteroit point à cette réforme! comparera-t-on les rois de l'Europe à ces ſtupides ſultans de l'Aſie, à ces vampires qui ſucent le ſang de leurs ſujets & que toute contradiction révolte? Soupçonner ſon prince d'adopter les principes d'un deſpotiſme oriental, c'eſt lui faire l'injure la plus atroce. Un ſouverain éclairé

ne regarda jamais le pouvoir arbitraire, ſoit d'un ſeul tel qu'il exiſte en Turquie, ſoit de pluſieurs tel qu'il exiſte en Pologne, comme la conſtitution réelle d'un Etat. Honorer de ce titre un deſpotiſme cruel, c'eſt donner le nom de gouvernement à une confédération de voleurs (11) qui ſous la bannière d'un ſeul ou de pluſieurs, ravagent les provinces qu'ils habitent.

Tout acte d'un pouvoir arbitraire eſt injuſte. Un pouvoir acquis & conſervé par la force (12) eſt un pouvoir que la force a droit de repouſſer. Une nation, quelque nom que porte ſon ennemi, peut toujours le combattre & le détruire.

Au reſte ſi l'objet des ſciences de la morale & de la politique ſe réduit à la recherche des moyens de rendre les hommes heureux, il n'eſt donc point en ce genre de vérités dont la connoiſſance puiſſe être dangereuſe.

Mais le bonheur des peuples fait-il celui des ſouverains?

CHAPITRE X.

Dans aucune forme de gouvernement le bonheur du prince n'eſt attaché aux malheurs des peuples.

Le pouvoir arbitraire dont quelques monarques paroiſſent ſi jaloux, n'eſt qu'un luxe de puiſſance qui, ſans rien ajouter à leur félicité fait le malheur de leurs ſujets. Le bonheur du prince eſt indépendant de ſon deſpotiſme. C'eſt ſouvent par complaiſance pour ſes favoris, c'eſt pour le plaiſir & la commodité de cinq ou ſix perſonnes, qu'un ſouverain met ſes peuples en eſclavage & ſa tête ſous le poignard de la conjuration.

Le Portugal nous apprend les dangers auxquels dans ce ſiècle même les rois ſont encore expoſés. Le pouvoir arbitraire, cette calamité des nations, n'aſſure donc ni la félicité, ni la vie des monarques. Leur bonheur n'eſt donc pas eſſentiellement lié au malheur de leurs ſujets. Pourquoi taire aux princes cette vérité & leur laiſſer ignorer que la monarchie modérée eſt la monarchie la plus deſirable (13) ; que le ſouverain n'eſt grand que de la grandeur de ſes peuples, n'eſt fort que de leur force, riche que de leurs richeſſes ; que ſon intérêt bien entendu eſt eſſentiellement uni au leur, & qu'enfin ſon devoir eſt de les rendre heureux?

» Le ſort des armes, dit un Indien à Tamerlan,
» nous ſoumet à toi. Es-tu marchand ? vends-nous.
» Es-tu boucher ? tue-nous. Es-tu monarque rends-
» nous heureux ».

Eſt-il un ſouverain qui puiſſe ſans horreur entendre ſans ceſſe murmurer autour de lui ce mot célèbre d'un Arabe ?

Cet homme accablé ſous le faix de l'impôt, ne peut ſubſiſter lui & ſa famille : il porte ſes plaintes au calife : le calife s'en irrite ; l'Arabe eſt condamné à mort. En marchant au ſupplice, il rencontre en chemin un officier de la bouche : pour qui ces viandes, demande le condamné ? pour les chiens du calife, répond l'officier. *Que la condition des chiens d'un deſpote*, s'écrie l'Arabe, *eſt préférable à celle de ſon ſujet !*

Quel prince éclairé ſoutient un tel reproche & veut, en uſurpant un pouvoir arbitraire ſur ſes peuples, ſe condamner à ne vivre qu'avec des eſclaves ?

L'homme en préſence de ſon deſpote, eſt ſans opinion & ſans caractère.

Thamas Kouli-kan ſoupe avec un favori. On lui ſert un nouveau légume. « Rien de meilleur & de plus
» ſain que ce mets, dit le prince, rien de meilleur
» & de plus ſain, dit le courtiſan. Le repas fait Kou-
» li-kan ſe ſent incommodé : il ne dort pas. Rien,
» dit-il à ſon lever, de plus déteſtable & de plus mal-
» ſain que ce légume. Rien de plus déteſtable & de
» plus mal-ſain, dit le courtiſan. Mais tu ne le pen-
» ſois pas hier, reprend le prince ; qui te force à chan-
» ger d'avis ? mon reſpect & ma crainte ; je puis,

» replique le favori, impunément médire de ce mets;
» je ſuis l'eſclave de ta hauteſſe & non l'eſclave de
» ce légume ».

Le deſpote eſt la Gorgone : il pétrifie dans l'homme juſqu'à la penſée (*a*). Comme la Gorgone, il eſt l'effroi

---

(*a*) Quel prince, même parmi les chrétiens, à l'exemple du calife Hakkam, permettroit aux cadis de révéler ſes injuſtices !

« Une pauvre femme poſsède à Jehra une petite pièce
» de terre contiguë aux jardins d'Hakkam; ce prince veut
» aggrandir ſon palais; il fait propoſer à cette femme de
» lui céder ſon terrein. Elle le refuſe, & veut conſerver
» l'héritage de ſes pères. L'intendant des jardins s'empare
» du terrein qu'elle ne veut pas vendre.

» La femme éplorée va à Cordoue implorer la juſtice.
» Ibu-Béchir en eſt le cadi. Le texte de la loi eſt formel
» en faveur de la femme. Mais que peuvent les lois contre
» celui qui ſe croit au-deſſus d'elles? Cependant Ibu-
» Béchir ne déſeſpère point de ſa cauſe. Il monte ſur ſon
» âne, porte avec lui un ſac d'une grandeur énorme, ſe
» préſente dans cet état devant Hakkam aſſis alors dans le
» pavillon conſtruit ſur le terrein de cette femme.

» L'arrivée du cadi, le ſac qu'il a ſur l'épaule, étonnent
» le prince. Ibu-Béchir ſe proſterne, demande à Hakkam
» la permiſſion de remplir ſon ſac de la terre ſur laquelle
» il ſe trouve. Le calife y conſent. Le ſac plein, le cadi
» ſupplie le prince de l'aider à charger ce ſac ſur ſon âne.
» Cette demande étonne Hakkam. Ce ſac eſt trop lourd,
» répond-il. Prince, reprend alors Ibu-Béchir avec une
» noble hardieſſe, ſi ce ſac que vous trouvez ſi peſant ne
» contient encore qu'une petite partie de la terre injuſte-
» ment enlevée à une de vos ſujettes, comment porterez-
» vous au jour du jugement dernier cette même terre que

du monde. Son ſort eſt-il donc ſi déſirable ? Le deſpotiſme eſt un joug également onéreux à celui qui le porte, à celui qui l'impoſe. Que l'armée abandonne le deſpote, le plus vil des eſclaves devient ſon égal, le frappe & lui dit :

Ta force étoit ton droit ; ta foibleſſe eſt ton crime.

Mais, ſi dans l'erreur à cet égard, un prince attache à ſon bonheur l'acquiſition du pouvoir arbitraire, & qu'un écrit publiant les intentions du prince, éclaire les peuples ſur le malheur qui les menace, cet écrit ne ſuffit-il pas pour exciter le trouble & le ſoulèvement ? non : l'on a par-tout décrit les ſuites funeſtes du deſpotiſme : l'hiſtoire romaine, l'écriture ſainte elle-même en font en cent endroits le tableau le plus effrayant, & cette lecture n'excita jamais de révolution. Ce ſont les maux actuels, multipliés & durables du deſpotiſme, qui douent quelquefois un peuple du courage néceſſaire pour s'arracher à ce joug. C'eſt toujours la cruauté des ſultans qui provoque la ſédition. Tous les trônes de l'orient ſont ſouillés du ſang de leur maître. Qui le verſa ? la main des eſclaves.

La ſimple publication de la vérité n'occaſionne point de commotions vives. D'ailleurs l'avantage de la paix dépend du prix dont on l'achète. La guerre

---

» vous avez ravie en entier. Hakkam, loin de punir le » cadi, reconnoit généreuſement ſa faute, rend à la femme » le terrein dont il s'eſt emparé, avec tous les bâtimens » qu'il y avoit fait conſtruire ».

eſt ſans doute un mal ; mais pour l'éviter, faut-il que ſans combattre, les citoyens ſe laiſſent ravir leurs biens, leur vie & leur liberté ? Un prince ennemi vient, les armes à la main, réduire un peuple à l'eſclavage : ce peuple préſentera-t-il ſa tête au joug de la ſervitude ? qui le propoſe eſt un lâche. Quelque nom que porte le raviſſeur de ma liberté, je dois la défendre contre lui.

Point d'Etat qui ne ſoit ſuſceptible de réformes, ſouvent auſſi néceſſaires que déſagréables à certaines gens. L'adminiſtration s'abſtiendra-t-elle de les faire ? faut-il, dans l'eſpoir d'une fauſſe tranquillité, qu'elle faſſe aux grands le ſacrifice du bien public, & ſous le vain prétexte de conſerver la paix, qu'elle abandonne l'empire aux voleurs qui le pillent ?

Il eſt, comme je l'ai déjà dit, des maux néceſſaires. Point de guériſon ſans douleur. Si l'on ſouffre dans le traitement, c'eſt moins du remède que de la maladie.

Une conduite timide, des ménagemens bas, ont été ſouvent plus fatals aux ſociétés que la ſédition même. On peut, ſans offenſer un prince vertueux, fixer les bornes de ſon autorité ; lui repréſenter que la loi qui déclare le bien public la première des lois, eſt une loi ſacrée, inviolable, que lui-même doit reſpecter ; que toutes les autres lois ne ſont que les divers moyens d'aſſurer l'exécution de la première, & qu'enfin toujours malheureux du malheur des ſujets, il eſt une dépendance réciproque entre la félicité des peuples & celle du ſouverain. D'où je conclus :

Que la chose vraiment nuisible pour lui, est le mensonge qui lui cache la maladie de l'Etat;

Que la chose vraiment avantageuse pour lui, est la vérité qui l'éclaire sur le traitement & le remède.

La révélation de la vérité est donc utile; mais l'homme, dira-t-on, la doit-il aux autres hommes, lorsqu'il est si dangereux pour lui de la leur révéler?

CHAPITRE XI.

Qu'on doit la vérité aux hommes.

Si je consultois sur ce sujet & saint Augustin & saint Ambroise, je dirois avec le premier :

» La vérité devient-elle un sujet de scandale; que » le scandale naisse & que la vérité soit dite (*a*) ».

Je répéterois d'après le second : « on n'est pas dé» fenseur de la vérité, si du moment qu'on la voit, » on ne la dit point sans honte & sans crainte (*b*) ».

J'ajouterois enfin, « que la vérité quelque temps » éclipsée par l'erreur, en perce tôt ou tard le nuage » (*c*) ».

(*a*) *Si de veritate scandalum, utilius permittitur nasci scandalum quàm veritas relinquatur.*

(*b*) *Ille veritatis defensor esse debet qui cum rectè sentit, loqui non metuit, nec erubescit.*

(*c*) *Occultari potest ad tempus veritas, vinci non potest.* S. Aug.

Mais il n'eſt point ici queſtion d'autorité. Ce que l'on doit à l'opinion des hommes célèbres, c'eſt du reſpect & non une foi aveugle. Il faut donc ſcrupuleuſement examiner leurs opinions ; & cet examen fait, il faut juger, non d'après leur raiſon, mais d'après la ſienne. Je crois les trois angles d'un triangle égaux à deux droits, non parce qu'Euclide l'a dit, mais parce que je puis m'en démontrer la vérité.

Veut-on ſavoir ſi l'on doit réellement la vérité aux hommes ; qu'on interroge les gens en place eux-mêmes : tous conviendront qu'il leur eſt important de la connoître & que ſa connoiſſance ſeule leur fournit les moyens d'accroître & d'aſſurer la félicité publique. Or ſi tout homme doit, en qualité de citoyen, contribuer de tout ſon pouvoir au bonheur de ſes compatriotes, ſait-on la vérité, on doit la dire.

Demander ſi l'on la doit aux hommes, c'eſt, ſous un tour de phraſe obſcure & détournée, demander s'il eſt permis d'être vertueux & de faire le bien de ſes ſemblables.

Mais l'obligation de dire la vérité ſuppoſe la poſſibilité de la découvrir. Les gouvernemens doivent donc en faciliter les moyens : & le plus sûr de tous eſt la liberté de la preſſe.

CHAPITRE

CHAPITRE XII.

De la liberté de la presse.

C'EST à la contradiction, par conséquent à la liberté de la presse, que les sciences physiques doivent leur perfection. Otez cette liberté ; que d'erreurs consacrées par le temps seront citées comme des axiomes incontestables ! Ce que je dis du physique est applicable au moral & au politique. Veut-on en ce genre s'assurer de la vérité de ses opinions ; il faut les promulguer. C'est à la pierre de touche de la contradiction qu'il faut les éprouver. La presse doit donc être libre. Le magistrat qui la gêne s'oppose donc à la perfection de la morale & de la politique : il pêche contre sa nation (*a*) : il étouffe jusque dans leurs germes les idées heureuses qu'eût produit cette liberté. Or qui peut apprécier cette perte ? ce qu'on peut dire à ce sujet, c'est que le peuple libre, le peuple qui pense, commande toujours au peuple qui ne pense pas (*b*).

(*a*) Qui soumet ses idées au jugement & à l'examen de ses concitoyens, doit publier toutes celles qu'il croit vraies & utiles. Les taire seroit le signe d'une indifférence criminelle.

(*b*) Qu'apprend à l'étranger la défense de parler &

Le prince doit donc aux nations la vérité comme utile, & la liberté de la presse comme moyen de la découvrir. Par-tout où cette liberté est interdite, l'ignorance, comme une nuit profonde, s'étend sur tous les esprits. Alors en cherchant la vérité, ses amateurs craignent de la découvrir. Ils sentent qu'une fois découverte, il faudra, ou la taire, ou la déguiser lâchement, ou s'exposer à la persécution. Tout homme la redoute. S'il est toujours de l'intérêt public de connoître la vérité, il n'est pas toujours de l'intérêt particulier de la dire.

La plupart des gouvernemens exhortent encore le citoyen à sa recherche; mais presque tous le punissent de sa découverte. Or peu d'hommes bravent à la longue la haine du puissant par pur amour de l'humanité & de la vérité. En conséquence peu de maîtres qui la révèlent à leurs élèves. Aussi l'instruction donnée maintenant dans les colléges & les séminaires se réduit-elle à la lecture de quelques légendes, à la science de quelques sophismes propres à favoriser la superstition, à rendre les esprits faux & les cœurs inhumains. Il faut aux hommes une autre éducation; il est temps qu'à de frivoles instructions, on en substitue de plus solides; qu'on enseigne aux citoyens ce qu'ils se doivent, à eux, à leur prochain, à leur patrie; qu'on leur fasse

---

d'écrire librement? que le gouvernement qui fait cette défense est injuste & mauvais. L'Angleterre, généralement regardée comme le meilleur, est celui où le citoyen, à cet égard, est le plus libre.

ſentir le ridicule des diſputes réligieuſes (*a*), l'intérêt qu'ils ont de perfectionner la morale & par conſéquent de s'aſſurer la liberté de penſer & d'écrire.

Mais que d'opinions bizarres n'engendreroit point cette liberté ? qu'importe. Ces opinions détruites par la raiſon auſſi-tôt que produites, n'altéreroient pas la paix des Etats.

Point de prétextes ſpécieux dont l'hypocriſie & la tyrannie n'aient coloré le deſir d'impoſer ſilence aux hommes éclairés ; & dans ces vains prétextes nul citoyen vertueux n'apperçut de motif légitime pour la taire.

La révélation de la vérité ne peut être odieuſe qu'à ces impoſteurs qui trop ſouvent écoutés des princes, leur préſentent le peuple éclairé comme factieux & le peuple abruti comme docile.

Qu'apprend à ce ſujet l'expérience ? que toute nation inſtruite eſt ſourde aux vaines déclamations du fanatiſme & que l'injuſtice la révolte.

C'eſt lorſqu'on me dépouille de la propriété de mes biens, de ma vie & de ma liberté, que je m'irrite, c'eſt alors que l'eſclave s'arme contre le maître. La vérité n'a pour ennemis que les ennemis même du

---

(*a*) S'agit-il de religion ; par quelle raiſon en défendre l'examen ? Eſt-elle vraie ; elle peut ſupporter la preuve de la diſcuſſion. Eſt-elle fauſſe ; en ce dernier cas, quelle abſurdité de protéger une religion dont la morale eſt puſillanime & cruelle, & le culte à charge à l'Etat par l'exceſſive dépenſe qu'exige l'entretien de ſes miniſtres !

bien public. Les méchans s'oppoſent ſeuls à ſa promulgation.

Au reſte c'eſt peu de montrer que la vérité eſt utile ; que l'homme la doit à l'homme, & que la preſſe doit être libre : il faut de plus indiquer les maux qu'engendre dans les empires l'indifférence pour la vérité.

CHAPITRE XIII.

Des maux que produit l'indifférence pour la vérité.

DANS le corps politique comme dans le corps humain, il faut un certain degré de fermentation pour y entretenir le mouvement & la vie. L'indifférence pour la gloire & la vérité produit ſtagnation dans les ames & les eſprits. Tout peuple qui, par la forme de ſon gouvernement ou la ſtupidité de ſes adminiſtrateurs, parvient à cet état d'indifférence, eſt ſtérile en grands talens comme en grandes vertus (*a*). Prenons les habitans de l'Inde pour exemple. Quels hommes

(*a*) Les vertus fuient les lieux d'où la vérité eſt bannie. Elles n'habitent point les empires où l'eſclavage donne le nom de *ſoleil de juſtice* aux tyrans les plus injuſtes & les plus cruels, où la terreur prononce les panégyriques. Quelles idées de malheureux courtiſans peuvent-ils ſe former de la vertu dans des pays où les princes les plus craints ſont les plus loués ?

comparer aux habitans actifs & induftrieux des bords de la Seine, du Rhin, ou de la Tamife !

L'Indien plongé dans l'ignorance, indifférent à la vérité, malheureux au dedans, foible au dehors, eft efclave d'un defpote également incapable de le conduire au bonheur durant la paix, à l'ennemi durant la guerre (*a*).

Quelle différence de l'Inde actuelle, à cette Inde jadis fi renommée & qui, citee comme le berceau des arts & des fciences, étoit peuplée d'hommes avides de gloire & de vérité ! Le mépris conçu pour cette nation déclare le mépris auquel doit s'attendre tout peuple qui croupira comme l'Indien, dans la pareffe & l'indifférence pour la gloire.

Quiconque regarde l'ignorance comme favorable au gouvernement, & l'erreur comme utile, en méconnoît les productions. Il n'a point confulté l'hiftoire. Il ignore qu'une erreur utile pour le moment, ne devient que trop fouvent le germe des plus grandes calamités.

(*a*) La guerre s'allume-t-elle en orient ; le fophi, retiré dans fon férail, ordonne à fes efclaves d'aller fe faire tuer pour lui fur la frontière. Il ne daigne pas même les y conduire. Se peut-il, dit à ce fujet Machiavel, qu'un monarque abandonne à fes favoris la plus noble de fes fonctions, celle de général ? ignore-t-il qu'intéreffés à prolonger leur commandement, ils le font auffi à prolonger la guerre. Or quelle perte d'hommes & d'argent n'occafionne pas fa durée ! A quels revers d'ailleurs ne s'expofe point la nation victorieufe qui laiffe échapper le moment d'accabler fon ennemi !

Un nuage blanc s'eſt-il élevé au-deſſus des montagnes ; c'eſt le voyageur expérimenté qui ſeul y découvre l'annonce de l'ouragan : il ſe hâte vers la couchée. Il ſait que s'abaiſſant du ſommet des monts, ce nuage étendu ſur la plaine, voilera bientôt de la nuit affreuſe des tempêtes, ce ciel pur & ſerein qui luit encore ſur ſa tête.

L'erreur eſt ce nuage blanc où peu d'hommes apperçoivent les malheurs dont il eſt l'annonce. Ces malheurs cachés au ſtupide ſont prévus du ſage. Il ſait qu'une ſeule erreur peut abrutir un peuple, peut obſcurcir tout l'horiſon de ſes idées ; qu'une imparfaite idée de la divinité a ſouvent opéré cet effet.

L'erreur, dangereuſe en elle-même, l'eſt ſur-tout par ſes productions. Une erreur eſt féconde en erreurs.

Tout homme compare plus ou moins ſes idées entre elles. En adopte-t-il une fauſſe : de cette idée unie à d'autres, il en réſulte des idées nouvelles & néceſſairement fauſſes, qui, ſe combinant de nouveau avec toutes celles dont il a chargé ſa mémoire, donnent à toutes une plus ou moins forte teinte de fauſſeté.

Les erreurs théologiques en ſont un exemple. Il n'en faut qu'une pour infecter toute la maſſe des idées d'un homme, pour produire une infinité d'opinions bizarres, monſtrueuſes, & toujours inattendues, parce qu'avant l'accouchement on ne prédit pas la naiſſance des monſtres.

L'erreur eſt de mille eſpèces. La vérite au contraire eſt une & ſimple : ſa marche eſt toujours uniforme & conſequente. Un bon eſprit ſait d'avance la route

qu'elle doit parcourir (*a*). Il n'en eſt pas ainſi de l'erreur. Toujours inconſéquente & toujours irrégulière dans ſa courſe on la perd chaque inſtant de vue : ſes apparitions ſont toujours imprévues ; on n'en peut donc prévenir les effets.

Pour en étouffer les ſemences (*b*) le légiſlateur ne peut trop exciter les hommes à la recherche de la vérité.

Tout vice, diſent les philoſophes, eſt une erreur de l'eſprit. Les crimes & les préjugés ſont frères : les vérités & les vertus ſont ſœurs. Mais quelles ſont les matrices de la vérité ? la contradiction & la diſpute. La liberté de penſer porte les fruits de la vérité : cette liberté élève l'ame, engendre des penſées ſublimes ; la crainte au contraire l'affaiſſe, & ne produit que des idées baſſes.

Quelqu'utile que ſoit la vérité, ſuppoſons cependant qu'entraînée à ſa ruine par le vice de ſon gou-

---

(*a*) Les principes d'un miniſtre éclairé une fois connus, on peut, dans preſque toutes les poſitions, prédire quelle ſera ſa conduite. Celle d'un ſot eſt indevinable. C'eſt une viſite, un bon mot, une impatience qui le détermine, & de-là ce proverbe, *que Dieu ſeul devine les ſots*.

(*b*) Pour détruire l'erreur, faut-il la forcer au ſilence ? non. Que faire donc ? la laiſſer dire. L'erreur, obſcure par elle-même, eſt rejetée de tout bon eſprit. Le temps ne l'a-t-il point accréditée ; n'eſt-elle point favoriſée du gouvernement ; elle ne ſoutient point le regard de l'examen. La raiſon donne à la longue le ton par-tout où l'on la dit librement.

vernement, un peuple ne pût l'éviter que par un grand changement dans ses lois, ses mœurs & ses habitudes, faut-il que le législateur le tente? doit-il faire le malheur de ses contemporains pour mériter l'estime de la postérité? la vérité, enfin, qui conseilleroit d'assurer la félicité des générations futures par le malheur de la présente, doit-elle être écoutée?

CHAPITRE XIV.

Que le bonheur de la génération future n'est jamais attaché au malheur de la génération présente.

POUR montrer l'absurdité de cette supposition, examinons de quoi se compose ce qu'on appelle la génération présente:

1°. D'un grand nombre d'enfans qui n'ont point encore contracté d'habitudes;

2°. D'adolescens qui peuvent facilement en changer;

3°. D'hommes faits & dont plusieurs ont déjà pressenti & approuvé les réformes proposées;

4°. De vieillards pour qui tout changement d'opinions & d'habitudes est réellement insupportable.

Que résulte-t-il de cette énumération? qu'une sage réforme dans les mœurs, les lois & le gouvernement peut déplaire au vieillard, à l'homme foible & d'ha-

bitude; mais qu'utile aux générations futures, cette réforme l'eſt encore au plus grand nombre de ceux qui compoſent la génération préſente; que par conſéquent elle n'eſt jamais contraire à l'intérêt actuel & général d'une nation.

Au reſte tout le monde ſait que dans les empires l'éternité des abus n'eſt point l'effet de notre compaſſion pour les vieillards, mais de l'intéret mal entendu du puiſſant. Le dernier également indifférent au bonheur de la génération préſente (*a*) ou future, veut qu'on le ſacrifie à ſes moindres fantaiſies; il veut, il eſt obéi.

Quelqu'élevé cependant que ſoit un homme, c'eſt à la nation & non à lui qu'on doit le premier reſpect Dieu, dit-on, eſt mort pour le ſalut de tous. Il ne faut donc pas immoler le bonheur de tous aux fantaiſies d'un ſeul. On doit à l'intérêt général le ſacrifice de tous les intérêts perſonnels. Mais, dira-t-on, ces ſacrifices ſont quelquefois cruels : oui : s'ils ſont exécutés par des gens inhumains ou ſtupides. Le bien public ordonne-t-il le mal d'un individu; toute compaſſion eſt due à ſa misère. Point de moyen de l'adoucir qu'on ne doive employer. C'eſt alors que la juſtice

(*a*) Un ſage gouvernement prépare toujours dans le bonheur de la génération préſente celui de la génération future. On a dit de la vieilleſſe & de la jeuneſſe, « que l'une » prévoyoit trop & l'autre trop peu; qu'aujourd'hui eſt » la maîtreſſe du jeune, & demain celle du vieillard ». C'eſt à la manière des vieillards que doivent ſe conduire les Etats.

& l'humanité du prince doivent être inventives. Tous les infortunés ont droit à ſes bienfaits : il doit flatter leurs peines. Malheur à l'homme dur & barbare qui refuſeroit au citoyen juſqu'à la conſolation de ſe plaindre. La plainte, commune à tout ce qui ſouffre, à tout ce qui reſpire, eſt toujours légitime.

Je ne veux pas que l'infortune éplorée retarde la marche du prince vers le bien public. Mais je veux qu'en paſſant il eſſuie les larmes de la douleur, & que, ſenſible à la pitié, l'amour ſeul de la patrie l'emporte en lui ſur l'amour du particulier.

Un tel prince, toujours ami des malheureux, & toujours occupé de la félicité de ſes ſujets, ne regardera jamais la revélation de la vérité comme dangereuſe.

Que conclure de ce que j'ai dit au ſujet de cette queſtion ?

Que la découverte du vrai, toujours utile au public, ne fut jamais funeſte qu'à ſon auteur ;

Que la révélation de la vérité n'altère point la paix des Etats ; qu'on en a pour garant la lenteur même de ſes progrès ;

Qu'en toute eſpèce de gouvernement il eſt important dela connoître ;

Qu'il n'eſt proprement que deux ſortes de gouvernement, l'un bon, l'autre mauvais ;

Qu'en aucun d'eux le bonheur du prince n'eſt lié au malheur des ſujets ;

Que ſi la vérité eſt utile, on la doit aux hommes ;

Que tout gouvernement en conféquence doit faciliter les moyens de la découvrir ;

Que le plus sûr de tous eft la liberté de la preffe ;

Que les fciences doivent leur perfection à cette liberté ;

Que l'indifférence pour la vérité eft une fource d'erreurs, & l'erreur une fource de calamités publiques ;

Qu'aucun ami de la vérité ne propofa de facrifier la félicité de la génération préfente à la félicité de la génération à venir ;

Qu'une telle hypothèfe eft impoffible ;

Qu'enfin c'eft de la feule révélation de la vérité qu'on peut attendre le bonheur futur de l'humanité.

La conféquence de ces diverfes propofitions, c'eft que perfonne n'ayant le droit de faire le mal public, nul n'a droit de s'oppofer à la publication de la vérité, & fur-tout des premiers principes de la morale.

Un homme, à titre de fort, a-t-il ufurpé ce pouvoir fur une nation ; de ce moment même la nation croupit dans l'ignorance de fes véritables intérêts. Les feules lois adoptées font les lois favorables à l'avarice & à la tyrannie des grands. La caufe publique refte fans défenfeurs. Tel eft dans la plupart des royaumes l'état actuel des peuples. Cet état eft d'autant plus affreux qu'il faut des fiècles pour les en arracher.

Qu'au refte les intéreffés aux malheurs publics ne redoutent encore aucune révolution prochaine. Ce n'eft point fous les coups de la vérité, c'eft fous les coups du puiffant que fuccombera l'erreur. Le mo-

ment de sa destruction est celui où le prince confondra son intérêt avec l'intérêt public. Jusque-là c'est en vain qu'on présentera le vrai aux hommes. Il en sera toujours méconnu. N'est-on guidé dans sa conduite & sa croyance que par l'intérêt du moment ; comment à sa lueur incertaine & variable distinguer le mensonge de la vérité ?

CHAPITRE XV.

Que les mêmes opinions paroissent vraies ou fausses, selon l'intérêt qu'on a de les croire telles ou telles.

Tous les hommes conviennent de la vérité des propositions géométriques : seroit-ce parce qu'elles sont démontrées ? non ; mais parce qu'indifférens à leur fausseté ou à leur vérité, les hommes n'ont nul intérêt de prendre le faux pour le vrai. Leur suppose-t-on cet intérêt ? alors les propositions les plus évidemment démontrées leur paroîtront problématiques. Je me prouverois au besoin que le contenu est plus grand que le contenant : c'est un fait dont quelques religions fournissent des exemples.

Qu'un théologien catholique propose de prouver qu'il est des bâtons sans deux bouts, rien pour lui de plus facile. Il distinguera d'abord deux sortes de bâtons, les uns spirituels, les autres matériels. Il dissertera obscurément sur la nature des bâtons spirituels : il en conclura que l'existence de ces bâtons est un mys-

tère au-dessus & non contraire à la raison; alors cette proposition évidente (*a*), « qu'il n'est point de bâton » sans deux bouts », deviendra problématique.

Il en est de même, dit à ce sujet un Anglois, des vérités les plus claires de la morale. « La plus évi» dente, c'est qu'en fait de crimes, la punition doit » être personnelle, & que je ne dois pas être pendu » pour le vol commis par mon voisin ».

Cependant que de théologiens soutiennent encore

(*a*) Chacun parle d'évidence, & puisque l'occasion s'en présente, je tâcherai d'attacher une idée nette à ce mot.

Evidence vient du mot latin *videre, voir.* Une toise est plus grande qu'un pied; je le vois. Tout fait dont je puis ainsi constater l'existence par mes sens, est donc évident pour moi. Mais l'est-il également pour ceux qui ne sont pas à portée de s'en assurer par le même témoignage? non: d'où je conclus qu'une proposition généralement évidente n'est autre chose qu'un fait dont tous les hommes peuvent également & à chaque instant vérifier l'existence.

Que deux corps & deux corps fassent quatre corps; cette proposition est évidente pour tous les hommes, parce que tous peuvent à chaque instant en constater la vérité: mais qu'il y ait dans les écuries du roi de Siam un éléphant haut de vingt-quatre pieds; ce fait, évident pour tous ceux qui l'auroient vu, ne le seroit ni pour moi, ni pour ceux qui ne l'auroient pas mesuré. Cette proposition ne peut donc être citée ni comme évidente, ni même comme vraisemblable. Il est en effet plus raisonnable de penser que dix témoins de ce fait, ou se sont trompés, ou l'ont exagéré, ou qu'enfin ils ont menti, qu'il n'est raisonnable de croire à l'existence d'un éléphant d'une hauteur double de celle des autres.

que Dieu punit dans les hommes actuels le péché de leur premier père (*a*) ?

Pour cacher l'abſurdité de ce raiſonnement, ils ajoutent que la juſtice d'en haut n'eſt pas celle de l'homme. Mais ſi la juſtice du ciel eſt la vraie (14), & que cette juſtice ne ſoit pas celle de la terre, l'homme vit donc dans l'ignorance de la juſtice. Il ne ſait donc jamais ſi l'action qu'il croit équitable n'eſt point injuſte, ſi le vol & l'aſſaſſinat ne ſont point des vertus (15). Que deviennent alors les principes de la loi naturelle & de la morale ? comment s'aſſurer de leur juſteſſe & diſtinguer l'honnête homme du ſcélérat ?

(*a*) Pourquoi, diſoit un miſſionnaire à un lettré chinois, n'admettez-vous qu'un deſtin aveugle ? C'eſt, répondit-il, que nous ne penſons pas qu'un être intelligent puiſſe être injuſte, & puiſſe punir dans un nouveau né le crime commis il y a ſix mille ans par Adam ſon père. Votre piété ſtupide fait de Dieu un être intelligent & injuſte : la nôtre, plus éclairée, en fait un aveugle deſtin.

CHAPITRE XVI.

L'intérêt fait estimer en soi jusqu'à la cruauté qu'on déteste dans les autres.

Toutes les nations de l'Europe considèrent avec horreur ces prêtres de Carthage dont la barbarie enfermoit des enfans vivans dans la statue brûlante de Saturne ou de Moloch. Point d'Espagnol cependant qui ne respecte la même cruauté en lui & dans ses inquisiteurs. A quelle cause attribuer cette contradiction ? à la vénération que l'Espagnol conçoit dès l'enfance pour les moines. Il faudroit, pour le défaire de ce respect d'habitude, qu'il pensât, qu'il consultât sa raison, qu'il s'exposât à la fois à la fatigue de l'attention & à la haine de ce même moine. L'Espagnol est donc forcé par le double intérêt de la crainte & de la paresse de révérer dans le dominicain la barbarie qu'il déteste dans le prêtre du Mexique. On me dira sans doute que la différence des cultes change l'essence des choses, & que la cruauté abominable dans une religion est respectable dans l'autre.

Je ne répondrai point à cette absurdite : j'observerai seulement que le méme intérêt qui, par exemple, me fait aimer & respecter dans un pays la cruauté que je hais & méprise dans les autres, doit à d'autres

égards fasciner encore les yeux de ma raison, qu'il doit souvent m'exagérer le mépris dû à certains vices.

L'avarice en est un exemple. L'avare se contente-t-il de ne rien donner & d'épargner le sien ; ne se porte-t-il d'ailleurs à aucune injustice : de tous les vicieux, c'est peut-être celui qui nuit le moins à la société. Le mal qu'il fait n'est proprement que l'omission du bien qu'il pourroit faire.

De tous les vices, si l'avarice est le plus généralement détesté, c'est l'effet d'une avidité commune à presque tous les hommes : c'est qu'on hait celui dont on ne peut rien attendre. Ce sont les avares avides qui décrient les avares sordides.

CHAP.

CHAPITRE XVII.

L'intérêt fait honorer le crime.

Quelque notion imparfaite que les hommes aient de la vertu, il en eſt peu qui reſpectent le vol, l'aſſaſſinat, l'empoiſonnement, le parricide; & cependant l'égliſe entière honora toujours ces crimes dans ſes protecteurs. Je citerai pour exemple Conſtantin & Clovis.

Le premier, malgré la foi des ſermens, fait aſſaſſiner Licinius ſon beau-frère, maſſacrer Licinius ſon neveu à l'âge de douze ans, mettre à mort ſon fils Criſpus illuſtré par ſes victoires, égorger ſon beau-père Maximien à Marſeille; il fait enfin étouffer ſa femme Fauſta dans un bain. L'authenticité de ces crimes force les païens d'exclure cet empereur de leurs fêtes & de leurs initiations; & les vertueux chrétiens le reçoivent dans leur égliſe.

Quant au farouche Clovis, il aſſomme avec une maſſe d'armes Regnacaire & Richemer, deux frères & tous deux ſes parens. Mais il eſt libéral envers l'égliſe, & Savaron prouve dans un livre la ſainteté de Clovis.

L'égliſe, il eſt vrai, ne ſanctifia ni lui, ni Conſtantin, mais elle honora du moins en eux deux hommes ſouillés des plus grands crimes.

Quiconque étend le domaine de l'église est toujours innocent à ses yeux. Pepin en est la preuve. Le pape à sa prière passe d'Italie en France. Arrivé dans ce royaume, il oint Pepin & couronne en lui un usurpateur qui tenoit son roi légitime enfermé dans le couvent de St. Martin, & le fils de son maître dans le couvent de Fontenelle en Normandie.

Mais ce couronnement, dira-t-on, fut le crime du pape & non celui de l'eglise. Le silence des prélats fut l'approbation secrète de la conduite du pontife. Sans ce consentement tacite, le pape, dans une assemblée des principaux de la nation, n'eût osé légitimer l'usurpation de Pepin. Il n'eût point, sous peine d'excommunication, défendu de prendre un roi d'une autre race.

Mais tous les prélats ont-ils honoré de bonne foi ces Pepin, ces Clovis, ces Constantin ? Quelques uns sans doute rougissoient intérieurement de ces odieuses béatifications ; mais la plupart n'appercevoient point le crime dans le criminel qui les enrichissoit.

Que ne peut sur nous le prestige de l'intérêt ?

CHAPITRE XVIII.

L'intérêt fait des ſaints.

JE prends Charlemagne pour exemple. C'étoit un grand-homme. Il étoit doué de grandes vertus, mais d'aucune de celles qui font des ſaints. Ses mains étoient dégoûtantes du ſang des Saxons injuſtement égorgés. Il avoit dépouillé ſes neveux de leur patrimoine. Il avoit épouſé quatre femmes; il étoit accuſé d'inceſte. Sa conduite n'étoit pas celle d'un ſaint : mais il avoit accrû le domaine de l'égliſe, & l'égliſe en a fait un ſaint. Elle en uſa de même avec Hermenigilde, fils du roi Viſigot l'Eurigilde. Ce jeune prince ligué avec un prince Suève contre ſon propre père, lui livre bataille, la perd, eſt pris près de Cordoue, tué par un officier de l'Eurigilde. Mais il croyoit à la conſubſtantialité, & l'égliſe le ſanctifie.

Mille ſcélérats ont eu la même bonne fortune. Saint Cyrille, évêque d'Alexandrie, eſt l'aſſaſſin de la belle & ſublime Hypatie : il eſt pareillement canoniſé.

Philippe de Commines rapporte à ce ſujet qu'entré à Pavie dans le couvent des carmes, on lui montra le corps du comte d'Yvertu, de ce comte qui, parvenu à la principauté de Milan par le meurtre de Bernabo ſon oncle, fut le premier qui porta le titre

de duc. Eh quoi ! dit Commines au moine qui l'accompagnoit, vous avez canonisé un tel monstre ! il nous faut des bienfaiteurs, répliqua le carme : or pour les multiplier, nous sommes dans l'usage de leur accorder les honneurs de la sainteté. C'est par nous que les sots & les frippons deviennent saints, & par eux que nous devenons riches.

Que de successions volées par les moines ! mais ils voloient pour l'église, & l'église en a fait des saints.

L'histoire du papisme n'est qu'un recueil immense de faits pareils. Ouvre-t-on ses légendes ; on y lit les noms de mille scélérats canonisés ; & l'on y cherche en vain le nom & d'un Alfred le Grand qui fit long-temps le bonheur de l'Angleterre, & celui d'un Henri IV, qui vouloit faire celui de la France, & enfin le nom de ces hommes de génie qui par leurs découvertes dans les arts & les sciences, ont à la fois honoré leur siècle & leur pays.

L'église toujours avide de richesses disposa toujours des dignités du paradis en faveur de ceux qui lui donnoient de grands biens sur la terre. L'intérêt peupla le ciel. Quelle borne mettre à sa puissance ? Si Dieu, comme on le dit, a tout fait pour lui, *omnia propter semet ipsum operatus est Dominus*, l'homme créé à son image & ressemblance a fait de même. C'est toujours d'après son intérêt qu'il juge (*a*). Est-il souvent

(*a*) Notre croyance, selon quelques philosophes, est indépendante de notre intérêt. Ces philosophes ont tort ou raison, selon l'idée qu'ils attachent au mot *croire*. S'ils

malheureux ? c'eſt qu'il n'eſt pas aſſez éclairé. La pareſſe, un avantage momentané, & ſur-tout une ſoumiſſion honteuſe aux opinions reçues, ſont autant d'écueils ſemés ſur la route de notre bonheur.

Pour les éviter il faut penſer; & l'on n'en prend pas la peine : l'on aime mieux croire qu'examiner. Combien de fois notre crédulité ne nous a-t-elle pas

---

entendent par ce mot avoir une idée nette de la choſe crue, &, comme les géomètres, pouvoir s'en démontrer la vérité, il eſt certain qu'aucune erreur n'eſt crue, qu'aucune ne ſoutient le regard de l'examen, qu'on ne s'en forme point d'idée claire, & qu'en ce ſens il eſt peu de *croyans*. Mais ſi l'on prend ce mot dans l'acception commune; ſi l'on entend par le mot de *croyant* l'adorateur du bœuf *Apis*, l'homme qui, ſans avoir des idées nettes de ce qu'il croit, croit par imitation; qui, ſi l'on veut, *croit croire*, & qui ſoutiendroit la vérité de ſa croyance au péril de ſa vie : en ce ſens il eſt beaucoup de *croyans*. L'égliſe catholique vante continuellement ſes martyrs; je ne ſais pourquoi. Toute religion a les ſiens. « Qui prétend » avoir une révélation, doit mourir pour ſoutenir ſon » dire : c'eſt l'unique preuve qu'il puiſſe donner de ce » qu'il avance ». — Il n'en eſt pas de même en philoſophie. Ces propoſitions doivent être appuyées ſur des faits & des raiſonnemens. Qu'un philoſophe meure ou non pour en ſoutenir la vérité, peu importe. Sa mort ne prouveroit rien, ſinon qu'il eſt opiniâtrément attaché à ſon opinion, & non qu'elle ſoit vraie.

Au reſte, la croyance des fanatiques, toujours fondée ſur le vain mais puiſſant intérêt des récompenſes céleſtes, en impoſe toujours au vulgaire; & c'eſt à ces fanatiques qu'il faut rapporter l'établiſſement de preſque toutes les opinions générales.

aveuglés ſur nos vrais intérêts ! L'homme a été défini un animal raiſonnable, je le définis un animal crédule (*a*). Que ne lui fait-on pas accroire ?

Un hypocrite ſe donne-t-il pour vertueux ; il eſt réputé tel. Il eſt en conſéquence plus honoré que l'homme honnête.

Le clergé ſe dit-il ſans ambition ; il eſt reconnu pour tel au moment même où il ſe déclare le premier corps de l'Etat (*b*).

Les évêques & les cardinaux ſe diſent-ils humbles ; ils en ſont crus ſur leur parole en ſe faiſant donner les titres de monſeigneur, d'éminence & de grandeur ; alors même que les derniers veulent marcher de pair avec les rois ; *cardinales regibus æquiparantur.*

Le moine ſe dit-il pauvre ; on le répute indigent, lors même qu'il envahit la plus grande partie des domaines d'un Etat ; & ce moine en conſéquence eſt aumôné par une infinité de dupes.

(*a*) Les mœurs & les actions des animaux prouvent qu'ils comparent, portent des jugemens. Ils ſont, à cet égard, plus ou moins raiſonnables, plus ou moins reſſemblans à l'homme, mais quel rapport entre leur crédulité & la ſienne ? aucun. C'eſt principalement en étendue de crédulité qu'ils diffèrent ; & c'eſt peut-être ce qui diſtingue le plus ſpécialement l'homme de l'animal.

(*b*) Si les apôtres ne ſe ſont jamais donnés pour le premier corps de l'Etat, s'ils n'ont jamais prétendu marcher à côté des Céſar & des proconſuls ; il faut que le clergé ait une forte opinion de la ſtupidité humaine pour ſe dire humble avec des prétentions ſi faſtueuſes.

Au reste qu'on ne s'étonne point de l'imbécillité humaine. Les hommes en général mal éleves doivent être ce qu'ils sont. Leur extrême crédulité leur laisse rarement l'exercice libre de leur raison : ils portent en conséquence de faux jugemens & sont malheureux. Qu'y faire? ou l'on est indifférent à la chose qu'on juge (*a*), & dès-lors on est sans attention & sans esprit pour la bien juger : ou l'on est vivement affecté de cette même chose ; & c'est alors l'interêt du moment qui, presque toujours, prononce nos jugemens.

Une décision juste suppose indifférence pour la

(*a*) Une opinion m'est-elle indifférente ; c'est à la balance de ma raison que j'en pèse les avantages. Mais que cette opinion excite en moi haine, amour ou crainte ; ce n'est plus la raison. Ce sont mes passions qui jugent de sa vérité ou de sa fausseté. Or plus mes passions sont vives, moins la raison a de part à mon jugement. Pour triompher du préjugé le plus grossier, ce n'est point assez d'en sentir l'absurdité.

Me suis-je démontré le matin la non-existence des spectres ; si le soir je me trouve seul, ou dans une chambre, ou dans un bois, les fantômes & les spectres perceront de nouveau la terre ou mon plancher ; la frayeur me saisira. Les raisonnemens les plus solides ne pourront rien contre ma peur. Pour étouffer en moi la crainte des revenans, il ne suffit pas de m'en être prouvé la non-existence, il faut de plus que le raisonnement par lequel j'ai détruit ce préjugé se présente aussi habituellement & aussi rapidement à ma mémoire que le préjugé lui même. Or c'est l'œuvre du temps, & quelquefois d'un très-long temps. Jusqu'à ce temps, je tremble la nuit au seul nom de spectre & de sorcier. C'est un fait prouvé par l'expérience.

chose qu'on juge (*a*) & desir vif de la bien juger. Or dans l'état actuel des sociétés, peu d'hommes éprouvent ce double sentiment de desir & d'indifférence, & se trouvent dans l'heureuse position qui le produit.

Trop servilement attaché à l'intérêt du moment, l'on y sacrifie presque toujours l'intérêt à venir; & l'on juge contre l'évidence même. Peut-être la Rivière a-t-il trop attendu de cette évidence. C'est sur son pouvoir qu'il fonde le bonheur futur des nations; & ce fondement n'est pas aussi solide qu'il le pense.

(*a*) Pourquoi l'étranger est-il meilleur juge des beautés d'un nouvel ouvrage que les nationaux? c'est que l'indifférence dicte le jugement du premier, & qu'au moins dans le premier moment l'envie & le préjugé dictent celui des seconds. Ce n'est pas que parmi ces derniers, il ne s'en trouve qui mettent de l'orgueil à bien juger, mais ils sont en trop petit nombre pour que leur jugement ait d'abord aucune influence sur celui du public.

CHAPITRE XIX.

L'intérêt perſuade aux grands qu'ils ſont d'une eſpèce différente des autres hommes.

Admet-on un premier homme; tous ſont de la même maiſon, d'une famille également ancienne: tous par conſéquent ſont nobles.

Qui refuſeroit le titre de gentilhomme à celui qui, par des extraits levés ſur les regiſtres des circonciſions & des baptêmes, prouveroit une deſcendance en ligne directe depuis Abraham juſqu'à lui?

Ce n'eſt donc que la conſervation ou la perte de ces extraits qui diſtingue le noble du roturier.

Mais le grand ſe croit-il réellement d'une race ſupérieure à celle du bourgeois, & le ſouverain d'une eſpèce différente de celle du duc, du comte, &c.? pourquoi non? j'ai vu des hommes pas plus ſorciers que moi ſe dire & ſe croire ſorciers juſque ſur l'échafaud. Mille procédures juſtifient ce fait. Il en eſt qui ſe croient nés heureux & qui s'indignent, lorſque la fortune les abandonne un moment. Ce ſentiment, diroit Hume, eſt en eux l'effet du ſuccès conſtant de leurs premières entrepriſes: d'après ce ſuccès, ils ont dû prendre leur bonheur pour un effet, & leur étoile pour la cauſe de cet effet (*a*). Si telle eſt l'humanité,

(*a*) Deux faits, dit Hume, arrivent-ils toujours

faut-il s'étonner que des grands gâtés par les hommages journaliers rendus à leurs richeſſes & à leurs dignités, ſe croient d'une race particulière (*a*) ?

Cependant ils reconnoiſſent Adam pour le père commun des hommes : oui ; mais ſans en être entièrement convaincus.

Leurs geſtes, leurs diſcours, leurs regards, tout dément en eux cet aveu, & tous ſont perſuades qu'eux & le prince ont ſur le peuple & le bourgeois le droit du fermier ſur ſes beſtiaux.

Je ne fais point ici la ſatyre des grands (*b*), mais celle de l'homme. Le bourgeois rend à ſon valet tout le mépris que le puiſſant a pour lui.

Qu'au reſte on ne ſoit point ſurpris de trouver l'homme ſujet à tant d'illuſions (*c*), ce qui ſeroit vrai-

---

enſemble ; l'on ſuppoſe une dépendance néceſſaire entre eux. L'on donne à l'un le nom de cauſe, à l'autre celui d'effet.

(*a*) L'ancienneté de leur maiſon eſt ſur-tout chère à ceux qui ne peuvent être fils de leur mérite.

(*b*) Si tous les hommes ſont les deſcendans d'Adam, s'enſuit-il qu'en cette qualité tous doivent être également conſidérés ? non : il eſt dans toute ſociété des ſupérieurs qu'on doit reſpecter. Mais eſt-ce aux grandes places ou à la haute naiſſance qu'on doit ſon premier reſpect ? je conclurois en faveur des grandes places. Elles ſuppoſent du moins quelque mérite. Or ce que le public a vraiment intérêt d'honorer, c'eſt le mérite.

(*c*) Le préjugé commande-t il ; la raiſon ſe tait. Le préjugé fait en certains pays reſpecter l'officier de qualité,

ment ſurprenant, c'eſt qu'il ſe refusât aux erreurs qui flattent ſa vanité.

Il croit & croira toujours ce qu'il aura intérêt de croire. S'il s'attache quelquefois à la recherche du vrai; s'il s'occupe de ſa découverte, c'eſt qu'il imagine par fois qu'il eſt de ſon intérêt de la connoître.

CHAPITRE XX.

L'intérêt fait honorer le vice dans un protecteur.

Un homme attend-il ſa fortune & ſa conſidération d'un grand ſans mérite; il devient ſon panégyriſte. L'homme juſqu'alors honnête ceſſe de l'être : il change de mœurs & pour ainſi dire, d'état. Il deſcend de la condition de citoyen libre à celle d'eſclave. Son intérêt ſe ſépare en cet inſtant de l'intérêt public. Uniquement occupé de ſon maître & de la fortune de ce protecteur, tout moyen de l'accroître lui paroît légitime. Ce maître commet il des injuſtices, opprime-t-il ſes concitoyens, s'en plaignent-ils; ils ont tort.

Les prêtres de Jupiter ne faiſoient-ils pas adorer en lui le parricide qui les faiſoit vivre?

Qu'eſt-ce que le protégé exige du protecteur? puiſ-

---

mépriſer l'officier de fortune, & préférer par conſéquent la naiſſance au mérite. Nul doute qu'un Etat parvenu à ce degré de corruption ne ſoit près de ſa ruine.

ſance & non mérite. Qu'eſt-ce qu'à ſon tour le protecteur exige du protégé ? baſſeſſe, dévouement & non vertu.

C'eſt en qualité de dévoué que le protégé eſt élevé aux premiers poſtes. S'il eſt des inſtans où le mérite ſeul y monte, c'eſt dans les temps orageux où la néceſſité les y appelle.

Si dans les guerres civiles tous les emplois importans ſont confiés aux talens : c'eſt que le puiſſant de chaque parti, fortement intéreſſé à la deſtruction du parti contraire, eſt forcé de ſacrifier à ſa ſûreté, & ſon envie & ſes autres paſſions. Cet intérêt preſſant l'éclaire alors ſur le mérite de ceux qu'il emploie : mais le danger paſſé, la paix & la tranquillité rétablie, ce même puiſſant indifférent au vice ou à la vertu, aux talens ou à la ſottiſe, ne les diſtingue plus.

Le mérite tombe dans l'aviliſſement, la vérité dans le mépris. Que peut-elle alors en faveur de l'humanité ?

CHAPITRE XXI.

L'intérêt du puissant commande plus impérieusement que la vérité aux opinions générales.

L'ON vante sans cesse la puissance de la vérité, & cependant cette puissance tant vantée est stérile, si l'intérêt du prince ne la féconde. Que de vérités encore enterrées dans les ouvrages des Gordon, des Sydney, des Machiavel, n'en seront retirées que par la volonté efficace d'un souverain éclairé & vertueux! ce prince, dit-on, naîtra tôt ou tard. Soit! jusqu'à ce moment qu'on regarde, si l'on veut, ces vérités, comme des pierres d'attente & des matériaux préparés. Toujours est-il certain que ces matériaux ne seront employés par le puissant que dans les positions & les circonstances où les intérêts de sa gloire le forceront d'en faire usage.

L'opinion, dit-on, est la reine du monde. Il est des instans où sans doute l'opinion générale commande aux souverains eux-mêmes. Mais qu'est-ce que ce fait a de commun avec le pouvoir de la vérité? prouve-t-il que l'opinion générale en soit la production? non: l'expérience nous démontre au contraire que presque toutes les questions de la morale & de la politique sont résolues par le fort & non par le raisonnable; & que si l'opinion régit le monde, c'est à la longue le puissant qui régit l'opinion.

Quiconque diſtribue les honneurs, les richeſſes & les châtimens, s'attache toujours un grand nombre d'hommes. Cette diſtribution lui aſſervit les eſprits, lui donne l'empire ſur les ames. Tel eſt le moyen par lequel les ſultans légitiment leurs prétentions les plus abſurdes, accoutument leurs ſujets à s'honorer du titre d'eſclaves, à mépriſer celui d'hommes libres.

Quelles ſont les opinions les plus généralement répandues? ce ſont ſans contredit les opinions religieuſes. Or ce n'eſt ni la raiſon, ni la vérité, mais la violence qui les établit (16). Mahomet veut perſuader ſon Koran, il s'arme, il flatte, il effraie les imaginations. Les peuples ſont par la crainte & l'eſpérance intéreſſés à recevoir ſa loi; & les viſions du prophète deviennent bientôt l'opinion de la moitié de l'univers.

Mais les progrès de la vérité ne ſont-ils pas plus rapides que ceux de l'erreur? oui: lorſque l'une & l'autre ſont également promulguées par la puiſſance. La vérité par elle-même eſt claire; elle ſaiſit tout bon eſprit. L'erreur au contraire toujours obſcure, toujours retirée dans le nuage de l'incompréhenſible, y devient le mépris du bon ſens. Mais que peut le bon ſens ſans la force? c'eſt la violence, la fourberie, le haſard qui, plus que la raiſon & la vérité, ont toujours préſidé à la formation des opinions générales.

CHAPITRE XXII.

Un intérêt secret cacha toujours aux parlemens la conformité de la morale des Jésuites & du papisme.

Les parlemens ont à la fois condamné la morale des jésuites & respecté celle du papisme (*a*). Cependant la conformité de ces deux morales est sensible. La protection accordée aux jésuites, & par le pape & par la plupart des évêques catholiques (17), rend cette conformité frappante. On sait que l'église papiste approuva toujours dans les ouvrages de ces religieux des maximes aussi favorables aux prétentions de Rome, que défavorables à celles de tout gouvernement : que le clergé à cet égard fut leur complice. La morale des jésuites est néanmoins la seule condamnée. Les parlemens se taisent sur celle de l'église. Pourquoi ? c'est qu'ils craignent de se compromettre avec un coupable trop puissant.

Ils sentent confusément que leur crédit n'est point proportionné à cette entreprise ; qu'à peine il a suffi pour contre balancer celui des jésuites. Leur intérêt

(*a*) La vérole physique, disoit un grand politique, a fait de grands ravages chez les nations européennes : mais la vérole morale (le papisme) y en a fait encore de plus grands.

en conséquence les avertit de ne pas tenter davantage & leur ordonne d'honorer le crime dans le coupable qu'ils ne peuvent punir.

CHAPITRE XXIII.

L'intérêt fait nier journellement cette maxime : ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrois pas qu'on te fît.

Le prêtre catholique persécuté par le calviniste ou le musulman, dénonce la persécution comme une infraction à la loi naturelle : ce même prêtre est-il persécuteur ; la persécution lui paroît légitime ; c'est en lui l'effet d'un saint zèle & de son amour pour le prochain. Ainsi la même action devient injuste ou légitime selon que ce prêtre est ou bourreau ou patient.

Lit on l'histoire des différentes sectes religieuses & chrétiennes ; tant qu'elles sont foibles, elles veulent qu'on n'emploie dans les disputes théologiques d'autres armes que celles du raisonnement (18) & de la persuasion.

Ces sectes deviennent-elles puissantes ; de persécutées, comme je l'ai déjà dit, elles deviennent persécutrices. Calvin brûle Servet : le jésuite poursuit le janséniste ; & le janséniste voudroit faire brûler le déiste. Dans quel labyrinthe d'erreurs & de contradictions l'intérêt ne nous égare-t-il pas ! il obscurcit en nous jusqu'à l'évidence.

Que

Que nous présente en effet le théâtre de ce monde? rien que les jeux divers & perpétuels de cet intérêt (19). Plus on médite ce principe, plus on y découvre d'étendue & de fécondité. C'est une carrière inépuisable d'idées fines & grandes.

CHAPITRE XXIV.

L'intérêt dérobe à la connoissance du prêtre honnête homme les maux produits par le papisme.

Les contrées les plus religieuses sont les plus incultes. C'est dans les domaines ecclésiastiques que se manifeste la plus grande dépopulation. Ces contrées sont donc les plus mal gouvernées. Dans les cantons catholiques de la Suisse règne la disette & la stupidité : dans les cantons protestans l'abondance & l'industrie. Le papisme est donc destructeur des empires.

Il est sur-tout fatal aux nations qui, puissantes par leur commerce, ont intérêt d'améliorer leurs colonies (*a*), d'encourager l'industrie & de perfectionner les arts.

Mais chez les divers peuples, qui rend l'idole papale si respectable? la coutume.

(*a*) Les colonies naissantes se peuplent par la tolérance, & pour cet effet il faut y rappeler la religion aux principes sur lesquels Jésus l'a fondée.

Qui chez ces mêmes peuples défend de penser ? la paresse : elle y commande aux hommes de tous les états.

C'est par paresse que le prince y voit tout avec les yeux d'autrui, & par paresse qu'en certains cas les nations & les ministres chargent le pape de penser pour eux. Qu'en arrive-t-il ? que le pontife en profite pour étendre son autorité & confirmer son pouvoir. Les princes peuvent-ils le limiter ? oui ; s'ils le veulent fortement. Sans une telle volonté qu'on n'imagine pas qu'une église intolérante rompe elle-même les fers dont elle enchaîne les peuples.

L'intolérance est une mine toujours chargée sous le trône & que le mécontentement ecclésiastique est toujours prêt d'allumer. Qui peut éventer cette mine ? la philosophie & la vertu. Aussi l'église a-t-elle toujours décrié les lumières de l'une & l'humanité de l'autre, a-t-elle toujours peint la philosophie & la vertu sous des traits difformes (*a*). L'objet du clergé fut de les décréditer, & ses moyens furent les calomnies. Les hommes en général aiment mieux croire qu'examiner ; & le clergé en conséquence vit toujours

(*a*) Si la haine qui s'exhale en accusations vagues prouve l'innocence de l'accusé, rien n'honore plus les philosophes que la haine du sacerdoce. Jamais le clergé ne cita de faits contre eux. Il ne les accusa point de l'assassinat de Henri IV, de la sédition de Madrid, de la conspiration de Saint-Domingue. Ce fut un moine, & non un philosophe qui, l'année dernière, y encourageoit les noirs à massacrer les blancs.

dans la pareſſe de penſer, le plus ferme appui de la puiſſance papale. Quelle autre cauſe eût pu faſciner les yeux des magiſtrats françois ſur le danger du papiſme ?

Si dans l'affaire des jéſuites ils montrèrent pour leur prince la tendreſſe la plus inquiète; s'ils prévirent alors l'excès auquel le fanatiſme pouvoit ſe porter, ils n'apperçurent cependant point que de toutes les religions, la papiſte eſt la plus propre à l'allumer.

L'amour des magiſtrats pour le prince n'eſt pas douteux : mais il eſt douteux que cet amour ait été en eux aſſez éclairé. Leurs yeux ſe ſont long-temps fermés à la lumière. S'ils s'ouvrent un jour, ils appercevront que la tolérance ſeule peut aſſurer la vie des monarques qu'ils chériſſent. Ils ont vu le fanatiſme frapper un prince, qui prouve chaque jour ſon humanité par les bontés de détail dont il comble ceux qui l'approchent.

Je ſuis étranger : je ne connois pas ce prince. Il eſt, dit-on, aimé. Tel eſt cependant dans le cœur du dévot françois l'effet de la ſuperſtition, que l'amour du moine l'emporte encore ſur l'amour du roi.

Ne peut-on ſur un objet ſi important réveiller l'attention des magiſtrats & les éclairer ſur les dangers auxquels l'intolérant papiſme expoſera toujours les ſouverains ?

CHAPITRE XXV.

Toute religion intolérante est essentiellement régicide.

PRESQUE toute religion est intolérante, & dans toute religion de cette espèce, l'intolérance fournit un prétexte au meurtre & à la persécution. Le trône même n'offre point d'abri contre la cruauté du sacerdoce. L'intolérance admise, le prêtre peut également poursuivre l'ennemi de dieu sur le trône (*a*) & dans la chaumière.

(*a*) Si l'on en croit le jésuite Santarel, le pape a droit de punir les rois. Aussi dans un Traité de l'hérésie, du schisme, de l'apostasie & du pouvoir papal, traité imprimé à Rome avec permission des supérieurs, chez l'héritier Bartelemy Latony, en 1626, ce jésuite dit : « Si le » pape a sur les princes une puissance directive, il a aussi » sur eux une puissance corrective. Le souverain pontife » peut donc punir les princes herétiques par des peines » temporelles : il peut non-seulement les excommunier, » mais encore les dépouiller de leurs royaumes, & ab- » soudre leurs sujets du serment de fidélité : il peut donner » des curateurs aux princes incapables de gouverner : il » le peut sans concile, parce que le tribunal du pape & » celui de Jésus-Christ est un seul & même tribunal. Le » pape, ajoute-t-il dans un autre endroit de cet ouvrage, » peut déposer les rois, ou parce qu'ils sont incapables de » gouverner, ou parce qu'ils sont trop foibles défenseurs

L'intolérance eſt mère du régicide. C'eſt ſur ſon intolérance que l'égliſe fonda l'édifice de ſa grandeur. Tous ſes membres concoururent à cette conſtruction. Tous crurent qu'ils ſeroient d'autant plus reſpectables & d'autant plus heureux (20), que le corps auquel ils appartiendroient ſeroit plus puiſſant. Les prêtres en tous les ſiècles ne s'occupèrent donc que de l'accroiſſement du pouvoir (21) eccléſiaſtique. Par-tout le clergé fut ambitieux & dut l'être.

Mais l'ambition d'un corps fait-elle néceſſairement le mal public ? oui ; ſi ce corps ne peut la ſatisfaire que par des actions contraires au bien général. Il importoit peu qu'en Grèce, les Lycurgue, les Léonidas, les Timoléon ; qu'à Rome les Brutus, les Emile, les Régulus fuſſent ambitieux. Cette paſſion ne pouvoit ſe manifeſter en eux que par des ſervices rendus à la patrie. Il n'en eſt pas de même du clergé : il veut une autorité ſuprême. Il ne peut s'en revêtir qu'en dépouillant les légitimes poſſeſſeurs. Il doit donc faire une guerre perpétuelle & ſourde à la puiſſance temporelle, avilir à cet effet l'autorité des princes & des magiſtrats, déchaîner l'intolérance ; par elle ébranler les trônes, par elle abrutir les citoyens (*a*), les rendre à la fois pau-

---

» de l'égliſe. Il peut donc, pour les cauſes ſuſdites & » pour la correction & l'exemple des rois, punir de mort » les négligens ».

(*a*) L'ignorance des peuples eſt ſouvent funeſte aux princes. Chez un peuple ſtupide, tout ſouverain maudit de ſon clergé paſſe pour juſtement maudit. Ce n'eſt donc

vres (*a*), pareſſeux & ſtupides. Tous les degrés par leſquels le clergé monte au pouvoir ſuprême ſont donc autant de malheurs publics.

C'eſt le papiſme qui doit un jour détruire en France les lois & les parlemens : deſtruction toujours l'annonce de la corruption des mœurs nationales & de la ruine d'un empire.

En vain nieroit-on l'ambition du clergé. L'étude de l'homme la démontre à qui s'en occupe, & l'étude de l'hiſtoire à ceux qui liſent celle de l'égliſe. Du moment qu'elle ſe fut donné un chef temporel, ce chef ſe propoſa l'humiliation des rois : il voulut à ſon gré diſpoſer de leur vie & de leur couronne. Tel fut ſon projet. Pour l'exécuter, il fallut que les princes eux-mêmes concouruſſent à leur aviliſſement; que le prêtre s'inſinuât dans leur confiance; ſe fît leur conſeil; s'aſſociât à leur autorité : il y réuſſit. Ce n'étoit point

---

pas ſans cauſe que l'égliſe a fait de la *pauvreté d'eſprit* une des premières vertus chrétiennes. Dans les ouvrages de Rouſſeau, quels ſont les morceaux les plus loués des dévots? ceux où il ſe fait le panégyriſte de l'ignorance.

(*a*) Pourquoi, dans ſes inſtitutions, l'égliſe ne conſulte-t-elle jamais le bien public; pourquoi célébrer les fêtes & les dimanches dans la ſaiſon quelquefois pluvieuſe des moiſſons? l'égliſe ignore-t-elle que deux ou trois jours de travail ſuffiſent quelquefois pour engranger un tiers, un quart de la récolte, & diminuer d'autant la diſette & la famine? Le clergé le ſait; mais qu'importe au ſyſtême de ſon ambition le bien ou le mal public! rien de commun entre l'intérêt eccléſiaſtique & l'intérêt national.

tout encore ; il falloit insensiblement accréditer l'opinion de la préminence de l'autorité spirituelle sur la temporelle. A cet effet les papes accumulèrent les honneurs ecclésiastiques sur quiconque, à l'exemple des Bellarmins, soumettoit les souverains aux pontifes, & sur ce point déclaroit le doute une hérésie.

Cette opinion une fois etendue & adoptée, l'église put lancer des anathêmes, prêcher des croisades contre les monarques rebelles à ses ordres (*a*), souffler partout la discorde ; elle put au nom d'un Dieu de paix massacrer une partie de l'univers (*b*). Ce qu'elle put faire, elle le fit. Bientôt son pouvoir égala celui des anciens prêtres celtes qui sous le nom de Druides commandoient aux Bretons, aux Gaulois, aux Scandinaves, en excommunioient les princes & les immoloient à leur caprice & à leur intérêt.

Mais pour disposer de la vie des rois, il faut s'être soumis l'esprit des peuples. Par quel art l'église y parvint-elle ?

(*a*) La bulle *in cœnâ domini* annonce à cet égard toutes les prétentions de l'église, & l'acceptation de cette bulle, toute la sottise de certains peuples.

(*b*) Dans un ouvrage sur l'intolérance, Marivaux dit que la religion papiste, comme la musulmane, ne peut se soutenir que par le meurtre & les supplices. Quelle horreur cette proposition n'inspire-t-elle pas pour le papisme ?

CHAPITRE XXVI.

Des moyens employés par l'Eglise pour s'asservir les nations.

CES moyens sont simples. Pour être indépendant du prince, il falloit que le clergé tînt son pouvoir de Dieu ; il le dit & l'on le crut.

Pour être obéi de préférence aux rois, il falloit qu'on le regardât comme inspiré par la divinité : il le dit & l'on le crut.

Pour se soumettre la raison humaine, il falloit que Dieu parlât par sa bouche ; il le dit & l'on le crut.

Donc, ajoutoit-il, en me déclarant infaillible, je le suis.

Donc, en me déclarant vengeur de la divinité, je le deviens.

Or dans cet auguste emploi, mon ennemi est celui du Très-Haut, celui qu'une église infaillible déclare hérétique.

Que cet hérétique soit prince ou non, quel que soit le titre du coupable, l'église a le droit de l'emprisonner, de le torturer (*a*), de le brûler. Qu'est-ce

(*a*) Si les prêtres en général sont si cruels, c'est que jadis sacrificateurs ou bouchers, ils retiennent encore l'esprit de leur premier état.

qu'un roi devant l'Eternel ? tous les hommes à ſes yeux ſont égaux & ſont tels aux yeux de l'égliſe.

Or d'après ces principes, & lorſqu'en vertu de ſon infaillibilité l'égliſe ſe fut attribué le droit de perſécuter, & en eut fait uſage ; alors redoutable à tous les citoyens, tous dûrent s'humilier devant elle, tous dûrent tomber aux pieds du prêtre. Tout homme enfin (quel que fût ſon rang) devenu juſticiable du clergé, dut reconnoître en lui une puiſſance ſupérieure à celle des monarques & des magiſtrats.

Tel fut le moyen par lequel le prêtre, & ſe ſoumit les peuples & fit trembler les rois. Auſſi par-tout où l'égliſe éleva le tribunal de l'inquiſition, ſon trône fut au-deſſus de celui des ſouverains.

Mais dans les pays où l'égliſe ne put s'armer de la puiſſance inquiſitive, comment ſa ruſe triompha-t-elle de celle du prince ? en lui perſuadant, comme à Vienne ou en France, qu'il règne par la religion ; que ſes miniſtres, ſi ſouvent deſtructeurs des rois, en ſont les appuis, & qu'enfin l'autel eſt le ſoutien du trône.

Mais on ſait qu'à la Chine, aux Indes & dans tout l'orient les trônes s'affermiſſent ſur leur propre maſſe. On ſait qu'en occident, ce furent les prêtres qui les renversèrent ; que la religion plus ſouvent que l'ambition des grands, créa des régicides ; que dans l'état actuel de l'Europe, ce n'eſt que du fanatique que les monarques ont à ſe défendre. Ces monarques douteroient-ils encore de l'audace d'un corps qui les a ſi ſouvent déclarés ſes juſticiables ?

Cette orgueilleuse prétention eût à la longue sans doute éclairé les princes, si l'église, selon les temps & les circonstances, n'eût sur ce point successivement paru changer d'opinion.

CHAPITRE XXVII.

Des temps où l'Eglise catholique laisse reposer ses prétentions.

L'ESPRIT d'un siècle est-il peu favorable aux entreprises du sacerdoce; les lumières philosophiques ont-elles percé dans tous les ordres de citoyens; le militaire plus instruit, est-il plus attaché au prince qu'au clergé; le Souverain lui-même plus éclairé, s'est-il rendu plus respectable à l'église; elle dépouille sa férocité, modère son zèle : elle avoue hautement l'indépendance du prince. Mais cet aveu est-il sincère? est-il l'effet de la nécessité, de la prudence ou de la persuasion réelle du clergé? La preuve qu'en se taisant l'église n'abandonne pas ses prétentions, c'est qu'elle enseigne toujours à Rome la même doctrine. Le clergé affecte sans doute le plus grand respect pour la royauté. Il veut qu'on l'honore jusque dans les tyrans (22). Mais ses maximes à ce sujet prouvent moins son attachement pour les souverains, que son indifférence & son mépris pour le bonheur des hommes & des nations.

Qu'importe à l'église la tyrannie des mauvais rois, pourvu qu'elle partage leur pouvoir !

Lorsque l'ange des ténèbres emporta le fils de l'homme sur la montagne, il lui dit : tu vois d'ici tous les royaumes de la terre : adore-moi, je t'en fais le maître. L'église dit pareillement au prince, sois mon esclave, sois l'exécuteur de mes barbaries, adore-moi, inspire aux peuples la crainte du prêtre, qu'ils croupissent dans l'ignorance & la stupidité ; à ce prix je te donne un empire illimité sur tes sujets : tu peux être tyran.

Quel traité monstrueux entre le sacerdoce & le despotisme !

L'église enseigne, dit-on, à respecter les princes & les magistrats. Mais les honore-t-elle, lorsqu'elle les nomme en Espagne les bourreaux de son inquisition, en France ses geoliers (*a*), & qu'elle leur ordonne l'emprisonnement de quiconque ne pense pas comme elle ?

C'est avilir les princes que de les charger de pareils emplois : c'est haïr les peuples que de leur commander de se soumettre aux tyrans les plus inhumains. L'église d'ailleurs leur donne-t-elle l'exemple, s'humilie-t-elle devant les princes qu'elle nomme hérétiques ?

Ennemi sourd de la puissance temporelle, le sacerdoce, selon les temps & le caractère des rois, les

---

(*a*) Dans les pays catholiques on s'informe soigneusement si tel paysan est calviniste, s'il va les dimanches à la messe, & nullement s'il a du lard dans son pot.

ménage, ou les insulte. Du moment où le souverain cesse d'être son esclave, l'anathême est suspendu sur sa tête. Le Souverain est-il foible; l'anathême est lancé: il est le jouet de son clergé. Le prince est-il éclairé & ferme, son clergé le respecte.

Le pape se refuse aux demandes de Valdemar, roi de Danemarck, ce roi lui fait cette réponse (*a*): « de Dieu je tiens la vie, des Danois le royaume, » de mes pères mes richesses, de tes prédécesseurs la » foi que je remets par les présentes, si tu ne m'oc- » troies ma demande ».

Tel est le protocole de tout prince éclairé avec la cour de Rome. Qu'on la brave, on n'a point à la redouter.

Les prêtres par la mollesse de leur éducation sont pusillanimes. Ils ont la barbe de l'homme & le caractère de la femme. Impérieux avec qui les craint, ils sont lâches avec qui leur résiste. Henri VIII en est la preuve.

Un attentat conçu, mais manqué, est sous un tel roi le signal de la destruction entière des prêtres. Ils le savent, & la terreur retient alors leur bras. Sur qui le lèvent-ils? sur des princes, ou craintifs, ou bons. Que Henri IV eût moins ménagé le sacerdoce, il n'en eût point été la victime. Qui redoute le clergé le rend redoutable. Mais si sa puissance est fondée sur

---

(*a*) *Vitam habemus à Deo, regnum ab incolis, divitias à parentibus, fidem à tuis predecessoribus, quam, si nobis non faves, remittimus per præsentes.*

l'opinion ; lorſque l'opinion s'affoiblit, ſa puiſſance n'eſt-elle pas diminuée ? elle reſte entière, répondrai-je, tant qu'elle n'eſt point anéantie. Pour reprendre ſon crédit, il ſuffit qu'un prêtre gagne la confiance du prince : cette confiance gagnée, il éloignera du monarque les hommes éclairés. Ces hommes ſont contre le ſacerdoce les ſoutiens inviſibles du trône & de la magiſtrature. Une fois bannis d'un empire, les peuples dirigés par les prêtres, retombent dans leur ancienne ſtupidité, & les princes dans leur ancien eſclavage.

Peut-être l'eſprit des nations eſt-il maintenant peu favorale au clergé. Mais un corps immortel ne doit jamais déſeſpérer de ſon crédit. Tant qu'il ſubſiſte, il n'a rien perdu. Pour recouvrer ſa première puiſſance, il ne fait qu'épier l'occaſion, la ſaiſir & marcher conſtamment à ſon but. Le reſte eſt l'œuvre du temps.

Qui jouit comme le clergé d'immenſes richeſſes peut l'attendre patiemment. Ne peut-il plus prêcher de croiſades contre les ſouverains & les combattre à force ouverte ; il lui reſte encore la reſſource du fanatiſme contre tout prince aſſez timide pour n'oſer établir la loi de la tolérance (*a*).

(*a*) Par-tout où l'on tolère pluſieurs religions & pluſieurs ſectes, elles s'habituent inſenſiblement l'une à l'autre. Leur zèle perd tous les jours de ſon âcreté. Il eſt peu de fanatiques où la tolérance plénière eſt établie.

CHAPITRE XXVIII.

Du temps où l'Eglise fait revivre ses prétentions.

QU'UN prince foible & superstitieux occupe le trône d'un grand empire : qu'en cet empire l'église ait élevé le tribunal de l'inquisition ; qu'enrichie des dépouilles des hérétiques & devenue de jour en jour plus riche & plus puissante ; elle ait, par des supplices horribles & multipliés, effrayé les esprits, éteint le jour de la science, ramené les ténèbres de la stupidité, l'église y commandera en reine, elle y fera revivre ses prétentions ; le règne du monarque sera le siècle de la grandeur sacerdotale, & si les mêmes causes produisent nécessairement les mêmes effets, les peuples esclaves de l'église, reconnoîtront en elle une puissance supérieure à celle du souverain. Alors le prince humilié & privé du secours de ses peuples, ne sera devant son clergé qu'un citoyen isolé, exposé au même mépris, aux mêmes indignités & au même châtiment que le dernier de ses sujets. Que cette conduite soit criminelle ou non : la superstition la justifie. L'infaillibilité avouée d'un corps, légitime tous les forfaits.

CHAPITRE XXIX.

Des prétentions de l'Eglise prouvées par le fait.

LES gouvernemens d'Allemagne & de France ont soustrait leurs sujets aux bûchers de l'inquisition. Mais de quel droit, dira l'église, ces gouvernemens mirent-ils des bornes à ma puissance? fut-ce de mon aveu qu'ils en bannirent mes inquisiteurs? ne les ai-je pas sans cesse rappelés dans ces empires (*a*)? le clergé d'Espagne & de Portugal ne regarde-t-il pas l'inquisition comme salutaire? les prélats de France & d'Allemagne ont-ils cité ce tribunal comme impie & funeste? se sont-ils séparés de la communion de ces prêtres prétendus cruels (*b*), parce qu'ils font

(*a*) Dans les papiers saisis chez les jésuites, le procureur général du parlement d'Aix trouva, sous le nom de conseil de conscience, le projet d'une inquisition. Ce que les jésuites n'avoient pu faire en France sous la fin du règne de Louis XIV, ils espéroient apparemment pouvoir l'exécuter sous un règne plus favorable.

(*b*) Les évêques eussent dû prendre exemple sur saint Martin. Ce prélat apprend que le tyran Maxime a fait périr l'hérétique Priscillien; qu'Ithacius, évêque espagnol, homme perdu de débauche, homme atroce, intrigant & cruel, a surpris cet arrêt de mort: il va trouver

brûler leurs semblables ? est-il enfin un pays catholique où, du moins par leur silence les évêques n'aient approuvé l'inquisition ? Or qu'est-ce que l'église ? l'assemblée des ecclésiastiques. L'église se déclare-t elle le vengeur de Dieu ? ce droit de le venger est celui de persécuter les hommes. Or la même infaillibilité qui lui donne ce droit, l'autorise à l'exercer egalement sur les rois, comme sur le dernier de leurs sujets (23).

Mais la majesté des princes, dira-t-on, doit-elle s'humilier devant l'orgueil des prêtres ? doit-elle se soumettre aux punitions infligées par le sacerdoce ? pourquoi non, répondra l'église ? Qu'est-ce que leur prétendue majesté ? un néant devant l'Eternel & ses ministres. Le vain titre de roi anéantiroit-il les droits du clergé ? il ne peut les perdre. Que le prince & le sujet commettent le crime de l'hérésie, le même crime

---

Maxime ; il lui représente que la religion doit épargner le sang humain ; il lui reproche aigrement ce crime.

Pendant le séjour de saint Martin à Trèves, les hérétiques sont tranquilles. A son départ les évêques, secondés d'Ithacius, sollicitent de nouveau Maxime, l'engagent à rétracter la parole donnée à saint Martin ; ils accusent même ce saint d'hérésie, font proscrire les sectaires : saint Martin l'apprend, il ne veut plus communiquer avec de tels persécuteurs. Quelque temps après il s'adoucit ; &, dans l'espoir de sauver le reste des priscilianistes, & de suspendre les persécutions religieuses, il consent d'assister avec ces évêques à l'ordination de celui de Trèves : il s'en repent aussi-tôt. Il attribue à cette foiblesse la perte du don des miracles, & déclare cette condescendance un crime qu'il expie par une longue pénitence.

exige

exige la même punition. De plus si la conduite du prince est la loi des peuples, si son exemple peut autoriser l'impiété ; c'est sur-tout le sang des rois que l'intérêt du prêtre & de Dieu demande. L'église le versoit du temps de Henri III, & de Henri IV, & l'église est toujours la même. La doctrine de Bellarmin est la doctrine de Rome & des séminaires. « Les premiers chrétiens, dit ce docteur, eurent le droit de » tuer Néron & tous les princes leurs persécuteurs. » S'ils souffrirent sans se plaindre, ce fut l'audace & » non le droit qui leur manqua ». Samuel n'en eut aucun que l'église catholique, cette épouse de Dieu (24), n'ait encore. Or Agag étoit roi ; Samuel ordonne à Saül le meurtre de ce roi ; Saül hésite ; il est proscrit & son sceptre passe en d'autres mains. Qu'instruits par cet exemple, les chrétiens sachent enfin qu'au moment même où par la bouche du prêtre, Dieu commande le supplice d'un roi, c'est au chrétien d'obéir. Hésiter est un crime.

CHAPITRE XXX.

Des prétentions de l'Eglise prouvées par le fait.

Les mêmes droits, dit l'église, que mon infaillibilité me donne sur les rois, une possession immémoriale me les confirme. Les princes furent toujours mes esclaves & j'ai toujours versé le sang humain. En vain l'impie a cité contre moi ce passage « rendez » à César ce qui est dû à César ». Si César est hérétique, que lui doit l'église ? la mort (*a*).

Est-ce à des catholiques à lire, à citer les écritures ? prétendroient-ils, à l'exemple des protestans & des Quakers, en pénétrer le sens & s'en faire les interprètes ? la lettre tue & c'est l'esprit qui vivifie.

Qu'à l'exemple des saints, le catholique, humble adorateur des décisions de l'église, reconnoisse son pouvoir sur le temporel des rois. Ce Thomas de Cantorbéri, ce prêtre, dit-on, intrigant, ingrat, audacieux, fut lui-même le plus vif défenseur des droits du sacerdoce, & son zèle le place au rang des saints. Que les vils laïcs, que ces insectes des ténèbres humilient leur raison devant les incompréhensibles écri-

(*a*) Au siècle de Henri III & de Henri IV, des Clément & des Ravaillac, telle étoit la manière dont les sorbonnistes interprétoient ce passage.

tures : qu'ils en attendent en silence l'interprétation : c'est assez pour eux de savoir que toute autorité vient de Dieu, relève de son vicaire, & qu'il n'en est point d'indépendante du pape. Les princes catholiques ont vainement tenté de se soustraire à ce saint joug, eux mêmes n'ont jusqu'à présent pu déterminer les bornes nettes (a) & précises des deux autorités. Que peuvent-ils reprocher à l'église ? la reconnoissent-ils pour infaillible ? elle est donc sans ambition. Les témoignages les plus authentiques de sa propre histoire ne peuvent déposer contre elle. Enfin, pour lui prouver des crimes, les démonstrations les plus claires sont insuffisantes.

L'Europe nie maintenant l'infaillibilité de l'église, mais elle n'en doutoit point lorsque le clergé transportoit aux Espagnols la couronne de Montézume, qu'il armoit l'occident contre l'orient, qu'il ordonnoit à ses saints de prêcher des croisades & disposoit enfin à son gré des couronnes de l'Asie. Ce que l'eglise put en Asie ; elle le peut en Europe.

(a) Ces bornes sont-elles impossibles à fixer ? non, & si les prêtres, comme ils le disent, ne prétendent qu'à l'autorité spirituelle & aux biens de cette espèce ;

Il faut, quant à l'autorité, ne la leur laisser exercer que dans les pays des ames & des esprits.

Il faut, quant aux biens, ne leur donner que les plus aériens & les plus spirituels ; qu'en conséquence tout, depuis le sommet des Cordelières jusqu'à l'Empirée, leur soit cédé ; mais que le reste appartienne aux rois & à la république.

Quels sont d'ailleurs les droits réclamés par le clergé ? ceux dont ont joui les prêtres de toutes les religions.

Lors du paganisme les dons les plus magnifiques n'étoient-ils pas portés en Suède au fameux temple d'Upsal ? les plus riches offrandes, dit Mallet, n'y étoient-elles point, dans les temps de calamités publiques ou particulières, prodiguées aux druides ? Or du moment où le prêtre catholique eut succédé aux richesses & au pouvoir de ces druides, il eut, comme eux, part à toutes les révolutions de la Suède. Que de séditions excitées par les archevêques d'Upsal ! Que de changemens faits par eux dans la forme du gouvernement ! Le trône alors n'étoit point un abri contre la puissance de ces redoutables prélats. Demandoient-ils le sang des princes ; le peuple se hâtoit de le répandre. Tels furent en Suède les droits de l'église.

En Allemagne, elle voulut que les empereurs pieds & têtes nus vinssent devant le pape reconnoître en elle la même autorité.

En France, elle ordonna que les rois dépuillés de leurs habits par les ministres de la religion, seroient attachés aux autels, y seroient frappés de verges & qu'ils expieroient dans ce supplice les crimes dont l'église les déclaroit coupables.

En Portugal on a vu l'inquisition déterrer le cadavre du roi Don Juan IV (*a*) pour l'absoudre d'une excommunication qu'il n'avoit pas encourue.

(*a*) Le crime de ce don Juan fut la défense faite aux

Lors des différens de Paul V avec la république de Venise, l'église anathématisa le savant dont la plume vengeoit la république ; elle fit plus, elle assassina Fra-Paolo, & nul ne lui en contesta le droit (a) ; l'Europe sut l'action & garda un silence respectueux.

Lorsque Rome frappa pareillement de l'anathême le seigneur de Milan (b) ; lorsqu'elle le déclara hérétique & publia des croisades contre les Malatestes, les Ordolaphées & les Manfrédys (c), les puissances de l'Europe se turent & leur silence fut la reconnoissance

---

inquisiteurs de s'approprier les biens de leurs victimes. Cette défense n'étoit pas même contraire à la nouvelle bulle qu'à l'insu du prince les dominicains avoient obtenue du pape.

(a) Fra-Paolo frappé d'un coup de poignard en disant sa messe, tombe & prononce ces mots célèbres : *agnosco stylum romanum.*

(b) Le seul crime dont le pape accusoit Visconti, c'étoit, en qualité de vassal de l'Empire, d'avoir pris avec trop de zèle le parti de l'empereur Louis de Bavière. Ce zèle fut déclaré hérétique.

(c) Le crime de Maleste fut d'avoir surpris Rumini. Celui des Ordolaphées & des Manfrédys fut de s'être emparés de Faënza, ville sur laquelle le pape s'étoit créé des prétentions. Tous les papes étoient alors usurpateurs, & tous leurs ennemis déclarés hérétiques. Ces papes cependant se confessoient, & ne restituoient point.

Leurs successeurs ont depuis joui sans scrupule de ces biens mal acquis. Cette jouissance peut paroître un mystère d'iniquité : j'aime mieux croire que c'est un mystère de théologie.

tacite du droit aujourd'hui réclamé par l'église, droit exercé par elle en tous les temps & fondé sur la base inébranlable de son infaillibilité.

Or que répondre à cette foule d'exemples & de raisonnemens sur lesquels le clergé appuie ses prétentions ? l'église une fois reconnue infaillible & la seule interprète des écritures (25), tout droit prétendu par elle est un droit acquis. Nulle décision qui ne soit vraie : en douter est une impiété. Déclare-t-elle un roi hérétique; ce roi le devient. Le condamne-t-elle au supplice; il faut l'y traîner.

Quelque barbare, quelque intolérant que soit un corps, le reconnoît-on pour infaillible, on perd le droit de le juger. Soupçonner alors sa justice, c'est nier la conséquence immédiate & claire d'un principe admis. Je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet, & me contenterai d'observer, que s'il est vrai, comme je l'ai dit ci-dessus, que tout homme ou du moins tout corps soit ambitieux ;

Que l'ambition soit en lui vertu ou vice selon les moyens divers par lesquels il la satisfait ;

Que ceux employés par l'église soient toujours destructifs du bonheur des nations ;

Que sa grandeur fondée sur l'intolérance doive appauvrir les peuples, avilir les magistrats, exposer la vie des souverains ; & qu'enfin jamais l'intérêt du sacerdoce ne puisse se confondre avec l'intérêt public :

On doit conclure de ces faits divers que la religion (non cette religion douce & tolérante établie par Jésus-Christ), mais celle du prêtre, celle au nom de

laquelle il ſe déclare vengeur de la divinité, & prétend au droit de brûler & de perſécuter les hommes, eſt une religion de diſcorde (*a*) & de ſang, une religion régicide, & ſur laquelle un clergé ambitieux pourra toujours établir les droits horribles dont il a ſi ſouvent fait uſage.

Mais que peuvent les rois contre l'ambition de l'égliſe? lui refuſer comme certaines ſectes chrétiennes:

1°. La qualité d'infaillible;

2°. Le droit excluſif d'interpréter les écritures;

3°. Le titre de vengeur de la divinité.

(*a*) Si la religion eſt quelquefois le prétexte des troubles & des guerres civiles, la vraie cauſe c'eſt, dit-on, l'ambition & l'avarice des chefs. Mais ſans le ſecours d'une religion intolérante, leur ambition n'armeroit point cent mille bras.

CHAPITRE XXXI.

Des moyens d'enchaîner l'ambition eccléſiaſtique.

LAISSE-T-ON à Dieu le ſoin de ſa propre vengeance, lui remet-on la punition des hérétiques ; la terre ne s'arroge-t-elle plus le droit de juger les offenſes faites au ciel (26) ; le précepte de la tolérance devient-il enfin un précepte de l'éducation publique ; alors ſans prétexte pour perſécuter les hommes, ſoulever les peuples, envahir la puiſſance temporelle, l'ambition du prêtre s'éteint. Alors dépouillé de ſa férocité, il ne maudit plus ſes ſouverains, n'arme plus les Ravaillac, & n'ouvre plus le ciel aux régicides. Si la foi eſt un don du ciel, l'homme ſans foi eſt à plaindre, non à punir. L'excès de l'inhumanité, c'eſt de perſécuter un infortuné. Par quelle fatalité ſe le permet-on, lorſqu'il s'agit de religion !

La tolérance admiſe, le paradis n'eſt plus la récompenſe de l'aſſaſſin & le prix des grands attentats.

Au reſte que le prince ſoit barbare ou bon, qu'il ſoit Buſiris ou Trajan, il a toujours intérêt d'établir la tolérance. Ce n'eſt qu'à ſon eſclave que l'égliſe permet d'être tyran. Or Buſiris ne veut point être eſclave.

Quant au prince vertueux & jaloux du bonheur de ſes ſujets, quel doit être ſon premier ſoin ? celui

d'affoiblir le pouvoir eccléfiaftique. C'eft fon clergé qui s'oppofera toujours le plus fortement à l'exécution de fes projets bienfaifans. La puiffance fpirituelle eft toujours l'ennemie ouverte ou cachée (*a*) de la temporelle. L'églife eft un tigre. Eft-il enchaîné par la loi de la tolérance ; il eft doux. Sa chaîne fe rompt-elle ; il reprend fa première fureur.

Par ce qu'a fait autrefois l'églife, les princes peuveut juger de ce qu'elle feroit encore fi l'on lui rendoit fon premier pouvoir. Le paffé doit les éclairer fur l'avenir.

Le magiftrat qui fe flatteroit de faire concourir les puiffances fpirituelles & temporelles au même objet, c'eft-à-dire, au bien public, fe tromperoit : leurs intérêts font trop différens. Il en eft de ces deux puiffances quelquefois réunies pour dévorer le même peuple, comme de deux nations voifines & jaloufes qui, liguées contre une troifième, l'attaquent & fe battent au partage de fes dépouilles.

Nul empire ne peut être fagement gouverné par deux pouvoirs fuprêmes & indépendans. C'eft d'un feul, ou partagé entre plufieurs, ou réuni entre les

---

(*a*) Le fouverain accorde-t-il faveur & confidération aux bigots ; il fournit des armes à fes ennemis ; ceux du dehors font les princes voifins, ceux du dedans font les théologiens. Doit-il accroître leur puiffance ?

La multiplicité des religions dans un empire affermit le trône. Des fectes ne peuvent être contenues que par d'autres fectes. Dans le moral comme dans le phyfique, c'eft l'équilibre des forces oppofées qui produit le repos.

mains du monarque, que toute loi doit émaner.

La tolérance ſoumet le prêtre au prince, l'intolérance ſoumet le prince au prêtre. Elle annonce deux puiſſances rivales dans un empire.

Peut-être les anciens dans le partage qu'ils firent de l'univers entre Oromaze & Ariman & dans le récit de leurs éternels combats, ne déſignoient-ils que la guerre éternelle du ſacerdoce & de la magiſtrature. Le règne d'Oromaze étoit celui de la lumière & de la vertu : tel doit être le règne des lois. Le règne d'Ariman étoit celui des ténèbres & du crime : tel doit être celui du prêtre & de la ſuperſtition.

Quels ſont les diſciples d'Oromaze? ces philoſophes aujourd'hui ſi perſécutés en France par l'intrigue des moines & des miniſtres d'Ariman. Quel crime leur reproche-t-on? aucun. Ils ont, autant qu'il eſt en eux, éclairé les nations; ils les ont ſouſtraites au joug flétriſſant de la ſuperſtition, & c'eſt peut-être à leurs écrits que les princes & les magiſtrats doivent en partie la conſervation de leur autorité.

L'ignorance des peuples, mère d'une dévotion ſtupide (27), eſt un poiſon qui, ſublimé par les chymiſtes de la religion, répand autour du trône les exhalaiſons mortelles de la ſuperſtition. La ſcience des philoſophes au contraire eſt ce feu pur & ſacré qui loin des Rois écarte les vapeurs peſtilentielles du fanatiſme.

Le prince qui ſe ſoumet, lui & ſon peuple, à l'empire du ſacerdoce, éloigne de lui ſes ſujets vertueux. Il règne, mais ſur des ſuperſtitieux, ſur des peuples dont l'ame eſt dégradée; enfin ſur les eſclaves du prê-

tre. Ces esclaves sont les hommes morts pour la patrie. Ils ne la servent ni par leurs talens, ni par leur courage. Un pays d'inquisition n'est pas la patrie d'un citoyen (28) honnête.

Malheur aux nations où le moine poursuit impunément quiconque méprise ses légendes & ne croit, ni aux sorciers, ni au nain jaune; où le moine traîne au supplice l'homme vertueux *qui fait le bien, ne nuit à personne & dit la vérité*. Sous le règne du fanatisme, les plus persécutés, dit Hume, vie de Marie d'Angleterre, sont les plus honnêtes & les plus spirituels. Du moment où la bigoterie prend en main les rênes d'un empire, elle en bannit les vertus & les talens : alors les esprits tombent dans un affaissement, le seul peut-être qui soit incurable.

Quelque critique que soit la situation d'un peuple, un seul grand homme suffit quelquefois pour changer la face des affaires. La guerre s'allume entre la France & l'Angleterre : la France a d'abord l'avantage. M. Pitt est élevé au ministère; la nation Angloise reprend ses esprits & les officiers de mer leur intrépidité. Le supplice d'un amiral opère ce changement. Le ministre communique l'activité de son génie aux chefs de ses entreprises. La cupidité du soldat & du matelot réveillée par l'appat du gain & du pillage réchauffe leur courage; & rien de moins semblable à lui-même que l'Anglois du commencement & de la fin de la guerre.

M. Pitt, dira-t-on, commandoit à des hommes libres. Il est sans doute facile de souffler l'esprit de vie sur un tel peuple. Dans tout autre pays, quel usage

faire du reſſort puiſſant de l'amour patriotique? Qu'en Orient, un citoyen identifie ſon intérêt avec l'intérêt public; qu'ami de ſa nation, il en partage la gloire, la honte & les infortunes, un tel homme peut-il ſe promettre, ſi ſa patrie ſuccombe ſous le faix du malheur, de n'en jamais nommer les auteurs? S'il les nomme, il eſt perdu. Il faut donc en certains gouvernemens qu'un bon citoyen, ou ſoit puni comme tel, ou ceſſe de l'être. L'eſt-on en France? je l'ignore. Ce que je ſais, c'eſt que le ſeul miniſtre qui dans cette guerre eût pu donner quelqu'énergie à la nation, étoit le duc de Choiſeul. Sa naiſſance, ſon courage, l'élévation de ſon caractère, la vivacité de ſes conceptions auroient ſans doute ranimé les François, s'ils avoient été ranimables. Mais la bigoterie commandoit alors trop impérieuſement aux grands (29). Telle étoit ſur eux ſa puiſſance, qu'au moment même où la France battue de toutes parts, ſe voyoit enlever ſes colonies, on ne s'occupoit à Paris que de l'affaire des Jéſuites (30). L'on ne s'intriguoit que pour eux.

Tel étoit l'eſprit qui règnoit à Conſtantinople, lorſque Mahomet ſecond en faiſoit le ſiége. La cour y tenoit des conciles dans le temps même que le ſultan en prenoit les fauxbourgs.

La bigoterie rétrécit l'eſprit du citoyen : la tolérance l'étend. Elle ſeule peut dépouiller le François de ſa dévote férocité.

Quelque ſuperſtitieuſe, quelque fanatique que ſoit une nation, ſon caractère ſera toujours ſuſceptible des diverſes formes que lui donneront ſes lois, ſon gou-

vernement, & ſur-tout l'éducation publique. L'inſtruction peut tout; & ſi j'ai, dans les ſections précédentes, ſi ſcrupuleuſement détaillé les maux produits par une ignorance dont tant de gens ſe déclarent aujourd'hui les protecteurs, c'étoit pour faire mieux ſentir toute l'importance de l'éducation.

Quels moyens de la perfectionner;

Peut-être eſt-il des ſiecles où, content d'eſquiſſer un grand plan, on ne doit pas ſe flatter qu'il s'exécute.

C'eſt par l'examen de cette queſtion que je terminerai cet ouvrage.

NOTES DE LA SECTION IX.

1. LA contradiction révolte l'ignorant. Si l'homme éclairé la supporte, c'est qu'examinateur scrupuleux de lui-même, il s'est souvent surpris en erreur. L'ignorant ne sent point le besoin de l'instruction, il croit tout savoir. Qui ne s'examine point, se croit infaillible, & c'est ce que se croyent la plupart des hommes, & sur-tout le petit-maître françois. Je l'ai toujours vu s'étonner de son peu de succès chez l'étranger. Devroit-il ignorer que pour se faire entendre dans les Echelles du levant, s'il faut parler la langue franque, il faut, pour se faire entendre de l'étranger, parler la langue du bon sens, & qu'un petit-maître y paroîtra toujours ridicule, tant qu'au langage de la raison, il substituera le jargon à la mode en son pays.

2. Les vérités générales éclairent le public sans offenser personnellement l'homme en place, pourquoi donc n'excite-t-il point les écrivains à la recherche de ces sortes de vérités? c'est qu'elles contredisent quelquefois ses projets.

3. Ce n'est point, en théologie, la nouveauté d'une opinion qui révolte, mais la violence employée pour la faire recevoir. Cette violence a, dans les empires, quelquefois produit des commotions vives. Une ame noble & élevée soutient impatiemment le joug avilissant du prêtre, & le persécuté se venge toujours du persécuteur. L'homme, dit Machiavel, a droit de tout penser, de tout dire, de tout écrire, mais non d'imposer ses opinions. Que le théologien me persuade ou me convainque, & qu'il ne prétende point forcer ma croyance.

4. La seule religion intolérable est une religion intolé-

rante. Une telle religion, devenue la plus puissante dans un empire, y allumeroit les flambeaux de la guerre & le plongeroit dans des troubles & des calamités sans nombre.

5. Les princes sont-ils indifférens aux disputes théologiques; les orgueilleux docteurs, après s'être dit bien des injures, s'ennuient d'écrire sans être lus. Le mépris public leur impose silence.

6. Un législateur prudent fait toujours proposer par quelque écrivain célèbre les lois nouvelles qu'il veut établir. Ces lois sont-elles, sous le nom de cet auteur, quelque temps exposées à la critique publique; si l'on les juge bonnes & qu'on les reconnoisse pour telles, on les reçoit sans murmure.

7. Un ministre fait-il une loi; un philosophe découvre-t-il une vérité; jusqu'à ce que l'utilité de cette loi & de cette vérité soit avouée, tous deux sont en butte à l'envie & à la sottise. Leur sort cependant est très-différent : le ministre, armé de la puissance, n'est exposé qu'à des railleries : mais le philosophe sans pouvoir, l'est à des persécutions.

8. On entend vanter tous les jours l'excellence de certains établissemens étrangers, mais ces établissemens, ajoute-t-on, ne sont pas compatibles avec telle forme de gouvernement. Si ce fait est vrai dans quelques cas particuliers, il est faux dans la plupart. La procédure criminelle angloise est-elle la plus propre à protéger l'innocence; pourquoi les François, les Allemands & les Italiens ne l'adoptent-ils pas ?

9. Les princes changent journellement les lois du commerce; celles qui règlent la perception des droits & des impôts. Ils peuvent donc changer également toute loi contraire au bien public. Trajan croit-il le gouvernement républicain préférable au monarchique; il offre de changer

la forme du gouvernement : il offre la liberté aux Romains, & la leur auroit rendue, s'ils eussent voulu l'accepter. Une telle action mérite sans doute de grands éloges. Elle a frappé l'univers d'admiration. Mais est-elle aussi surnaturelle qu'on l'imagine ? ne sent-on pas qu'en brisant les fers des Romains, Trajan conservoit la plus grande autorité sur un peuple affranchi par sa générosité ; qu'il eût alors tenu de l'amour & de la reconnoissance presque tout le pouvoir qu'il devoit à la force de ses armées ? Or quoi de plus flatteur que le premier de ces pouvoirs ! Peu de princes ont imité Trajan. Peu d'hommes ont fait à l'intérêt général le sacrifice apparent de leur autorité particulière : j'en conviens. Mais leur excessif amour du despotisme est quelquefois en eux moins l'effet d'un défaut de vertu que d'un défaut de lumière.

10. Il n'est qu'une chose vraiment contraire à toute espèce de constitution, c'est le malheur des peuples. Leur commande-t-on ; on n'a pas droit de leur nuire. Un prince contracte-t-il sciemment un traité désavantageux à sa nation ; il excède son pouvoir : il se rend coupable envers elle.

Un monarque n'est jamais qu'au droit de ses ancêtres. Or toute souveraineté légitime prend son origine dans l'élection & le choix libre du peuple. Il est donc évident que le magistrat suprême, quelque nom qu'on lui donne, n'est que le premier commis de sa nation. Or nul commis n'a droit de contracter au désavantage de ses commettans. La société même peut toujours réclamer contre ses propres engagemens, s'ils lui sont trop onéreux.

Que deux peuples concluent entre eux un traité ; ils n'ont, comme les particuliers, d'autre objet en vue que leur bonheur & leur avantage réciproque. Cette réciprocité d'avantages n'existe-t-elle plus ; de ce moment le traité est nul ; l'un des deux peut le rompre. Le doit-il ? non : s'il n'en résulte pour lui qu'un dommage peu considérable.

Il eſt alors plus avantageux pour lui de ſupporter ce petit dommage que d'être regardé comme trop léger infracteur de ſes engagemens. Or dans les motifs même qui font alors obſerver ſon traité, on apperçoit le droit qu'a toute nation de l'annuller, s'il devient entièrement deſtructif de ſon bonheur.

11. Dans les pays deſpotiques, ſi le militaire eſt intérieurement haï & mépriſé, c'eſt que le peuple ne voit dans les beys & les pachas que ſes geoliers & ſes bourreaux. Si dans les républiques grecques & romaines, le ſoldat, au contraire, étoit aimé & reſpecté, c'eſt qu'armé contre l'ennemi commun, il n'eût point marché contre ſes compatriotes.

12. Suffit-il qu'un ſultan commande en vertu d'une loi, pour rendre ſon autorité légitime? non : un uſurpateur, par une loi expreſſe, peut ſe déclarer ſouverain, dira-t-on, vingt ans après que ſon uſurpation eſt légitime. Une telle opinion eſt abſurde. Nulle ſociété, lors de ſon établiſſement, n'a remis ni pu remettre aux mains d'un homme le pouvoir de diſpoſer à ſon gré des biens, de la vie & de la liberté des citoyens. Toute autorité arbitraire eſt une uſurpation contre laquelle un peuple peut toujours revenir.

Lorſque les Romains vouloient énerver le courage d'un peuple, éteindre ſes lumières, avilir ſon ame, le retenir dans la ſervitude, que faiſoient-ils? ils lui donnoient un deſpote. C'eſt par ce moyen qu'ils s'aſſervirent les Spartiates & les Bretons. Or toute conſtitution imaginée pour corrompre les mœurs d'un peuple; toute forme de gouvernement que le vainqueur impoſe à cet effet au vaincu, ne peut jamais être citée comme juſte & légale. Eſt-ce un gouvernement que celui où tout ſe réduit à plaire, à obéir au ſultan, où l'on rencontre çà & là quelque habitant & pas un citoyen?

Tout peuple gémiſſant ſous le joug du pouvoir arbitraire

a droit de le ſecouer. Les lois ſacrées ſont les lois conformes à l'intérêt public. Toute loi contraire n'eſt pas une loi; c'eſt un abus légal.

13. Un deſpote n'a pas reçu de la nature les forces néceſſaires pour ſoumettre lui ſeul une nation. Il ne l'aſſervit qu'à l'aide de ſes janiſſaires, de ſes ſoldats & de ſon armée. Déplaît-il à cette armée; ſe révolte-t-elle; alors, privé de ſon ſoutien, il eſt ſans force. Le ſceptre échappe de ſes mains; il eſt condamné par ſes complices. On ne le juge point; on le tue. Il en eſt autrement d'un prince qui règne ſous l'autorité des magiſtrats & des lois. Suppoſons qu'il commette un crime puniſſable par ces mêmes lois; il eſt du moins entendu dans ſes défenſes, & la lenteur de la procédure lui laiſſe toujours le temps de prévenir ſon jugement en réparant ſes injuſtices.

Le prince ſur le trône d'une monarchie modérée eſt toujours plus fermement aſſis que ſur celui du deſpotiſme.

14. La juſtice du ciel fut toujours un myſtère. L'égliſe penſoit autrefois que dans les duels ou les batailles, Dieu ſe rangeoit toujours du côté de l'offenſé. L'expérience a démenti l'égliſe. L'on ſait que dans les combats particuliers, le ciel eſt toujours du côté du plus fort & du plus adroit; & dans les combats généraux, du côté des meilleures troupes & du plus habile général.

15. Peu de philoſophes ont nié l'exiſtence d'un Dieu phyſique. « Il eſt une cauſe de ce qui eſt, & cette cauſe » eſt inconnue ». Or qu'on lui donne le nom de Dieu ou tout autre; qu'importe. Les diſputes à ce ſujet ne ſont que des diſputes de mots. Il n'en eſt pas ainſi du Dieu moral. L'oppoſition qui s'eſt toujours trouvée entre la juſtice de la terre & celle du ciel, en a ſouvent fait nier l'exiſtence. D'ailleurs, a-t-on dit, qu'eſt-ce que la morale? le recueil des conventions que les beſoins réciproques des hommes les ont néceſſités de contracter entre eux. Or comment faire un Dieu de l'œuvre des hommes?

16. La preuve de notre peu de foi eſt le mépris connu pour quiconque change de religion. Rien ſans doute de plus louable que d'abandonner une erreur pour embraſſer la vérité. D'où naît donc notre mépris pour les nouveaux convertis? de la conviction obſcure où l'on eſt que toutes les religions ſont également fauſſes & que quiconque en change, s'y détermine par un intérêt ſordide & par conſéquent mépriſable.

17. Si la morale des Jéſuites eût été l'œuvre d'un laïc, elle eût été condamnée auſſitôt qu'imprimée. Il n'eſt point de perſécutions que n'eût éprouvé ſon auteur.

Sans les parlemens cette morale néanmoins étoit en France la ſeule généralement enſeignée. Les évêques l'approuvoient. La Sorbonne craignoit les Jéſuites. Cette crainte rendoit leurs principes reſpectables. En cas pareils, ce n'eſt pas la choſe, c'eſt l'auteur que le clergé juge, il eut toujours deux poids & deux meſures. Saint Thomas en eſt un exemple. Machiavel, dans ſon Prince, n'avança jamais les propoſitions que ce ſaint enſeigne dans ſon Commentaire ſur la cinquième des politiques, texte 11. Voyez ſes propres mots.

» *Ad ſalvationem tyrannidis, excellentes potentiâ, vel divitiis interficere; quia tales per potentiam quam habent, poſſunt inſurgere contra tyrannum. Iterùm expedit interficere ſapientes. Tales enim per ſapientiam eorum, poſſunt invenire vias ad expellendam tyrannidem. Nec ſcolas, nec alias congregationes per quas contingit vacare circa ſapientiam permittendum eſt. Sapientes enim ad magna inclinantur, & ideò magnanimi ſunt & tales de facili inſurgunt. Ad ſalvandam tyrannidem oportet quòd tyrannus procuret ut ſubditi imponant ſibi invicem crimina, & turbent ſe ipſos, ut amicus amicum, & populus contra divites, & divites inter ſe diſſentiant. Sic enim minus poterunt inſurgere propter eorum diviſionem. Oportet etiam ſubditos facere pauperes; ſic enim minus poterunt inſurgere contra tyrannum. Procreanda ſunt vectiga-*

» *lia, hoc est, exactiones multæ magnæ; sic enim citò pote-*
» *runt depauperari subditi. Tyrannus debet procurare bella in-*
» *ter subditos vel etiam extraneos, ità ut non possint vacare*
» *ad aliquid tractandum contra tyrannum. Regnum salvatur*
» *per amicos. Tyrannus autem ad salvandam tyrannidem non*
» *debet confidere amicis* ». Texte 12, il ajoute :

« *Expedit tyrannus ad salvandam tyrannidem quòd non*
» *apareat subditis sævus, seu crudelis. Nam si appareat sævus,*
» *reddit se odiosum. Ex hoc autem faciliùs insurgunt in eum,*
» *sed debet se reddere reverendum propter excellentiam alicujus*
» *boni excellentis. Reverentia enim debetur bono excellenti; &*
» *si non habeat bonum illud excellens, debet simulare se habere*
» *illud. Tyrannus debet se reddere talem ut videatur subditis*
» *ipsum excellere in aliquo bono excellenti in quo ipsi deficiunt,*
» *ex quo eum reverentur. Si non habeat virtutes, secundùm*
» *veritatem faciat ut opinentur habere eas* ».

Voici la traduction de ce passage par Naudé.

» Pour maintenir la tyrannie, il faut faire mourir les
» plus puissans & les plus riches, parce que de tels gens
» se peuvent soulever contre le tyran par le moyen de
» l'autorité qu'ils ont. Il est aussi nécessaire de se défaire
» des grands esprits & des hommes savans, parce qu'ils
» peuvent trouver par leur science les moyens de ruiner
» la tyrannie. Il ne faut pas même qu'il y ait des écoles,
» ni autres congrégations par le moyen desquelles on
» puisse apprendre les sciences; car les savans ont de l'in-
» clination pour les choses grandes, & sont par consé-
» quent courageux & magnagnimes; & de tels hommes se
» soulèvent facilement contre les tyrans. Pour maintenir
» la tyrannie, il faut que les tyrans fassent en sorte que
» leurs sujets s'accusent les uns les autres & se troublent
» eux-mêmes; que l'ami persécute l'ami, & qu'il y ait
» de la dissention entre le même peuple & les riches,
» & de la discorde entre les opulens; car en le faisant ils
» auront moins de moyens de se soulever à cause de leurs
» divisions. Il faut aussi rendre pauvres les sujets, afin

» qu'il leur soit d'autant plus difficile de se soulever contre
» le tyran. Il faut établir des subsides, c'est-à-dire, de
» grandes exactions & en grand nombre ; car c'est le
» moyen de rendre bientôt pauvres les sujets. Le tyran
» doit aussi susciter des guerres parmi ses sujets & même
» parmi les étrangers, afin qu'ils ne puissent négocier
» aucune chose contre lui. Les royaumes se maintiennent
» par le moyen des amis, mais un tyran ne se doit fier à
» personne pour se conserver en la tyrannie.

« Il ne faut pas qu'un tyran, pour se maintenir dans
» la tyrannie, paroisse à ses sujets être cruel : car s'il leur
» paroît tel, il se rend odieux ; ce qui les peut faire plus
» facilement soulever contre lui : mais il doit se rendre vé-
» nérable par l'excellence de quelque éminente vertu ; car
» on doit toute sorte de respect à la vertu ; & s'il n'a pas
» cette qualité excellente, il doit faire semblant qu'il la
» possède. Le tyran se doit rendre tel qu'il semble à ses
» sujets qu'il possède quelqu'éminente vertu qui leur
» manque, & pour laquelle ils lui portent respect. S'il
» n'a point de vertus, qu'il fasse en sorte qu'ils croient
» qu'il en ait ».

Telles sont sur ce sujet les idées de S. Thomas. Qu'il ait regardé la tyrannie comme une impiété, ou non ; je remarquerai avec Naudé que voilà des préceptes bien étranges dans la bouche d'un saint. J'observerai de plus que Machiavel, dans son Prince, n'est que le commentateur de S. Thomas. Or, en présentant les mêmes idées, si l'un de ces écrivains est sanctifié, si ses ouvrages approuvés sont mis dans les mains de tout le monde, & si l'autre au contraire est excommunié, & son livre condamné, il est évident que l'église a deux poids & deux mesures, & que son intérêt seul dicte ses jugemens.

18. Les moines disputent encore ; ils ne raisonnent plus. Combat-on leurs opinions ; leur fait-on des objections ; n'y peuvent-ils répondre ; ils assurent qu'elles sont depuis

long-temps résolues ; & dans ce cas cette reponse est réellement la plus adroite. Les peuples, il est vrai, maintenant plus éclairés, savent que le livre défendu est le livre dont les maximes sont en général les plus conformes à l'intérêt public.

19. Si l'espoir de la récompense peut seul exciter l'homme à la recherche de la vérité, l'indifférence pour elle suppose une grande disproportion entre les récompenses attachées à sa découverte & les peines qu'exige sa recherche. Pourquoi, la vérité découverte, un auteur est-il si souvent en butte à la persécution ? c'est que l'envieux & le méchant ont intérêt de le persécuter. Pourquoi le public prend-il d'abord parti contre le philosophe ? c'est que le public est ignorant, & que séduit d'abord par les cris des fanatiques, il s'enivre de leur fureur. Mais il en est du public comme de Philippe de Macédoine ; on peut toujours appeler du public ivre au public à jeun. Pourquoi les puissans font-ils rarement usage des vérités découvertes par le philosophe ? c'est qu'ils s'intéressent rarement au bien public. Mais supposé qu'ils s'en occupassent, qu'ils protégeassent la vérité, qu'arriveroit-il ? qu'elle se propageroit avec une rapidité incroyable. Il n'en est pas ainsi de l'erreur ; est-elle favorisée du puissant ; elle est généralement, mais non universellement adoptée. Il reste toujours à la vérité des partisans secrets. Ce sont, pour ainsi dire, autant de conjurés toujours prêts dans l'occasion à se déclarer pour elle. Un mot du souverain suffit pour détruire une erreur. Quant à la vérité, son germe est indestructible. Il est sans doute stérile, si le puissant ne le féconde ; mais il subsiste : & si ce germe doit son développement au pouvoir, il doit son existence à la philosophie.

20. Parmi les ecclésiastiques, il est sans doute des hommes honnêtes, heureux & sans ambition ; mais ceux-là ne sont point appelés au gouvernement de ce corps puissant.

Le clergé, toujours régi par des intrigans, sera toujours ambitieux.

21. L'église, toujours occupée de sa grandeur, réduisit toutes les vertus chrétiennes à l'abstinence, à l'humilité, à l'aveugle soumission. Elle ne prêcha jamais l'amour de la patrie, ni de l'humanité.

22. Si l'église défendoit quelquefois aux laïcs le meurtre du prince; elle se le permit toujours. Son histoire le prouve. Il est vrai, disent les théologiens, que les papes ont déposé les souverains, prêché contre eux des croisades, béatifié des Clément; mais ces légèretés sont des fautes du pontife & non de l'église. Quant au silence coupable gardé à ce sujet par les évêques, il fut, ajoutent-ils, l'effet de leur politesse pour le saint-siége, & non d'une approbation donnée à sa conduite. Mais doivent-ils se taire sur de pareils crimes, & s'élever avec tant de fureur contre l'interprétation prétendue singulière que Luther & Calvin donnoient à certains passages des écritures? est-il permis de poursuivre l'erreur, lorsqu'on tolère les plus grands forfaits? Tout homme sensé apperçoit dans la conduite perpétuellement équivoque de l'église, qu'elle n'eut réellement qu'un but; ce fut de pouvoir, selon ses intérêts divers, tour-à-tour approuver ou désapprouver les mêmes actions.

Point de preuve plus évidente de son ambition que le projet conçu par les jésuites d'associer à leur ordre les grands, les princes & jusqu'aux souverains. Par cette association dans laquelle tant de grands étoient déjà entrés, les rois, devenus sujets des jésuites, & de leur général, n'étoient plus que les vils exécuteurs de leurs persécutions.

Sans les parlemens, qui sait si ce projet si hardiment conçu n'eût pas réussi?

23. L'inquisition n'est pas reçue en France; cependant, dira l'église, l'on y emprisonne à ma sollicitation le Janséniste, le Calviniste & le Déiste. On y reconnoît donc tacitement le droit que j'ai de persécuter. Or ce droit que le prince me donne sur ses sujets, je n'attends que

l'occaſion pour le réclamer ſur lui-même & ſur les magiſtrats.

24. L'égliſe ſe dit l'épouſe de Dieu, & je ne ſais pourquoi. L'égliſe eſt une aſſemblée de fidèles. Ces fidèles ſont barbus ou non barbus, chauſſés ou déchauſſés, capuchonnés ou décapuchonnés. Or qu'une telle aſſemblée ſoit l'épouſe de la Divinité, c'eſt une prétention trop folle & trop ridicule. Si le mot *égliſe* eût été maſculin, comment eût-on conſommé ce mariage ?

25. L'égliſe de France refuſe maintenant au pape le droit de diſpoſer des couronnes. Mais le refus de cette égliſe eſt-il ſincère ? eſt-il l'effet de ſa conviction ? c'eſt à ſa conduite paſſée à nous en inſtruire. Quel reſpect le clergé peut-il avoir pour une loi humaine, lui qui croit, en qualité d'interprète de la loi divine, pouvoir la changer & la modifier à ſon gré ? quiconque s'eſt créé le droit d'interpréter une loi, finit toujours par la faire. L'égliſe en conſéquence s'eſt fait Dieu. Auſſi rien de moins reſſemblant que la religion de Jéſus & la religion actuelle des papiſtes.

Quelle ſurpriſe pour les apôtres ſi, rendus au monde, ils liſoient un catéchiſme qu'ils n'ont point fait ; s'ils apprenoient que naguères l'égliſe interdiſoit aux laïcs la lecture même des écritures ſaintes, ſous le vain prétexte qu'elles étoient ſcandaleuſes pour les foibles !

Je citerai à ce ſujet un fait ſingulier : c'eſt un acte du parlement d'Angleterre, rendu en 1414. Par cet acte, il eſt défendu, ſous peine de mort, de lire l'écriture en langue vulgaire, c'eſt-à-dire, dans une langue qu'on entende. Eh quoi ! diſent les réformés, Dieu raſſemble dans un livre les devoirs qu'il impoſe à l'homme, & ce Dieu ſi ſage, ſi éclairé y auroit ſi obſcurément expliqué ſes volontés qu'on ne pourroit le lire ſans interprètes ? Quoi ! l'Etre puiſſant qui a créé l'homme, n'auroit pas connu la portée de ſon eſprit ? O prêtres ! quelles idées avez-vous donc de la ſageſſe & de l'intelligence divine ?

Le jeune homme d'Abbeville, poursuivi pour de prétendus blasphêmes, en a-t-il jamais prononcé d'aussi horribles? cependant on le mit à mort, & l'on vous respecte. Tant il est vrai qu'il n'y a qu'heur & malheur sur la terre, & qu'en ce monde il n'est d'homme juste que le puissant.

26. Les gouvernemens sont juges des actions & non des opinions. Que j'avance une erreur grossière, j'en suis puni par le ridicule & le mépris. Mais qu'en conséquence d'une opinion erronée, j'attente à la liberté de mes semblables, c'est alors que je deviens criminel.

Que dévot adorateur de Vénus je brûle le temple de Sérapis, le magistrat doit me punir, non comme hérétique, mais comme perturbateur du repos public, comme un homme injuste & qui, libre dans l'exercice de son culte, veut priver ses concitoyens de la liberté dont il jouit.

27. L'expulsion des jésuites supposoit en Espagne & en Portugal des ministres d'un caractère ferme & hardi. En France les lumières déjà répandues dans la nation facilitoient cette expulsion. Si le pape s'en fût plaint trop amèrement, ses plaintes eussent paru déplacées.

Dans une lettre écrite au sujet de la condamnation du mandement de M. de Soissons, par la congrégation du saint-office, un vertueux cardinal remontre au S. Père, « qu'il » est certaines prétentions que la cour de Rome devroit » ensevelir dans un silence & un oubli éternel, sur-tout, » ajoute-t-il, dans ces temps malheureux & déplorables » où les incrédules & les impies font suspecter la fidélité » des ministres de la religion ».

Or que signifient, dans la langue ecclésiastique, ces mots d'*incrédules* & d'*impies?* les opposans à la puissance du clergé. C'est donc aux incrédules que les rois doivent leur sûreté, les peuples leur tranquillité, les parlemens leur existence, & l'ambition sacerdotale sa réserve. Ces prétendus impies doivent être d'autant plus chers à la nation

françoise, qu'elle n'a rien à en redouter. Les philosophes ne forment point de corps. Ils sont sans crédit. Il est d'ailleurs impossible qu'en qualité de simples citoyens, leur intérêt ne soit pas toujours lié à l'intérêt public, par conséquent à celui d'un gouvernement éclairé.

28. Dans les pays catholiques, quel moyen de former des citoyens vertueux ? l'instruction de la jeunesse y est confiée aux prêtres. Or l'intérêt du prêtre est presque toujours contraire à celui de l'Etat. Jamais le prêtre n'adoptera ce principe fondamental de toutes nos vertus, « savoir, » que la justice de nos actions dépend de leur conformité » avec l'intérêt général ». Un tel principe nuit à ses vues ambitieuses.

D'ailleurs si la morale, comme les autres sciences, ne se perfectionne que par le temps & l'expérience ; il est évident qu'une religion qui prétend, en qualité de révélée, avoir instruit l'homme de tous ses devoirs, s'oppose d'autant plus efficacement à la perfection de cette même science, qu'elle ne laisse plus rien à faire au génie & à l'expérience.

29. Dans le moment où la France faisoit la guerre aux Anglois, les parlemens la faisoient aux jésuites, & la cour dévote prenoit parti pour les derniers. En conséquence tout y étoit rempli d'intrigues ecclésiastiques. On se feroit cru volontiers à la fin du règne de Louis XIV. L'on comptoit alors à Versailles peu d'honnêtes gens & beaucoup de bigots.

L'on me demandera sans doute pourquoi je regarde la bigoterie comme si funeste aux Etats ; l'Espagne, dira-t-on, subsiste, & l'Espagne n'a point encore secoué le joug de l'inquisition ; j'en conviens.

Mais cet empire est foible ; il n'inspire point de jalousie ; il ne fait ni conquête, ni commerce. L'Espagne est isolée dans un coin de l'Europe. Elle ne peut, dans sa position actuelle, attaquer ni être attaquée. Il n'en est pas de même

de tout autre Etat. La France, par exemple, est enviée & redoutée : elle est ouverte de toutes parts : son commerce soutient sa puissance, & son génie soutient son commerce. Il n'est qu'un moyen d'y entretenir l'industrie, c'est d'y établir un gouvernement doux, où l'esprit conserve son ressort & le citoyen sa liberté de penser. Que les ténèbres de la bigoterie s'étendent encore en France, son industrie diminuera, & sa puissance s'affoiblira journellement.

Une nation superstitieuse, comme une nation soumise au pouvoir arbitraire, est bientôt sans mœurs, sans esprit, & par conséquent sans force. Rome, Constantinople & Lisbonne en sont la preuve. Si tous les habitans s'y livrent à la mollesse, à la volupté, qu'on ne s'en étonne point ; c'est uniquement de ses sens dont on fait usage, lorsqu'il n'est plus permis d'en faire de son esprit.

30. Lors de l'affaire des jésuites, si l'on apprenoit à Paris la perte d'une bataille, à peine s'en occupoit-on un jour. Le lendemain on parloit de l'expulsion des bénits pères. Ces pères, pour détourner le public de l'examen de leur constitution, ne cessoient de crier contre les encyclopédistes. Ils attribuoient au progrès de la philosophie les mauvais succès des campagnes. C'est elle, disoient-ils, qui gâte l'esprit des soldats & des généraux. Leurs dévotes en étoient convaincues. Mille oies couleur de rose, répétoient la même phrase ; & c'étoit cependant le peuple très-philosophe des Anglois, & le roi encore plus philosophe de Prusse, qui battoient les généraux françois que personne n'accusoit de philosophie.

D'autre part les amateurs de l'ancienne musique soutenoient que les infortunes de la France étoient l'effet du goût pris pour les bouffons & la musique italienne. Cette musique, selon eux, avoit entièrement corrompu les mœurs. J'étois alors à Paris. On n'imagine pas combien de pareils propos tenus par ce que les François appellent leur bonne compagnie, les rendoient ridicules aux étrangers.

Le bon ſens étoit, chez preſque toutes les grandes dames, traité d'impiété. Elles ne parloient que du révérend père Berthier; ne meſuroient le mérite d'un homme que ſur l'épaiſſeur de ſon miſſel.

Dans toute oraiſon funèbre, l'on n'y parloit jamais que de la dévotion du décédé, & ſon panégyrique ſe réduiſoit à ceci : *C'eſt que le grand tant loué étoit un imbécille que les moines avoient toujours mené par le nez.*

Point de mandement ou de ſermon dont la fin ne fût aiguiſée par un trait de ſatyre contre les philoſophes & les encyclopédiſtes. Les prédicateurs, vers la fin de leurs diſcours, s'avançoient ſur le bord de leur chaire, comme les caſtrats ſur le bord du théâtre, les uns pour faire leur épigramme, & les autres leur point d'orgue. En cas d'oubli de la part des prédicateurs, on leur eût demandé l'épigramme, comme aux arlequins la cabriole.

SECTION X.

De la puissance de l'instruction : des moyens de la perfectionner : des obstacles qui s'opposent aux progrès de cette science.

De la facilité avec laquelle, ces obstacles levés, l'on traceroit le plan d'une excellente éducation.

CHAPITRE PREMIER.

L'éducation peut tout.

LA plus forte preuve de la puissance de l'éducation est le rapport constamment observé entre la diversité des instructions & leurs produits ou résultats différens. Le sauvage est infatigable à la chasse : il est plus léger à la course que l'homme policé (*a*), parce que le sauvage y est plus exercé.

(*a*) La sagacité des sauvages pour reconnoître la trace d'un homme à travers les forêts, est incroyable. Ils distinguent à cette trace quelle est, & sa nation, & sa conformation particulière. A quoi donc rapporter à cet égard la supériorité des sauvages sur l'homme policé ? à la multitude de leurs expériences.

L'esprit, en tous les genres, est fils de l'observation.

L'homme policé eſt plus inſtruit : il a plus d'idées que le ſauvage, parce qu'il reçoit un plus grand nombre de ſenſations différentes, & qu'il eſt par ſa poſition plus intéreſſé à les comparer entre elles.

L'agilité ſupérieure de l'un, les connoiſſances multipliées de l'autre, ſont donc l'effet de la différence de leur éducation.

Si les hommes communément francs, loyals, induſtrieux & humains ſous un gouvernement libre, ſont bas, menteurs, vils, ſans génie & ſans courage ſous un gouvernement deſpotique, cette différence dans leur caractère eſt l'effet de la différente éducation reçue dans l'un ou dans l'autre de ces gouvernemens.

Paſſe-t-on des diverſes conſtitutions des états aux différentes conditions des hommes ; ſe demande-t-on la cauſe du peu de juſteſſe d'eſprit des théologiens ; on voit qu'en général s'ils ont l'eſprit faux, c'eſt que leur éducation les rend tels ; c'eſt qu'ils ſont à cet égard plus ſoigneuſement élevés que les autres hommes ; c'eſt qu'accoutumés dès leur jeuneſſe à ſe contenter du jargon de l'école, à prendre des mots pour des choſes, il leur devient impoſſible de diſtinguer le menſonge de la vérité, & le ſophiſme de la démonſtration.

Pourquoi les miniſtres des autels ſont-ils les plus redoutés des hommes ? pourquoi, dit le proverbe eſpagnol, « faut-il ſe garer du devant de la femme, du » derrière de la mule, de la tête du taureau, & d'un » moine de tous les côtés » ? Les proverbes, preſque tous fondés ſur l'expérience, ſont preſque toujours

vrais. A quoi donc attribuer la méchanceté du moine ? à ſon éducation.

Le ſphinx, diſoient les Egyptiens, eſt l'emblême du prêtre : le viſage d'un prêtre eſt doux, modeſte, inſinuant ; & le ſphinx a celui d'une fille, les ailes du ſphinx le déclarent habitant des cieux ; ſes griffes annoncent la puiſſance que la ſuperſtition lui donne ſur la terre. Sa queue de ſerpent eſt le ſigne de la ſoupleſſe : comme le ſphinx, le prêtre propoſe des énigmes & précipite dans les cachots quiconque ne les interprète point à ſon gré. Le moine en effet accoutumé dès ſa première jeuneſſe à l'hypocriſie dans ſa conduite & ſes opinions, eſt d'autant plus dangereux qu'il a plus l'habitude de la diſſimulation.

Si le religieux eſt le plus arrogant des fils de la terre ; c'eſt qu'il eſt perpétuellement enorgueilli par l'hommage d'un grand nombre de ſuperſtitieux.

Si l'évêque eſt le plus barbare des hommes ; c'eſt qu'il n'eſt point, comme la plupart, expoſé au beſoin & au danger ; c'eſt qu'une éducation molle & efféminée a rapetiſſé ſon caractère ; c'eſt qu'il eſt déloyal & poltron, & qu'il n'eſt rien, dit Montagne, de plus cruel que la *foibleſſe & la coüardiſe.*

Le militaire eſt dans ſa jeuneſſe communément ignorant & libertin. Pourquoi ? c'eſt que rien ne le néceſſite à s'inſtruire. Dans ſa vieilleſſe, il eſt ſouvent ſot & fanatique, pourquoi ? c'eſt que l'âge du libertinage paſſé, ſon ignorance doit le rendre ſuperſtitieux.

Il eſt peu de grands talens parmi les gens du monde, & c'eſt l'effet de leur éducation, celle de leur enfance

eſt trop négligée. On ne grave alors dans leur mémoire que des idées fauſſes & puériles. Pour y en ſubſtituer enſuite de juſtes & de grandes, il faudroit en effacer les premières. Or c'eſt toujours l'œuvre d'un long temps, & l'on eſt vieux avant d'être homme.

Dans preſque toutes les profeſſions la vie inſtructive eſt très-courte. Le ſeul moyen de l'allonger, c'eſt de former de bonne heure le jugement de l'homme. Qu'on ne charge ſa mémoire que d'idées claires & nettes, ſon adoleſcence ſera plus éclairée que ne l'eſt maintenant ſa vieilleſſe.

L'éducation nous fait ce que nous ſommes. Si dès l'âge de ſix ou ſept ans, le ſavoyard eſt déjà économe, actif, laborieux & fidèle, c'eſt qu'il eſt pauvre, c'eſt qu'il a faim, c'eſt qu'il vit, comme je l'ai déjà dit, avec des compatriotes doués des qualités qu'on exige de lui ; c'eſt qu'enfin il a pour inſtituteur l'exemple & le beſoin, deux maîtres impérieux auxquels tout obéit (*a*).

La conduite uniforme des Savoyards tient à la reſſemblance de leur poſition, par conſéquent à l'uniformité de leur éducation. Il en eſt de même de celle des princes. Pourquoi leur reproche-t-on à peu près la même éducation ? c'eſt que ſans intérêt de s'éclairer,

---

(*a*) A-t-on, dès l'enfance, contracté l'habitude du travail, de l'économie, de la fidélité ; l'on s'arrache difficilement à cette première habitude. L'on n'en triomphe même que par un long commerce avec des fripons, ou par des paſſions extrêmement fortes. Or les paſſions de cette eſpèce ſont rares.

il leur suffit de vouloir, pour subvenir à leurs besoins, à leurs fantaisies. Or qui peut sans talens & sans travail satisfaire les uns & les autres, est sans principes de lumières & d'activité.

L'esprit & les talens ne sont jamais dans les hommes que le produit de leurs desirs & de leur position (a)

(a) C'est au malheur, c'est à la dureté de leur éducation que l'Europe doit ses Henri IV, ses Elisabeth, ses princes Henri, ses princes de Brunswick, enfin ses Frédéric. C'est au berceau de l'infortune que s'allaitent les grands princes. Leurs lumières sont communément proportionnées au danger de leur position. Si l'usurpateur a presque toujours de grands talens, c'est que sa position l'y nécessite. Il n'en est pas de même de ses descendans. Nés sur le trône, s'ils sont presque toujours sans génie, s'ils pensent peu, c'est qu'ils ont peu d'intérêt de penser. L'amour du sultan pour le pouvoir arbitraire est en lui l'effet de sa paresse : il veut se soustraire à l'étude des lois : il desire d'échapper à la fatigue de l'attention, & ce desir n'agit pas moins sur le visir que sur le souverain. On ignore l'influence de la paresse humaine sur les divers gouvernemens. Peut-être suis-je le premier qui se soit apperçu de la constante proportion qui se trouve entre les lumières des citoyens, la force de leurs passions, la forme de leurs gouvernemens, & par conséquent l'intérêt qu'ils ont de s'éclairer.

L'homme de la nature ou le sauvage, uniquement occupé de pourvoir à ses besoins physiques, est moins éclairé que l'homme policé. Mais parmi ces sauvages, les plus spirituels sont ceux qui satisfont le plus difficilement ces mêmes besoins.

En Afrique, quels sont les peuples le plus stupides? les habitans de ces forêts de palmiers dont le tronc, les feuilles

particulière. La ſcience de l'éducation ſe réduit peut-être à placer les hommes dans une poſition qui les force à l'acquiſition des talens & des vertus deſirés en eux.

Les ſouverains à cet égard ne ſont pas toujours les mieux placés. Les grands rois ſont des phénomènes extraordinaires dans la nature. Ces phénomènes long-temps eſpérés n'apparoiſſent que rarement. C'eſt toujours du prince ſucceſſeur qu'on attend la réforme des abus : il doit opérer des miracles. Ce prince monte ſur le trône ; rien ne change & l'adminiſtration reſte la même. Par quelle raiſon en effet un monarque, ſouvent plus mal élevé que ſes ancêtres, ſeroit-il plus éclairé ?

En tous les temps, les mêmes cauſes produiront toujours les mêmes effets.

& les fruits fourniſſent ſans culture à tous les beſoins de l'homme. Le bonheur lui-même peut quelquefois engourdir l'eſprit d'une nation. L'Angleterre produit maintenant peu d'excellens ouvrages moraux & politiques. Sa diſette à cet égard eſt peut-être l'effet de la félicité publique. Peut-être les écrivains célèbres ne doivent-ils en certains pays le triſte avantage d'être éclairés qu'au degré de malheur & de calamité ſous lequel gémiſſent leurs compatriotes.

La ſouffrance portée à un certain point, éclaire ; portée plus loin, elle abrutit.

La France ſera-t-elle long-temps éclairée ?

CHAPITRE II.

De l'Education des princes.

» Un roi né ſur le trône en eſt rarement digne », dit un poète françois. En général les princes doivent leur génie à l'auſtérité de leur éducation, aux dangers dont fut entourée leur enfance, aux malheurs qu'enfin ils ont éprouvés. L'éducation la plus dure eſt plus ſaine pour ceux qui doivent un jour commander aux autres.

C'eſt dans les temps de troubles & de diſcorde que les ſouverains reçoivent cette eſpèce d'éducation. En tout autre temps on ne leur donne qu'une inſtruction d'étiquette, auſſi mauvaiſe & preſque auſſi difficile à changer que la forme du gouvernement dont elle eſt l'effet (*a*).

Qu'attendre d'une telle inſtruction? quelle eſt en Turquie l'éducation de l'héritier du trône? Le jeune prince retiré dans un quartier du ſérail, a pour compagnie & pour amuſement une femme & un métier

(*a*) Dans tout empire deſpotique où les mœurs ſont corrompues, c'eſt-à-dire, où l'intérêt particulier s'eſt détaché de l'intérêt public, la mauvaiſe éducation du prince eſt l'effet néceſſaire de la mauvaiſe forme de ce gouvernement. Tout l'orient le prouve.

de tapisserie : s'il sort de sa retraite, c'est pour venir sous bonne garde faire chaque semaine visite au Sultan. Sa visite faite, il est par la garde reconduit à son appartement. Il y retrouve la même femme & le même métier de tapisserie. Or dans cette retraite quel goût acquérir de la science du gouvernement ? Ce prince monte-t-il sur le trône ; le premier objet qu'on lui présente, c'est la carte de son vaste empire; ce qu'on lui recommande, c'est d'être l'amour de ses sujets & la terreur de ses ennemis. Que faire pour être l'un & l'autre ? il l'ignore. L'inhabitude de l'application l'en rend incapable : la science du gouvernement lui devient odieuse ; il s'en dégoûte : il s'enferme dans son harem, y change de femmes & de visirs, fait empaler les uns, donner la bastonnade aux autres, & croit gouverner. Les princes sont des hommes, & ne peuvent en cette qualité porter d'autres fruits que ceux de leur instruction.

En Turquie & Sultan & sujet, nul ne pense. Il en est de même dans les diverses cours de l'Europe, à mesure que l'éducation des princes s'y rapproche de l'éducation orientale.

Le résultat de ce chapitre, c'est que les vices & les vertus des hommes sont toujours l'effet & de leur diverse position, & de la différence de leur instruction.

Ce principe admis, supposons qu'on voulût résoudre pour chaque condition le problême d'une excellente éducation ; que faire ?

Déterminer 1°. quels sont les talens ou les vertus

eſſentiels à l'homme de telle ou telle profeſſion;

Indiquer 2°. les moyens de le forcer à l'acquiſition (1) de ces talens & de ces vertus.

L'homme en général ne réfléchit que les idées de ceux qui l'environnent; & les ſeules vertus qu'on ſoit sûr de lui faire acquérir, ſont les vertus de néceſſité. Perſuadé de cette vérité, que je veuille inſpirer à mon fils les qualités ſociales, je lui donnerai des camarades à-peu-près de ſa force & de ſon âge: je leur abandonnerai à cet égard le ſoin de leur mutuelle éducation, & ne les ferai inſpecter par le maître que pour modérer la rigueur de leurs corrections. D'après ce plan d'éducation, je ſuis sûr, ſi mon fils fait le beau, l'impertinent, le fat, le dédaigneux, qu'il ne le fera pas long-temps.

Un enfant ne ſoutient point à la longue le mépris, l'inſulte & les railleries de ſes camarades. Il n'eſt point de défaut ſocial que ne corrige un pareil traitement. Pour en aſſurer encore plus le ſuccès, il faut que preſque toujours abſent de la maiſon paternelle, l'enfant ne vienne point dans les vacances & les jours de congé, repuiſer de nouveau dans la converſation & la conduite des gens du monde, les vices qu'ont détruit en lui ſes condiſciples.

En général la meilleure éducation eſt celle où l'enfant plus éloigné de ſes parens, mêle moins d'idées incohérentes à celles qui doivent l'occuper (2) dans le cours de ſes études. C'eſt la raiſon pour laquelle l'éducation publique l'emportera toujours ſur la domeſtique.

Trop de gens néanmoins ſont ſur cet objet d'un avis différent, pour ne pas expoſer les motifs de mon opinion.

CHAPITRE III.

Avantages de l'éducation publique ſur la domeſtique.

Le premier de ces avantages eſt *la ſalubrité du lieu où la jeuneſſe peut recevoir ſes inſtructions.*

Dans l'éducation domeſtique, l'enfant habite la maiſon paternelle, & cette maiſon dans les grandes villes eſt ſouvent petite & mal-ſaine.

Dans l'éducation publique au contraire, cette maiſon édifiée à la campagne peut être bien aérée. Son vaſte emplacement permet à la jeuneſſe tous les exercices propres à fortifier ſon corps & ſa ſanté.

Le ſecond avantage eſt *la rigidité de la régie.*

La règle n'eſt jamais auſſi exactement obſervée dans la maiſon paternelle que dans une maiſon d'inſtruction publique. Tout dans un collége eſt ſoumis à l'heure. L'horloge y commande aux maîtres, aux domeſtiques ; elle y fixe la durée des repas, des études & des récréations ; l'horloge y maintient l'ordre. Sans ordre point d'études ſuivies : l'ordre allonge les jours : le déſordre les raccourcit.

Le troiſième avantage, eſt *l'émulation qu'elle inſpire.*

Les principaux moteurs de la première jeunesse sont la crainte & l'émulation.

L'émulation est produite par la comparaison qu'on fait de soi avec un grand nombre d'autres.

De tous les moyens d'exciter l'amour des talens & des vertus, ce dernier est le plus sûr. Or l'enfant n'est point dans la maison paternelle à portée de faire cette comparaison & son instruction en est d'autant moins bonne.

Le quatrième avantage est *l'intelligence des instituteurs.*

Parmi les hommes, par conséquent parmi les pères, il en est de stupides & d'éclairés. Les premiers ne savent quelle instruction donner à leur fils. Les seconds le savent : mais ils ignorent la manière dont ils doivent leur présenter leurs idées, pour leur en faciliter la conception. Cest une connoissance pratique qui bientôt acquise dans les colléges, soit par sa propre expérience, soit par une expérience traditionnelle, manque souvent aux pères les plus instruits.

Le cinquième avantage de l'éducation publique est *sa fermeté.*

L'instruction domestique est rarement mâle & courageuse. Les parens, uniquement occupés de la conservation physique de l'enfant, craignent de le chagriner ; ils cèdent à toutes ses fantaisies & donnent à cette lâche complaisance le titre d'amour paternel (*a*).

(*a*) Point de mère qui ne prétende aimer éperdument son fils. Mais par ce mot *aimer*, si l'on entend s'occuper

Tels sont les divers motifs qui feront toujours préférer l'instruction publique à l'instruction particulière. La première est la seule dont on puisse attendre des patriotes. Elle seule peut lier fortement dans la mémoire des citoyens l'idée du bonheur personnel à celle du bonheur national. Je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet.

J'ai fait sentir toute la puissance de l'éducation.

J'ai prouvé qu'à cet égard les effets sont toujours proportionnés aux causes.

J'ai montré combien l'éducation publique est préférable à la domestique.

Ce seroit le moment de détailler les obstacles presque insurmontables qui dans la plupart des gouvernemens s'opposent à l'avancement de cette science, & la facilité avec laquelle, ces obstacles levés, on pourroit perfectionner l'éducation.

Mais avant de donner ces détails, il faut, je pense,

---

du bonheur de ce fils, & par conséquent de son instruction, presque aucune qu'on ne puisse accuser d'indifférence. Quelle mère en effet veille à l'éducation de ses enfans, lit sur cet objet les bonnes choses, & se met seulement en état de les entendre? En seroit-il ainsi, s'il s'agissoit d'un procès important? non. Point de femme alors qui ne consulte, qui ne visite son avocat, qui ne lise ses factums. Celle qui ne feroit ni l'un ni l'autre seroit censée indifférente à la perte de ce procès. Le degré d'intérêt, mis à telle ou telle chose, doit toujours se mesurer sur le degré de peine prise pour s'en instruire. Or qu'on applique cette règle aux soins généralement donnés à l'éducation des enfans, rien de plus rare que l'amour maternel.

faire connoître au lecteur quelles sont les diverses parties de l'instruction sur lesquelles le législateur doit porter sa principale attention. Je distinguerai à cet effet deux sortes d'éducation ; l'une physique, l'autre morale.

CHAPITRE IV.

Idée générale sur l'éducation physique.

L'OBJET de cette espèce d'éducation est de rendre l'homme plus fort, plus robuste, plus sain, par conséquent plus heureux, plus généralement utile à sa patrie, c'est-à-dire, plus propre aux divers emplois auxquels peut l'appeler l'intérêt national.

Convaincus de l'importance de l'éducation physique, les Grecs honoroient la gymnastique (3) ; elle faisoit partie de l'instruction de leur jeunesse. Ils l'employoient dans leur médecine non seulement comme un remède préservatif, mais encore comme un spécifique pour fortifier tel ou tel membre affoibli par une maladie ou un accident.

Peut-être désireroit-on que je présentasse ici le tableau des jeux & des exercices des anciens Grecs. Mais que dire à ce sujet, qu'on ne trouve dans les mémoires de l'académie des inscriptions, où l'on décrit jusqu'à la manière dont les nourrices lacédémoniennes élevoient les Spartiates & commençoient leur éducation ?

La ſcience de la gymnaſtique étoit-elle portée chez les Grecs au dernier degré de perfection ? je l'ignore. Ce ne ſeroit même qu'après le rétabliſſement de ces exercices qu'un chirurgien habile & qu'un médecin éclairé par une expérience journalière, pourroient déterminer de quel degré de perfection cette ſcience eſt encore ſuſceptible.

Ce que j'obſerverai à ce ſujet, c'eſt que ſi l'éducation phyſique eſt négligée chez preſque tous les peuples européens, ce n'eſt pas que les gouvernemens s'oppoſent directement à la perfection de cette partie de l'éducation ; mais ces exercices paſſés de mode, n'y ſont plus encouragés.

Point de loi qui dans les colléges défende la conſtruction d'une arêne où les élèves d'un certain âge pourroient s'exercer à la lutte, à la courſe, au ſaut ; apprendroient à voltiger, nager, jeter le ceſte, ſoulever des poids, &c. Or dans cette arêne conſtruite à l'imitation de celle des Grecs, qu'on décerne des prix aux vainqueurs, nul doute que ces prix ne rallument bientôt dans la jeuneſſe le goût naturel qu'elle a pour de tels jeux. Mais peut-on à la fois exercer le corps & l'eſprit des jeunes gens ? pourquoi non ? Qu'on ſupprime dans les colléges ces congés pendant leſquels l'enfant va chez ſes parens s'ennuyer ou ſe diſtraire de ſes études, & qu'on allonge ſes récréations journalières, cet enfant pourra chaque jour conſacrer ſept ou huit heures à des études ſérieuſes, quatre ou cinq à des exercices plus ou moins violens. Il pourra à la fois fortifier ſon corps & ſon eſprit.

Le plan d'une telle éducation n'eſt pas un chef-d'œuvre d'invention. Il ne s'agit pour l'exécuter, que de réveiller ſur cet objet l'attention des parens. Une bonne loi produiroit cet effet (*a*). C'en eſt aſſez ſur la partie phyſique de l'éducation. Je paſſe à la morale : c'eſt ſans contredit la moins connue.

(*a*) Il faut une éducation mâle à la jeuneſſe. Mais ſeroit-ce dans un ſiècle de luxe, dans un ſiècle où l'on s'enivre de voluptés, où la partie gouvernante eſt efféminée, qu'on en peut propoſer le plan ?

La molleſſe avilit une nation. Mais qu'importe à la plupart des grands l'aviliſſement de leur nation; leur ſeule crainte eſt d'expoſer un fils chéri au danger d'un coup ou d'un rhume. Il eſt des pères dont la tendreſſe éclairée & vertueuſe deſire peut-être des enfans ſains, robuſtes, vigoureux, & rendus tels par des exercices violens. Mais ſi ces exercices ſont paſſés de mode, quel père bravera le ridicule d'une innovation? & ce ridicule bravé, quel moyen de réſiſter aux cris, aux plaintes importunes d'une mère foible & puſillanime ? A quelque prix que ce ſoit, on veut la paix de la maiſon. Pour changer à cet égard les mœurs d'un peuple, il faut que le légiſlateur, par une honte & une infamie ſalutaires, puniſſe dans les parens l'éducation trop molle des enfans; qu'il n'accorde, comme je l'ai déjà dit, d'emplois militaires qu'à ceux dont la force de corps & de tempérament aura été éprouvée.

Les pères alors ſeront intéreſſés à former des enfans forts & robuſtes. Mais ce n'eſt que d'une telle loi qu'on peut attendre quelque heureux changement dans le phyſique de l'éducation.

CHAPITRE V.

Dans quel moment & quelle position l'homme est susceptible d'une éducation morale.

En qualité d'animal l'homme éprouve des besoins physiques & différens. Ces divers besoins sont autant de génies tutélaires créés par la nature pour conserver son corps, pour éclairer son esprit. C'est du chaud, du froid, de la soif, de la faim qu'il apprend à courber l'arc, à décocher la flèche, à tendre le filet, à se couvrir de peaux, à construire des huttes, &c. Tant que les individus épars dans les forêts continuent de les habiter, il n'est point pour eux d'éducation morale. Les vertus de l'homme policé sont l'amour de la justice & de la patrie : celles de l'homme sauvage sont la force & l'adresse. Ses besoins sont ses seuls instituteurs, ce sont les seuls conservateurs de l'espèce, & cette conservation semble être le seul vœu de la nature.

Lorsque les hommes multipliés sont réunis en société ; lorsque la disette des vivres les force de cultiver la terre, ils font entre eux des conventions, & l'étude de ces conventions donne naissance à la science de l'éducation. Son objet est d'inspirer aux hommes l'amour des lois & des vertus sociales. Plus l'éducation est parfaite, plus les peuples sont heureux. Sur quoi j'observerai que les progrès de cette science,

comme ceux de la légiſlation, ſont toujours proportionnés aux progrès de la raiſon humaine perfectionnée par l'expérience ; expérience qui ſuppoſe toujours la réunion des hommes en ſociété. Alors on peut les conſidérer ſous deux aſpects :

1°. Comme citoyens ;

2°. Comme citoyens de telle ou telle profeſſion.

En ces deux qualités, ils reçoivent deux ſortes d'inſtructions. La plus perfectionnée eſt la dernière. J'aurai peu de choſe à dire à ce ſujet, & c'eſt la raiſon pour laquelle j'en ferai le premier objet de mon examen.

CHAPITRE VI.

De l'éducation relative aux diverses professions.

DESIRE-T-ON d'instruire un jeune homme dans tel art ou telle science ; les mêmes moyens d'instruction se présentent à tous les esprits. Je veux faire de mon fils un Tartini (*a*). Je lui fais apprendre la musique. Je tâche de l'y rendre sensible : je place dès sa première jeunesse sa main sur le manche du violon. Voilà ce qu'on fait, & c'est à-peu-près ce qu'on peut faire.

Les progrès plus ou moins rapides de l'enfant dépendent ensuite de l'habileté du maître, de sa méthode meilleure ou moins bonne d'enseigner, enfin du goût plus ou moins vif que l'élève prend pour son instrument.

Qu'un danseur de corde destine ses fils à son métier : si dès leur plus tendre enfance, il exerce la souplesse de leur corps, il leur a donné la meilleure éducation possible.

S'agit-il d'un art plus difficile ; veut-on former un peintre, du moment qu'il peut tenir le crayon, on le lui met à la main : on le fait d'abord dessiner d'après les estampes les plus correctes, puis d'après la bosse,

(*a*) Célèbre violon d'Italie.

enfin d'après les plus beaux modèles. On charge de plus ſa mémoire de grandes & ſublimes images répandues dans les poèmes des Virgile, des Homère, des Milton, &c. L'on met ſous ſes yeux les tableaux des Raphaël, des Guide, des Corrège; on lui en fait remarquer les beautés diverſes. Il étudie ſucceſſivement dans ces tableaux la magie du deſſin, de la compoſition, du coloris, &c. L'on excite enfin ſon émulation par le récit des honneurs rendus aux peintres célèbres.

C'eſt tout ce qu'une excellente éducation peut en faveur d'un jeune peintre; c'eſt au deſir plus ou moins vif de s'illuſtrer qu'il doit enſuite ſes progrès. Or le haſard influe beaucoup ſur la force de ce deſir. Une louange donnée au moment que l'élève crayonne un trait hardi, ſuffit quelquefois pour éveiller en lui l'amour de la gloire, & le douer de cette opiniâtreté d'attention qui produit les grands talens.

Mais, dira-t-on, point d'homme qui ne ſoit ſenſible au plaiſir phyſique; tous peuvent donc aimer la gloire, du moins dans les pays où cette gloire eſt repréſentative de quelque plaiſir réel : j'en conviens. Mais la force plus ou moins grande de cette paſſion eſt toujours dépendante de certaines circonſtances, de certaines poſitions, enfin de ce même haſard, qui préſide, comme je l'ai prouvé ſection II, à toutes nos découvertes. Le haſard a donc toujours part à la formation des hommes illuſtres.

Ce que peut une excellente éducation, c'eſt de multiplier le nombre des gens de génie dans une

nation ; c'eſt d'inoculer, ſi je l'oſe dire, le bon ſens au reſte des citoyens. Voilà ce qu'elle peut & c'eſt aſſez. Cette inoculation en vaut bien une autre.

Le réſultat de ce que je viens de dire, c'eſt que la partie de l'inſtruction ſpécialement applicable aux états & profeſſions différents, eſt en général aſſez bonne ; c'eſt que pour la porter à la perfection, il ne s'agit d'une part que de ſimplifier les méthodes d'enſeigner (& c'eſt l'affaire des maîtres) ; & de l'autre d'augmenter le reſſort de l'émulation (& c'eſt l'affaire du gouvernement).

Quant à la partie morale de l'éducation, c'eſt ſans contredit la partie la plus importante & la plus négligée. Point d'écoles publiques où l'on enſeigne la ſcience de la morale.

Qu'apprend-on au collége depuis la troiſième juſqu'en rhétorique ? à faire des vers latins. Quel temps y conſacre-t-on à l'étude de ce qu'on appelle l'éthique ou la morale ? à peine un mois. Faut-il s'étonner enſuite ſi l'on rencontre ſi peu d'hommes vertueux, ſi peu inſtruits de leurs devoirs envers la ſociété (*a*) ?

Au reſte je ſuppoſe que dans une maiſon d'inſtruction publique, on ſe propoſe de donner aux élèves un cours de morale, que faut-il à cet effet ? que les maximes de cette ſcience toujours fixes & détermi-

(*a*) Pourquoi, en donnant une nouvelle forme au gouvernement civil de Locke, ne pas expliquer aux jeunes gens ce livre, où ſont contenus une partie des bons principes de la morale ?

nées,

nées, se rapportent à un principe simple & duquel on puisse, comme en géométrie, déduire une infinité de principes secondaires : or ce principe n'est point encore connu. La morale n'est donc point encore une science : car enfin l'on n'honorera pas de ce nom un ramas de préceptes incohérans & contradictoires (*a*) entre eux. Or si la morale n'est point une science, quel moyen de l'enseigner!

Veut-on que j'en aie enfin découvert le principe fondamental ; on doit sentir que l'intérêt du prêtre s'opposera toujours à sa publication & qu'en tout pays l'on pourra toujours dire; « Point de prêtres ou » point de vraie morale ».

En Italie, en Portugal, ce n'est ni de religion, ni de superstition dont on manque.

(*a*) La sorbonne comme l'église se prétend infaillible & immuable; à quoi reconnoît-on son immutabilité ? à sa constance à contredire toute idée nouvelle. D'ailleurs, toujours contraire à elle-même en toutes ses décisions, cette sorbonne protégea d'abord Aristote contre Descartes, excommunia les cartésiens : enseigna depuis leur systême, donna à ce même Descartes l'autorité d'un père de l'église, enfin adopta ses erreurs pour combattre les vérités les mieux prouvées. Or à quelle cause attribuer tant d'inconstance dans les opinions de la sorbonne ? à son ignorance des vrais principes de toute science. Rien ne feroit plus curieux qu'un recueil de ses contradictions dans les condamnations successivement portées contre la thèse de l'abbé de Prades, & les ouvrages des Rousseau & des Marmontel, &c.

CHAPITRE VII.

De l'éducation morale de l'homme.

IL eſt peu de bons patriotes, peu de citoyens toujours équitables : pourquoi ; c'eſt qu'on n'élève point les hommes pour être juſtes ; c'eſt que la morale actuelle, comme je viens de le dire, n'eſt qu'un tiſſu d'erreurs & de contradictions groſſières : c'eſt que pour être juſte, il faut être éclairé, & qu'on obſcurcit dans l'enfant juſqu'aux notions les plus claires de la loi naturelle.

Mais peut-on donner à la première jeuneſſe des idées nettes de la juſtice ? ce que je ſais, c'eſt qu'à l'aide d'un catéchiſme religieux, ſi l'on grave dans la mémoire d'un enfant les préceptes de la croyance ſouvent la plus ridicule, l'on peut à l'aide d'un catéchiſme moral y graver par conſéquent les préceptes & les principes d'une équité dont l'expérience journalière lui prouveroit à la fois l'utilité & la vérité.

Du moment où l'on diſtingue le plaiſir de la douleur ; du moment où l'on a reçu & fait du mal, l'on a déjà quelque notion de la juſtice.

Pour s'en former les idées les plus claires & les plus préciſes, que faire ? ſe demander :

Qu'eſt-ce que l'homme ?

R. Un animal, dit-on, raiſonnable, mais certainement ſenſible, foible & propre à ſe multiplier.

D. En qualité de ſenſible que doit faire l'homme ?

R. Fuir la douleur, chercher le plaiſir. C'eſt à cette recherche, c'eſt à cette fuite conſtante qu'on donne le nom d'amour de ſoi (*a*).

D. En qualité d'animal foible, que doit-il faire encore ?

R. Se réunir à d'autres hommes, ſoit pour ſe défendre contre les animaux plus forts que lui, ſoit pour s'aſſurer une ſubſiſtance que les bêtes lui diſputent, ſoit enfin pour ſurprendre celles qui lui ſervent de nourriture. De-là toutes les conventions relatives à la chaſſe & à la pêche.

D. En qualité d'animal propre à ſe reproduire, qu'arrive-t-il à l'homme ?

R. Que les moyens de ſubſiſtance diminuent à meſure que ſon eſpèce ſe multiplie.

D. Que doit-il faire en conſéquence ?

R. Lorſque les lacs & les forêts ſont épuiſés de poiſſons & de gibier, il doit chercher de nouveaux moyens de pourvoir à ſa nourriture.

D. Quels ſont ces moyens ?

R. Ils ſe réduiſent à deux. Lorſque les citoyens ſont encore peu nombreux, ils élèvent des beſtiaux, &

(*a*) Qui veut connoître les vrais principes de la morale, doit comme moi s'élever juſqu'au principe de la ſenſibilité phyſique, & chercher dans les beſoins de la faim, de la ſoif, &c. la cauſe qui force les hommes déjà multipliés de cultiver la terre, de ſe réunir en ſociété, & de faire entre eux des conventions dont l'obſervation ou l'infraction fait les hommes juſtes ou injuſtes.

les peuples alors ſont paſteurs. Lorſque les citoyens ſe ſont infiniment multipliés & qu'ils doivent dans un moindre eſpace de terrein trouver de quoi fournir à leur nourriture, ils labourent, & les peuples ſont alors agriculteurs.

D. Que ſuppoſe la culture perfectionnée de la terre?

R. Des hommes déjà réunis en ſociétés ou bourgades & des conventions faites entre eux.

D. Quel eſt l'objet de ces conventions?

R. D'aſſurer le bœuf à celui qui le nourrit, & la récolte du champ à celui qui le défriche.

D. Qui détermine l'homme à ces conventions?

R. Son intérêt & ſa prévoyance. S'il étoit un citoyen qui pût enlever la récolte de celui qui sème & laboure, perſonne ne laboureroit & ne ſemeroit, & l'année ſuivante, la bourgade ſeroit expoſée aux horreurs de la diſette & de la famine.

D. Que ſuit-il de la néceſſité de la culture?

R. La néceſſité de la propriété.

D. A quoi s'étendent les conventions de la propriété?

R. A celles de ma perſonne, de mes penſées, de ma vie, de ma liberté, de mes biens.

D. Les conventions de la propriété une fois établies, qu'en réſulte-t-il?

R. Des peines contre ceux qui les violent, c'eſt-à-dire, contre les voleurs, les meurtriers, les fanatiques & les tyrans. Abolit-on ces peines; alors toute convention entre les hommes eſt nulle. Qu'un d'eux

puiſſe impunément attenter à la propriété des autres: de ce moment les hommes rentrent en état de guerre. Toute ſociété entre eux eſt diſſoute. Ils doivent ſe fuir comme ils fuient les lions & les tigres.

D. Eſt il des peines établies dans les pays policés contre les infracteurs du droit de propriété ?

R. Oui : du moins dans tous ceux où les biens ne ſont pas en commun (4), c'eſt-à-dire, chez preſque toutes les nations.

D. Qui rend ce droit de propriété ſi ſacré, & par quelle raiſon, ſous le nom de *Termes*, en a-t-on preſque par-tout fait un Dieu ?

R. C'eſt que la conſervation de la propriété eſt le Dieu moral des empires ; c'eſt qu'elle y entretient la paix domeſtique, y fait régner l'équité : c'eſt que les hommes ne ſe ſont raſſemblés que pour s'aſſurer de leurs propriétés ; c'eſt que la juſtice qui renferme en elle ſeule preſque toutes les vertus, conſiſte à rendre à chacun ce qui lui appartient, ſe réduit par conſéquent au maintien de ce droit de la propriété, & qu'enfin les diverſes lois n'ont jamais été que les divers moyens d'aſſurer ce droit aux citoyens.

D. Mais la penſée doit-elle être compriſe au nombre des propriétés, & qu'entend-on alors par ce mot ?

R. Le droit par exemple de rendre à Dieu le culte que je crois lui devoir être le plus agréable. Quiconque me dépuille de ce droit, viole ma propriété, & quel que ſoit ſon rang il eſt puniſſable.

D. Eſt-il des cas où le prince puiſſe s'oppoſer à l'établiſſement d'une religion nouvelle ?

R. Oui : lorſqu'elle eſt intolérante.

D. Qui l'y autoriſe alors ?

R. La ſûreté publique. Il ſait que cette religion devenue la dominante deviendra perſécutrice. Or le prince chargé du bonheur de ſes ſujets doit s'oppoſer aux progrès d'une telle religion.

D. Mais pourquoi citer la juſtice comme le germe de toutes les vertus ?

R. C'eſt que du moment où, pour s'aſſurer leur bonheur, les hommes ſe raſſemblent en ſociété, il eſt de la juſtice que chacun par ſa douceur, ſon humanité & ſes vertus contribue autant qu'il eſt en lui à la félicité de cette même ſociété.

D. Je ſuppoſe les lois d'une nation dictées par l'équité ; quels moyens de les faire obſerver & d'allumer dans les ames l'amour de la patrie ?

R. Ces moyens ſont les peines infligées aux crimes & les récompenſes décernées aux vertus.

D. Quelles ſont les récompenſes de la vertu ?

R. Les titres, les honneurs, l'eſtime publique & tous les plaiſirs dont cette eſtime eſt répréſentative.

D. Quelles ſont les peines du crime ?

R. Quelquefois la mort : ſouvent la honte, compagne du mépris.

D. Le mépris eſt-il une peine ?

R. Oui : du moins dans les pays libres & bien adminiſtrés. Dans un tel pays le ſupplice du mépris

public est cruel & redouté. Il suffit pour contenir les grands dans le devoir. La crainte du mépris les rend justes, actifs, laborieux.

D. La justice doit sans doute régir les empires ; elle y doit régner par les lois. Mais les lois sont-elles toutes de même nature ?

R. Non : il en est, pour ainsi dire d'invariables sans lesquelles la société ne peut subsister, ou du moins subsister heureusement, telles sont les lois fondamentales de la propriété.

D. Est-il quelquefois permis de les enfreindre ?

R. Non ; si ce n'est dans les positions rares où il s'agit du salut de la patrie.

D. Qui donne alors le droit de les violer ?

R. L'intérêt général qui ne reconnoît qu'une loi unique & inviolable.

Salus populi suprema lex esto.

D. Toutes les lois doivent-elles se taire devant celle-ci ?

R. Oui : que des armées turques marchent à Vienne, le législateur, pour les affamer, peut violer un moment le droit de propriété, faucher la récolte de ses compatriotes & brûler leurs greniers, s'ils sont près de l'ennemi.

D. Les lois sont-elles si sacrées qu'on ne puisse jamais les réformer ? *

R. On le doit lorsqu'elles sont contraires au bonheur du plus grand nombre.

D. Mais toute proposition de réforme n'est-elle pas

ſouvent regardée dans un citoyen comme une témérité puniſſable ?

R. J'en conviens : cependant ſi l'homme doit la vérité à l'homme, ſi la connoiſſance de la vérité eſt toujours utile, ſi tout intéreſſé a droit de propoſer ce qu'il croit devoir être avantageux à ſa compagnie ; tout citoyen, par la même raiſon, a le droit de propoſer à ſa nation ce qu'il croit pouvoir contribuer à la félicité générale.

D. Cependant il eſt des pays où l'on proſcrit la liberté de la preſſe, & juſqu'à celle de penſer.

R. Oui : parce qu'on imagine pouvoir plus facilement voler l'aveugle que le clairvoyant, & duper un peuple idiot qu'un peuple éclairé. Dans toute grande nation, il eſt toujours des intéreſſés à la misère publique. Ceux-là ſeuls nient aux citoyens le droit d'avertir leurs compatriotes des malheurs auxquels ſouvent une mauvaiſe loi les expoſe.

D. Pourquoi n'eſt-il point de méchant de cette eſpèce dans les ſociétés encore petites & naiſſantes ? Pourquoi les lois y ſont-elles preſque toujours juſtes & ſages ?

R. C'eſt que les lois s'y font du conſentement, & par conſéquent pour l'utilité de tous. C'eſt que les citoyens encore peu nombreux ne peuvent y former des aſſociations particulières contre l'aſſociations générale, ni détacher encore leur intérêt de l'intérêt public.

D. Pourquoi les lois ſont-elles alors ſi religieuſement obſervées ?

R. C'eſt qu'alors nul citoyen n'eſt plus fort que les lois ; c'eſt que ſon bonheur eſt attaché à leur obſervation, & ſon malheur à leur infraction.

D. Entre les diverſes lois n'en eſt-il point auxquelles on donne le nom de lois naturelles ?

R. Ce ſont celles, comme je l'ai déjà dit, qui concernent la propriété, qu'on trouve établies chez preſque toutes les nations & les ſociétés policées, parce que les ſociétés ne peuvent ſe former qu'à l'aide de ces lois.

D. Eſt-il encore d'autres lois ?

R. Oui ; il en eſt de variables, & ces lois ſont de deux eſpèces. Les unes variables par leur nature ; telles ſont celles qui regardent le commerce, la diſcipline militaire, les impôts, &c. Elles peuvent & doivent ſe changer ſelon les temps & les circonſtances. Les autres, immuables de leur nature, ſont variables, parce qu'elles ne ſont point encore portées à leur perfection. Dans ce nombre je citerai les lois civiles & criminelles ; celles qui regardent l'adminiſtration des finances, le partage des biens, les teſtamens (5), les mariages (6), &c.

D. L'imperfection de ces lois eſt-elle uniquement l'effet de la pareſſe & de l'indifférence des légiſlateurs ?

R. D'autres cauſes y concourent ; tel eſt le fanatiſme, la ſuperſtition & la conquête.

D. Si les lois établies par l'une de ces cauſes ſont favorables aux frippons, que s'enſuit-il ?

R. Qu'elles ſont protégées par ces mêmes frippons.

D. Les vertueux, par la raiſon contraire, ne doivent-ils pas en deſirer l'abolition ?

R. Oui, mais les vertueux ſont en petit nombre. Ils ne ſont pas toujours les plus puiſſans. Les mauvaiſes lois, en conſéquence, ne ſont point abolies, & peuvent rarement l'être.

D. Pourquoi ?

R. C'eſt qu'il faut du génie pour ſubſtituer de bonnes lois à de mauvaiſes, & qu'il faut enſuite du courage pour les faire recevoir. Or dans preſque tous les pays les grands n'ont ni le génie néceſſaire pour faire de bonnes lois, ni le courage ſuffiſant pour les établir & braver le cri des mal intentionnés. Si l'homme aime à régir les autres hommes, c'eſt toujours avec le moins de peine & de ſoin poſſible.

D. En ſuppoſant dans un prince le deſir de perfectionner la ſcience des lois ; que doit-il faire ?

R. Encourager les hommes de génie à l'étude de cette ſcience & les charger d'en réſoudre les divers problêmes.

D. Qu'arriveroit-il alors ?

R. Que les lois variables, encore imparfaites, ceſſeroient de l'être & deviendroient invariables & ſacrées.

D. Pourquoi ſacrées ?

R. C'eſt que d'excellentes lois, néceſſairement l'œuvre de l'expérience & d'une raiſon éclairée, ſont cenſées révélées par le ciel lui-même ; c'eſt que l'obſervation de telles lois peut être regardée comme le

culte le plus agréable à la divinité & comme la ſeule vraie religion : religion que nulle puiſſance & Dieu lui-même ne peut abolir, parce que le mal répugne à ſa nature.

D. Les rois à cet égard n'ont-ils pas été quelquefois plus puiſſans que les dieux ?

R. Parmi les princes il en eſt ſans doute qui, violant les droits les plus ſaints de la propriété, ont attenté aux biens, à la vie, à la liberté de leurs ſujets. Ils reçurent du ciel la puiſſance & non le droit de nuire. Ce droit ne fut conféré à perſonne. Peut-on croire qu'à l'exemple des eſprits infernaux les princes ſoient condamnés à tourmenter leurs ſujets ? quelle affreuſe idée de la ſouveraineté ! Faut-il accoutumer les peuples à ne voir qu'un ennemi dans leur monarque, & dans le ſceptre que le pouvoir de nuire ?

On ſent par cette eſquiſſe le degré de perfection auquel un tel catéchiſme pourroit porter l'éducation du citoyen, combien il éclaireroit les ſujets & le monarque ſur leurs devoirs reſpectifs, & quelles idées ſaines enfin il leur donneroit de la morale.

Réduit-on au ſimple fait de la ſenſibilité phyſique le principe fondamental de la ſcience des mœurs ; cette ſcience devient à portée des hommes de tout âge & de tout eſprit. Tous peuvent en avoir la même idée.

Du moment où l'on regarde cette ſenſibilité phyſique comme le premier principe de la morale ; ſes maximes ceſſent d'être contradictoires ; ſes axiomes

enchaînés les uns aux autres, ſupportent la démonſtration la plus rigoureuſe : ſes principes enfin dégagés des ténèbres d'une philoſophie ſpéculative ſont clairs, & d'autant plus généralement adoptés qu'ils découvrent plus ſenſiblement aux citoyens l'intérêt qu'ils ont d'être vertueux (7).

Quiconque s'eſt élevé à ce premier principe voit, ſi je l'oſe dire, du premier coup d'œil tous les défauts d'une légiſlation : il ſait ſi la digue oppoſée par les lois aux paſſions contraires au bien public, eſt aſſez forte pour en ſoutenir l'effort ; ſi la loi punit & récompenſe dans cette juſte proportion qui doit néceſſiter les hommes à la vertu. Il n'apperçoit enfin dans cet axiome tant vanté de la morale actuelle,

Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrois pas qui te fût fait,

qu'une maxime ſecondaire, domeſtique, & toujours inſuffiſante pour éclairer les citoyens ſur ce qu'ils doivent à leur patrie. Il ſubſtitue bientôt à cet axiome celui qui déclare

Le bien public, la ſuprême loi ;

axiome qui, renfermant d'une manière plus générale & plus nette tout ce que le premier a d'utile, eſt applicable à toutes les poſitions différentes où peut ſe trouver un citoyen, & convient également au bourgeois, au juge, au miniſtre, &c. C'eſt, ſi je l'oſe dire, de la hauteur d'un tel principe que deſcendant juſqu'aux conventions locales qui forment le droit

coutumier de chaque peuple, chacun s'inſtruiroit plus particulièrement de l'eſpèce de ſes engagemens, de la ſageſſe ou de la folie des uſages, des lois, des coutumes de ſon pays; & pourroit en porter un jugement d'autant plus ſain qu'il auroit plus habituellement préſent à l'eſprit les grands principes à la balance deſquels on pèſe la ſageſſe & l'équité même des lois.

On peut donc donner à la jeuneſſe des idées nettes & ſaines de la morale : à l'aide d'un catéchiſme de probité, on peut donc porter cette partie de l'éducation au plus haut degré de perfection. Mais que d'obſtacles à ſurmonter!

CHAPITRE VIII.

Intéret du prêtre ; premier obſtacle à la perfection de l'éducation morale de l'homme.

L'INTÉRET du clergé, comme celui de tous les corps, change ſelon les lieux, les temps & les circonſtances. Toute morale dont les principes ſont fixes ne ſera donc jamais adoptée du ſacerdoce. Il en veut une dont les préceptes obſcurs, contradictoires & par conſéquent variables, ſe prêtent à toutes les poſitions diverſes dans leſquelles il peut ſe trouver.

Il faut au prêtre une morale arbitraire (*a*) qui lui permette de légitimer aujourd'hui l'action qu'il déclarera demain abominable.

Malheur aux nations qui lui confient l'éducation

(*a*) Point de propoſitions évidentes que les théologiens ne rendent problématiques. On les a vus, ſelon les temps & les circonſtances, tantôt ſoutenir que c'eſt au prince, tantôt que c'eſt à la loi qu'il faut obéir. Cependant ni la raiſon, ni l'intérêt même du monarque ne laiſſent de doute ſur cet objet. Suivez la loi, dit Louis XII, malgré les ordres contraires que l'importunité peut quelquefois arracher au ſouverain.

La loi eſt cenſée la volonté réfléchie du prince. Ses ordres ne ſont réputés que la volonté de ſes miniſtres & de ſes favoris.

de leurs citoyens ! il ne leur donnera que de fausses idées de la justice, & mieux vaudroit ne leur en donner aucune. Quiconque est sans préjugé est d'autant plus susceptible de bonnes instructions. Mais où trouver de telles instructions ? dans l'histoire de l'homme, dans celle des nations, de leurs lois, & des motifs qui les ont fait établir. Or ce n'est pas dans de pareilles sources que le clergé permet de puiser les principes de la justice. Son intérêt le lui défend. Il sent qu'éclairés par cette étude, les peuples mesureroient l'estime ou le mépris dû aux diverses actions sur l'échelle de l'utilité générale. Et quel respect alors auroient-ils pour les bonzes, les bramines & leur prétendue sainteté ? que fait au public leurs macérations, leur haire, leur aveugle obéissance ? toutes ces vertus monacales ne contribuent en rien au bonheur national. Il n'en est pas de même des vertus d'un citoyen, c'est-à-dire, de la générosité, de la vérité, de la justice, de la fidélité à l'amitié, à sa parole, aux engagemens pris avec la société dans laquelle on vit. De telles vertus sont vraiment utiles. Aussi nulle ressemblance entre un saint (*a*) & un citoyen vertueux.

Le clergé, pour qu'on le croie utile, prétendroit-il que c'est à ses prières, que c'est aux effets de la grâce

---

(*a*) On peut être religieux sous un gouvernement arbitraire, mais non vertueux ; parce que le gouvernement, en détachant l'intérêt des particuliers de l'intérêt public, éteint dans l'homme l'amour de la patrie. Rien par conséquent de commun entre la religion & la vertu.

que les hommes doivent leur probité (*a*) ? l'expérience prouve que la probité de l'homme eſt l'œuvre de ſon éducation ; que le peuple eſt ce que le fait la ſageſſe de ſes lois ; que l'Italie moderne a plus de foi & moins de vertus que l'ancienne, & qu'enfin c'eſt toujours au vice de l'adminiſtration qu'on doit rapporter les vices des particuliers.

Un gouvernement ceſſe-t-il d'être économe ; s'endette-t-il de mauvaiſes affaires ; comme le prodigue, commence-t-il par être dupe ; il finit par être frippon. Les grands, en qualité de forts, s'y croient-ils tout permis ; ſont-ils ſans juſtice & ſans parole ; ſous ce gouvernement les peuples ſont ſans mœurs. Ils s'accoutument bientôt à compter la force pour tout, & la juſtice pour rien.

C'eſt à l'aide d'un catéchiſme moral, c'eſt en y rappelant à la mémoire des hommes, & les motifs de leur réunion en ſociété, & leurs conventions ſimples & primitives, qu'on pourroit leur donner des idées nettes de l'équité. Mais plus ce catéchiſme ſeroit clair, plus la publication en ſeroit défendue. Ce caté-

(*a*) Qu'on quadruple les prêtres dans une province, & les maréchauſſées dans l'autre, quelle ſera la moins infeſtée de voleurs ? ce ne ſera pas celle qu'on garnira de prêtres. Dix millions de dépenſe par an en cavaliers contiendront par conſéquent plus de frippons & de ſcélérats, que cent cinquante millions par an en prêtres. Quelle épargne à faire pour une nation ! quelle compagnie multipliée de brigands auſſi à charge à l'Etat que tout un clergé.

chiſme

chiſme ſuppoſeroit pour inſtituteur de la jeuneſſe des hommes inſtruits dans la connoiſſance du droit naturel, du droit des gens & des principales lois de chaque empire. Or de tels hommes tranſporteroient bientôt à la puiſſance temporelle la vénération conçue pour la ſpirituelle. Les prêtres s'oppoſeroient donc toujours à la publication d'un tel ouvrage, & leurs criminelles oppoſitions trouveroient encore des approbateurs. L'ambition ſacerdotale ſe permet tout; elle calomnie, elle perſécute, elle aveugle les hommes & paroît toujours juſte aux yeux de ſes partiſans.

Reproche-t-on au moine ſon intolérance & ſa cruauté; il répond que ſon état l'exige, qu'il fait ſon métier. Eſt-il donc des profeſſions où l'on ait le droit de faire le mal public? s'il en eſt, il faut les abolir. Tout homme n'eſt-il pas citoyen avant d'être citoyen de telle profeſſion? s'il en étoit une qui pût excuſer le crime, à quel titre eût-on puni Cartouche? Il étoit chef d'une bande de brigands, il voloit, il faiſoit ſon métier.

Le clergé n'a donc pas le droit, mais le pouvoir de s'oppoſer à la perfection de la partie morale de l'éducation.

Déjà les prêtres redoutent un changement prochain dans l'inſtruction publique. Mais leur crainte eſt panique. Qu'on eſt loin encore d'adopter un bon plan d'éducation! les hommes ſeront encore long-temps ſtupides. Que l'égliſe catholique ſe raſſure donc, & croie qu'en un ſiècle auſſi ſuperſtitieux, ſes miniſtres

conſerveront toujours aſſez de puiſſance pour s'oppoſer efficacement à toute réforme utile.

La néceſſité ſeule peut triompher de leurs intrigues, peut opérer un changement deſirable, mais inexécutable ſans la faveur, la protection & le concours des gouvernemens.

CHAPITRE IX.

Imperfection de la plupart des gouvernemens, ſecond obſtacle à la perfection de l'éducation morale de l'homme.

UNE mauvaiſe forme de gouvernement eſt celle où les intérêts des citoyens ſont diviſés & contraires, où la loi ne les force point également de concourir au bien général. Il eſt donc peu de bons gouvernemens. Dans les mauvais, quelles ſont les actions auxquelles on donne le nom de vertueuſes? ſeroit-ce aux actions conformes à l'intérêt du plus grand nombre? ces actions y ſont ſouvent déclarées criminelles par les édits des puiſſans & les mœurs du ſiècle. Or quels préceptes honnêtes en ces pays donner aux citoyens, & quel moyen de les graver profondément dans leur mémoire?

Je l'ai déjà dit, l'homme reçoit deux éducations:
Celle de l'enfance; elle eſt donnée par les maîtres:
Celle de l'adoleſcence; elle eſt donnée par la forme

du gouvernement où l'on vit & les mœurs de ſa nation.

Les préceptes de ces deux parties de l'éducation ſont-ils contradictoires ; ceux de la première ſont nuls.

Ai-je dès l'enfance inſpiré à mon fils l'amour de la patrie ; l'ai-je forcé d'attacher ſon bonheur à la pratique des actions vertueuſes, c'eſt-à-dire, à des actions utiles au plus grand nombre ; ſi ce fils, à ſa première entrée dans le monde, voit les patriotes languir dans le mépris, la misère & l'oppreſſion ; s'il apprend que haïs des grands & des riches, les hommes vertueux, tarés à la ville, ſont encore bannis de la cour, c'eſt-à-dire, de la ſource des grâces, des honneurs & des richeſſes (qui ſans contredit, ſont des biens réels), il y a cent à parier contre un que mon fils ne verra dans moi qu'un radoteur abſurde, qu'un fanatique auſtère, qu'il mépriſera ma perſonne, que ſon mépris pour moi réfléchira ſur mes maximes, & qu'il s'abandonnera à tous les vices que favoriſent la forme du gouvernement & les mœurs de ſes compatriotes.

Qu'au contraire les préceptes donnés à ſon enfance, lui ſoient rappelés dans ſon adoleſcenſe & qu'à ſon entrée dans le monde un jeune homme y voie les maximes de ſes maîtres honorées de l'approbation publique ; plein de reſpect pour ces maximes elles deviendroient la règle de ſa conduite ; il ſera vertueux.

Mais dans un empire tel que celui de la Turquie, que l'on ne ſe flatte point de former de pareils hommes. Toujours en crainte, toujours expoſé à la violence, eſt-ce dans cet état d'inquiétude qu'un citoyen peut

aimer la vertu & la patrie? ſon ſouhait, c'eſt de pouvoir repouſſer la force par la force. Veut-il aſſurer ſon bonheur, peu lui importe d'être juſte, il lui ſuffit d'être fort. Or dans un gouvernement arbitraire, quel eſt le fort? celui qui plaît aux deſpotes & aux ſous-deſpotes. Leur faveur eſt une puiſſance. Pour l'obtenir, rien ne coûte. L'acquiert-on par la baſſeſſe, le menſonge & l'injuſtice, on eſt bas, menteur & injuſte. Lhomme franc & loyal, déplacé dans un tel gouvernement, y ſeroit empalé avant la fin de l'année. S'il n'eſt point d'homme qui ne redoute la douleur & la mort, tout ſcélérat peut toujours en ce pays juſtifier la conduite la plus infame.

Des beſoins mutuels, dira-t-il, ont forcé les hommes à ſe réunir en ſociétés. S'ils ont fondé des villes, c'eſt qu'ils ont trouvé plus d'avantages à ſe raſſembler qu'à s'iſoler. Le deſir du bonheur a donc été le ſeul principe de leur union. Or ce même motif, ajoutera-t-il, doit forcer de ſe livrer au vice, lorſque par la forme du gouvernement les richeſſes, les honneurs & la félicité en ſont les récompenſes.

Quelqu'inſenſible qu'on ſoit à l'amour des richeſſes & des grandeurs, il faut dans tout pays où la loi impuiſſante ne peut efficacement protéger le foible contre le fort, où l'on ne voit que des oppreſſeurs & des opprimés, des bourreaux & des pendus, que l'on recherche les richeſſes & les places, ſinon comme un moyen de faire des injuſtices, au moins comme un moyen de ſe ſouſtraire à l'oppreſſion.

Mais il eſt des gouvernemens arbitraires où l'on

prodigue encore des éloges à la modération des ſages & des héros anciens, où l'on vante leur déſintéreſſement, l'élévation & la magnanimité de leur ame. Soit : mais ces vertus y ſont paſſées de mode, la louange des hommes magnanimes eſt dans la bouche de tous & dans le cœur d'aucun. Perſonne n'eſt dans ſa conduite la dupe de pareils éloges.

J'ai vu des admirateurs des temps héroïques vouloir rappeler dans leur pays les inſtitutions des anciens : vains efforts. La forme des gouvernemens & des religions s'y oppoſe. Il eſt des ſiècles où toute réforme dans l'inſtruction publique doit être précédée de quelque réforme dans l'adminiſtration & le culte.

A quoi ſe réduiſent dans un gouvernement deſpotique les conſeils d'un père à ſon fils ? à cette phraſe effrayante : « Mon fils, ſois bas, rampant ſans vertu,
» ſans vices, ſans talens, ſans caractère ; ſois ce que
» la cour veut que tu ſois, & chaque inſtant de la
» vie ſouviens-toi que tu es eſclave ».

Ce n'eſt point en un tel pays, à des inſtituteurs courageuſement vertueux, qu'un père confiera l'éducation de ſes enfans ; il ne tarderoit pas à s'en repentir. Je veux qu'un Lacédémonien eût, du temps de Xerxès, été nommé inſtituteur d'un ſeigneur perſan, que fût-il arrivé ? qu'élevé dans les principes du patriotiſme & d'une frugalité auſtère, le jeune homme odieux à ſes compatriotes, eût par ſa probité mâle & courageuſe, mis des obſtacles à ſa fortune. O Grec, trop durement vertueux ! ſe fût alors écrié le père, qu'as-tu fait de mon fils ? tu l'as perdu. Je deſirois en

lui cette médiocrité d'eſprit, ces vertus molles & flexibles auxquelles on donne en Perſe les noms de ſageſſe, d'eſprit, de conduite, d'uſage du monde, &c. Ce ſont de beaux noms, diras-tu, ſous leſquels la Perſe déguiſe les vices accrédités dans ſon gouvernement. Soit. Je voulois le bonheur & la fortune de mon fils : ſon indigence, ou ſa richeſſe; ſa vie ou ſa mort dépendent du prince : tu le ſais : il falloit donc en faire un courtiſan adroit; & tu n'en a fait qu'un héros & un homme vertueux. Tel eût été le diſcours du père. Qu'y répondre? quelle plus grande folie, euſſent ajouté les prudens du pays, que de donner l'éducation honnête & magnanime à l'homme deſtiné par la forme du gouvernement à n'être qu'un courtiſan vil & un ſcélérat obſcur? que ſervoit de lui inſpirer l'amour de la vertu? eſt-ce au milieu de la corruption qu'il pouvoit la conſerver?

Il s'enſuit donc qu'en tout gouvernement deſpotique, & qu'en tout pays où la vertu eſt odieuſe au puiſſant, il eſt également inutile & fou de prétendre à la formation de citoyens honnêtes.

CHAPITRE X.

Toute réforme importante dans la partie morale de l'éducation, en suppose une dans les lois & la forme du gouvernement.

PROPOSE-T-ON dans un gouvernement vicieux un bon plan d'éducation; se flatte-t-on de l'y faire recevoir, l'on se trompe. L'auteur d'un tel plan est trop borné dans ses vues pour pouvoir en rien attendre de grand. Les préceptes de cette éducation nouvelle sont-ils en contradiction avec les mœurs & le gouvernement; ils sont toujours réputés mauvais. En quel moment seroient-ils adoptés? lorsqu'un peuple éprouve de grands malheurs, de grandes calamités, & qu'un concours heureux & singulier de circonstances fait sentir au prince la nécessité d'une réforme. Tant qu'elle n'est point sentie, on peut, si l'on veut, méditer les principes d'une bonne éducation. Leur découverte doit précéder leur établissement. D'ailleurs plus l'on s'occupe d'une science, plus on y apperçoit de vérités nouvelles, plus on en simplifie les principes. Mais qu'on n'espère pas les faire adopter.

Quelques hommes illustres on jeté de grandes lumières sur ce sujet, & l'éducation est toujours la même. Pourquoi? c'est qu'il suffit d'être éclairé pour concevoir un bon plan d'instruction, & qu'il faut

être puiſſant pour l'établir. Qu'on ne s'étonne donc pas ſi dans ce genre les meilleurs ouvrages n'ont point encore opéré de changement ſenſible. Mais ces ouvrages doivent-ils en conſéquence être regardés comme inutiles ? non : ils ont réellement avancé la ſcience de l'éducation. Un mécanicien invente une machine nouvelle ; en a-t-il calculé les effets & prouvé l'utilité ; la ſcience eſt perfectionnée. La machine n'eſt point faite : elle n'eſt encore d'aucun avantage au public, mais elle eſt découverte. Il ne s'agit que de trouver le riche qui la faſſe conſtruire, & tôt ou tard ce riche ſe trouve.

Qu'une idée ſi flatteuſe encourage les philoſophes à l'étude de la ſcience de l'éducation. S'il eſt une recherche digne d'un citoyen vertueux, c'eſt celle des vérités dont la connoiſſance peut être un jour ſi utile à l'humanité. Quel eſpoir conſolant dans ſes travaux que celui du bonheur de la poſtérité ! Les découvertes des philoſophes ſont en ce genre autant de germes qui, dépoſés dans les bons eſprits, n'attendent qu'un évènement qui les féconde, & tôt ou tard cet évènement arrive.

L'univers moral eſt aux yeux du ſtupide dans un état conſtant de repos & d'immobilité. Il croit que tout a été, eſt & ſera comme il eſt. Dans le paſſé & l'avenir il ne voit jamais que le préſent. Il n'en eſt pas ainſi de l'homme éclairé. Le monde moral lui préſente le ſpectacle toujours varié d'une révolution perpétuelle. L'univers toujours en mouvement lui paroît forcé de ſe reproduire ſans ceſſe ſous des for-

mes nouvelles, jusqu'à l'épuisement total de toutes les combinaisons, jusqu'à ce que tout ce qui peut être, ait été, & que l'imaginable ait existé.

Le philosophe apperçoit donc dans un plus ou moins grand lointain le moment où la puissance adoptera le plan d'instruction présenté par la sagesse. Qu'excité par cet espoir le philosophe s'occupe d'avance à sapper les préjugés qui s'opposent à l'exécution de ce plan.

Veut-on élever un magnifique monument, il faut, avant d'en jeter les fondemens, faire choix de la place, abattre les masures qui la couvrent, en enlever les décombres. Tel est l'ouvrage de la philosophie. Qu'on ne l'accuse plus de rien édifier (*a*). C'est elle qui maintenant substitue une morale claire, saine & puisée dans les besoins même de l'homme, à cette morale obscure, monacale & fanatique, fléau de l'univers

---

(*a*) On a dit long-temps des philosophes qu'ils détruisoient tout, qu'ils n'édifioient rien : on ne leur fera plus ce reproche. Au reste, ces Hercules modernes n'eussent-ils étouffé que des erreurs monstrueuses, ils eussent encore bien mérité de l'humanité. L'accusation portée contre eux à cet égard, est l'effet du *besoin qu'en général les hommes ont de croire*, soit des vérités, soit des mensonges. C'est dans la première jeunesse qu'on leur fait contracter ce besoin, qui devient ensuite en eux une faculté toujours avide de pâture. Un philosophe brise-t-il une erreur ; on est toujours prêt à lui dire : par quelle autre la remplacerez-vous ? Il me semble entendre un malade demander à son médecin : Monsieur, lorsque vous m'aurez guéri de ma fièvre, quelle autre incommodité y substituerez-vous ?

préſent & paſſé. C'eſt en effet aux philoſophes qu'on doit cet unique & premier axiome de la morale :

Que le bonheur public ſoit la ſuprême loi :

Peu de gouvernemens ſans doute ſe conduiſent par cette maxime : mais en imputer la faute aux philoſophes, c'eſt leur faire un crime de leur impuiſſance. L'architecte a-t-il donné le plan, le devis & la coupe du palais, il a rempli ſa tâche : c'eſt à l'état d'acheter le terrein & de fournir les fonds néceſſaires à ſa conſtruction. Je ſais qu'on la diffère long-temps, qu'on étaie long-temps les vieux palais, avant d'en élever un nouveau. Juſques-là les plans ſont inutiles : ils reſtent dans le porte-feuille ; mais on les y retrouve.

L'architecte de l'édifice moral, c'eſt le philoſophe. Le plan eſt fait. Mais la plupart des religions & des gouvernemens s'oppoſent à ſon exécution. Qu'on lève ces obſtacles qu'une ſtupidité religieuſe ou tyrannique met aux progrès de la morale, c'eſt alors qu'on pourra ſe flatter de porter la ſcience de l'éducation au degré de perfection dont elle eſt ſuſceptible.

Sans entrer dans le plan détaillé d'une bonne éducation, j'ai du moins indiqué en ce genre les grandes maſſes à réformer. J'ai montré la dépendance réciproque qui ſe trouve entre la partie morale de l'éducation & la forme différente des gouvernemens. J'ai prouvé enfin que la réforme de l'une ne peut s'opérer que par la réforme de l'autre.

Cette vérité clairement démontrée, l'on ne tentera plus l'impoſſible. Aſſuré que l'excellence de l'éduca-

tion eſt dépendante de l'excellence des lois, l'on n'entreprendra plus de concilier les inconciliables.

Si j'ai marqué l'endroit de la mine où il faut fouiller; plus éclairés à ce ſujet dans leur recherche, les ſavans à venir ne s'égareront plus dans des ſpéculations vaines, & je leur aurai épargné la fatigue d'un travail inutile.

CHAPITRE XI.

De l'inſtruction après qu'on auroit levé les obſtacles qui s'oppoſent à ſes progrès.

Les honneurs & les récompenſes ſont-ils en un pays toujours décernés au mérite; l'intérêt particulier y eſt-il toujours lié à l'intérêt public; l'éducation morale eſt néceſſairement excellente & les citoyens néceſſairement vertueux.

L'homme (& l'expérience le prouve), eſt de ſa nature imitateur & ſinge. Vit-il au milieu de citoyens honnêtes; il le devient, lorſque les préceptes des maîtres ne ſont point contredits par les mœurs nationales; lorſque les maximes & les exemples concourent également à allumer dans un homme le deſir des talens & des vertus; lorſque nos concitoyens ont le vice en horreur & l'ignorance en mépris, on n'eſt ni ſot ni méchant. L'idée de mérite s'aſſocie dans notre mémoire à l'idée du bonheur; & l'amour de notre félicité nous néceſſite à l'amour de la vertu.

Que je voie les honneurs accumulés ſur ceux qui ſe ſont rendu utiles à la patrie ; que je ne rencontre par-tout que des citoyens ſenſés & n'entende que des diſcours honnêtes ; j'apprendrai, ſi je l'oſe dire, la vertu, comme on apprend ſa propre langue ſans s'en appercevoir.

En tout pays ſi l'on en excepte le fort, le méchant eſt celui que les lois & l'inſtruction rendent tel (8).

J'ai montré que l'excellence de l'éducation morale dépend de l'excellence du gouvernement. J'en puis dire autant de l'éducation phyſique. Dans toute ſage conſtitution l'on ſe propoſe de former non-ſeulement des citoyens vertueux, mais encore des citoyens forts & robuſtes. De tels hommes ſont, & plus heureux, & plus propres aux divers emplois auxquels l'intérêt de la république les appelle. Tout gouvernement éclairé rétablira donc les exercices de la gymnaſtique.

Quant à cette dernière partie de l'éducation qui conſiſte à créer des hommes illuſtres dans les arts & les ſciences, il eſt évident que ſa perfection dépend encore de la ſageſſe du légiſlateur. A-t-il affranchi les inſtituteurs du reſpect ſuperſtitieux conſervé pour les anciens uſages ; laiſſe-t-il un libre eſſor à leur génie ; les force-t-il par l'eſpoir des récompenſes à perfectionner, & les méthodes d'inſtruction (9) & le reſſort de l'émulation, il eſt impoſſible qu'encouragés par cet eſpoir, des maîtres inſtruits & dans l'habitude de manier l'eſprit de leurs élèves, ne parviennent bientôt à donner à cette partie déjà la plus avancée de l'inſtruction, tout le degré de perfection dont elle eſt ſuſceptible.

La bonne ou mauvaiſe éducation eſt preſque en entier l'œuvre des lois. Mais, dira-t-on, que de lumières pour les faire bonnes ! moins qu'on ne penſe. Il ſuffit pour cet effet que le miniſtère ait intérêt & deſir de les faire telles. Suppoſons d'ailleurs qu'il manque de connoiſſance; tous les citoyens éclairés & vertueux viendront à ſon ſecours. Les bonnes lois ſeront faites, & les obſtacles qui s'oppoſent aux progrès de l'inſtruction ſeront levés.

Mais ce qui ſans doute eſt facile dans des ſociétés foibles, naiſſantes & dont les intérêts ſont encore peu compliqués, eſt-il poſſible dans des ſociétés riches, puiſſantes & nombreuſes ? comment y contenir l'amour illimité des hommes pour le pouvoir ? comment y prevenir les projets des ambitieux ligués pour s'aſſervir leurs compatriotes ? comment enfin s'oppoſer toujours efficacement à l'élévation de ce pouvoir coloſſal & deſpotique qui, fondé ſur le mépris des talens & de la vertu, fait languir les peuples dans l'inertie, la crainte & la misère ?

Dans de trop vaſtes empires, il n'eſt peut-être qu'un moyen de réſoudre d'une manière durable le double problême d'une excellente légiſlation & d'une parfaite éducation. C'eſt, comme je l'ai déjà dit, de ſubdiviſer ces mêmes empires en un certain nombre de républiques féderatives que leur petiteſſe défende de l'ambition de leurs concitoyens, & leur confédération de l'ambition des peuples voiſins.

Je ne m'étendrai pas davantage ſur cette queſtion. Ce que je me ſuis propoſé dans cette ſection, c'eſt de

donner des idées nettes & ſimples de l'éducation phyſique & morale ; de déterminer les diverſes inſtructions qu'on doit à l'homme, au citoyen & au citoyen de telle profeſſion ; de déſigner les réformes à faire dans les gouvernemens ; d'indiquer les obſtacles qui s'oppoſent maintenant aux progrès de la ſcience de la morale, & de montrer enfin que ces obſtacles levés, l'on auroit preſqu'en entier réſolu le problême d'une excellente éducation.

Je finirai ce chapitre par cette obſervation ; c'eſt que pour jeter plus de lumières ſur un ſujet ſi important, il falloit connoître l'homme ;

Déterminer l'étendue des facultés de ſon eſprit ;

Monter les reſſorts qui le meuvent ;

La manière dont ces reſſorts ſont mis en action ;

Et faire enfin entrevoir au légiſlateur de nouveaux moyens de perfectionner le grand œuvre des lois.

Ai-je, ſur ces objets divers, révélé aux hommes quelques vérités neuves & utiles ; j'ai rempli ma tâche ; j'ai droit à leur eſtime & à leur reconnoiſſance.

Entre une infinité de queſtions traitées dans cet ouvrage, une des plus importantes étoit de ſavoir ſi le génie, les vertus & les talens auxquels les nations doivent leur grandeur & leur félicité, étoient un effet de la différence des nourritures, des tempéramens & enfin des organes des cinq ſens ſur leſquels l'excellence des lois & de l'adminiſtration n'a nulle influence, ou ſi ce même génie, ces mêmes vertus & ces mêmes talens étoient l'effet de l'éducation, ſur laquelle les lois & la forme du gouvernement peuvent tout.

Si j'ai prouvé la vérité de cette dernière aſſertion, il faut convenir que le bonheur des nations eſt entièrement dépendant de l'intérêt plus ou moins vif qu'elles mettront à perfectionner la ſcience de l'éducation.

Pour ſoulager la mémoire du lecteur, je terminerai cet ouvrage par la récapitulation des divers principes ſur leſquels j'ai fondé mon opinion. Le lecteur en pourra mieux apprécier la probabilité.

NOTES DE LA SECTION X.

1. A quoi ſe réduit la ſcience de l'éducation ? à celle des moyens de néceſſiter les hommes à l'acquiſition des vertus & des talens qu'on deſire en eux. Eſt-il quelque choſe d'impoſſible à l'éducation ? non.

Un enfant de la ville craint-il les ſpectres ; veut-on détruire en lui cette crainte : qu'on l'abandonne dans un bois dont il connoiſſe les routes ; qu'on l'y ſuive ſans qu'il s'en apperçoive ; qu'on le laiſſe revenir ſeul à la maiſon : dès la troiſième ou quatrième promenade, il ne verra plus de ſpectres dans le bois ; il aura, par l'habitude & la néceſſité, acquis tout le courage que l'un & l'autre inſpirent aux jeunes payſans.

2. Suppoſons que les parens s'intéreſſaſſent auſſi vivement qu'ils le prétendent à l'éducation de leurs enfans, ils en auroient plus de ſoin. Qui prendroient-ils pour nourrices ? des femmes qui, déjà déſabuſées par des gens inſtruits de leurs contes & de leurs maximes ridicules, ſauroient en outre corriger les défauts de la plus tendre enfance. Les parens auroient attention à ce que les garçons, ſoignés juſqu'à ſix ans par les femmes, paſſaſſent de leurs mains dans des maiſons d'inſtruction publique, où, loin de la diſſipation du monde, ils reſteroient juſqu'à 17 ou 18 ans, c'eſt-à-dire, juſqu'au moment que, préſentés dans le monde, ils y recevroient l'éducation de l'homme ; éducation ſans contredit la plus importante, mais entièrement dépendante des ſociétés qu'on cultive, des poſitions où l'on ſe trouve, enfin de la forme des gouvernemens ſous leſquels on vit.

3. Si les exercices violens fortifient non-ſeulement le corps,

corps, mais encore le tempérament, c'eſt peut-être qu'ils retardent dans l'homme le beſoin trop prématuré de certains plaiſirs.

Ce ne ſont point les reproches d'une mère, ni les ſermons d'un curé, mais la fatigue, qui peut ſeule attiédir les deſirs fougueux de l'adoleſcence.

Plus un jeune homme tranſpire & dépenſe d'eſprits animaux dans des exercices de corps & d'eſprit, moins ſon imagination s'échauffe, moins il ſent le beſoin d'aimer.

Peut être l'amour exceſſif des femmes eſt-il, en Aſie, l'effet de l'oiſiveté des corps & des eſprits. Ce qu'il y a de sûr, c'eſt qu'au Canada le ſauvage, journellement épuiſé par les fatigues de la chaſſe & de la pêche, eſt en général peu ſenſible à ce plaiſir. L'amour ſi tardif des anciens Germains pour les femmes étoit ſans doute l'effet de la même cauſe. Rouſſeau, page 144, L. III de l'Emile, vante beaucoup la continence de ces peuples; il la regarde comme la cauſe de leur valeur. Je fais, avec Rouſſeau, le plus grand cas de la continence; mais je ne conviens point avec lui qu'elle ſoit mère du courage.

La fable & l'hiſtoire nous apprennent que les Hercule, les Théſée, les Achilles, les Alexandre, les Mahomet, les Henri IV, les maréchaux de Saxe, &c. étoient braves & peu continens. Parmi les moines, il en eſt de très-chaſtes & peu de braves.

Lorſque, à l'occaſion de l'amour des femmes & de l'amour ſocratique, le ſage Plutarque examine lequel de ces deux amours excite le plus les hommes aux grandes actions, & qu'il cite à ce ſujet les anciens héros, il eſt certain qu'il n'eſt pas de l'opinion de Rouſſeau. D'après Plutarque & l'hiſtoire, on peut donc aſſurer que le courage n'eſt pas néceſſairement le produit de la chaſteté.

Au reſte, je n'en conſerve pas moins de reſpect pour cette vertu dont les divers peuples ont, ainſi que de la pudeur, des idées très-différentes. Rien de plus impu-

dique aux yeux de la musulmane voilée que le visage découvert de la dévote Allemande, Italienne ou Françoise.

4. Il fut, dit-on, des peuples dont les biens étoient en commun. Quelques-uns vantent beaucoup cette communauté de biens. Point de peuples heureux, disent-ils, que les peuples sans propriété. Ils citent en exemple les Scythes, les Tartares, les Spartiates.

Quant aux Scythes & aux Tartares, ils conservèrent toujours la propriété de leurs bestiaux. Or c'est dans cette propriété que consistoit toute leur richesse. A l'égard des Spartiates, on sait qu'ils avoient des esclaves, que chaque famille possédoit l'une des trente-neuf mille portions de terre qui composoient le territoire de Lacédémone ou de la Laconie. Les Spartiates avoient donc des propriétés.

Quelque vertueux qu'ils fussent, l'histoire néanmoins nous apprend qu'à l'exemple des autres hommes, les Lacédémoniens vouloient recueillir sans semer, & qu'ils chargeoient en conséquence les Ilotes de la culture de leurs terres. Ces Ilotes étoient les nègres de la république. Ils en mettoient le sol en valeur. De-là le besoin d'esclaves, & peut-être la nécessité de la guerre.

On voit donc par la forme même du gouvernement de Lacédémone, que la partie libre de ses habitans ne pouvoit être heureuse qu'aux dépens de l'autre, & que la prétendue communauté de biens des Spartiates ne pouvoit, comme quelques-uns le supposent, opérer chez eux le miracle d'une félicité universelle.

Sous le gouvernement des jésuites, les habitans du Paraguai cultivoient les terres en commun & de leurs propres mains. En étoient-ils plus heureux ? J'en doute. L'indifférence avec laquelle ils apprirent la destruction des jésuites, justifie ce doute. Ces peuples sans propriété étoient sans énergie & sans émulation. Mais l'espoir de la gloire & de la considération ne pouvoit-il pas vivifier leurs ames ? non ; la gloire & la considération sont une monnoie, un

moyen d'acquérir des plaisirs réels. Or de quel plaisir en ce pays avantager l'un de préférence aux autres ?

Qui considère l'espèce & le petit nombre des sociétés où cette communauté de biens eut lieu, soupçonne toujours que des obstacles secrets s'opposent à la formation comme au bonheur de pareilles sociétés. Pour porter un jugement sain sur cette question, il faudroit l'avoir profondément méditée ; avoir examiné si l'existence d'une telle société est également possible dans toutes les positions, & pour cet effet l'avoir considérée :

1°. Dans une île ;

2°. Dans un pays coupé par de vastes déserts, défendu par d'immenses forêts, & dont la conquête soit, par cette raison, également indifférente & difficile ;

3°. Dans des contrées dont les habitans, errans comme les Tartares avec leurs troupeaux, peuvent toujours échapper à la poursuite de l'ennemi ;

4°. Dans un pays couvert de villes, environné de nations puissantes, & voir enfin si dans cette dernière position (sans contredit la plus commune), cette société pourroit conserver le degré d'émulation, d'esprit & de courage nécessaire pour résister à des peuples propriétaires, savans & éclairés.

Je ne m'étendrai pas davantage sur une question dont la vérité ou la fausseté importe d'autant moins à mon sujet, que par-tout où la communauté des biens n'a pas lieu, la propriété doit être sacrée.

5. Le droit de tester est-il nuisible ou utile à la société ? c'est un problême non encore résolu. Le droit de tester, disent les uns, est un droit de propriété dont on ne peut légitimement dépouiller le citoyen.

Tout homme, disent les autres, a sans doute de son vivant le droit de disposer à son gré de sa propriété : mais lui mort, il cesse d'être propriétaire. Le mort n'est plus rien. Le droit de transférer son bien à tel ou tel ne lui

peut avoir été conféré que par la loi. Or supposons que ce droit occasionnât une infinité de procès & de discussions, & que tout compensé il fût plus à charge qu'utile à la société, qui peut contester à cette société le droit de changer une loi qui lui devient nuisible ?

6. *La volonté de l'homme est ambulatoire*, disent les lois, & les lois ordonnent l'indissolubilité du mariage : quelle contradiction ! Que s'ensuit-il ? le malheur d'une infinité d'époux. Or le malheur engendre entre eux la haine, & la haine souvent les crimes les plus atroces. Mais qui donna lieu à l'indissolubilité du mariage ? la profession de laboureur qu'exercèrent d'abord les premiers hommes.

Dans cet état, le besoin réciproque & journalier que les époux ont l'un de l'autre, allège le joug du mariage. Tandis que le mari défriche la terre, laboure le champ, la femme nourrit la volaille, abreuve les bestiaux, tond les brebis, soigne le ménage & la basse-cour, prépare le dîner du mari, des enfans & des domestiques. Les conjoints, occupés du même objet, c'est-à-dire, de l'amélioration de leurs terres, se voient peu, sont à l'abri de l'ennui, par conséquent du dégoût. Qu'on ne s'étonne donc point si le mari & la femme, toujours en action & toujours nécessaires l'un à l'autre, chérissent même quelquefois l'indissolubilité de leur hymen.

S'il n'en est pas de même dans les professions du sacerdoce, des armes & de la magistrature, c'est qu'en ces diverses professions les époux se sont moins nécessaires l'un à l'autre. En effet, de quelle utilité la femme peut-elle être à son mari dans les fonctions de mufti, de visir, de cadi, &c.? La femme alors n'est pour lui qu'une propriété de luxe & de plaisir. Telles sont les causes qui, chez les différens peuples, ont modifié d'une infinité de manières l'union des deux sexes. Il est des pays où l'on a plusieurs femmes & plusieurs concubines ; d'autres où l'on s'épouse après deux ou trois ans de jouissance & d'épreuves. Il est enfin des contrées où les femmes sont en

commun ; où l'union des deux époux ne s'étend pas au-delà de la durée de leur amour. Or ſuppoſons que dans l'établiſſement d'une nouvelle forme de mariage, un légiſlateur affranchi de la tyrannie des préjugés & de la coutume, ne ſe proposât que le bien public & le plus grand bonheur des époux pour objet ; que non content de permettre le divorce, il cherchât & découvrît le moyen de rendre l'union conjugale la plus délicieuſe poſſible ; ce moyen trouvé, la forme des mariages deviendroit invariable, parce que nul n'a le droit de ſubſtituer de moins bonnes à de meilleures lois, de diminuer la ſomme de la félicité nationale, & même de s'oppoſer aux plaiſirs des individus, lorſque ces plaiſirs ne ſont pas contraires au bonheur du plus grand nombre.

Mais comment n'a-t-on pas encore réſolu ce problême important ? c'eſt qu'obſtinément attachées à leurs uſages, les nations ne les changent point qu'elles n'y ſoient forcées par une abſolue néceſſité. Or quelque mauvaiſe que ſoit la forme actuelle des mariages, il arrive cependant que ſi les ſociétés en conſéquence ſubſiſtent moins heureuſement, cependant elles ſubſiſtent, & la pareſſe des légiſlateurs s'en contente.

7. Le beſoin des vertus ſociales peut être ſenti de l'enfance même. Veut-on graver profondément dans ſa mémoire les principes de la juſtice ; je voudrois que dans un tribunal créé à cet effet dans chaque collége, les enfans jugeaſſent eux-mêmes leurs différends ; que les ſentences de ce petit tribunal, portées par appel devant les maîtres, y fuſſent confirmées ou rectifiées, ſelon qu'elles ſeroient juſtes ou injuſtes ; que dans ces mêmes colléges l'on apoſtât des hommes pour faire aux élèves de ces eſpèces d'injures & d'offenſes dont l'injuſtice difficile à prouver, contraignît & le plaignant de réfléchir ſur ſa cauſe pour la bien plaider, & le tribunal d'enfans de réfléchir ſur cette même cauſe pour la bien juger.

Les élèves, forcés par ce moyen de porter habituellement leurs regards ſur les préceptes de la juſtice, en acquerroient bientôt des idées nettes. C'eſt par une méthode à-peu-près pareille que Rouſſeau donne à ſon Emile les premières notions de la propriété. Rien de plus ingénieux que cette méthode; cependant on la néglige. Rouſſeau n'eût-il fait que cette ſeule découverte, je le compterois parmi les bienfaiteurs de l'humanité, & lui érigerois volontiers la ſtatue qu'il demande.

L'on ne s'attache point aſſez à former le jugement des enfans. A-t-on chargé leur mémoire d'une infinité de petits faits, l'on eſt content. Que s'enſuit-il? que l'homme eſt un prodige de babil dans ſon enfance, & de non-ſens dans l'âge mûr.

Pour former le jugement d'un élève, que faut-il? le faire d'abord raiſonner ſur ce qui l'intéreſſe perſonnellement. Son eſprit s'eſt-il étendu, il faut le lui faire appliquer à de plus grands objets; expoſer pour cet effet à ſes yeux le tableau des lois & des uſages des différens peuples; l'établir juge de la ſageſſe, de la folie de ces uſages, de ces lois, & lui en faire enfin peſer la perfection ou l'imperfection à la balance du plus grand bonheur & du plus grand intérêt de la république. C'eſt en méditant le principe de l'utilité nationale que l'enfant acquerroit des idées ſaines & générales de la morale. Son eſprit d'ailleurs exercé ſur ces grands objets, en ſeroit plus propre à toute eſpèce d'étude.

Plus l'application nous devient facile, plus les forces de notre eſprit ſe ſont accrues. On ne peut de trop bonne heure accoutumer l'enfant à la fatigue de l'attention; & pour lui en faire contracter l'habitude, il faut, quoi qu'en diſe Rouſſeau, employer quelquefois le reſſort de la crainte. Ce ſont les maîtres juſtes & ſévères qui forment en général les meilleurs élèves. L'enfant comme l'homme n'eſt mu que par l'eſpoir du plaiſir & la crainte de la douleur. L'enfant n'eſt-il point encore ſenſible au plaiſir,

n'eſt-il point ſuſceptible de l'amour de la gloire ; eſt il ſans émulation ; c'eſt la crainte du châtiment qui ſeule peut fixer ſon attention. La crainte eſt dans l'éducation publique une reſſource à laquelle les maîtres ſont indiſpenſablement obligés de recourir, mais qu'ils doivent ménager avec prudence.

8. Dans tout gouvernement où je ne puis être heureux que par le malheur des autres, je deviens méchant. Nul remède à ce mal qu'une réforme dans le gouvernement. Mais quel moyen de faire conſentir les peuples à cette réforme, & de leur faire connoître le vice de leurs lois ? que faire pour rendre la vue à des aveugles ? Je ſais qu'on peut inſtruire les hommes par des livres ; mais la plupart ne liſent point. On peut encore les éclairer par des prédications ; mais les puiſſans défendent de prêcher contre des vices dont ils imaginent que l'exiſtence leur eſt avantageuſe. La difficulté d'inſtruire les peuples de leurs véritables intérêts, en s'oppoſant à toute ſage réforme dans les gouvernemens, y doit donc éterniſer les erreurs.

9. Suppoſons que l'étude de la langue latine fût auſſi utile que peut-être elle l'eſt peu, & qu'on voulût, dans le moindre temps poſſible, en graver tous les mots dans la mémoire d'un enfant, que faire ? l'entourer d'hommes qui ne parlent que latin. Si le voyageur jeté par la tempête ſur une île dont il ignore la langue, ne tarde pas à la parler, c'eſt qu'il a le beſoin & la néceſſité pour maître. Or qu'on mette l'enfant le plus près poſſible de cette poſition, il ſaura plus de latin en deux ans qu'il n'en apprendroit en dix dans les colléges.

RÉCAPITULATION.

Après avoir, dans l'expoſition de cet ouvrage, dit un mot de ſon importance, de l'ignorance où l'on eſt des vrais principes de l'éducation : enfin de la ſéchereſſe de ce ſujet & de la difficulté de le traiter, j'examine :

SECTION I;

« Si l'éducation néceſſairement différente des di-
» vers hommes, n'eſt pas la cauſe de cette inégalité
» des eſprits juſqu'à préſent attribuée à l'inégale per-
» fection des organes ».

Je me demande à cet effet à quel âge commence l'éducation de l'homme, & quels ſont ſes inſtituteurs.

Je vois que l'homme eſt diſciple de tous les objets qui l'environnent, de toutes les poſitions où le haſard le place, enfin de tous les accidens qui lui arrivent;

Que ces objets, ces poſitions & ces accidens ne ſont exactement les mêmes pour perſonne, & qu'ainſi nul ne reçoit les mêmes inſtructions;

Que dans la ſuppoſition impoſſible où les hommes euſſent les mêmes objets ſous les yeux, ces objets ne les frappant point dans le moment précis où leur ame ſe trouve dans la même ſituation, ces objets en conſéquence n'exciteroient point en eux les mêmes idées; & qu'ainſi la prétendue uniformité d'inſtruction reçue,

ſoit dans les colléges, ſoit dans la maiſon paternelle, eſt une de ces ſuppoſitions dont l'impoſſibilité eſt prouvée, & par le fait, & par l'influence qu'un haſard indépendant des maîtres a & aura toujours ſur l'éducation de l'enfance & de l'adoleſcence.

D'après ces données, je conſidère l'extrême étendue des pouvoirs du haſard ; j'examine:

Si les hommes illuſtres ne lui doivent pas ſouvent leur goût pour tel ou tel genre d'étude & par conſéquent leurs talens & leurs ſuccès en ce même genre ;

Si l'on peut perfectionner la ſcience de l'éducation ſans reſſerrer les bornes de l'empire du haſard;

Si les contradictions actuelles apperçues entre tous les préceptes de l'éducation, n'étendent pas l'empire de ce même haſard ;

Si ces contradictions dont je donne quelques exemples, ne doivent point être regardées comme un effet de l'oppoſition qui ſe trouve entre le ſyſtême religieux & le ſyſtême du bonheur public ;

Si l'on pourroit rendre les religions moins deſtructives de la félicité nationale & les fonder ſur des principes plus conformes à l'intérêt général ;

Quels ſont ces principes ;

S'il eſt poſſible qu'un prince éclairé les établiſſe ;

Si parmi les fauſſes religions, il en eſt quelques-unes dont le culte ait été moins contraire au bonheur des ſociétés & par conſéquent à la perfection de la ſcience de l'éducation ;

Si d'après ces divers examens & dans la ſuppoſition où tous les hommes auroient une égale aptitude à l'eſprit, la ſeule différence de leur éducation ne devroit pas en produire une dans leurs idées & leurs talens. D'où il ſuit que l'inégalité actuelle des eſprits ne peut être regardée dans les hommes communément bien organiſés, comme une preuve démonſtrative de leur inégale aptitude à en avoir.

J'examine :

SECTION II;

« Si tous les hommes communément bien orga-
» niſés, n'auroient pas une égale aptitude à l'eſprit ».

Je conviens d'abord que toutes nos idées nous viennent par les ſens ; qu'en conſéquence on a dû regarder l'eſprit comme un pur effet, ou de la fineſſe plus ou moins grande des cinq ſens, ou d'une cauſe occulte ou non déterminée à laquelle on a vaguement donné le nom d'organiſation ;

Que pour prouver la fauſſeté de cette opinion, il faut recourir à l'expérience, ſe faire une idée nette du mot *eſprit*, le diſtinguer de l'ame ; & cette diſtinction faite, obſerver :

Sur quels objets l'eſprit agit ;

Comment il agit ;

Si toutes ſes opérations ne ſe réduiroient pas à l'obſervation des reſſemblances & des différences, des convenances & des diſconvenances que les objets

divers ont entre eux & avec nous, & si par conséquent tous les jugemens portés sur les objets physiques ne seroient pas de pures sensations ;

S'il n'en seroit pas de même des jugemens portés sur les idées auxquelles on donne les noms d'abstraites, de collectives, &c. ;

Si dans tous les cas juger & comparer seroit autre chose que *voir alternativement*, c'est-à-dire, *sentir* ;

Si l'on peut éprouver l'impression des objets, sans cependant les comparer entre eux ;

Si leur comparaison ne suppose point intérêt de les comparer ;

Si cet intérêt ne seroit pas la cause unique & ignorée de toutes nos idées, nos actions, nos peines, nos plaisirs, enfin de notre sociabilité.

Sur quoi j'observe que cet intérêt prend en dernière analyse, sa source dans la sensibilité physique : que cette sensibilité par conséquent est le seul principe des idées & des actions humaines ;

Qu'il n'est point de motif raisonnable pour rejeter cette opinion ;

Que cette opinion une fois démontrée & reconnue pour vraie, on doit nécessairement regarder l'inégalité des esprits, comme l'effet :

Ou de l'inégale étendue de la mémoire ;

Ou de la plus ou moins grande perfection des cinq sens ;

Que dans le fait ce n'est ni la grande mémoire, ni l'extrême finesse des sens qui produit & doit produire le grand esprit ;

Qu'à l'égard de la finesse des sens, les hommes communément bien organisés ne diffèrent que dans la nuance de leurs sensations ;

Que cette légère différence ne change point le rapport de leurs sensations entre elles ; que cette différence par conséquent n'a nulle influence sur leur esprit, qui n'est & ne peut être que la connoissance des vrais rapports des objets entre eux.

Cause de la différence des opinions des hommes.

Que cette différence est l'effet de la signification incertaine & vague de certains mots ; tels sont ceux

De bon,

D'intérêt,

Et de vertu ;

Que les mots précisément définis & leur définition consignée dans un dictionnaire, toutes les propositions de morale, politique, & métaphysique deviennent aussi susceptibles de démonstration que les vérités géométriques ;

Que du moment où l'on attachera les mêmes idées au mêmes mots, tous les esprits adopteront les mêmes principes, en tireront les mêmes conséquences ;

Qu'il est impossible, puisque les objets se présentent à tous dans les mêmes rapports, qu'en comparant ces objets entre eux, les hommes (soit dans le monde physique, comme le prouve la géométrie, soit dans le monde intellectuel, comme le prouve la métaphysique) ne parviennent aux mêmes résultats ;

Que la vérité de cette proposition se prouve, & par la ressemblance des contes des Fées, des contes

philoſophiques, des contes religieux de tous les pays, & par l'uniformité des impoſtures par-tout employées par les miniſtres des fauſſes religions, pour accroître & conſerver leur autorité ſur les peuples.

De tous ces faits il réſulte que la fineſſe plus ou moins grande des ſens ne changeant en rien la proportion dans laquelle les objets nous frappent, tous les hommes communément bien organiſés ont une égale aptitude à l'eſprit.

Pour multipler les preuves de cette importante vérité, je la demontre encore dans la même ſection par un autre enchaînement de propoſitions. Je fais voir que les plus ſublimes idées une fois ſimplifiées ſont, de l'aveu de tous les philoſophes, réductibles à cette propoſition claire *le blanc eſt blanc, le noir eſt noir;*

Que toute vérité de cette eſpèce eſt à la portée de tous les eſprits; qu'il n'en eſt donc aucune, quelque grande & générale qu'elle ſoit, qui nettement préſentée & dégagée de l'obſcurité des mots, ne puiſſe être également ſaiſie de tous les hommes communément bien organiſés. Or pouvoir également atteindre aux plus hautes vérités, c'eſt avoir une égale aptitude à l'eſprit. Telle eſt la concluſion de la ſeconde ſection.

SECTION III.

Son objet eſt la recherche des cauſes auxquelles on peut attribuer l'inégalité des eſprits.

Ces cauſes ſe réduiſent à deux:

L'une eſt le deſir inégal que les hommes ont de s'éclairer;

L'autre la diverſité des poſitions où le haſard les place: diverſité de laquelle réſulte celle de leur inſtruction & de leurs idées. Pour faire ſentir que c'eſt à ces deux cauſes ſeules qu'on doit rapporter, & la différence, & l'inégalité des eſprits, je prouve que la plupart de nos découvertes ſont des dons du haſard;

Que les mêmes dons ne ſont pas accordés à tous;

Que néanmoins ce partage n'eſt pas ſi inégal qu'on l'imagine;

Qu'à cet égard c'eſt moins le haſard qui nous manque, que nous, ſi je l'oſe dire, qui manquons au haſard;

Qu'à la vérité tous les hommes communément bien organiſés ont également d'eſprit en puiſſance, mais que cette puiſſance eſt morte en eux, lorſqu'elle n'eſt point miſe en action par une paſſion telle que l'amour de l'eſtime, de la gloire, &c.;

Que les hommes ne doivent qu'à de telles paſſions l'attention propre à féconder les idées que le haſard leur offre;

Que ſans paſſions leur eſprit peut, ſi l'on veut,

être regardé comme une machine parfaite ; mais dont le mouvement eſt ſuſpendu juſqu'à ce que les paſſions le lui rendent ;

D'où je conclus que l'inégalité des eſprits eſt dans les hommes le produit, & du haſard, & de l'inégale vivacité de leurs paſſions. Mais de telles paſſions ſeroient-elles en eux l'effet de la force de leur tempérament ? c'eſt ce que j'examine dans la ſection ſuivante.

SECTION IV.

J'y démontre :

Que les hommes communément bien organiſés ſont ſuſceptibles du même degré de paſſion ;

Que leur force inégale eſt toujours en eux l'effet de la différence des poſitions où le haſard les place ;

Que le caractère original de chaque homme (comme l'obſerve Paſcal) n'eſt que le produit de ſes premières habitudes ; que l'homme naît ſans idées, ſans paſſions, & ſans autres beſoins que ceux de la faim & de la ſoif, par conſéquent ſans caractère ; qu'il en change ſouvent ſans changer d'organiſation ; que ces changemens indépendans de la fineſſe plus ou moins grande de ſes ſens, s'opèrent d'après des changemens ſurvenus dans ſa poſition & ſes idées ;

Que la diverſité des caractères dépend uniquement de la manière différente dont ſe modifie dans les hommes le ſentiment de l'amour d'eux-mêmes ;

Que ce ſentiment, effet néceſſaire de la ſenſibilité

physique, est commun à tous, qu'il produit dans tous l'amour du pouvoir;

Que ce desir y engendre l'envie, l'amour des richesses, de la gloire, de la considération, de la justice, de la vertu, de l'intolérance, enfin toutes les passions factices dont les noms divers ne désignent que les diverses applications de l'amour du pouvoir.

Cette vérité prouvée, je montre dans une courte généalogie des passions, que si l'amour du pouvoir n'est qu'un pur effet de la sensibilité physique, & si tous les hommes communément bien organisés sont sensibles, tous par conséquent sont susceptibles de l'espèce de passion propre à mettre en action l'égale aptitude qu'ils ont à l'esprit.

Mais ces passions peuvent elles s'allumer aussi vivement dans tous? ce qu'on peut assurer; c'est que l'amour de la gloire peut s'exalter dans l'homme au même degré de force que le sentiment de l'amour de lui-même; c'est que la force de ce sentiment est dans tous les hommes plus que suffisant pour les douer du dégré d'attention qu'exige la découverte des plus hautes vérités; c'est que l'esprit humain en conséquence est susceptible de perfectibilité; & qu'enfin dans les hommes communément bien organisés l'inégalité des talens ne peut être qu'un pur effet de la différence de leur éducation, dans laquelle différence je comprends celle des positions où le hasard les place.

SECTION V.

Ce que je m'y propoſe, c'eſt de montrer les erreurs & les contradictions de ceux qui ſur cette queſtion adoptent des principes différens des miens, & qui rapportent à l'inégale perfection des organes des ſens, l'inégale ſupériorité des eſprits.

Nul n'a ſur cette matière mieux écrit que Rouſſeau; je le cite donc en exemple : je fais voir que toujours contraire à lui même; il regarde tantôt l'eſprit & le caractère comme l'effet de la diverſité des tempéramens, & tantôt adopte l'opinion contraire :

Que de ſes contradictions à ce ſujet il réſulte;

Que la vertu, l'humanité, l'eſprit & les talens ſont des acquiſitions;

Que la bonté n'eſt point le partage de l'homme au berceau;

Que les beſoins phyſiques ſont en lui des ſemences de cruauté;

Que l'humanité par conſéquent eſt toujours le produit, ou de la crainte, ou de l'éducation;

Que Rouſſeau, d'après ſes premières contradictions, tombe ſans ceſſe dans de nouvelles; qu'il croit tour-à-tour l'éducation utile & inutile.

De l'heureux uſage qu'on peut faire dans l'inſtruction publique de quelques idées de Rouſſeau.

Que d'après cet auteur il ne faut pas croire l'enfance & la première jeuneſſe ſans jugement.

Des prétendus avantages de l'âge mûr ſur l'adoleſcence ; qu'ils ſont nuls.

Des éloges donnés par Rouſſeau à l'ignorance ; des motifs qui l'ont déterminé à s'en faire l'apologiſte.

Que les lumières n'ont jamais contribué à la corruption des mœurs ; que Rouſſeau lui-même ne le croit pas.

Des cauſes de la décadence des empires : qu'entre ces cauſes l'on ne peut citer la perfection des arts & des ſciences ;

Et que leur culture retarde la ruine d'un empire deſpotique.

SECTION VI.

J'y conſidère les divers maux produits par l'ignorance.

J'y prouve que l'ignorance n'eſt point deſtructive de la molleſſe ;

Qu'elle n'aſſure point la fidélité des ſujets ;

Qu'elle juge ſans examen les queſtions les plus importantes.

J'y cite celle du luxe en exemple.

Je prouve qu'on ne peut réſoudre cette queſtion ſans comparer une infinité d'objets entre eux ;

Sans attacher d'abord des idées nettes au mot *luxe* ; ſans examiner enſuite ;

Si le luxe ne ſeroit pas utile & néceſſaire ; s'il ſuppoſe toujours intempérance dans une nation.

De la cauſe du luxe : ſi le luxe ne ſeroit pas lui-

même l'effet des calamités publiques dont on l'accuſe d'être l'auteur ;

Si pour connoître la vraie cauſe du luxe, il ne faut pas remonter à la formation des ſociétés, y ſuivre les effets de la grande multiplication des hommes ;

Obſerver ſi cette multiplication ne produit point entre eux diviſion d'intérêt ; & cette diviſion une répartition trop inégale des richeſſes nationales.

Des effets produits, & par le partage trop inégal de l'argent & par ſon introduction dans un empire.

Des biens & des maux qu'elle y occaſionne.

Des cauſes de la trop grande inégalité des fortunes.

Des moyens de s'oppoſer à la réunion trop rapide des richeſſes dans les mêmes mains.

Des pays où l'argent n'a point de cours.

Quels ſont en ces pays les principes productifs de la vertu.

Des pays où l'argent a cours.

Que l'argent y devient l'objet commun du deſir des hommes, & le principe productif de leurs actions & de leur vertu.

Du moment où, ſemblables aux mers, les richeſſes abandonnent certaines contrées.

De l'état où ſe trouve alors une nation.

Du ſtupide engourdiſſement qui y remplace la perte des richeſſes.

Des divers principes d'activité des nations.

De l'argent conſidéré comme un de ces principes.

Des maux qu'occaſionne l'amour de l'argent.

Si dans l'état actuel de l'Europe, le magiſtrat

éclairé doit desirer le trop prompt affoiblissement d'un tel principe d'activité ;

Que ce n'est point dans le luxe, mais dans sa cause productrice, qu'on doit chercher le principe destructeur des empires ;

Si l'on peut porter trop d'attention à l'examen des questions de cette espèce ;

Si dans de telles questions les jugemens précipités de l'ignorance n'entraînent pas souvent une nation aux plus grands malheurs ;

Si conséquemment à ce que je viens de dire l'on ne doit point haine & mépris aux protecteurs de l'ignorance & généralement à tous ceux qui, s'opposant aux progrès de l'esprit humain, nuisent à la perfection de la législation, par conséquent au bonheur public, uniquement dépendant de la bonté des lois.

SECTION VII.

Que c'est l'excellence des lois & non, comme quelques-uns le prétendent, la pureté du culte religieux qui peut assurer le bonheur & la tranquillité des peuples.

Du peu d'influence des religions sur les vertus & la félicité des nations.

De l'esprit religieux, destructif de l'esprit législatif.

Qu'une religion vraiment utile forceroit les citoyens à s'éclairer ;

Que les hommes n'agissent point conséquemment à leur croyance, mais à leur avantage personnel ;

Que plus de conſéquence dans leurs eſprits rendroit la religion papiſte plus nuiſible ;

Qu'en général les principes ſpéculatifs ont peu d'influence ſur la conduite des hommes ; qu'ils n'obeiſſent qu'aux lois de leurs pays , & à leur intérêt ;

Que rien ne prouve mieux le prodigieux pouvoir de la légiſlation, que le gouvernement des jeſuites ;

Qu'il a fourni à ces religieux les moyens de faire trembler les rois & d'exécuter les plus grands attentats.

Des grands attentats.

Que ces attentats peuvent être également inſpirés par les paſſions de la gloire, de l'ambition & du fanatiſme.

Du moyen de diſtinguer l'eſpèce de paſſion qui les commande.

Du moment où l'intérêt des jéſuites leur ordonne de grands forfaits.

Quelle ſecte en France pouvoit s'oppoſer à leurs entrepriſes.

Que le janſéniſme ſeul pouvoit détruire les jéſuites ;

Que ſans les jéſuites on n'eût jamais connu tout le pouvoir de la légiſlation ;

Que pour la porter à ſa perfection, il faut, ou comme un ſaint Benoît, avoir un ordre religieux ; ou, comme un Romulus & un Pen, avoir un empire ou une colonie à fonder ;

Qu'en toute autre poſition le génie légiſlatif contraint par les mœurs & les préjugés déjà établis, ne peut prendre un certain eſſor, ni dicter les lois par-

faites dont l'établiſſement procureroit aux nations le plus grand bonheur poſſible ;

Que pour réſoudre le problême de la félicité publique, il faudroit préliminairement connoître ce qui conſtitue eſſentiellement le bonheur de l'homme.

SECTION VIII.

En quoi conſiſte le bonheur de l'individu & par conſéquent la félicité nationale néceſſairement compoſée de toutes les félicités particulières.

Que pour réſoudre ce problême politique, il faut examiner ſi dans toute eſpèce de condition les hommes peuvent être également heureux, c'eſt-à-dire, remplir d'une manière également agréable tous les inſtans de leur journée.

De l'emploi du temps.

Que cet emploi eſt à-peu-près le même dans toutes les profeſſions;

Que ſi les empires ne ſont peuplés que d'infortunés, c'eſt l'effet de l'imperfection des lois & du partage trop inégal des richeſſes ;

Qu'on peut donner plus d'aiſance aux citoyens ; que cette aiſance modéreroit en eux le deſir trop exceſſif des richeſſes.

Des divers motifs qui maintenant juſtifient ces deſirs.

Qu'entre ces motifs un des plus puiſſans eſt la crainte de l'ennui ;

Que la maladie de l'ennui eſt plus commune & plus cruelle qu'on n'imagine.

De l'influence de l'ennui ſur les mœurs des peuples & la forme de leurs gouvernemens.

De la religion & de ſes cérémonies conſidérées comme remède à l'ennui.

Que le ſeul remède à ce mal ſont des ſenſations vives & diſtinctes.

De-là notre amour pour l'éloquence, la poéſie & tous ces arts d'agrémens dont l'objet eſt d'exciter de ces ſortes de ſenſations.

Preuve détaillée de cette vérité.

Des arts d'agrémens, de leur impreſſion ſur l'opulent oiſif; qu'ils ne peuvent l'arracher à ſon ennui;

Que les plus riches ſont en général les plus ennuyés, parce qu'ils ſont paſſifs dans preſque tous leurs plaiſirs;

Que les plaiſirs paſſifs ſont en général les plus courts & les plus coûteux;

Qu'en conſéquence c'eſt au riche que ſe fait le plus vivement ſentir le beſoin des richeſſes;

Qu'il voudroit toujours être mû ſans ſe donner la peine de ſe remuer;

Qu'il eſt ſans motif pour s'arracher à une oiſiveté à laquelle une fortune médiocre ſouſtrait néceſſairement les autres hommes.

De l'aſſociation des idées de bonheur & de richeſſe dans notre mémoire; que cette aſſociation eſt un effet de l'éducation;

Qu'une éducation différente produiroit l'effet contraire;

Qu'alors ſans être également riches & puiſſans,

les citoyens ſeroient & pourroient même ſe croire également heureux.

De l'utilité éloignée de ces principes.

Qu'une fois convenu de cette vérité, on ne doit plus regarder le malheur comme inhérent à la nature même des ſociétés, mais comme un accident occaſionné par l'imperfection de leur légiſlation.

SECTION IX.

De la poſſibilité d'indiquer un bon plan de légiſlation.

Des obſtacles que l'ignorance met à ſa publication.

Du ridicule qu'elle jette ſur toute idée nouvelle & toute étude approfondie de la morale & de la politique.

De la haine de l'ignorant pour toute réforme.

De la difficulté de faire de bonnes lois.

Des premières queſtions à ſe faire à ce ſujet.

Des récompenſes, de quelque eſpèce qu'elles ſoient, fût-ce un luxe de plaiſir, ne corrompront jamais les mœurs.

Du luxe de plaiſir. Que tout plaiſir décerné par la reconnoiſſance publique fait chérir la vertu, fait reſpecter les lois dont le renverſement, comme quelques-uns le prétendent, n'eſt jamais l'effet de l'inconſtance de l'eſprit humain.

Des vraies cauſes des changemens arrivés dans les lois des peuples.

Que ces changemens prennent leur ſource dans

l'imperfection de ces mêmes lois, dans la négligence des administrateurs qui ne savent ni contenir l'ambition des nations voisines par la terreur des armes, ni celle de leurs concitoyens par la sagesse des règlemens, & qui d'ailleurs élevés dans des préjugés nuisibles, favorisent l'ignorance des vérités dont la révélation assureroit la félicité publique;

Que la révélation de la vérité n'est jamais funeste qu'à celui qui la dit;

Que sa connoissance utile aux nations n'en troubla jamais la paix;

Qu'une des plus fortes preuves de cette assertion est la lenteur avec laquelle la vérité se propage.

Des gouvernemens.

Que dans aucun le bonheur du prince n'est, comme on le croit, attaché au malheur des peuples;

Qu'on doit la vérité aux hommes;

Que l'obligation de la dire suppose le libre usage des moyens de la découvrir;

Que privées de cette liberté, les nations croupissent dans l'ignorance.

Des maux que produit l'indifférence pour la vérité.

Que le législateur, comme quelques-uns le prétendent, n'est jamais forcé de sacrifier le bonheur de la génération présente à celui de la génération future;

Qu'une telle supposition est absurde;

Qu'on doit d'autant plus exciter les hommes à la recherche de la vérité, qu'en général plus indifférens pour elle, ils jugent une opinion vraie ou fausse selon l'intérêt qu'ils ont de la croire telle, ou telle;

Que cet intérêt leur feroit nier au besoin la vérité des démonstrations géométriques;

Qu'il leur fait estimer en eux la cruauté qu'ils détestent dans les autres;

Qu'il leur fait respecter le crime;

Qu'il fait les saints;

Qu'il prouve aux grands la supériorité de leur espèce sur celle des autres hommes;

Qu'il fait honorer le vice dans un protecteur;

Que l'intérêt du puissant commande plus impérieusement que la vérité aux opinions générales;

Qu'un intérêt secret cacha toujours aux parlemens la conformité de la morale des jésuites & du papisme;

Que l'intérêt fait nier journellement cette maxime, « Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrois pas » qu'on te fît »;

Qu'il dérobe à la connoissance du prêtre honnête homme, & les maux produits par le catholicisme, & les projets d'une secte, intolérante parce qu'elle est ambitieuse, & régicide parce qu'elle est intolérante.

Des moyens employés par l'église pour s'asservir les nations.

Du temps où l'église catholique laisse reposer ses prétentions.

Du moment où elle les fait revivre.

Des prétentions de l'église prouvées par le droit.

De ces mêmes prétentions prouvées par le fait.

Des moyens d'enchaîner l'ambition ecclésiastique.

Que le tolérantiſme ſeul peut la contenir ; peut, en éclairant les eſprits, aſſurer le bonheur & la tranquillité des peuples, dont le caractère eſt ſuſceptible de toutes les formes que lui donnent les lois, le gouvernement & ſur-tout l'éducation publique.

SECTION X.

De la puiſſance de l'éducation ; des moyens de la perfectionner ; des obſtacles qui s'oppoſent aux progrès de cette ſcience.

De la facilité avec laquelle, ces obſtacles levés, l'on traceroit le plan d'une excellente éducation.

De l'éducation.

Qu'elle peut tout ;

Que les princes ſont, comme les particuliers, le produit de leur inſtruction ;

Qu'on ne peut attendre de grands princes que d'un grand changement dans leur éducation.

Des principaux avantages de l'inſtruction publique ſur la domeſtique.

Idée générale ſur l'éducation phyſique de l'homme.

Dans quel moment & quelle poſition l'homme eſt ſuſceptible d'une éducation morale.

De l'éducation relative aux diverſes profeſſions.

De l'éducation morale de l'homme.

Des obſtacles qui s'oppoſent à la perfection de cette partie de l'éducation.

Intérêt du prêtre, premier obſtacle.

Imperfection de la plupart des gouvernemens, ſecond obſtacle.

Que toute réforme importante dans la partie morale de l'éducation, en ſuppoſe une dans les lois & la forme du gouvernement;

Que cette réforme faite, & les obſtacles qui s'oppoſent aux progrès de l'inſtruction une fois levés, le problême de la meilleure éducation poſſible eſt réſolu.

Ce que je me propoſe dans les quatre chapitres ſuivans, c'eſt de prouver l'analogie de mes opinions avec celles de Locke;

De faire ſentir toute l'importance & l'étendue du principe de la ſenſibilité phyſique;

De répondre au reproche de matérialiſme & d'impiété;

De montrer toute l'abſurdité de telles accuſations, & l'impoſſibilité pour tout moraliſte éclairé, d'échapper à cet égard aux cenſures eccléſiaſtiques.

CONCLUSION GÉNÉRALE.

CHAPITRE PREMIER.

De l'analogie de mes opinions avec celles de Locke.

L'ESPRIT n'eſt que l'aſſemblage de nos idées. Nos idées, dit Locke, nous viennent par les ſens ; & de ce principe, comme des miens, l'on peut conclure que l'eſprit n'eſt en nous qu'une acquiſition.

Le regarder comme un pur don de la nature, comme l'effet d'une organiſation ſingulière, ſans pouvoir nommer l'organe qui le produit, c'eſt rappeler en philoſopie les qualités occultes ; c'eſt croire ſans preuve, c'eſt un jugement haſardé.

L'expérience & l'hiſtoire nous apprennent également que l'eſprit eſt indépendant de la plus ou moins grande fineſſe des ſens ; que les hommes de conſtitution différente, ſont ſuſceptibles des mêmes paſſions & des mêmes idées.

Les principes de Locke, loin de contredire cette opinion, la confirment ; ils prouvent que l'éducation nous fait ce que nous ſommes ; que les hommes ont entre eux d'autant plus de reſſemblance, que leurs inſtructions ſont plus les mêmes ; qu'en conſéquence l'Allemand reſſemble plus au François qu'à l'Aſiatique, & plus à l'Allemand qu'au Français ; qu'enfin

ſi l'eſprit des hommes eſt très-différent, c'eſt que l'éducation n'eſt la même pour aucun.

Tels ſont les faits d'après leſquels j'ai compoſé cet ouvrage. Je le préſente avec d'autant plus de confiance au public, que l'analogie de mes principes avec ceux de Locke m'aſſure de leur vérité.

Si je voulois me ménager la protection des théologiens, j'ajouterois que ces mêmes principes ſont les plus conformes aux idées qu'un chrétien doit ſe former de la juſtice de Dieu.

En effet ſi l'eſprit, le caractère & les paſſions des hommes dépendoient de l'inégale perfection de leurs organes, & que chaque individu fût une machine différente, comment la juſtice du ciel, ou même celle de la terre exigeroit-elle les mêmes effets de machines diſſemblables ? Dieu peut-il donner à tous la même loi ſans leur accorder à tous les mêmes moyens de la pratiquer ?

Si la probité fine & délicate eſt de précepte, & ſi cette eſpèce de probité ſuppoſe ſouvent de grandes lumières ; il faut donc que tous les hommes communément bien organiſés ſoient doués par la Divinité d'une égale aptitude à l'eſprit.

Qu'on n'imagine cependant pas que je veuille ſoutenir par des argumens théologiques la vérité de mes principes. Je ne dénonce point aux fanatiques ceux dont les opinions ſur cet objet ſont différentes des miennes. Les combattre avec d'autres armes que celles du raiſonnement, c'eſt bleſſer par derrière l'ennemi qu'on n'oſe regarder en face.

L'expérience & la raiſon ſont les ſeuls juges de mes principes. La vérité en fût-elle démontrée, je n'en conclurois pas que ces principes duſſent être immédiatement & univerſellement adoptés. C'eſt toujours avec lenteur que la vérité ſe propage. Le Hongrois croit aux Vampires long-temps après qu'on lui en a démontré la non-exiſtence. L'ancienneté d'une erreur la rend long-temps reſpectable. Je ne me flatte donc pas de voir les hommes ordinaires abandonner pour mes opinions celles dans leſquelles ils ont été élevés & nourris.

Que de gens intérieurement convaincus de la fauſſeté d'un principe, le ſoutiennent parce qu'il eſt généralement cru, parce qu'ils ne veulent point lutter contre l'opinion publique ! Il eſt peu d'amateurs ſincères de la vérité, peu de gens qui s'occupent vivement de ſa recherche & la ſaiſiſſent, lorſqu'on la leur préſente. Pour oſer s'en déclarer l'apôtre il faut avoir concentré tout ſon bonheur dans ſa poſſeſſion.

D'ailleurs à quels hommes eſt-il réſervé de ſentir d'abord la vérité d'une opinion nouvelle ? au petit nombre de jeunes gens qui, n'ayant à leur entrée dans le monde aucune idée arrêtée, choiſiſſent la plus raiſonnable. C'eſt pour eux & la poſtérité que le philoſophe écrit. Le philoſophe ſeul apperçoit dans la perſpective de l'avenir le moment où l'opinion vraie, mais ſingulière & peu connue, doit devenir l'opinion générale & commune. Qui ne ſait pas jouir d'avance des éloges de la poſtérité & deſire impatiemment la gloire du moment, doit s'abſtenir de la recherche de la vérité : elle ne s'offrira point à ſes yeux.

CHAPITRE II.

De l'importance & de l'étendue du principe de la sensibilité physique.

Qu'est-ce qu'une science ? un enchaînement de propositions qui toutes se rapportent à un principe général & premier. La morale est-elle une science ? oui ; si dans la sensibilité physique j'ai découvert le principe unique dont tous les préceptes de la morale soient des conséquences nécessaires. Une preuve évidente de la vérité de ce principe, c'est qu'il explique toutes les manières d'être des hommes, qu'il dévoile les causes de leur esprit, de leur sottise, de leur haine, de leur amour, de leurs erreurs & de leurs contradictions.

Ce principe doit être d'autant plus facilement & universellement adopté, que l'existence de la sensibilité physique est un fait avoué de tous, que l'idée en est claire, la notion distincte, l'expression nette, & qu'enfin nulle erreur ne peut se mêler à la simplicité d'un tel axiome.

La sensibilité physique semble être donnée aux hommes comme un ange tutélaire chargé de veiller sans cesse à leur conservation. Qu'ils soient heureux ; voilà peut-être le seul vœu de la nature & le seul vrai principe de la morale. Les lois sont-elles bonnes ;

l'intérêt

l'intérêt particulier ne ſera jamais deſtructif de l'intérêt général. Chacun s'occupera de ſa félicité ; chacun ſera fortuné & juſte ; parce que chacun ſentira que ſon bonheur dépend de celui de ſon voiſin.

Dans les ſociétés nombreuſes où les lois ſont encore imparfaites, ſi le ſcélérat, le fanatique & le tyran l'oublient, que la mort frappe le ſcélérat, le fanatique & le tyran & tout ennemi du bien public.

Douleur & plaiſir ſont les liens par leſquels on peut toujours unir l'intérêt perſonnel à l'intérêt national. L'une & l'autre prennent leur ſource dans la ſenſibilité phyſique. Les ſciences de la morale & de la légiſlation ne peuvent donc être que les déductions de ce principe ſimple. Je puis même ajouter que ſon développement s'étend juſqu'aux diverſes règles des arts d'agrémens dont l'objet, comme je l'ai déjà dit, eſt d'exciter en nous des ſenſations ; plus elles ſont vives (*a*), plus l'ouvrage qui les produit paroît beau & ſublime.

La ſenſibilité phyſique eſt l'homme lui-même & le principe de tout ce qu'il eſt. Auſſi ſes connoiſſances n'atteignent-elles jamais au-delà de ſes ſens. Tout ce qui ne leur eſt pas ſoumis eſt inacceſſible à ſon eſprit.

Les ſcolaſtiques cependant, prétendent ſans ce

(*a*) Dans la poéſie, pourquoi le beau de ſentiment & celui des images frappent-il plus généralement que le beau des idées ? c'eſt que les hommes ſont ſenſibles avant d'être ſpirituels ! c'eſt qu'ils reçoivent des ſenſations avant de les comparer entre elles.

secours, percer dans les royaumes intellectuels. Mais ces orgueilleux Sysiphes roulent une pierre qui retombe sans cesse sur eux. Quel est le produit de leurs vaines déclamations & de leurs éternelles disputes ? qu'apperçoit-on dans leurs immenses volumes ? un déluge de mots étendu sur un désert d'idées.

A quoi se réduit la science de l'homme ? à deux sortes de connoissances.

L'une est celle des rapports que les objets ont avec lui.

L'autre est celle des rapports des objets entre eux.

Or qu'est-ce que ces deux sortes de connoissances, sinon deux développemens divers de la sensibilité physique (*a*).

Mes concitoyens pourront, d'après cet ouvrage, voir mieux & plus loin que moi. Je leur ai montré le principe duquel ils peuvent déduire les lois propres à faire leur bonheur. Si sa nouveauté les étonne, & s'ils doutent de sa vérité ; qu'ils essaient de lui en substituer un dont l'existence soit aussi universellement reconnue, dont ils aient une idée aussi claire, dont ils puissent tirer un aussi grand nombre de conséquences. S'il n'en est point de tel, qu'ils regardent donc la sensibilité physique comme la seule pierre de touche à

(*a*) Si l'on regarde le principe de la sensibilité physique comme destructif de la doctrine enseignée sur l'ame, l'on se trompe. Si je suis sensible, c'est que j'ai une ame, un principe de vie & de sentiment, auquel on peut toujours donner le nom qu'on veut.

laquelle on éprouvera déſormais la vérité ou la fauſſeté de chaque propoſition nouvelle de morale & de politique. Toute propoſition ſera réputée fauſſe, lorſqu'on ne pourra la déduire de cet axiome. L'erreur eſt la ſeule matière hétérogène à la vérité. Au reſte je ne ſuis point légiſlateur & j'occupe peu de place dans cet univers. Ce que je pouvois en faveur de mes concitoyens, c'étoit de conſigner dans un ouvrage l'unique principe de leurs connoiſſances. Je n'ai ſans doute rien avancé dans ce livre de contraire à la religion. Mais j'ai ſoutenu la néceſſité de la tolérance. J'ai fait ſentir les dangers auxquels la trop grande puiſſance du prêtre expoſe également, & les princes & les nations. J'ai montré la barrière qu'on peut oppoſer à ſon ambition : je ſuis donc à ſes yeux un impie. Le ſerai-je à ceux du public ?

CHAPITRE III.

Des accuſations de matérialiſme & d'impiété, & de leur abſurdité.

L'on peut à Paris & à Lisbonne redouter la haine théologique. Mais il eſt des pays où cette haine eſt impuiſſante, où le reproche d'impiété n'eſt plus de mode, où toute accuſation de cette eſpèce devenue ridicule eſt regardée comme l'expreſſion vague de la fureur & de la ſtupidité monacale.

D'ailleurs quelle impiété me reprocher ? je n'ai dans aucun endroit de cet ouvrage nié la Trinité, la divinité de Jéſus, l'immortalité de l'ame, la réſurrection des morts, ni même aucun article du *credo papiſte* : je n'ai donc point attaqué la religion.

Mais les jéſuites ont accuſé les janſéniſtes de matérialiſme. Ils pourront donc auſſi m'en accuſer. Soit. Je me contenterai de leur répondre qu'ils n'ont point d'idées complettes de la matière ; qu'ils ne connoiſſent que des corps ; que le mot de matérialiſte eſt auſſi obſcur pour eux que pour moi ; que nous ſommes à cet égard également ignorans, mais qu'ils ſont plus fanatiques.

Tout livre conſéquent eſt en horreur aux théologiens.

La raiſon à leurs yeux n'eſt jamais catholique.

Ennemis nés de tout ouvrage raiſonnable, peut-être anathématiſeront-ils celui-ci. Cependant je n'y dis d'eux que le mal abſolument indiſpenſable. J'aurois dû m'écrier avec St. Jérôme que l'égliſe eſt la *proſtituée de Babylone*. Je ne l'ai point fait. Lorſque j'ai pris parti contre les prêtres ; c'eſt en faveur des peuples & des ſouverains. Lorſque j'ai plaidé la cauſe de la tolérance ; c'eſt pour leur épargner de nouveaux forfaits.

Mais, diront-ils, qu'on établiſſe la tolérance, que l'égliſe modèle ſa conduite ſur celle de Jéſus, ſous quel prétexte pourra-t-elle empriſonner les citoyens, les brûler, aſſaſſiner les princes, &c. ? L'égliſe moins redoutée, ſeroit alors moins reſpectée ? Or que lui importe l'exemple de Jéſus ? ce qu'elle deſire, c'eſt d'être puiſſante. La preuve,

C'eſt l'approbation donnée par elle à la morale des jéſuites ;

C'eſt le titre de Vice-Dieu accordé par elle à ſon chef ;

C'eſt enfin la croyance de ſon infaillibilité devenue article de foi en Italie, malgré cet acte formel de l'écriture, *tout homme eſt menteur*.

Sans un motif d'ambition le prêtre eût-il affirmé que le pape tient le milieu entre l'homme & Dieu, *nec Deus, nec homo, quia neuter eſt, ſed inter utrumque ?* Sans un pareil motif le Pape eût-il ſouffert qu'on le traitât de *Demi-Dieu ?* eût-il permis qu'Etienne Patracène écrivît qu'en lui pape réſide tout pouvoir ſur les puiſſances du ciel & de la terre ; *in Pâpa eſt omnis poteſtas ſupra omnes poteſtates tàm cœli quàm*

terræ? Boniface VIII, dans une aſſemblée tenue à Rome à l'occaſion du jubilé, eût-il dit, je ſuis Empereur, j'ai tout pouvoir dans le ciel & ſur la terre; *Ego ſum Pontifex & Imperator, terreſtre ac celeſte imperium habeo?* Ce pape eût-il approuvé la phraſe du droit canon où il eſt appelé, *Dominus Deus noſter*, le Seigneur notre Dieu? Nicolas ſe fût-il glorifié d'avoir été nommé Dieu par Conſtantin, canon, *ſatis evidenter*, diſt. 96? les théologiens (*a*) euſſent-ils déclaré dans d'autres canons « que le Pape eſt » autant au-deſſus de l'Empereur que l'or pur eſt » au-deſſous du plomb vil? que les Empereurs re» çoivent leur autorité du Pape, comme la lune re» çoit ſa lumière du ſoleil? que les Empereurs par » conſéquent ne ſeront jamais que lunes »?

Les prêtres enfin, pour juſtifier leur intolérance, euſſent-ils de la Divinité fait un tyran injuſte, vengeur & colère? euſſent-ils accumulé ſur Dieu tous les vices des hommes (*b*)?

(*a*) Un des docteurs canoniques, plus hardi encore, a dit: *Papa eſt ſuprà me, extrà me; papa eſt omnis & ſupra omnia; papa eſt dominus dominantium; papa poteſt mutare quadrata rotundis;* c'eſt-à-dire, le pape eſt dans moi, hors de moi. Le pape eſt tout, au-deſſus de tout. Il eſt ſeigneur des ſeigneurs, & d'un quarré, il peut faire un cercle. Quelle propoſition plus impie, ſi, de l'aveu même des théologiens, la divinité ne peut faire un bâton ſans deux bouts!

(*b*) Peu de nations, diſent les voyageurs, honorent le diable ſous ſon vrai nom: mais beaucoup l'honorent ſous

Si tout moyen d'acquérir du pouvoir paroît légitime au ſacerdoce, tout obſtacle mis à l'accroiſſement de ſon pouvoir lui paroît une impiété. Je ſuis donc impie à ſes yeux. Or telle eſt en certains pays la puiſſance du prêtre ſur les Princes, qu'il peut à ſon gré les irriter contre les écrivains même qui défendent les droits de leur couronne. Que de dévotes d'ailleurs ne peut-il pas ameuter contre un auteur !

J'ai lu le conte des oies couleur de roſe de Crébillon, & dans le monde j'ai toujours vu ce troupeau aimable & dévot, dirigé par un moine ſtupide, craſſeux & méchant. Les oies penſent toujours d'après lui. Elles voient l'impiété par-tout où il veut la leur montrer.

Au reſte ce reproche n'eſt pas le ſeul qu'on me fera. L'eſclave & le courtiſan m'accuſeront d'avoir mal parlé du pouvoir arbitraire. Je l'ai peint ſans doute ſous ſes véritables couleurs, mais par amour pour les peuples & pour les princes eux-mêmes. Tout ſouverain, comme le prouve l'hiſtoire, eſt, ou dans la dépendance de l'armée, s'il porte le ſceptre du

---

celui de Dieu. Un peuple adore-t-il un être dont les lois ſont incompréhenſibles : cet être exige-t-il la croyance de l'incroyable; commande-t-il l'impraticable ; punit-il une foibleſſe par des tourmens éternels; damne-t-il enfin l'homme vertueux pour n'avoir pas fait l'impoſſible; il eſt évident que ſous le nom de Dieu, c'eſt le diable qu'un tel peuple adore. Voyez le livre *On falſe religion*, d'où j'ai tiré ce paſſage.

pouvoir arbitraire (*a*), ou dans la dépendance de la loi, s'il commande dans une monarchie modérée. Or de ces deux dépendances, quelle eſt la plus déſirable pour un prince? quelle eſt celle où ſa perſonne eſt la moins expoſée? la dernière.

Les lois gouvernent un peuple libre.

Les délations, la force, & l'atrocité gouvernent les peuples eſclaves. Et chez eux l'intrigue domeſtique & le caprice de l'armée, décident ſouvent de la vie du monarque.

Je ne m'étendrai pas davantage ſur ce ſujet.

En matière politique, un mot ſuffit pour éclairer les hommes. Il n'en eſt pas de même en matière re-

---

(*a*) On peut diſtinguer deux ſortes de deſpotiſme,
L'un en puiſſance,
L'autre en pratique.

Cette diſtinction neuve eſt féconde en conſéquences.

Un prince eſt deſpote en puiſſance, lorſqu'il a, par le nombre de ſes troupes, par l'aviliſſement des eſprits & des ames, acquis le pouvoir néceſſaire pour diſpoſer à ſon gré des biens, de la vie & de la liberté de ſes ſujets.

Tant que le prince n'uſe point de ce pouvoir, tant que les peuples n'en ſouffrent point, ils croient leur gouvernement bon : ils reſtent tranquilles.

Mais lorſqu'après avoir acquis le pouvoir de nuire, le prince met ce pouvoir en pratique, & qu'il dépouille les citoyens de toutes leurs propriétés; alors ils s'irritent; ils voudroient ſecouer le joug qui les opprime : il eſt trop tard. C'étoit dans le germe de cette puiſſance illimitée qu'il falloit étouffer les maux qu'ils éprouvent.

ligieuſe. Le jour de la raiſon paſſe rarement juſqu'aux dévots (*a*). Puiſſent-ils, déſormais plus inſtruits, reconnoître enfin qu'il n'eſt point d'ouvrage à l'abri d'une accuſation d'impiété.

(*a*) Aboulola, le plus fameux des poètes arabes, n'avoit nulle opinion des lumières des dévots. Voici la traduction de quelques-unes de ſes ſtances :

Iſſa eſt venu : il a aboli la loi de Mouſſai.

Mahomet l'a ſuivi : il a introduit par jour cinq prières.

Ses ſectateurs prétendent qu'il ne viendra plus d'autre prophète.

Ils s'occupent inutilement à prier depuis le matin juſqu'au ſoir.

Dites-moi maintenant, depuis que vous vivez dans l'une de ces lois, jouiſſez-vous plus ou moins du ſoleil & de la lune ?

Si vous me répondez impertinemment, j'éleverai ma voix contre vous ; mais ſi vous me parlez de bonne-foi, je continuerai de parler tout-bas.

Les chrétiens errent çà & là dans leurs voies, & les muſulmans ſont tout-à-fait hors du chemin.

Les juifs ne ſont plus que des momies, & les mages de Perſe que des rêveurs.

Le monde ſe partage en deux claſſes d'hommes.

Les uns ont de l'eſprit & point de religion,

Les autres de la religion & point d'eſprit.

CHAPITRE IV.

De l'impossibilité pour tout moraliste éclairé d'échapper aux censures ecclésiastiques.

Un homme défend-il les intérêts du peuple, il nuit à ceux de l'église. Elle cherche un prétexte pour l'accuser ; & ce prétexte ne lui manque jamais.

Les écritures sont le livre de Dieu, & leurs diverses interprétations forment les différentes sectes du christianisme. C'est donc sur les écritures que sont fondées les hérésies.

Jésus favorise celle des Ariens, lorsqu'il dit, « mon » père est plus grand que moi ». Jésus change toutes nos idées sur la Divinité, lorsqu'il semble la regarder comme l'auteur du mal & qu'il dit dans le *Pater*, *& ne nos inducas in tentationem*, & ne nous induisez pas à la tentation. Or si dans le *Pater* même on lit une proposition aussi singulière, dans quel ouvrage humain la haine & la malignité monacale ne trouveront-elles point d'hérésie ? Ecrit-on en faveur de l'humanité ; l'intérêt sacerdotal s'en irrite & c'est alors qu'il faut s'écrier avec le prophète. *Libera opus meum à labiis iniquis & à linguâ dolosâ* (*a*). Si l'on tiroit de cet

(*a*) Que de libelles théologiques contre le livre de

ouvrage quelques conſéquences mal ſonnantes, je n'en ſerois donc pas ſurpris. Ce que Dieu n'a point fait dans les écritures, je ne l'ai certainement pas fait dans ce livre. Je n'ai point ce ſot & blaſphématoire orgueil. Quelle eſt dans la géométrie même la propoſition dont on ne pût au beſoin déduire quelque conſéquence abſurde & même impie !

Le point mathématique, par exemple, n'a ſelon les géomètres, ni longueur, ni largeur, ni profondeur : or la ligne eſt le compoſé d'un certain nombre de points; la ſurface d'un certain nombre de lignes; le cube d'un certain nombre de ſurfaces. Si le point mathématique eſt ſans étendue, il n'eſt donc ni lignes, ni ſurfaces, ni cubes; il n'exiſte donc ni corps, ni objets ſenſibles; il n'eſt donc point de château, dans ce château de bibliothèques, dans ces bibliothèques de livres, & parmi ces livres d'écritures & de révélations.

Si telle eſt la conſéquence immédiate de la définition du point mathématique, quel livre eſt à l'abri

---

l'Eſprit ! quel étoit le crime de l'auteur ? d'avoir révélé le ſecret de l'égliſe, qui conſiſte à abrutir les hommes pour en tirer le plus d'argent & de reſpect poſſible : quelques prêtres honnêtes prirent la défenſe de cet ouvrage : mais en trop petit nombre. Dans le clergé ils n'eurent point la pluralité des voix. Ce fut ſur-tout l'archevêque de Paris qui preſſa la ſorbonne de s'élever contre l'Eſprit qu'elle n'entendoit pas. C'étoit le prophète Balaam qui, monté ſur ſon âneſſe, la preſſe d'avancer, ſans appercevoir l'eſprit ou l'ange qui l'arrête.

du reproche d'impiété ! Le ſyſtême de la grâce n'en eſt pas lui-même exempt. Les théologiens y ſoutiennent à la fois qu'en qualité de juſte, Dieu accorde à tous la grâce ſuffiſante, & cependant que cette grâce ſuffiſante ne ſuffit pas. Quelle contradiction abſurde & impie !

S'agit-il de religion ; les principes ne doivent jamais porter de conſéquence. L'on n'eſt point incrédule, lorſqu'on n'a point nié formellement & poſitivement quelque article de foi.

Que les moines & les prêtres daignent en vrais chrétiens interpréter charitablement ce qui peut ſe gliſſer de louche dans un ouvrage philoſophique ; ils n'y verront rien que d'orthodoxe.

J'ai dans celui-ci plaidé la cauſe de la tolérance & par conſéquent de l'humanité : mais eſt-on athée parce qu'on eſt humain ?

Si j'écoutois moins ma raiſon, peut-être, à l'exemple des janſéniſtes, ſoumettrois-je cet ouvrage à la déciſion du premier concile, & prierois-je le lecteur de voir juſqu'à ce moment par ſes yeux, & de juger par ſa raiſon. Ce que je puis lui certifier, c'eſt qu'en compoſant ce livre, mon objet fut d'aſſurer le bonheur des peuples & la vie des ſouverains. Si j'ai bleſſé l'orgueil eccléſiaſtique, c'eſt que j'ai mieux aimé, comme Lucien, « déplaire en diſant la vérité, que » de plaire en contant des fables.

Qu'on découvre quelques erreurs dans cet ouvrage, je me rendrai toujours ce témoignage, que je n'ai pas

du moins erré dans l'intention ; que j'ai dit ce que j'ai cru vrai & utile aux particuliers & aux nations. Quel ſera donc mon ennemi & qui s'élevera contre moi ? celui-là ſeul qui hait la vérité & veut le malheur de ſa patrie. Au reſte que les papiſtes me calomnient, je m'écrierai avec le prophète : *maledicent illi, tu Domine, benedices.*

Ce dont j'avertis le clergé de France en particulier ; c'eſt que ſa fureur immodérée & ridicule contre les lettres, le rend ſuſpect & odieux à l'Europe. Un homme fait un livre ; ce livre eſt plein de vérités ou d'erreurs. Dans le premier cas, pourquoi, ſous le nom de cet auteur, perſécuter la vérité elle-même ? dans le ſecond cas, pourquoi punir dans un écrivain des erreurs à coup sûr involontaires ? Quiconque n'eſt ni gagé, ni homme de parti, ne ſe propoſe que la gloire pour récompenſe de ſes travaux. Or la gloire eſt toujours attachée à la vérité. Qu'en la cherchant, je tombe dans l'erreur : l'oubli où s'enſevelit mon nom & mon ouvrage, eſt mon ſupplice & le ſeul que je mérite.

Veut-on que la mort ſoit la punition d'un raiſonnement haſardé ou faux : quel écrivain eſt aſſuré de ſa vie & qui lui jetera la première pierre ? que ſe propoſent les prêtres en demandant le ſupplice d'un auteur ? pourſuivent-ils une erreur avec le fer & le feu, ils l'accréditent. Pourſuivent-ils une vérité avec le même acharnement, ils la propagent plus rapidement. Que prouve juſqu'ici la conduite du clergé papiſte ?

rien; ſinon qu'il perſécute & perſécutera toujours la vérité. Plus de modération ſans doute lui ſiéroit mieux. Elle eſt décente en tous les temps & néceſſaire dans un ſiècle ou la cruauté irrite les eſprits & ne les ſoumet pas.

Virtus non territa monſtris.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.

TABLE SOMMAIRE.

DE L'HOMME, DE SES FACULTÉS INTELLECTUELLES ET DE SON ÉDUCATION.

SECTION VI.

Des maux produits par l'ignorance ; que l'ignorance n'eſt point deſtructive de la molleſſe ; qu'elle n'aſſure point la fidélité des ſujets ; qu'elle juge ſans examen les queſtions les plus importantes. Celle du luxe citée en exemple. Des malheurs où ces jugemens peuvent quelquefois précipiter une nation. Du mépris & de la haine qu'on doit aux protecteurs de l'ignorance.

CHAP.

SECTION VII.

Les vertus & le bonheur d'un peuple sont l'effet, non de la sainteté de sa religion, mais de la sagesse de ses lois.

SECTION VIII.

De ce qui conſtitue le bonheur des individus : de la baſe ſur laquelle on doit édifier la félicité nationale, néceſſairement compoſée de toutes les félicités particulières.

Que l'oisiveté qui pèse à tous, fait chercher par-tout un remède à l'ennui.

Que le seul remède efficace sont des sensations vives & distinctes.

De-là notre amour pour l'éloquence, la poésie, enfin pour tous les arts d'agrémens, dont l'objet est d'exciter en nous ces sortes de sensations, & dont les règles ne sont que les moyens de les opérer en effet.

De ce qui le constitue.

Qu'on doit à l'observation de cette loi des sensations d'autant plus vives qu'elles sont plus distinctes.

Que cette clarté concourt à la production du même effet : sur quoi j'observe qu'en général la forte impression faite sur nous par les ouvrages des arts, dépend moins d'une imitation exacte que d'une imitation perfectionnée de la nature.

Que les récompenses accordées aux talens & aux vertus, fût-ce un luxe de plaisir, ne corrompront jamais les mœurs.

Que tout plaisir décerné par la reconnoissance publique fait chérir la vertu, fait respecter les lois dont le renversement, comme quelques-uns le prétendent, n'est point l'effet de l'inconstance de l'esprit humain.

Que ces changemens y sont toujours l'effet & de l'imperfection de ces mêmes loix, & de la négligence des administrateurs qui ne savent ni contenir l'ambition des nations voisines par la terreur des armes, ni celles de leurs concitoyens par la sagesse des règlemens ; qui d'ailleurs élevés dans des préjugés dangereux, favorisent l'ignorance des vérités dont la révélation assureroit la félicité publique.

La lenteur de ses progrès citée en preuve de cette assertion.

Que le tolérantiſme ſeul peut la contenir; que lui ſeul peut, en éclairant les eſprits, aſſurer le bonheur & la tranquillité des peuples dont le caractère eſt ſuſceptible de toutes les formes que lui donnent les lois, le gouvernement, & ſur-tout l'éducation publique.

SECTION X.

De la puiſſance de l'inſtruction; des moyens de la perfectionner, des obſtacles qui s'oppoſent aux progrès de cette ſcience. De la facilité avec laquelle, ces obſtacles levés, l'on traceroit le plan d'une excellente éducation.

RÉCAPITULATION.

CONCLUSION GÉNÉRALE.

Fin de la Table sommaire.

